



HAL
open science

S'appropriier la ville

Dorothée Dussy

► **To cite this version:**

Dorothée Dussy. S'appropriier la ville : Nouméa au miroir de ses squats. Ouvrage pré-publication, 355 p., 2004. halshs-00004151

HAL Id: halshs-00004151

<https://shs.hal.science/halshs-00004151>

Submitted on 18 Jul 2005

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dorothée Dussy

**S'appropriier la ville
Nouméa au miroir de ses squats**

Sommaire

Introduction (pp. 4-14) □ l'opposition squats/ville blanche

Les termes de la situation anthropologique urbaine en Nouvelle-Calédonie

Une « Antiville » □ La perception des squats par les citoyens

Présentation de l'ouvrage

PREMIÈRE PARTIE □ SQUATS ET VILLE BLANCHE □ UNE LECTURE SOCIOLOGIQUE ET GÉOGRAPHIQUE DE LA VILLE

- chapitre 1 - LES SQUATS (pp. 15-70)

LA POPULATION DES SQUATS

Le nombre des squateurs

Qui sont les squateurs ?

LA GENESE DES QUARTIERS D'HABITAT SPONTANÉ

Un phénomène de quartier

La naissance des squats

Les raisons de l'installation dans un squat

L'ORGANISATION INTERNE DES SQUATS

L'aménagement du quartier

L'aménagement des cabanes

L'ESPACE DES JARDINS

Les cultures, reflet des pratiques de la Grande-Terre

L'activité horticole □ exploitations véritables et agriculture opportuniste □

LA SOCIÉTÉ DES SQUATEURS

Cultiver pour donner

Echanger / vendre

L'organisation de la résidence

L'ORGANISATION POLITIQUE DES SQUATS

Les règles coutumières

Les règles de droit commun

LA DYNAMIQUE DES SQUATS

Hypothèses à propos de l'avenir des squats

Les squats : une promotion urbaine □

- chapitre 2 - LA MORPHOLOGIE SOCIALE (pp.71-93)

L'ÉCHANTILLON : DETERMINER DES ETHNIES

VIVRE EN VILLE

La composition des ménages urbains

Les activités

Le logement

La répartition des ethnies par quartiers

VERS UNE TYPOLOGIE DES QUARTIERS

Les quartiers sud de la presqu'île

Les vieux quartiers de Nouméa et leurs abords

Les quartiers de la zone industrielle et du nord de la presqu'île

Les quartiers populaires de la périphérie

DEUXIÈME PARTIE : PEUPEMENT ET PLANIFICATION URBAINE □ UNE LECTURE HISTORIQUE DE LA VILLE

- chapitre 3 - LE PEUPEMENT DE NOUMÉA (pp. 94-122)

EN TOILE DE FOND : LES RELATIONS ENTRE FRANÇAIS ET KANAK DANS LA RÉGION DE NOUMÉA

Premiers contacts
La politique d'exclusion des Kanak du chef-lieu
La vie des kanak à Nouméa, jusqu'à l'abrogation du code de l'indigénat
HISTOIRE DU PEUPEMENT
Questions de méthode
Les fluctuations de la population □ approche démographique
Les traces actuelles des populations passées □ essai de démographie rétrospective
Immigrations successives et activités

- chapitre 4 - LA PLANIFICATION ET LES POLITIQUES URBAINES (pp. 123-177)

LE PROJET DE VILLE COLONIALE
Une ville, coûte que coûte
La méfiance, atmosphère prévalente
RIGUEURS ET UTOPIES MILITAIRES
Les trois projets urbains des militaires
Le chantier des utopies
Nouméa imaginée
Des projets aux réalisations
L'EPANOUISSEMENT MANQUE DE LA VILLE AU PROFIT DE LA PERIPHERIE
Le régime des concessions urbaines
La ruée sur les concessions rurales
L'EMERGENCE D'UN POUVOIR CIVIL AUTOUR DE LA MUNICIPALITE
La confirmation d'un antagonisme entre pouvoir métropolitain et pouvoir local
Les attributions limitées de la municipalité
LES CHANGEMENTS APPORTÉS PAR LA GUERRE
Les changements apportés par la venue de 100 000 soldats
Des plans avortés à répétition
L'effet du boom
Une planification inadaptée à la ville
LA NOUVELLE DONNE DES ACCORDS DE MATIGNON
La mise en place de structures d'interventions spécifiques à la ville
Les structures en charge de l'habitat social
Le décollage de Nouméa
Les citoyens se fédèrent

TROISIÈME PARTIE : LA VILLE PARTAGÉE □ UNE LECTURE ANTHROPOLOGIQUE DE LA VILLE

- chapitre 5 - LES PROCÉDÉS DE LÉGITIMATION (pp. 178-195)

LES TOPONYMES, PREUVES DES OCCUPATIONS ANCIENNES
LES INDICES MATÉRIELS DES OCCUPATIONS PRÉEUROPÉENNES
Le point de vue des Européens
Le point de vue des informateurs Kanak

- chapitre 6 - LA CONQUÊTE SYMBOLIQUE DE LA VILLE (pp.196-231)

LES DIFFÉRENTES VERSIONS
Les versions recueillies par différents acteurs de la colonisation
Les versions contemporaines recueillies ou livrées par un tiers
Les versions de "première main"
LA CONFRONTATION DES VERSIONS
Les grands ensembles politiques du sud de la Grande-Terre

La présentation du territoire dans chacun des textes
La lecture du territoire
L'INDIFFÉRENCE RELATIVE DES FAITS HISTORIQUES
LE POINT DE CONVERGENCE : NOUMÉA

Conclusion □ le centre culturel Tjibaou □ une restauration de l'identité kanak dans la ville □ (pp.232-240)

Bibliographie (pp. 241-254)

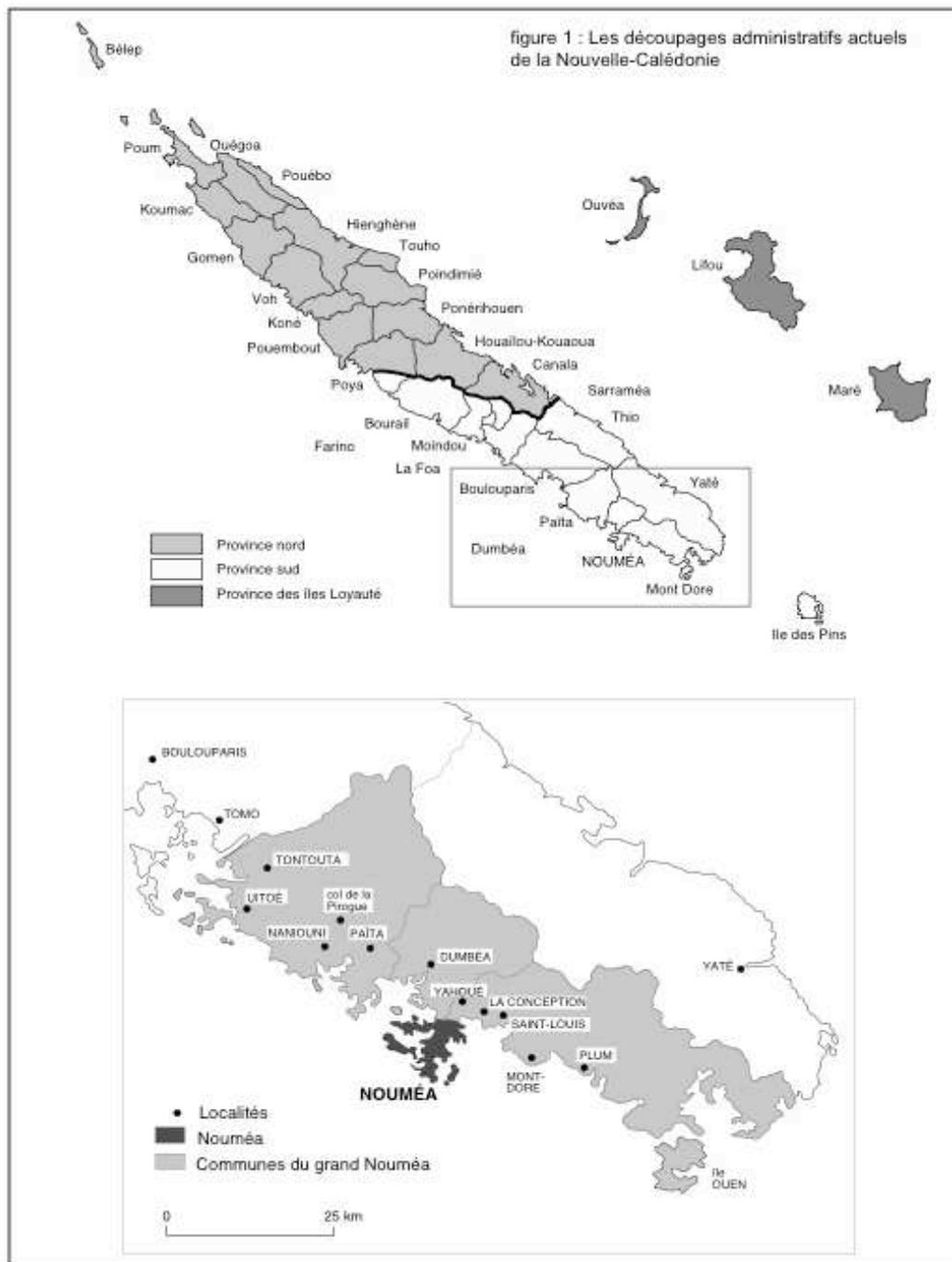
Introduction □ l'opposition squats/ville blanche

Le nom de la Nouvelle-Calédonie, récemment encore, évoquait surtout les souvenirs pénibles liés à l'histoire du bagne, aux spoliations foncières, aux inégalités sociales et économiques entre les ethnies et aux "événements" violents des années 1980. Pourtant, le territoire peut aujourd'hui se prévaloir d'une autre image. En Guyane, où l'économie ne parvient pas à décoller malgré la départementalisation et où les préjugés raciaux restent forts, bref, où la situation peut être, sur bien des points, comparée à celle que connaissait il y a peu la Nouvelle-Calédonie (figure 1), la référence au nouveau statut de cette dernière "est devenue un leitmotiv du discours politique" (Le Monde du 2 juillet 1999). Si le territoire calédonien doit le renversement de son image plutôt négative aux réformes politiques, économiques et sociales inaugurées par les Accords de Matignon en 1988, et engagées sous le contrôle et avec l'appui du gouvernement français, il doit surtout la perspective encourageante d'un avenir pacifié à l'assomption du contentieux colonial par l'Etat français. Le préambule aux Accords de Nouméa¹, ce qui est une première dans un document officiel, reconnaît "les ombres de la période coloniale" et le traumatisme provoqué par celle-ci chez les Kanak.

Le choix de la capitale (figure 2) de la Nouvelle-Calédonie comme lieu de la signature des accords qui peuvent conduire le pays à l'indépendance est loin d'être anodin. Nouméa, malgré la présence constante dans l'histoire de citadins d'origine non européennes, a cultivé l'image d'une ville "blanche" pendant un siècle et demi d'existence, et exerce encore une hégémonie politique, économique et démographique sur l'ensemble du territoire. Qu'un texte préparant le partage d'un "destin commun" par toutes les communautés ethniques de la Nouvelle-Calédonie soit signé dans le lieu qui a, longtemps, été le symbole du pouvoir colonial, est dans cette perspective significatif.

L'une des caractéristiques marquantes de Nouméa, dans les années 1990, réside dans une alternance de quartiers que l'on peut qualifier d'institutionnels, et de quartiers d'habitat spontané, consistant en habitations souvent précaires, enceintes de jardins vivriers. Ces dernières sont implantées par les Océaniens sur les nombreux terrains en friche disséminés dans l'ensemble de l'agglomération nouméenne (figure 2), et sont appelés les "squats" ou les "cabanes". Ces squats, dont la présence est très controversée, sont venus contrarier l'identité fondatrice de la ville blanche en y introduisant des touches éparses « □ océanité □ ». Leur développement fulgurant dans les années 1990, qui a laissé peu d'habitants de Nouméa à court

¹ Les Accords de Nouméa ont été signés le 5 mai 1998 par le Premier Ministre, Lionel Jospin, et par les principaux responsables des délégations indépendantistes et anti-indépendantistes du Territoire. Le texte des Accords, qui comprend aussi un document d'orientation, fixe les modalités d'un engagement de quinze à vingt ans au terme duquel la Nouvelle-Calédonie aura à se prononcer sur son émancipation de la dépendance française.



de commentaires, a inspiré une étude de leur perception². Cette étude non seulement permet de rendre compte des termes des relations entre les communautés ethniques et sociales dans la ville, mais elle révèle aussi, au-delà, le rôle crucial de catalyseur que joue Nouméa pour les lourds contentieux de l'histoire et de l'espace néo-calédoniens.

² La question de l'opinion sur les squats a été posée de façon ouverte lors d'une enquête par questionnaire dont le protocole et les résultats sont présentés plus loin.

QUELQUES REPERES

- *Le territoire est peuplé de 196 836 habitants en 1996, dont 76 293 dans la commune de Nouméa même, et 118 823 en incluant aussi celles de Dumbéa, Païta et du Mont Dore, l'ensemble formant ce qu'il est convenu d'appeler "le Grand Nouméa". Depuis 1988, la Nouvelle-Calédonie est subdivisée en trois ensembles administratifs : les trois provinces sud, nord et des îles Loyauté. La population de la Province sud est à 44 % européenne et à 25 % kanak. La proportion est inversée dans la Province nord, qui compte 78 % de Kanak. Dans la Province des îles, 99% des habitants sont Kanak. Les Accords de Nouméa de 1998 fixent pour les vingt prochaines années le cadre institutionnel du pays, qui dispose désormais de ses institutions propres : gouvernement, congrès, provinces, auxquels s'ajoutent un conseil économique et social et un sénat coutumier.*
- *Hors du Grand Nouméa, seule la commune de Lifou, aux îles Loyauté, excède 10 000 habitants. Les deux plus grosses communes urbaines de la Grande-Terre sont Bourail, sur la côte ouest, avec 4 364 habitants, Poindimié, sur la côte est, avec 4 340 habitants. En liaison avec la provincialisation, l'agglomération de Koné-Pouembout connaît un certain essor mais la population des deux communes ne dépasse pas 5 277 habitants (ITSEE, 1997), soit 20 fois moins que le Grand Nouméa...*
- *Les recensements de la populations successifs indiquent que les Océaniens, les Vietnamiens et les Indonésiens représentent environ 30% de la population de Nouméa dès les années 1930, et presque la moitié aujourd'hui. La part des Océaniens et des Mélanésiens s'est quant à elle constamment accrue depuis les années 1950, pour atteindre environ 25 % de la population de Nouméa en 1996. Le calcul du taux d'urbanisation des ethnies (calculé d'après les sources ITSEE, 1997) permet de remarquer, en outre, que si 30 % des Kanak et 80 % des Européens résident dans le Grand Nouméa, c'est presque la totalité des autres groupes ethniques qui y est installée.*
- *A la veille de la réforme foncière lancée en 1978, la pression foncière dans les réserves autochtones issues du cantonnement obligatoire de tous les Kanak, à partir du XIXème siècle, est très forte : délimitées à la fin du XIXème siècle, la plupart de leurs limites ont été revues à la baisse jusqu'au milieu du XXème siècle, au bénéfice du domaine foncier des Européens. "En 1976, 120 propriétaires (4,5 % de l'effectif) possèdent plus de la moitié de l'espace approprié [de la Grande-Terre], 18 personnes ou sociétés (0,6 % de l'effectif) en possèdent le tiers" (Saussol, 1981). Les inégalités sont surtout marquées entre les deux secteurs de production, mélanésien et européen, puisqu'à la veille de la réforme foncière de 1978, sur la Grande-Terre, 1 000 actifs non mélanésiens jouissaient de 370 000 hectares en propriété et de 120 000 hectares en locations domaniales, tandis que plus de 25 000 Mélanésiens se partageaient 65 000 hectares de réserves et 40 000 hectares en location et en propriété privée (Saussol, 1981 ; 1985 : 1621 ; Doumenge, 1981, a, b ; Pillon, 1989).*

Les termes de la situation anthropologique urbaine en Nouvelle-Calédonie

Tout particulièrement par l'entremise des squats, la ville en Nouvelle-Calédonie est désormais le terrain où se confrontent, spatialement et symboliquement, les deux principales communautés du pays - Européens et Kanak - et où celles-ci éprouvent leurs faiblesses et leur bonne volonté respectives. L'apparition des squats est aussi contemporaine de la période transitoire inaugurée par la signature, en 1988, des Accords de Matignon qui, pour rétablir la paix civile après les "événements"³ de 1984, ont prôné le rééquilibrage économique, culturel, géographique et social entre les différentes communautés ethniques. D'une certaine façon, les squats peuvent être tenus pour une conséquence indirecte de ces accords. Entérinant l'opposition de fait entre la brousse et Nouméa, la réforme foncière, engagée dix ans plus tôt par le gouvernement dans le but de répartir plus harmonieusement entre les ethnies l'espace foncier calédonien, excluait la rétrocession des terrains urbains⁴. Or, il semble bien que ce soit au moment où la réforme foncière atteignait un certain rythme de croisière dans le territoire que le foncier urbain s'est trouvé confronté au développement des squats océaniens.

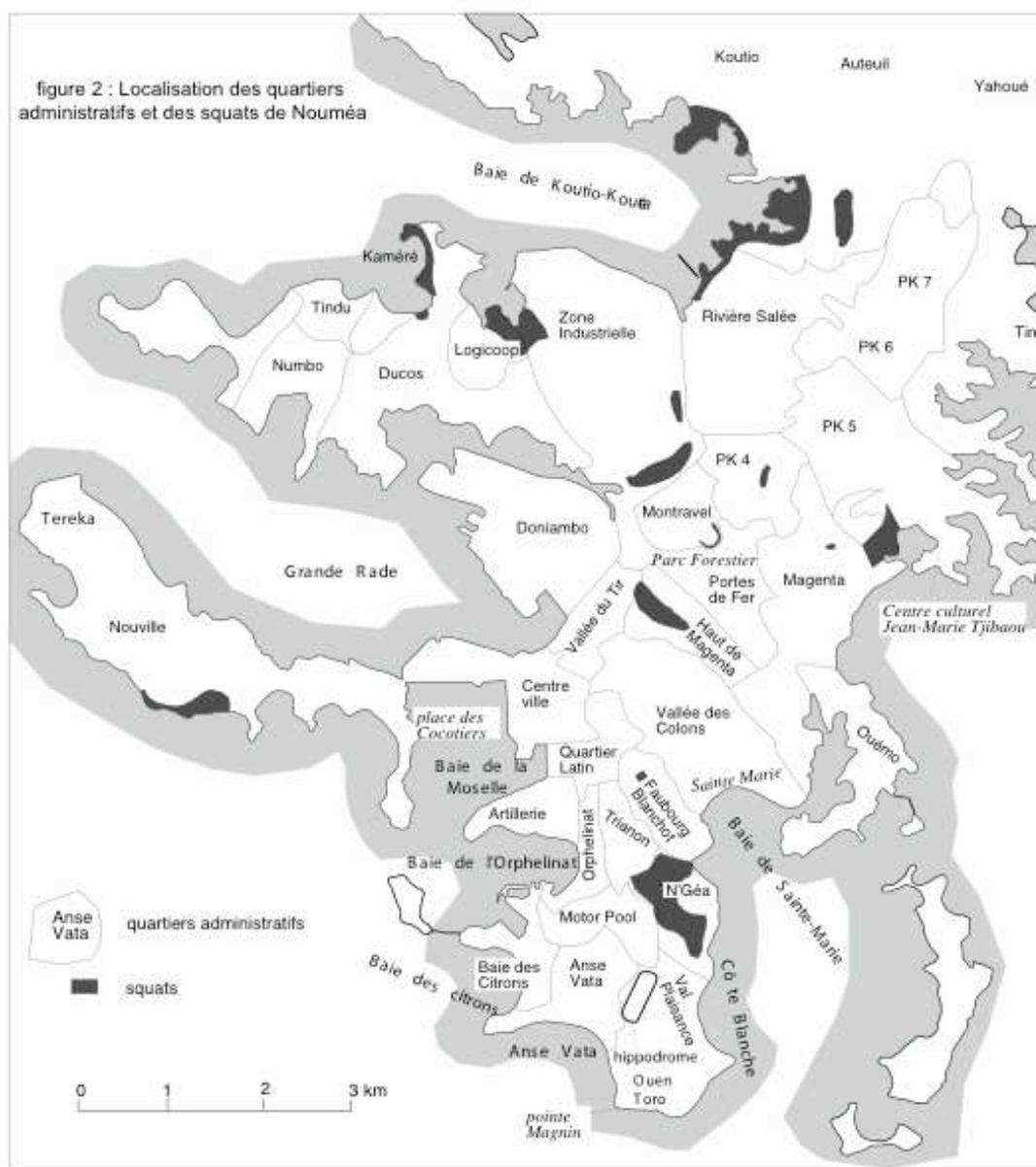
Cette situation définit le contexte de ce livre et détermine son objectif : il s'agit de montrer comment une société profondément clivée (comme toute société pluriethnique en contexte colonial) produit un espace urbain. L'ouvrage analyse les mécanismes à l'oeuvre dans une genèse urbaine toujours active, en assumant que la situation actuelle de la ville est la seule qui soit jamais accessible. Loin d'être un artifice méthodologique ou didactique, cette option a un sens au regard de l'objet urbain. La situation présente donne accès, de façon secondaire, à des états passés de la réalité urbaine, qui concourent en retour à l'expliquer : la construction de la ville au XIX^e siècle, la situation politique et ses héritages, les spoliations foncières, les représentations et les mythologies urbaines, toutes ces approches d'une réalité passée ou présente ne sont elles-mêmes significatives qu'au regard du contexte actuel qui les voit convoquées.

J'ai tenté de déterminer, parmi toutes les composantes sociales et paysagères qui s'offraient, quel serait le meilleur pivot autour duquel articuler ma description⁵. Or, en milieu urbain, l'édification progressive du bâti en tant que produit social est immédiatement accessible à

³ C'est ainsi qu'on désigne la période de troubles politiques et de violence entre les Kanak, en majorité indépendantistes, et les Européens, en majorité anti-indépendantistes, qu'ont connues les années 1984 et 1985 ; ces troubles se renforcèrent en 1988 et se conclurent, après le drame d'Ouvéa, par la signature des Accords de Matignon. On trouvera le détail de ces épisodes dans Freyss (1995).

⁴ cf. ordonnance n° 82 880 du 15 octobre 1982.

⁵ Michel Naepels a montré la difficulté qu'il y avait à décrire de façon complète une situation, ce qui "suppose non seulement la description des événements qui se produisent, mais aussi d'événements passés avec lesquels on les met en rapport, qui à leur tour renvoient à d'autres événements..., ainsi que la mise au jour des principes qui permettent de rendre compte du sens que les personnes concernées donnent à leurs actes, en définissant ce qui est pour eux pensable, possible ou légitime à un moment donné. Ainsi, les événements actuels renvoient à des



l'observateur. Néanmoins, la construction du livre autour de l'articulation squats/ville institutionnelle ne relève pas uniquement de l'intuition. Plutôt que de distinguer par principe les squats de la ville, on aurait pu par exemple, envisager les choses sous l'angle de l'exploitation d'une classe sociale par une autre. Cette perspective a effectivement été testée dans l'exemple calédonien mais Kohler et Pillon (1982), tenants de cette approche sociologique, ont montré que sur ce territoire, les clivages sociaux coïncidaient avec les clivages ethniques. Nous voici revenus à l'opposition culturelle... Appréhender le fonctionnement de Nouméa par le prisme des clivages sociaux comporte aussi l'inconvénient de ne pas de rendre compte de l'opposition qui saute aux yeux entre les différents modes

strates multiples de la réalité sociale, et leur simple description supposerait de faire usage d'échelles d'analyse diverses, en contextualisant de la façon la plus précise les actes des personnes que nous rencontrons" (1998, pp. 16-18).

d'habiter (ville institutionnelle/squats). Pour finir, il existe sur le terrain un véritable sentiment d'appartenance à l'un des deux univers que constituent la ville institutionnelle ou les squats, et c'est sur cette dichotomie essentielle que se fonde légitimement l'organisation du présent ouvrage. L'opposition est clairement perceptible à travers les opinions émises par les citoyens à propos des squateurs, qui fait apparaître l'habitat spontané comme une inversion du modèle urbain et de ses valeurs⁶, laissant transparaître tout un "inconscient collectif" urbain et colonial.

Pour alléger l'écriture, l'articulation complexe entre les différentes facettes de la ville et les antagonismes ethniques est parfois simplifiée à la configuration suivante squat/ville formelle et Kanak/Européens. Qu'il soit clairement établi qu'il ne s'agit que d'une facilité littéraire et que la double opposition ne se recouvre pas totalement. Il y a bien entendu des membres d'autres ethnies qui vivent dans les squats, et des Kanak qui résident dans la ville.

Une «antiville» et la perception des squats par les citoyens

Signalons au préalable l'ignorance presque totale que les citoyens ont de la vie dans les squats, des conditions de logement et des caractéristiques de la population qui y demeure. Certains aspects de la vie des squateurs sont évoqués (le travail, la scolarisation des enfants, la vie au grand air), mais sont davantage l'écho des rumeurs confuses qui circulent à Nouméa, qu'un avis fondé sur une observation directe. Seule ou presque, la pratique d'une petite agriculture vivrière en ville est plutôt bien accueillie par la population de Nouméa, qui y voit la marque d'une subsistance des activités océaniques "traditionnelles". Elle est l'exception dans un tableau qui laisse la part belle aux préjugés.

Certaines réflexions sont émises par tous les citoyens⁷, sans distinction d'origine ou de catégories socioprofessionnelles, tandis que d'autres arguments sont à relier aux conditions et au contexte d'installation en Nouvelle-Calédonie des familles des personnes interrogées. Ceux qui, parmi les informateurs, semblent les moins concernés par la question des squats sont pour la plupart des Métropolitains, dont une partie a déjà une expérience de séjour outre-mer : ceux-ci comparent les squats de Nouméa à des bidonvilles, banalisant ainsi le phénomène, quant ils ne le perçoivent pas comme faisant partie intégrante du paysage, en quelque sorte comme le "cachet océanique" de la ville. En revanche, les appréciations se font dans l'ensemble de plus en plus sévères avec l'ancienneté de l'installation des groupes autochtones. C'est au

⁶ Il ne s'agit ici que de représentations ; les squats, comme le verra, ne sont pas réellement une antiville.

⁷ Nous entendons par les termes généraux de "citoyens", "personnes", "habitants", les informateurs ayant livré leur opinion sur les squats. Les réponses valent essentiellement par leur caractère qualitatif ; le nombre plus ou moins important de réponses allant dans le même sens permet de donner quelques indications générales sur la catégorie de la population urbaine qui en est plus particulièrement à l'origine.

sein des populations non Océaniennes dont les familles sont les plus anciennement installées en Nouvelle-Calédonie que le rejet des squateurs s'exprime de la façon la plus virulente.

S'agissant d'expliquer la naissance des squats, quelques personnes mettent au compte de l'insuffisance du système des aides sociales en Nouvelle-Calédonie le fait que de nombreuses familles aient à se loger dans ce qui reste perçu comme des abris précaires. Mais si l'insuffisance du parc locatif de logements sociaux destinés à une population aux moyens faibles est fréquemment évoquée par les citoyens, (*"il faut une aide de l'État, les loyers sont excessifs"*), elle est la plupart du temps liée, dans l'argumentation, aux choix politiques en matière d'investissements de l'État sur le Territoire : *"pourquoi vont-ils construire un bâtiment en l'honneur de Jean-Marie Tjibaou qui coûte six milliards, au lieu de construire des lotissements pour les squateurs, sur les terrains libres en face de Continent ? Ils ont bien créé des lotissements pour les cas sociaux, à Plum ou à Rivière Salée, dont le loyer est abordable"*.

La genèse du phénomène des squats est aussi expliquée par l'absence de création d'emplois en brousse, laquelle aurait conduit les Kanak à Nouméa où ils ne trouvent guère davantage d'emploi mais où ils demeurent néanmoins. Certains informateurs se font l'écho de fragments épars de l'étonnante mythologie coloniale du pays en expliquant que *"les squateurs sont des gens qui ont été chassés de brousse. Là-bas, il n'y a plus de travail car il n'y a plus de Blancs. Alors forcément, ils viennent ici et ils font la loi. C'est pour cela qu'il y a un réel problème d'insécurité à Nouméa"*. Pour ces personnes, Nouméa est clairement perçu comme un fief européen à l'intérieur duquel les Océaniens sont étrangers, source de danger, et donc malvenus □ *"il ne faut pas qu'ils [les kanak] rentrent, il ne faut pas laisser envahir Nouméa par le nord"* s'inquiète un habitant. D'autres réflexions sont révélatrices de la tension suscitée par les squats. Elles vont de jugements pondérés : *"il ne faut pas laisser faire les squateurs"*, à des appréciations plus véhémentes : *"il faut les bannir de Nouméa"*, *"il faut renvoyer les squateurs d'où ils viennent, raser et détruire les cabanes"*, *"les squateurs sont nuisibles"*, et enfin, *"il faudrait dynamiter tout cela, lâcher des bombes sur les squats"* (sic). Les arguments sollicités pour justifier de telles options soit sont absents, soit renvoient à une litanie de jugements dépréciatifs. Les enquêtés déclarent ainsi que les squateurs sont des *"drogués"* ou des *"ivrognes"*, *"des délinquants"* ; on dit aussi d'eux qu'ils sont *"sales"*, que *"les squats sont infestés de rats"* et que leurs habitants sont *"des voleurs"*.

Le rejet des squats est souvent argumenté par le manque de légitimité sociale des squateurs à bénéficier de "villas" localisées sur le front de mer⁸. Dans ce cas, les squats représentent une double transgression d'un ordre qui semble implicite pour les citoyens. D'abord, leur existence

⁸ Les squats sont pour une bonne partie d'entre eux établis sur le domaine public maritime, inconstructible donc vacant.

est ressentie comme une atteinte au principe d'une propriété privée ne pouvant être acquise que par une capitalisation (d'argent, de travail, de mérite) ou par une transmission. Ensuite, le principe de l'adéquation du logement aux possibilités financières des ménages, signe matériel de l'échelle sociale selon les critères définis par les Européens, n'est pas respecté dans les squats. La véhémence des propos tenus n'est pas négligeable puisque dans plusieurs cas, les habitants déclarent en substance qu'"il faudrait tuer les squateurs" car les squats sont un "fléau" et sont peuplés de "fainéants et de profiteurs". Cette incroyable virulence des jugements est à rapprocher du fait que beaucoup de familles d'origine européenne n'ont obtenu leur insertion ou leur ascension sociales qu'au prix d'efforts importants, constitutifs de l'identité de ces groupes, qui ont "tout construit" par eux-mêmes. Les squateurs (par l'apparente facilité de leur établissement en ville) représentent symboliquement la négation de tels efforts.

Bien des citoyens contestent aux squateurs le droit de résider à Nouméa, il est très souvent rappelé que les squateurs sont Océaniens et qu'à ce titre, "ils sont étrangers à la ville". Un habitant affirmait même qu'"on devrait renvoyer ces gens chez eux, surtout les non-originaires", un autre déclarait "qu'il n'est pas souhaitable que les squats soient mêlés aux quartiers résidentiels". Beaucoup craignent la présence importante d'Océaniens en pleine ville. Au mieux, les squats sont une gêne dans la ville : ils "gâchent le paysage", ils "sont néfastes pour l'environnement", et, ce qui est un peu différent, ils "ne sont pas esthétiques". La présence des squats est jugée incompatible avec le développement du tourisme en Nouvelle-Calédonie et particulièrement à Nouméa, où sont construits la plupart des grands hôtels du territoire : "il faudrait leur donner [aux squateurs] un terrain où on ne les voit pas ; ils sont trop voyants", ou bien encore "le défaut de tous les squats, ces bidonvilles, c'est le regard porté par le touriste. Les squats sont un fléau pour le tourisme". Comme on le verra plus loin, pourtant, les squats tendraient plutôt à se fondre dans le paysage et à rester peu visibles pour les autres citoyens, ce qui interroge sur la motivation réelle de ces arguments.

Parmi les non-Océaniens, seule une personne a présenté les squats comme une alternative préférable aux cités, expliquant que les squateurs sont des "gens de la terre" et qu'à ce titre, les squats pourraient leur être mieux adaptés que les immeubles collectifs où ils sont généralement relégués. Quant aux Océaniens de Nouméa vivant hors des squats, ils se déclarent en grande majorité contre l'existence des squats, déplorent leur développement et n'imaginent pas squatter eux-mêmes. Les Wallisiens sont parmi les Océaniens les plus ouvertement hostiles aux squateurs : "en tant que Wallisien, venir de Wallis et faire squateur à Nouméa, c'est nul. A Wallis, aujourd'hui, il y a de belles maisons, pourquoi supporter cela ici ? Pour les Kanak, c'est leur problème. Pour les Wallisiens, ils feraient mieux de rentrer à Wallis, pêcher et chasser. La coutume fonctionne bien chez nous, on la respecte". D'autres

habitants emploient des adjectifs comme *"intolérable"*, *"désastreux"* pour qualifier les squats, ou imputent au manque de volonté des squateurs leur séjour dans les cabanes. Une dernière opinion émise reflète bien une ambition assez généralement répandue chez les Wallisiens de la ville : *"il faut avoir une maison en dur comme tout le monde"*. Les citoyens Kanak aussi sont nombreux à déprécier les squats qu'ils jugent *"inadmissibles"* et *"catastrophiques"*, s'insurgeant contre la mauvaise volonté des squateurs soupçonnés de refuser de travailler. *"Les squateurs sont ridicules. S'ils n'ont rien ici, ils n'ont qu'à retourner chez eux pour y travailler la terre, cultiver. Ici, puisqu'ils sont là, il leur faut trouver du travail. Ils sont toujours là à demander de l'aide, alors qu'il faut travailler. Ils gaspillent l'argent qu'ils ont à boire et à fumer. Mais d'autres que les squateurs sont dans le même cas"*. La convergence de ces discours convenus⁹ avec ceux du reste de la population de Nouméa peut relever, chez les Océaniens, d'un souci de ne pas se singulariser du bloc des autres citoyens.

Seule une petite partie des Océaniens considère que le squat autorise un mode de vie plus "urbain" : la solidarité y serait plus grande que ce qu'elle est ordinairement en ville, et le squat permettrait, avec très peu de moyens financiers, de vivre plus agréablement que dans les cités-dortoirs : alors que la compassion des enquêtés non-océaniens, lorsqu'elle s'exprime, se résume souvent à une inquiétude quant à la santé des enfants dans les squats, les Océaniens, pour leur part, se réjouissent de ce que les squats permettent aux enfants de profiter d'une vie au grand air et de la proximité de la mer et des jardins. Comme l'explique un informateur de Maré : *"les cabanes, c'est bien. Elles sont beaucoup plus grandes que les maisons qu'on a à Nouméa, et on ne paie pas. Maintenant, elles sont grandes comme les maisons de Maré. Dans les cabanes, on est libre, on travaille dehors. Ici [dans l'appartement où le témoignage est recueilli], on est tout le temps enfermé. C'est mauvais pour les enfants. C'est trop petit"*.

D'une façon générale, les squats sont perçus comme des sous-produits ou des accidents de l'urbanisation mais aucunement comme l'une de ses adaptations actuelles ; les squateurs sont ainsi dissociés des autres citoyens et exclus des représentations de l'urbanité ; les jugements qui leur sont portés témoignent clairement de cette discrimination qui se fonde la plupart du temps sur des critères ethniques : *"de toutes façons, l'indigène n'est pas fait pour vivre en appartement. Ce ne sont pas des gens comme nous"*. Comme on le voit à la lecture des passages qui précèdent, les jugements émis sur les squats par la population de Nouméa

⁹ Dans un article portant sur la construction médiatique des malaises sociaux, Patrick Champagne (1993, p. 68) indiquait la tendance des dominés *"à avoir un discours d'emprunt. Celui que les dominants tiennent à leur propos"*. A l'occasion d'incidents violents survenus dans certaines banlieues, expliquait-il par exemple, on a souvent entendu des jeunes banlieusards interviewés par la télévision répéter les discours les concernant, qu'ils avaient entendus dans les journaux télévisés de la veille. A Nouméa, les Océaniens de la ville tendent à minimiser leurs liens avec les gens des squats, discrétion qui témoigne peut-être aussi d'une attitude prudente. Il n'est pas exclu qu'une conversation sur les squats induise chez les informateurs un évitement comparable à celui que peut provoquer, dans une conversation superficielle avec un Européen, le terrain de la politique et des inégalités sociales entre les ethnies.

renseignent en fait, par complémentarité ou par opposition, sur les valeurs investies dans le reste de l'entité urbaine. Ils fournissent ainsi un guide pour cerner, par contraste, ce qui fonde l'urbanité de Nouméa.

Présentation de l'ouvrage

Tous les faits qui sont examinés dans le texte qui suit concourent, chacun à sa manière, à la construction d'un projet scientifique défini (faire l'anthropologie d'un espace social symbolique) et complexe¹⁰. Il faut sans cesse assumer l'alternance entre les niveaux généraux de l'ensemble urbain (la planification ou les flux de population, par exemple), la micro-analyse (l'itinéraire personnel des squateurs et des autres citadins, le plan d'un squat), et les perspectives transversales, avec ce qui est affaire de regards sur la ville. La réalisation du projet suppose des points de vue divers, ce qui explique qu'il soit fait appel à des outils méthodologiques empruntés à plusieurs disciplines des sciences sociales.

La première partie de ce livre sera consacrée à une approche essentiellement sociologique et géographique de la ville, en débutant par les squats pour s'intéresser ensuite à la ville «institutionnelle» à laquelle ils sont, d'une certaine manière, subordonnés. D'un point de vue épistémologique, cette approche statistique et qualitative du fait social urbain s'inspire des travaux de «morphologie sociale» de Maurice Halbwachs (1972). Elle permet de comprendre comment s'organisent, au plan social et spatial, les différents groupes de population de Nouméa, et partant, de déterminer leur manière propre de vivre en ville. Les squats, objet du premier chapitre, sont abordés dans leurs différentes dimensions, démographique, géographique, sociale, symbolique et politique. L'étude des squats, seule du genre à ce jour à Nouméa, offre un intérêt tout particulier car ni les Kanak, ni les autres Océaniens qui forment le gros des squateurs n'ont de tradition urbaine préexistante au phénomène colonial, et il est intéressant de s'interroger, dans cette perspective, sur le genre de vie urbain qui s'adapte, naît, ou se reproduit dans les squats, par rapport aux façons de vivre dans la ville institutionnelle, qui fait l'objet du deuxième chapitre.

La deuxième partie, également composée de deux chapitres, sera consacrée à une approche historique de la ville, et se basera sur une analyse parallèle de son évolution démographique et de son évolution morphologique, telles que les produisent les politiques urbaines et les différents contextes de l'histoire du territoire. La population de Nouméa est en effet la résultante de multiples épisodes de peuplements antérieurs, intervenus entre la fondation de la ville, en 1854, et nos jours, qu'il s'agisse des descendants de colons, de bagnards, des

¹⁰ La ville "croise le changement plus diffus et plus continu des comportements citadins avec les rythmes plus syncopés de l'évolution des formes produites. La complexité est maximale" (Bernard Lepetit, 1994, p. 3).

métropolitains, des pieds-noirs, ou encore des Kanak de la ville aujourd'hui, des squateurs ou des autres groupes. Or, le peuplement de Nouméa, c'est-à-dire les causes, les modalités et les volumes des flux de populations, qu'une approche inédite de démographie rétrospective tente de cerner, ne peut être dissocié de l'histoire plus générale de la colonisation de la Nouvelle-Calédonie : cette double histoire fait l'objet du troisième chapitre. Quant au quatrième chapitre, il traite de la façon dont les Français, militaires, notables et simples citoyens, ont conçu et construit Nouméa des origines jusqu'à nos jours. Cette construction fait aussi bien intervenir la planification et les politiques urbaines, que l'action institutionnelle des groupes de citoyens. L'étude des institutions en charge de la ville, de leur action et de leurs résultats en termes urbanistiques sert ici à décrire le mode de production de l'espace urbain qui est spécifique à la communauté européenne et aux groupes qui lui sont associés. Elle permet aussi de comprendre comment les squateurs ont pu trouver, dans l'enceinte de la ville même, l'espace nécessaire au développement des quartiers d'habitat spontané d'aujourd'hui. L'histoire est, dans toute cette partie, moins le moyen d'expliquer le présent dans une démonstration académique, que celui de mettre au jour diverses légitimités utilisées dans l'actuel : c'est en quelque sorte plus d'historicité que d'histoire dont il est question. Ce livre tente aussi de rendre compte, en cheminement diachronique, synchronique et rétrospectif dans l'histoire, voire en construction historique pure, des temps bousculés dont la ville porte la trace. Le temps n'a pas ici le cours discipliné auquel les historiens le plient habituellement¹¹. Cette utilisation particulière de l'histoire permet aussi de montrer que la ville, avant d'être pierre et mortier, est avant tout affaire de discours et de représentations : le projet urbain anticipe en permanence la réalisation urbaine.

Enfin, la troisième et dernière partie présentera une approche anthropologique de la ville, centrée sur l'idée du partage. Ville institutionnelle, occupations spontanées : bien que la différence, exprimée de façon ostensible entre les deux types d'occupation de l'espace, soit constitutive du principe même des squats, il existe des points de rencontre, de confrontation ou de dialogue entre ces deux "villes", ne serait-ce que parce qu'elles partagent le même espace. Ainsi, le dernier chapitre est l'occasion d'analyser les représentations collectives de la ville, sujet sur lequel se confrontent et se répondent les deux principales communautés du territoire. Ces représentations de Nouméa s'enracinent dans un passé sans cesse revisité, sans cesse recherché, qui est source de multiples discours sur les occupations anciennes - ou sur leur absence. Ces occupations éventuelles, argumentées de multiples façons, ont une importance actuelle considérable : elles sont la composante essentielle des stratégies aujourd'hui mises en œuvre par les Européens et par les Kanak de Nouméa pour légitimer, l'un vis-à-vis de l'autre, leur place respective dans la ville, et leur accès aux ressources et aux pouvoirs que celle-ci dispense.

¹¹ Ce que Serge Gruzinski a bien montré dans son histoire de Mexico (1996).

PREMIERE PARTIE

**SQUATS ET VILLE BLANCHE UNE LECTURE SOCIOLOGIQUE
ET GÉOGRAPHIQUE DE LA VILLE**

- chapitre 1 -

LES SQUATS

L'évaluation précise de la population des quartiers d'habitat spontané, qu'ils soient bidonvilles, favelas ou squats océaniques, fait problème dans toutes les villes où ils existent. A Suva (Fiji) en 1976, par exemple, dans son étude des squats, Walsh (1978, p. 192) consacre un long développement aux difficultés de telles évaluations, soulignant la maigre fiabilité des sources - quand elles existent - et la grande disparité des données qu'elles affichent. Les chercheurs n'ont pas manqué d'employer diverses méthodes pour obtenir une estimation de la population des zones d'habitat spontané (ou habitat informel), qu'ils aient procédé, avec différentes pondérations, à une extrapolation des résultats des recensements officiels, ou qu'ils se soient appuyés sur les chiffres approximatifs proposés par divers services municipaux (Nair, 1976). Beaucoup ont tenté d'appuyer leurs estimations sur un comptage des bâtiments visibles sur les photographies aériennes, bien que cette méthode soit inmanquablement la source d'erreurs : d'une part, en l'absence d'enquête sur le terrain, il est impossible de connaître la composition d'une maisonnée et de savoir précisément quel effectif abrite chaque bâtiment ; d'autre part, le détail des photographies aériennes ne permet pas toujours de distinguer les maisons d'habitation des hangars, appentis ou blocs sanitaires.

LA POPULATION DES SQUATS

Le nombre des squateurs

A Nouméa, les recensements ne permettent ni directement, ni indirectement de se faire une idée des effectifs de population présents dans les squats. Selon un responsable de l'ITSEE, la rubrique consacrée aux matériaux de construction des habitations dans le volume des recensements qui concerne les logements, permettrait aisément de faire la part entre le bâti "formel" et les "cabanes", celles-ci étant classées en "habitation de fortune" ou en "constructions provisoires". Cependant, toutes les habitations des squats ne sont pas des logements de fortune, et les abris précaires, dans l'enceinte de Nouméa, ne se rencontrent pas seulement dans les zones d'habitat spontané. Les données issues des recensements sont donc peu utilisables.

Parallèlement aux recensements territoriaux, il existe plusieurs estimations officielles de la population des squats. La première est fournie par le "recensement" entrepris entre novembre

1992 et janvier 1993 par le Haut-Commissariat, en collaboration avec la Mairie de Nouméa, la Province Sud et quelques membres désignés du Comité de défense et de soutien aux squateurs. Que la police ait été chargée de faire passer les questionnaires dans les squats¹² introduit probablement un biais dans les résultats. Ces derniers faisaient état de 270 cabanes, abritant 1107 personnes, mais toutes les instances concernées reconnaissaient que ce nombre était déjà complètement dépassé au moment de la parution des résultats de l'enquête ; il fut même immédiatement contesté par le Comité des squateurs, pour lequel certains secteurs avaient été complètement négligés par le recensement : "*nous estimons que la réalité est plus près de 300 cabanes. Il faut également prendre en compte le fait que deux ou trois familles vivent ensemble dans un squat et que le nombre de 1200 personnes concernées est beaucoup plus important*" (Nouvelles Calédoniennes, 23/4/1993). Le comité évaluait à deux voire trois fois ce nombre la population des squateurs présents à Nouméa (Nouvelles Calédoniennes, 27/11/1993).

Dans le milieu de l'année 1993, un nouveau comptage des squateurs a été entrepris, tant pour pallier les carences du précédent recensement que pour connaître l'ampleur qu'avait prise le phénomène. Le haut-commissariat décomptait alors "*281 cabanes et 7 baraquements pour une population totale de 1836 personnes*" réparties dans treize quartiers de la ville ; s'y ajoutaient 600 personnes qui, "*à Dumbéa et à Païta (...), vivraient dans des abris de fortune*". *Le haut-commissariat conclut toutefois que cet inventaire ne peut (...) être considéré comme une donnée statique, le phénomène des cabanes étant loin d'être contenu*" (Nouvelles Calédoniennes, 29/6/1993). En 1994, 365 cabanes étaient officiellement recensées à Nouméa (Nouvelles Calédoniennes, 27/8/1994).

En 1995, le collectif humanitaire¹³, réunissant plusieurs institutions du territoire, tentait à son tour de connaître le nombre précis des habitants des squats. Une enquête - à laquelle il nous a été demandé de collaborer pour l'élaboration du questionnaire et pour la logistique - a été menée dans ce but dans l'ensemble des squats de la commune de Nouméa *stricto sensu*. Elle a permis d'établir que 800 familles vivaient désormais dans des habitats urbains précaires. Cet effectif arrondi montre que le collectif humanitaire ne livre là qu'une estimation ; en outre, en l'absence de données fiables concernant les caractéristiques démographiques de la population des squats, le seul décompte des familles donne peu d'indications sur les effectifs totaux. La

¹² Sur les 10 squats touchés par ce recensement, 6 l'ont été aussi par notre enquête : Logicoop, Kaméré, Motor Pool, Nouville, Magenta et Ducos.

¹³ Le Collectif d'Urgence Humanitaire, fondé en novembre 1994, regroupe aujourd'hui les associations suivantes : Abris-Partage, ADP, Airain, Belle-Porte, la Croix Rouge Française, le Diaconat du vieux temple, le Foyer Béthanie, Rapsa, le Secours Catholique, Secours et Solidarité, la Société de Saint-Vincent-de-Paul, SOS Logement, Table Fraternelle, l'UNAFAM, et des particuliers qui y adhèrent à titre personnel.

même année, le haut-commissariat évaluait à 508 le nombre des cabanes (*Nouvelles Calédoniennes*, 21/6/1995).

En l'absence de données fiables et détaillées, il nous a ainsi été nécessaire de recueillir des données par nous-mêmes. Connaître les effectifs et surtout les caractéristiques démographiques de la population des enclaves d'habitat informel en ville était le premier objectif de l'enquête conduite dans ce qui représentait, en 1994-1995, les dix principaux squats de la commune de Nouméa et de sa proche périphérie : Motor Pool, Nouville, Normandie, Magenta, Logicoop, Kaméré, Ko We Kara, Caillou Bleu, Koutio SPANC et Koutio Péage (figure 1, supra).

Cette enquête a porté sur 246 unités d'habitation abritant 1194 personnes au total. Elle a touché approximativement un quart de la population alors présente dans ces zones d'habitat informel ; la population totale de ces 10 squats pouvait dans ces conditions être estimée à environ 4 800 personnes en 1995. Par rapport aux effectifs précédemment comptés, la croissance du phénomène est importante :

1989 -	93 cabanes, 329 personnes ¹⁴
1992-1993 -	270 cabanes, 1 110 personnes
mi-1993 -	281 cabanes, 1 336 personnes
début 1995 -	508 cabanes, 800 familles (environ 3 200 personnes)
mi-1995 -	1 000 cabanes, 4 800 personnes

Le nombre des cabanes et des squateurs, d'après ce que ces données approximatives semblent indiquer, progresse très rapidement ; il semble même qu'il double en moins de deux ans. Le développement des zones d'habitat spontané à Nouméa suit donc un rythme de croissance qui n'a rien à envier à celui des bidonvilles des pays en développement : "*tandis que la croissance démographique des pays pauvres oscille entre 2% et 3% par an, la croissance urbaine est deux fois plus forte, soit 4% à 6% et l'extension des zones insalubres encore deux fois plus rapide, entre 8% et 12% par an*" (Drummond, 1981, p. 1) ; on est ici au-delà de ces taux.

Quelle est la population actuelle des squateurs de Nouméa ? En 1997, le quartier d'habitat spontané de "Continent", pour ne citer que celui-ci, rejoint par la taille les squats déjà considérables de Logicoop, Motor-Pool, Koutio-SPANC et Nouville : les effectifs de ce dernier squat, qui a été étudié en détail et dont l'importance est plus modeste que celle des trois autres, correspondent à peu-près à 400 personnes. La population de l'ensemble de ces

¹⁴ Source : recensement de la population de 1989, qui décompte non pas les cabanes mais les "constructions provisoires" et "habitat de fortune". On a vu que cet effectif est probablement sous-estimé, d'autant plus que certains squats, parmi les plus importants, n'auraient pas été touchés par le recensement de 1989 (*Nouvelles Calédoniennes*, 13/5/1996°).

cinq squats n'équivaut pas à moins de 2 500 personnes ; or, on compte près d'une quinzaine de squats spatialement bien identifiés à Nouméa.

S'il était encore possible de cerner les limites des squats au moment de l'enquête, en 1995, les quartiers d'habitat spontané tendent au début des années 2000 à s'implanter dans l'ensemble des zones non bâties : ainsi, le long de la Savexpress¹⁵, les squats de Ko We Kara, Caillou Bleu, Koutio SPANC et Koutio Péage forment une aire d'occupation plus ou moins continue, depuis les abords du péage jusqu'à la ville, de telle sorte qu'il est désormais difficile d'identifier les limites précises de chacun d'eux. De plus, le développement du phénomène est allé de pair avec une diversification tant des formes que des échelles de cet habitat spontané. Dans la périphérie de Nouméa (à Yahoué, par exemple), les "cabanes" se fondent à présent dans les interstices du tissu urbain résidentiel originellement peu dense, ce qui leur permet de bénéficier des équipements de ce dernier. Les lots non construits et les jardins des maisons eux-mêmes se voient colonisés par les "cabanes" des parents et alliés, tandis que des cultures associées à ces occupations se répandent aux abords du bâti initial.

Au-delà de la presqu'île, dans les communes de Païta, du Mont Dore et de Dumbéa, les zones d'habitat spontané se sont également multipliées, mais la plupart du temps, elles présentent la particularité d'être implantées non plus dans le tissu urbain, mais en zone rurale. Bien que relevant là aussi d'occupations spontanées de terrains vacants, nous les avons exclues des estimations.

En résumé, compte tenu du fait que d'autres embryons de squats étaient présents à Nouméa au moment de l'enquête mais n'ont pas été touchés par celle-ci, et que le phénomène s'est depuis amplifié, il n'est pas exclu que l'on ait, en 1997, affaire à 6 000 ou 7 000 squateurs dans la commune de Nouméa et de sa proche périphérie, ce aux moments où l'accueil est maximum¹⁶.

Ces estimations n'ont de sens que rapportées à la population totale de la zone urbaine. Les squateurs représenteraient 8 à 9 % des 76 293 habitants de la commune de Nouméa et 5 à 6 % des 118 223 habitants du Grand Nouméa (ITSEE, 1997). Rapportés à la population océanienne qui s'élève à 27 577 personnes dans Nouméa et à 49 428 personnes dans le Grand Nouméa, les squateurs correspondraient respectivement à 25% et à 14% de ces effectifs.

¹⁵ Voie express qui dessert l'entrée nord de Nouméa.

¹⁶ Les effectifs de la population des cabanes, qui accueillent, tout comme les logements "institutionnels" des Océaniens, une importante population de passage, sont sujets à des fluctuations importantes.

L'ensemble des données qui suivent sont tirées des résultats de notre enquête. Leur objet est d'apporter des informations élémentaires sur la population très mal connue que forment les squateurs.

Qui sont les squateurs ?

Dans les 246 ménages qui composent l'échantillon, le chef de ménage et, le cas échéant, son conjoint ont été interrogés sur leur origine ethnique. L'échantillon qui sert à déterminer l'origine ethnique s'élève à 449 personnes et peut être comparé à la composition ethnique de la ville de Nouméa et du Grand Nouméa¹⁷.

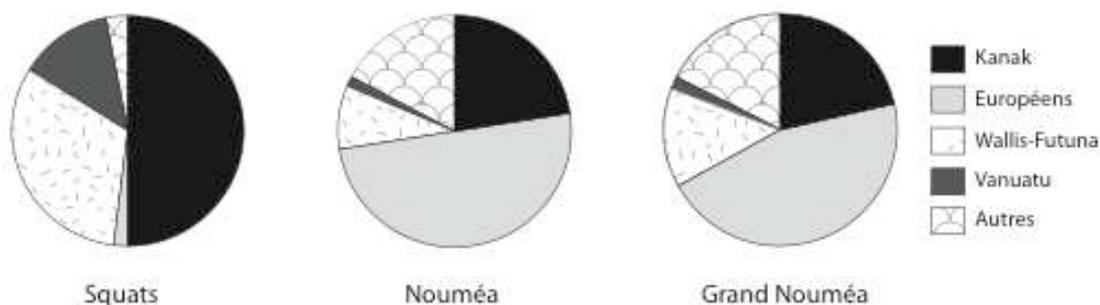


Figure 3 : Composition ethnique de la population des squats en 1995 (source : enquête), de Nouméa et du Grand Nouméa en 1996 (source : INSEE, recensement de la population, 1997).

Au plan de la composition ethnique, la population des squats présente une importante discordance avec celle de la ville, qui est majoritairement peuplée d'européens. Les Océaniens représentent 97 % des squateurs alors qu'ils ne forment que moins de 40 % de la population urbaine dans son ensemble. Contrairement à une idée parfois rencontrée qui attribue aux Wallisiens et Futuniens les plus forts contingents de squateurs, ce sont les Kanak qui sont ici majoritaires¹⁸. Ceux-ci sont principalement originaires de la Province des îles (pour 41 % d'entre eux) et de la province Nord (pour 44 %). Ce phénomène correspond à un mouvement déjà signalé, et repéré de longue date (ITSEE, 1989, p. 35), d'immigration depuis les provinces nord et îles vers le Grand Nouméa. Mais si l'on compare la population kanak des squats à celle de la ville institutionnelle, on s'aperçoit que les familles originaires de la

¹⁷ Les effectifs d'enfants pour ces deux dernières populations ne sont pas pris en compte, ce afin de correspondre à l'échantillon de l'enquête qui, pour cette question, ne regroupe que les seuls adultes auxquels la question a été posée.

¹⁸ Cela coïncide avec les résultats du premier recensement des squateurs : "par ethnie, le chef de famille est mélanésien dans 89 cas, Vanuatuan pour 69 cas et Wallisien pour 67 cas" (Nouvelles Calédoniennes, 23/4/1993). Les Ni-Vanuatu, s'ils sont surreprésentés dans les squats, sont loin d'y former en proportion la seconde des ethnies présentes. Nos résultats dans cette mesure diffèrent sensiblement de ceux du Haussariat, ce qui peut être dû simplement à la date des deux enquêtes.

province nord sont sur-représentées dans les squats, à l'inverse de ceux de la province sud. Cette situation peut s'expliquer par les réseaux de migration moins structurés depuis le nord de la Grande-Terre ; les Kanak qui en sont originaires trouveraient moins facilement, par leurs relations de parenté et d'alliance, à s'insérer dans la ville institutionnelle que les deux autres groupes.

Toutes ethnies confondues, l'enquête permet d'établir que près de la moitié de la population des squats a moins de 20 ans, et que plus de 80 % de cette population a moins de 40 ans. Cette structure par âge, si elle présente des discordances avec celle de la population de l'ensemble de Nouméa, plus âgée, coïncide en revanche assez bien avec la structure par âge de la population kanak de la Province sud, et aussi avec celle de l'ensemble que forment, dans la province sud, les populations kanak, wallisienne, et ni-vanuatu. Cela permet au passage de reconnaître une certaine validité à notre échantillon.

Mis à part les moins de 10 ans, qui représentent la classe la plus importante de la population, la classe des 20-29 ans fournit, chez les hommes comme chez les femmes, les plus forts contingents de squateurs. Ces caractéristiques signalent *a priori* une population active de jeunes ménages accompagnés de leurs enfants, ce que confirme l'équilibre relatif des taux de masculinité (de 74 à 110 hommes pour 100 femmes selon les ethnies). Seule exception, la forte sur-représentation des hommes ni-Vanuatu dans les squats (217 hommes pour 100 femmes) peut sembler typique d'une population relevant d'une migration de travail. Néanmoins, il faut se garder d'imaginer une "étanchéité" matrimoniale des catégories ethniques : en réalité, les célibataires Ni-Vanuatu ne sont pas dans les squats en surnombre aussi considérable qu'on pourrait le croire au vu de ces données, car beaucoup d'entre eux ont épousé des femmes kanak pour faciliter leur implantation en Nouvelle-Calédonie¹⁹.

Par ailleurs, les résultats mettent en évidence une légère sur-représentation, chez les kanak, des femmes de certaines classes d'âge (20-24 ans). Célibataires avec ou sans enfants, pour certaines d'entre elles, elles pourraient être le signe d'un premier mouvement d'émancipation. La légère sur-représentation des femmes, toutes classes d'âge confondues, est également l'une des caractéristiques de certains quartiers spontanés de Suva (Walsh, 1978, p. 194).

En résumé, l'étude démographique rend compte d'une population assez récemment installée sur le mode familial, et non d'une population comportant des hommes adultes en surnombre, comme ce serait le cas pour une population relevant d'une migration de travail : on a ici affaire, au contraire, à une occupation stable des espaces urbains.

¹⁹ Depuis l'indépendance de leur pays en 1980, les Ni-Vanuatu sont étrangers en Nouvelle-Calédonie, et à ce titre, sont soumis à la réglementation en vigueur sur le territoire français concernant les étrangers : carte de séjour, etc.

L'échantillon de 444 personnes retenu pour l'analyse de la profession des squateurs se compose des chefs de famille et éventuellement de leur conjoint. Au moment de l'enquête, 80 % des unités d'habitations comprenaient au moins un actif et disposaient ainsi d'un revenu, ce qui équivaut à la même proportion que celle déterminée en 1993 par le recensement du haut-commissariat (85 % en 1993). La proportion des actifs, qui est stable, contredit le préjugé qui identifiait au départ la majorité des squateurs à des chômeurs.

La proportion d'actifs est plus élevée chez les hommes : dans les couples, 76 % des hommes mais seulement 30 % des femmes travaillent. Ces taux d'activité sont à comparer à ceux que l'on peut calculer pour la population océanienne de la province sud (ITSEE, 1989), qui s'élèvent à 53 % pour les hommes et à 30,5 % pour les femmes. On trouverait ainsi un nombre supérieur d'hommes pourvus d'un emploi parmi les squateurs, ce qui est peut-être imputable à la jeunesse de cette population qui ne compte, par exemple, que peu de retraités et de personnes âgées. Ce taux d'activité élevé par rapport à celui de la population de la Province sud amène à convenir que les squateurs participent de façon significative à l'économie provinciale, ce qu'ils ne manquent pas eux-mêmes de souligner : *"quand les gens viennent de la Grande-Terre et des îles et qu'ils ne trouvent pas de travail à Nouméa, ils rentrent chez eux ; mais nous, on gagne notre vie et on est d'ici. On est des acteurs de la vie économique du pays. On n'a pas le choix"*, affirme le chef du squat de Nouville à la presse (*Nouvelles Calédoniennes*, 11/9/1993). Walsh avait dressé un constat similaire pour Suva : *"Squatters have been shown to make a significant contribution to the urban economy. The extent of their contribution (...) should do something to convince sections of the business community that they are sound economic grounds for improving the spending power of the urban poor"* (1978, p. 435).

Si l'on compare les secteurs d'activité des squateurs avec ceux des Océaniens résidant en province sud, on constate que les premiers sont plus nombreux à être employés (chez les hommes, 36 % contre 18 % ; chez les femmes, 87 % contre 70 %) et que tous les autres secteurs d'activité sont moins bien représentés chez les habitants des cabanes. Signalons notamment que certaines catégories d'activités sont déclarées complètement absentes (comme les cadres ou professions intellectuelles, ainsi que les agriculteurs).

Parmi les emplois des squateurs, le bâtiment et l'entretien sont les mieux représentés. D'une façon générale, ces emplois requièrent peu, et souvent pas du tout de qualifications.

Si la part globale des actifs est stable dans le temps parmi les squateurs, leur activité l'est toutefois beaucoup moins : les ouvriers, qui représentent plus de la moitié des hommes actifs, ne travaillent souvent que grâce à des contrats à durée déterminée, au terme desquels plusieurs mois peuvent s'écouler avant un nouvel engagement. Peu d'entre eux sont des salariés d'entreprise. De même, les deux tiers des femmes actives exercent la profession de femmes de ménage, presque toujours à temps partiel ; il arrive qu'elles ne travaillent guère que deux ou trois heures par semaine.

Une conséquence de la maigre qualification et de l'irrégularité des emplois est la faiblesse d'ensemble des revenus des squateurs. L'enquête menée par les pouvoirs publics en 1992 et 1993 montre que si près de 90 % des familles ont un revenu, celui-ci est faible

- 13 % des familles ont des revenus mensuels de plus de 100 000 francs CFP (\approx 840 euros) ;
- 48 % des familles ont des revenus mensuels compris entre 70 et 100 000 francs CFP (\approx 530 et 840 euros) ;
- 34 % des familles ont des revenus mensuels inférieurs à 70 000 francs CFP (SMIG local) ;
- 5 % des familles n'ont aucun revenu.

Compte tenu des loyers pratiqués à Nouméa, surtout en 1993, des revenus inférieurs à 100 000 francs (87 % des familles ayant répondu) sont tout à fait insuffisants pour y assurer le logement et la subsistance d'une famille. De plus, du fait de la précarité des emplois, seule une proportion réduite de la population des squats bénéficie d'une couverture sociale et peut prétendre aux aides dispensées par les divers organismes d'aide au logement. D'une façon générale, on se trouve en présence d'une population qui est socialement peu favorisée, et qui, même si elle n'est pas totalement démunie, est mal placée pour l'accès au logement social.

On est loin du mythe des squateurs aisés que propage une fraction de la population citadine : *"à la vue de certains véhicules de série récente aux abords des lieux squatés, on est en droit de se demander si dans certains budgets familiaux, le confort de l'habitat n'a pas cédé la priorité à d'autres dépenses, peut-être moins urgentes"* peut-on lire dans les Nouvelles Calédoniennes du 11/09/1993. C'est en effet bien d'un choix qu'il s'agit, mais lorsqu'on compare les facilités de crédits proposées à l'achat d'un véhicule neuf et celles offertes pour l'acquisition d'un logement (inexistantes pour des populations disposant d'aussi peu de revenus), ces dernières sont loin d'être avantageuses ou même envisageables. La jouissance d'un logement "légal" étant au-delà des moyens, elle peut alors passer après le "confort" que procure la disposition d'une voiture moyennant un endettement raisonnable étalé sur une longue période. A ces conditions, un véhicule neuf devient même plus facilement accessible qu'une voiture d'occasion, dont le montant doit être acquitté d'une traite.

A la lumière des analyses qui précèdent, la population des squateurs se dessine dans toute sa singularité : elle se compose de ménages océaniens actifs, plutôt jeunes et peu qualifiés, aux revenus faibles. L'installation dans les squats permet à ces familles de faire l'économie d'un loyer qui épuiserait une grande partie des ressources. La question qui se pose, à présent, est de savoir comment cette solution a fini par s'imposer à un nombre de plus en plus grand d'Océaniens à Nouméa. Cela suppose que l'on se penche sur la genèse du phénomène.

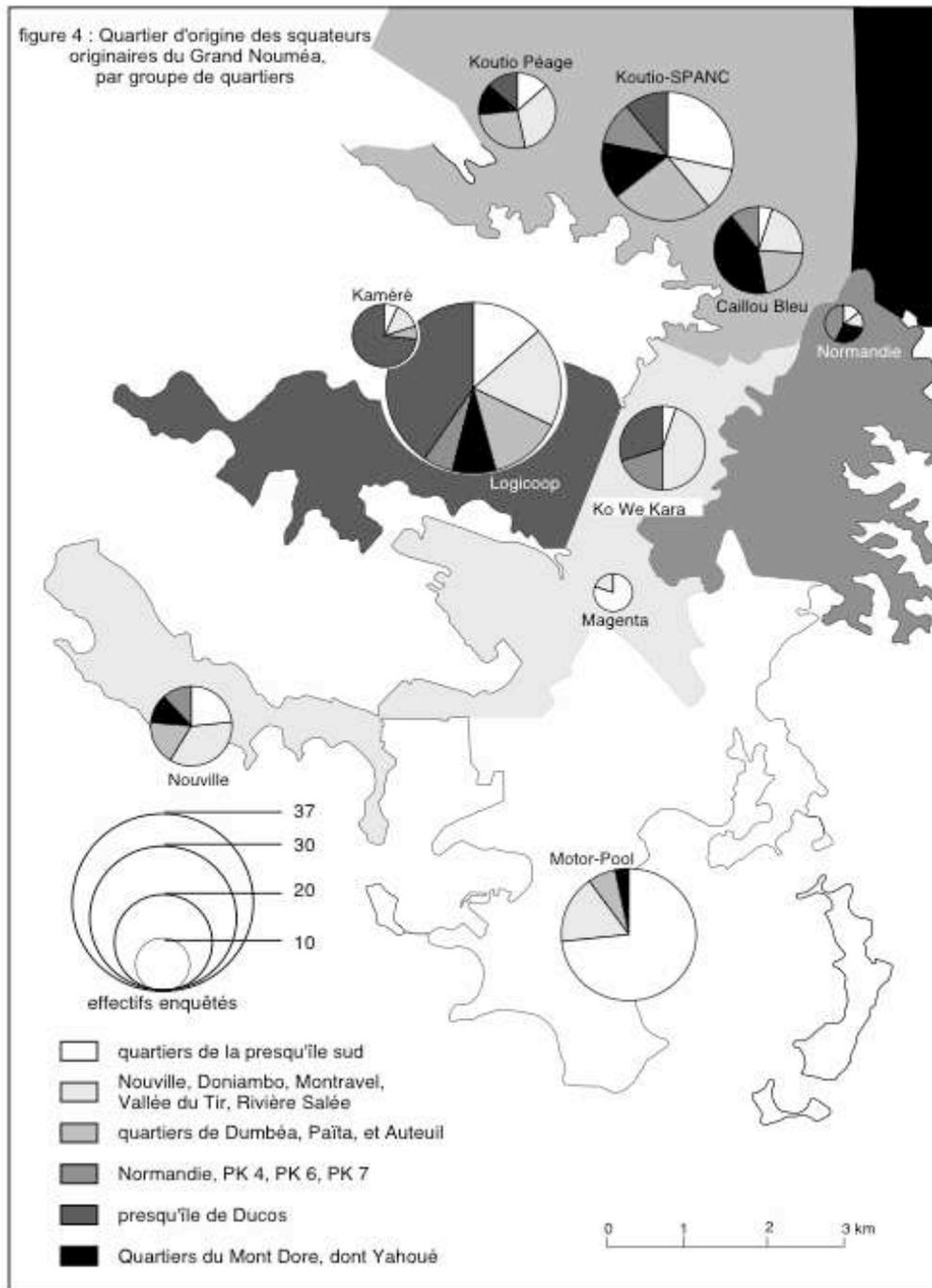
LA GENESE DES QUARTIERS D'HABITAT SPONTANÉ

241 ménages ont accepté de donner la date de leur installation à Nouméa et dans le squat lui-même. Si 61 % des ménages de l'échantillon du squat résident à Nouméa au moins depuis 1985, à peine 3 % d'entre eux étaient déjà installés à cette époque dans un squat. La population des squats ne semble pas majoritairement composée d'arrivants récents dans la ville, qui auraient choisi ce type d'installation faute de trouver rapidement un habitat "formel". En fait, à peine moins de 9 % des squateurs sont arrivés directement de l'intérieur de la Grande-Terre ou des îles. Cela signifie que les squats ne sont pas spécialement alimentés par la migration de travail et l'exode rural, mais que leur population provient de la ville et est qu'elle est en partie issue de la seconde génération de Kanak de Nouméa : 88 % des squateurs déclarent venir d'un précédent domicile dans la ville même et approximativement 10 % de la population que l'on rencontre dans les zones d'habitat informel est née à Nouméa.

Un phénomène de quartier

Pour définir plus précisément ce phénomène de transfert des populations urbaines vers les zones d'habitat spontanées, il a été demandé aux enquêtés de préciser leur lieu d'installation précédant leur arrivée dans le squat. Pour les 80 % de squateurs qui proviennent du Grand Nouméa, leur précédent domicile est assez souvent situé non loin du squat où ils résident, ce qui semblerait indiquer, dans un nombre important de cas, un glissement de la population de la ville formelle vers des zones d'habitat spontané aménagées à proximité de ce logement. Une carte des origines par quartier dans le Grand Nouméa (figure 4) confirme ce glissement et consacre le squat comme un "phénomène de quartier", du moins dans la presqu'île. Cela est particulièrement frappant pour le squat de Magenta, largement alimenté par la population des alentours : plus des deux tiers des squateurs qui y résident proviennent du sud de la presqu'île tandis que le reste provient des quartiers qui, au nord, environnent le squat. Cette observation est aussi valable pour les autres ensembles d'habitats spontanés : plus des deux tiers des habitants du squat de Motor-Pool sont d'anciens habitants de la presqu'île. A Kaméré, dans trois quarts des cas, les habitants sont d'anciens habitants du quartier. Dans l'un et l'autre de

ces squats, le reste des habitants provient de zones un peu plus éloignées de Nouméa. Cela est vrai également pour Logicoop, Nouville et Normandie.



Le phénomène de glissement de la ville institutionnelle vers les zones d'habitat informel situées à proximité s'estompe à mesure qu'on va vers le nord. A Ko We Kara, l'origine géographique des squateurs rend compte de la localisation particulière de ce squat, à la charnière de plusieurs zones ; la majeure partie des squateurs proviennent des quartiers nord de Nouméa, y compris les quartiers nord-est, et plus d'un quart habitait auparavant sur la presqu'île de Ducos. Au delà, vers les communes de Dumbéa et du Mont Dore, on ne relève

pas de lieu d'origine préférentiel pour la population des squats. Les trois squats qui longent la voie express se situent à la limite de quartiers résidentiels au bâti peu dense. C'est peut-être ici, simplement, la marque d'une différence entre les squats véritablement "citadins", insérés dans l'espace de la ville, et ceux qui relèvent de sa périphérie.

Les squats sont implantés la plupart du temps sur de vastes terrains publics : le long de la Savexpress, deux d'entre eux appartiennent au Domaine public maritime (Koutio Péage, Koutio SPANC), et un au Fond Social de l'Habitat (Caillou Bleu). Cette particularité n'a pas échappé aux observateurs : *"un élément intrigue : les seuls terrains du secteurs de Koutio sur lesquels sont édifiés les habitations des squatters sont, à quelques rares exceptions près, uniquement ceux du Fonds Social de l'Habitat. On trouve bien quelques cabanes sur des parcelles appartenant au Territoire mais aucune sur les terrains communaux ou sur des parcelles de l'ADRAF"* (Nouvelles Calédoniennes, 23/9/1994). Ailleurs, sur la presqu'île de Ducos et en ville, les terrains occupés sont des propriétés de la Commune, de la Province ou du Fond Social de l'Habitat.

En ville, seul le squat de Motor Pool est situé sur un terrain privé. D'autres exceptions existent et sont toutes dues, au départ du moins, à l'octroi aux squateurs par un propriétaire privé d'une autorisation d'installation ; c'est ainsi le cas à la "maison Célières", bâtisse coloniale du Faubourg Blanchot, dont le terrain est à présent un squat abritant plusieurs dizaines de personnes. Hors de la commune de Nouméa, d'autres terrains privés sont squattés, par exemple à Yahoué, dans la propriété Transon couvrant plus de 20 hectares, et dans bien d'autres squats plus réduits. Un *imbroglio* successoral permet souvent aux squateurs de mettre à profit, dans l'intervalle juridique ambigu, un espace à l'attribution encore incertaine.

Qu'ils soient privés ou publics, tous les terrains des squats ont en commun d'avoir été laissés à l'abandon jusqu'à leur récupération par les squateurs. Les parcelles non utilisées sont encore recouvertes de la brousse qui les colonisait entièrement au départ.

Dans la plupart des quartiers d'habitat informel, les sites ont au départ été choisis de façon à ne pas être visibles depuis le reste de la ville. Les squats les plus anciens sont presque systématiquement établis sur le versant des collines qui tourne le dos à la ville, ou encore au creux des vallées, et une bonne partie sont installés immédiatement au bord de la mer ou de la mangrove. Ils forment ainsi des enclaves volontairement isolées - ou protégées - de l'espace urbain. Pour s'en convaincre, il suffit de se rendre à l'entrée des squats trop aisément accessibles ou visibles depuis la ville, dont la limite est matérialisée par une barrière dissuasive d'ordures et de déchets divers. Mais cette tendance initiale à se mettre à l'écart tend à disparaître avec le développement des cabanes. Si les "clandestins" de la première heure se

protégeaient de la ville et choisissaient des emplacements dissimulés, l'effet de nombre dû au développement des cabanes et à leur médiatisation a fini par les banaliser et les squateurs tendent, aujourd'hui, à se faire plus visibles. De même, les modalités d'implantation des squats se sont modifiées avec le temps ; les nouveaux squats établis dans les interstices du bâti de certains quartiers périphériques font apparaître un genre mixte.

La naissance des squats

L'activité agricole est intimement associée à l'apparition des premiers squats. Bourret (1978, p. 190) fut la première, en 1976, à signaler l'apparition de cultures vivrières, non seulement en périphérie, mais aussi dans le périmètre de la ville : *"dans la zone périurbaine de Nouméa, les terrains en friche non lotis sont encore abondants à proximité des banlieues récemment construites. La mise en culture de ces brousses, commencée timidement vers 1974, est en expansion constante et de larges surfaces sont maintenant totalement débroussées et plantées. Pour la première fois en 1976, les hauteurs de la vallée du Tir, en pleine ville, ont été débroussées au sabre d'abattis et au feu, comme il se doit sur des pentes aussi raides."* Ces dates permettent de situer dans le temps l'essor de ce type d'activité agricole à Nouméa²⁰.

Un exemple assez caractéristique permet d'illustrer le parcours-type des premiers squateurs. Un jeune ménage kanak est installé chez les parents de l'épouse, dans un pavillon d'un lotissement de Koutio. L'époux et son beau-père, ne disposant pas de suffisamment de terrain autour de la maison, décident d'aller ouvrir un champ sur un terrain libre situé à quelque distance, afin de s'occuper les jours où ils ne travaillent pas. Parallèlement, le pavillon est surpeuplé : des membres de la famille viennent s'y installer, parfois pour des séjours assez longs. Devant les inconvénients de cette situation, il a été décidé à un moment donné que les réunions familiales seraient désormais organisées sur la parcelle de culture. Aujourd'hui, la cabane construite à cette fin abrite en permanence le jeune ménage, ainsi qu'une partie des visiteurs auparavant massés dans le pavillon de Koutio. Interrogé sur son relogement éventuel, le jeune chef de ménage répond qu'il ne partira de l'endroit qu'il a choisi que par la contrainte, à moins qu'on lui attribue une parcelle de terrain, en ville, lui permettant de disposer d'une maison et de cultures dans des conditions similaires à celles dont il dispose.

A l'origine de leur installation dans les cabanes, les informateurs ont décrit à plusieurs reprises un tel processus et cette genèse-type des premiers squats mérite d'être résumée : une série de cultivateurs "pionniers" vient d'abord aménager sur un terrain vacant des parcelles de culture vivrières, et y construisent leur cabane destinée à entreposer les outils et produits de ce

²⁰ En fait, l'agriculture dans la ville, qu'elle ait été pratiquée par les Kanak ou par d'autres groupes, est bien antérieure aux années soixante-dix, mais il semble que ce soit surtout à compter de cette période qu'elle s'est développée et qu'elle est devenue plus visible.

"jardinage". Peu à peu, leur présence cesse de se limiter aux impératifs des opérations agricoles, et les cultivateurs viennent passer le week-end sur la parcelle, pour cultiver tout en profitant de la mer généralement proche. Là sont également organisés les repas de fête ou les réunions de famille qui ne peuvent avoir lieu dans les logements trop exigus et peu conviviaux de la ville institutionnelle. Par la suite, la cabane initiale accueille les parents ou amis de passage, qu'il n'est plus possible de loger au domicile déjà surpeuplé. Pour finir, c'est cette surpopulation elle-même qui provoque l'installation définitive du ménage sur la parcelle de culture. La cabane, entre-temps, s'est progressivement améliorée et devient une véritable maison.

Il convient de distinguer, dans cette description, deux phénomènes successifs :

- la volonté de pratiquer l'agriculture, qui est à l'origine de l'aménagement des parcelles vivrières dans la ville.
- la pénurie ou l'inadéquation des logements urbains, qui est déterminante pour expliquer les phénomènes de glissement des quartiers formels vers les zones d'habitat spontané toutes proches, et qui est à l'origine de l'installation permanente sur les parcelles de culture.

Les processus qui conduisent à l'apparition d'une zone d'habitat spontané dans la période plus récente semblent être légèrement différents, puisque les squateurs viennent directement s'installer sur la parcelle sans préalablement l'avoir cultivée. Il n'y a donc plus systématiquement de pratique "agricole" de la parcelle avant son occupation : les cultures, désormais, accompagnent l'habitat mais ne le précèdent généralement plus. Les raisons d'être des cabanes semblent s'être ainsi inversées : la naissance d'un squat est avant tout considérée comme une conséquence de la pénurie ou de l'inadéquation des logements sociaux mais la volonté de pratiquer l'agriculture n'est jamais totalement absente des préoccupations des squateurs. En ce sens, les squats se sont urbanisés et leur formation tend à se rapprocher de celle des zones d'habitat spontané présentes ailleurs dans le monde.

Deux questions systématiquement posées aux squateurs ont permis de déterminer les facteurs qui conduisaient au développement des zones d'habitat spontané ; la première concernait les causes du départ du logement précédent, la seconde, les raisons du choix d'installation dans un squat. Les réponses à ces deux questions fournissent une série d'itinéraires individuels particulièrement instructifs.

Un Futunien, représentant en produits d'entretien, arrivé en Nouvelle-Calédonie à l'âge de cinq ans, a grandi avec ses six frères et soeurs dans le domicile parental, à Robinson. Une fois marié, il a vécu là avec son épouse et ses deux enfants, jusqu'à ce que ses frères et soeurs ayant eux aussi fondé une famille et vivant dans la même maison avec leur conjoint et leurs

enfants, la situation devienne intenable. L'installation dans une cité était, dit-il, exclu, parce qu'il ne voulait pas que ses enfants grandissent "enfermés", mais son salaire ne lui permettait pas de louer une maison. C'est pourquoi il a décidé de construire une cabane.

Une femme d'Ouvéa invoque des motifs différents pour expliquer pourquoi elle a quitté son logement précédent. Elle résidait auparavant dans l'un des bâtiments qui font face à l'usine de la SLN de Doniambo ; bien que classés depuis longtemps insalubres, tous les appartements de ce complexe, qui sont surtout aménagés en studios, sont encore occupés et tous les locataires continuent théoriquement de verser un loyer symbolique à la municipalité. A la naissance de son septième enfant, ce n'est pas tant la taille du studio que la crasse et l'environnement déprimant qui ont décidé cette femme à leur soustraire ses enfants en bas âge. Elle a quitté son studio pour le squat de Koutio-Péage.

Une femme divorcée, sous-louant un appartement en partie payé par les services sociaux du Territoire, puis expulsée au terme de quelques années d'occupation illégale, n'avait pas pu trouver satisfaction auprès des organismes chargés du logement social, et a choisi de s'installer dans un squat. Elle vit aujourd'hui grâce à l'argent que ses enfants, tous majeurs, lui donnent régulièrement, et grâce à l'aide de son ex-mari, qui pourvoit à tous les problèmes matériels qu'elle rencontre.

Une femme de vingt ans et son compagnon, respectivement originaires d'Ouvéa et de Pouébo, ont tous deux grandi à Nouméa où vivent leurs parents et la plupart de leurs frères et sœurs. Disposant d'un réseau de parenté et de relations très développé dans la ville, ils n'avaient a priori pas de problème de logement, ce que démontre leur itinéraire ponctué de déménagements : en 1980, la femme vivait avec sa mère adoptive, son mari et leurs enfants, qu'elle quitte en 1987, pour aller habiter chez sa grand-mère, à Tindu ; en 1991, elle s'installe chez son oncle, à Rivière Salée, avec la famille de celui-ci. En 1993, sa mère lui a proposé de s'installer avec elle dans une cabane ; après quoi, avec son compagnon, ils n'ont pas tardé à construire leur propre cabane, afin de pouvoir vivre à l'écart de leur famille respective. Elle-même ne travaillant pas, et son compagnon suivant une formation d'apprentissage non rémunérée, le squat représente pour eux, comme pour beaucoup d'autres, la seule possibilité qu'ils aient de vivre seuls. Ce choix ne signale en aucun cas une rupture avec la famille mais une volonté d'indépendance.

Le dernier parcours qu'on peut mentionner est celui d'un Calédonien d'origine européenne, exerçant la profession de menuisier. Il partageait autrefois avec trois autres familles la location d'une maison vétuste située à la Pointe de l'Artillerie ; la quote-part de chaque ménage, peu élevée, se montait à 30 000 francs C.F.P. mensuels. Un incendie ayant

totalemment détruit la maison, et du même coup, son matériel de travail, le menuisier a été forcé de mettre momentanément un terme à son activité de sous-traitance. Deux des autres ménages, compte tenu de leurs enfants à charge, ont été relogés mais ce menuisier privé d'emploi et de revenus a choisi de s'installer dans le squat de Koutio-SPANC.

Pour unique que soit chacun de ces itinéraires, il est utile de les rassembler en quelques rubriques afin d'apprécier l'importance des causes du départ vers les squats. Sur les 302 réponses à la première question concernant les causes du départ du précédent logement :

- les causes économiques sont les plus fréquemment invoquées (42% des réponses) : soit les revenus de l'individu ou du ménage étaient insuffisants ou inexistants, soit une augmentation du loyer n'avait pu être assumée dans bon nombre de cas encore, le ménage n'avait pas réussi à trouver "en ville" un logement à des prix qui lui étaient abordables
- 24% des réponses évoquent une inadéquation du logement précédent, que celui-ci ait été insalubre ou trop exigü.
- 18,5% des causes invoquées pour le départ étaient liées à une expulsion, souvent en vue de la réfection du logement. En effet, même dans les cas où les propriétaires, qu'il s'agisse de particuliers ou d'organismes de logements sociaux, s'engageaient à réintégrer les locataires après la rénovation, ceux-ci n'étaient pas logés pendant la durée des travaux. Par ailleurs, *SOS Logement* n'a pas manqué de dénoncer en 1994, dans un contexte de très forte hausse du marché immobilier, une "nouvelle race d'expulsion" en vue de la rénovation et de la vente des logements avec une plus-value avantageuse (Nouvelles Calédoniennes, 13/7/1994) : ainsi, les squats seraient en partie nés des excès de la spéculation immobilière.
- 6% seulement des réponses motivent le départ par les commodités offertes par le squat, qu'il s'agisse de sa gratuité, de la proximité du lieu de travail, etc. Les très jeunes squateurs sont les plus nombreux à évoquer cette raison.
- le reste des réponses - 9,5% d'entre elles - renvoie à des cas particuliers ou à des causes marginales.

Les raisons de l'installation dans un squat

Quant aux raisons de l'installation dans un squat, elles ont suscité elles aussi un certain nombre de commentaires. Pour nombre d'informateurs, le fait de connaître préalablement l'un des occupants du squat a été décisif pour leur installation ; le choix d'un emplacement et l'initiation aux habitudes des riverains en étaient grandement facilités. Dans certains cas, le bouche-à-oreille a joué un rôle important pour diriger les candidats vers un squat particulier.

On peut, comme précédemment, livrer quelques exemples de ces arrivées dans les squats. Par exemple, une famille wallisienne expulsée brusquement de son appartement et ayant entendu

qu'il restait des espaces vacants à Koutio SPANC, y a envoyé un de ses membres en éclaireur, dans le but de s'acquitter des formalités d'installation ; à peine quelques jours plus tard, cette famille bâtissait un premier abri. Cet exemple montre que le squat fournit la seule solution immédiate aux problèmes souvent urgents du relogement des familles dépourvues de revenus importants ; alors que l'aboutissement d'une demande officielle de logement social requiert parfois plusieurs années.

Par ailleurs, la culture d'une parcelle, on l'a vu, n'est pas étrangère au choix d'installation dans un endroit, quand il s'agit de "franchir le pas" et de construire une cabane. Un homme de Lifou, de longue date installé à Nouméa, était employé au Centre Hospitalier Spécialisé de Nouville, et exploitait non loin de là une parcelle de cultures à ses heures de repos. Au moment de sa retraite, il a décidé avec son épouse de s'installer définitivement à côté de son jardin. La situation de son nouvel habitat lui convient d'autant mieux que, souffrant, il est tenu à des visites régulières à l'hôpital. Aujourd'hui, ce ménage est entouré d'une dizaine de cabanes occupées par des parents qui se sont greffés sur le "noyau" des premiers installés.

Dans le squat de Normandie, un mécanicien retraité confie à son tour son itinéraire : né au Vanuatu, il a dû quitter ce pays après l'indépendance en 1980. Arrivé à Nouméa, comme la plupart des autres rapatriés, sans ressources et sans relations sur place, il a été relogé dans les tours de Saint-Quentin, à Normandie. Avec 800 000 francs C.F.P. (6 700 euros) versés par la France au titre des indemnités aux rapatriés, il a pu s'acheter l'outillage indispensable à l'installation d'un petit garage de mécanique générale. C'est tout naturellement qu'il a établi son garage à côté de la cabane qu'il a choisi de construire, au pied des tours.

Parfois enfin, les raisons d'une installation dans un squat sont tout à fait étrangères aux problèmes de logement ; on peut rapporter le cas de cette femme de Maré installée dans le squat de Nouville, et qui impute à la magie des occupants les infortunes qui lui sont survenues : mort d'un fils, emprisonnement d'un autre. Elle a quitté Nouville pour le squat de Logicoop, moins soumis aux "mauvaises influences" ; ce genre de motivation, pour être difficilement classable, n'en est pas moins assez fréquent chez les enquêtés.

Pour récapituler et préciser les raisons du choix d'un squat :

- un lien préalable (de parenté ou non) avec les occupants est invoqué dans 43% des réponses.
- 24% des réponses justifient cette installation par divers avantages offerts par le squat : proximité de la mer, du lieu de travail, de la famille dans les quartiers proches, attrait pour le genre de vie, etc.

- 11% des réponses indiquent que l'installation s'est faite parce que des emplacements étaient encore disponibles dans le squat.
- 5,5% des réponses indiquent que l'installation a tout naturellement fait suite à une exploitation agricole antérieure. Ce taux assez faible confirme que l'agriculture, si elle est à l'origine du choix des sites de culture en ville, n'est pas, ou n'est plus le facteur déterminant du développement des zones d'habitat spontané.
- 13,5% des réponses obtenues n'indiquent pas de raison particulière à l'établissement dans un squat.
- 2,5% des réponses renvoient à des cas particuliers.

Une seule réponse évoquait franchement la possibilité de spéculer, par l'occupation du terrain, sur son obtention, aussi cette raison, en apparence du moins, n'entre-t-elle guère en ligne de compte lorsqu'il s'agit d'expliquer le développement du phénomène des squats. Néanmoins, une bonne partie des squateurs s'inquiète de la possibilité, à terme, de faire légaliser ou reconnaître leur occupation. On peut faire aussi remarquer que l'installation de la plupart des squateurs sur des terrains publics n'est pas une coïncidence, et qu'elle souligne dans leur optique l'incapacité des pouvoirs publics à les loger : faute d'alternative qui leur soit immédiatement proposée, il leur semble donc improbable d'être expulsés.

Dans bien des villes gagnées par l'urbanisation spontanée, les perspectives d'accès à la propriété ne sont pas étrangères au développement du phénomène. Pour Nouméa, il est difficile de dire si l'accès à un plein droit de propriété constitue en lui-même une motivation des squateurs, cette ambition n'étant presque jamais évoquée. En revanche, une certaine appropriation de l'espace urbain n'est pas étrangère aux squateurs. Elle représente un des enjeux implicite d'une joute politique et symbolique sur laquelle nous reviendrons plus loin. Quoiqu'il en soit, la motivation immédiate avant tout affichée par les squateurs semble économique et de fait, les populations océaniques sont touchées au premier chef par la crise aiguë du logement à Nouméa. Roux (1981), traitant il y a une quinzaine d'années des "cités" accueillant les Océaniens, semblait d'ailleurs augurer des transformations ultérieures *"seul le bas prix des loyers, l'équipement correct des immeubles et l'absence de ressources suffisantes pour accéder à la propriété retiennent dans ces cités de passage ou d'attente une population à la recherche d'une solution de rechange"* il n'est pas exclu que cette dernière solution ait été trouvée dans les squats.

L'ORGANISATION INTERNE DES SQUATS

Les squats, lieux de résidence, sont aussi et surtout les lieux de vie d'une population pluriethnique et, à ce titre, ils présentent un caractère original : tout comme la ville qui les

comprend, les squats sont des lieux où cohabitent diverses communautés culturelles, mais, contrairement à ce qui se passe en ville, où les populations s'accommodent généralement d'un bâti préexistant, l'espace et l'habitat des squats sont entièrement modelés par leurs habitants et à la convenance de ceux-ci. Ils s'offrent ainsi à l'observation comme un laboratoire des aménagements spatiaux, sociaux et, on le verra, politiques, que les ethnies océaniques composent entre elles.

Outre l'habitation et l'aire des cultures vivrières nécessaires à chacun des ménages et à leurs dépendants, on trouve dans chaque squat des espaces utilisés de façon collective. Si tous les squats ont été examinés dans leur organisation, celui de Nouville a fait l'objet d'une attention particulière au long des trois années de terrain, et il servira de référence lorsqu'un supplément de détail sera nécessaire.

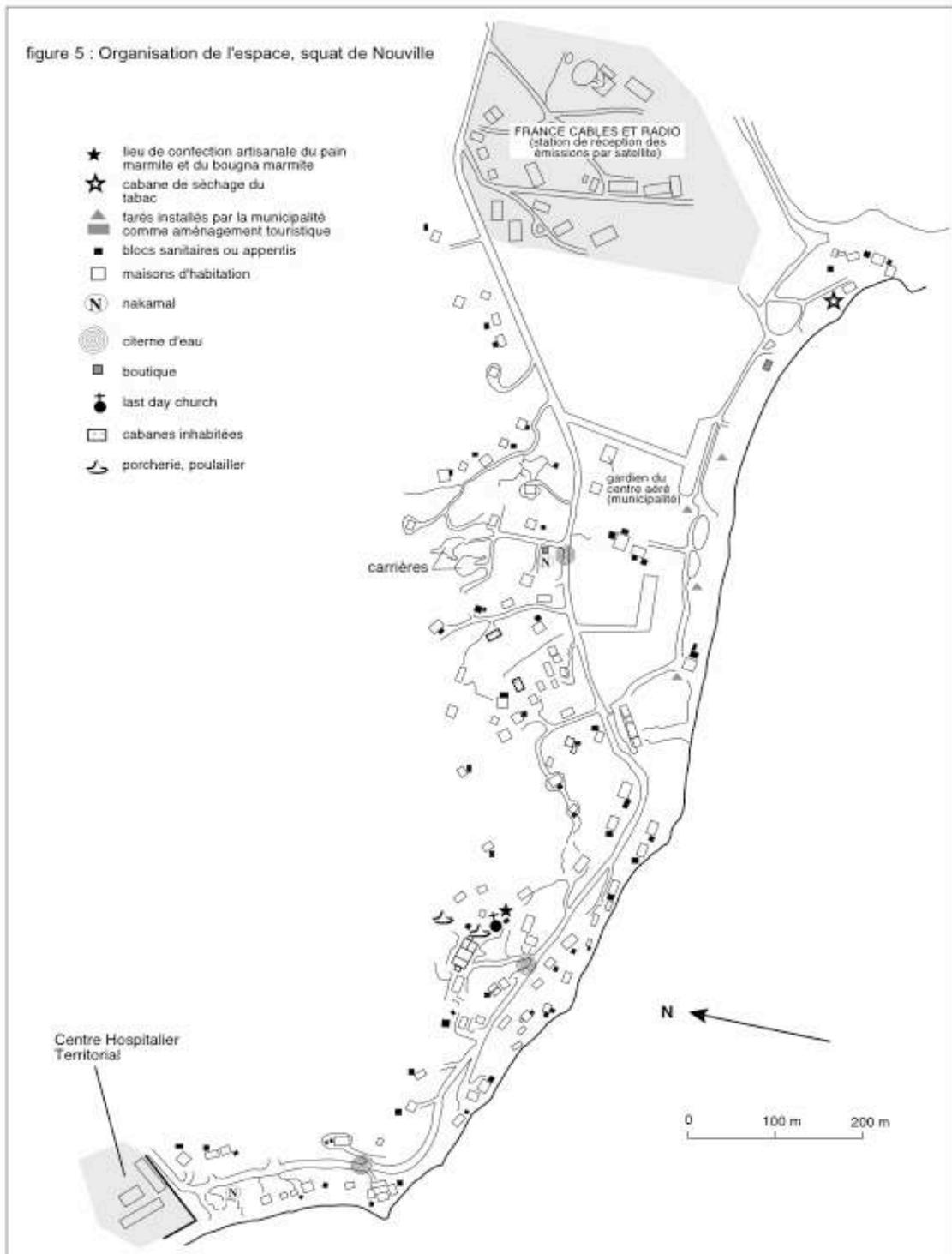
L'aménagement du quartier

La figure 5 représente l'organisation de l'espace du squat de Nouville. Hormis les jardins et les espaces en friche qui, sujets à d'importantes variations dans le temps et impossibles à représenter, ne sont pas portés sur la figure, l'utilisation des bâtiments et des constructions correspond à peu près à la situation du mois d'avril 1997. Trois années successives d'observation ont montré que globalement, la disposition et l'affectation des différents espaces avait peu varié dans le temps.

Les espaces collectifs dans les squats sont en premier lieu les chemins et les routes. Il n'y a généralement pas de route goudronnée²¹ à l'intérieur des squats, mais tout un réseau spontané de voies qui peuvent se classer en trois types. D'abord, des pistes principales connectées sur le réseau routier urbain permettent le passage des véhicules dans les squats. Ensuite, plusieurs chemins piétonniers traversent le squat, sans s'y limiter ; ils participent d'un réseau de sentiers qui traversent l'agglomération et qu'utilisent presque uniquement les populations océaniques, peu motorisées, de Nouméa. Enfin, des sentiers secondaires desservent chacune des maisons. Sur la figure 5 ne sont portés que ceux d'entre les sentiers qui étaient visibles sur les photographies aériennes. Toutes les cabanes disposent au moins d'un sentier les connectant aux pistes du squat, et la plupart d'entre elles sont reliées aux habitations voisines. La présence ou l'absence de chemins s'avère être, la plupart du temps, un bon indicateur des relations entretenues entre voisins.

²¹ Le squat de Nouville ne fait pas véritablement exception à la règle, même si la route du bord de mer, qui relie l'hôpital à la station de réception des émissions, et qui longe les premières maisons du squat durant 300 mètres, est goudronnée.

Sur les routes et les sentiers qui traversent les squats ont lieu les rencontres entre les squateurs, qu'ils soient parents, amis ou qu'ils n'aient pas de lien précis : c'est le premier lieu de la sociabilité. Les enfants des squats jouent tous à l'extérieur des cabanes et de préférence sur les pistes, qu'ils sillonnent à la rencontre les uns des autres.



Au-delà des cabanes, vers les limites du squat, tout un espace en friche ceinture et isole le quartier. Il n'appartient à personne mais fait intégralement partie du squat : ni occupé, ni aménageable, il n'est pas utilisé et doit subsister tel quel.

Le culte détermine un autre type de lieu collectif. La question des pratiques religieuses - qui tiennent une place importante dans la vie quotidienne des Océaniens - a été posée pour le chef de ménage et, le cas échéant, pour son conjoint s'il relevait d'une confession différente. L'on a comptabilisé, pour les résultats, l'ensemble de la population déclarant appartenir à une Eglise, indépendamment de l'assiduité mise à la pratique religieuse. Mais il est apparu assez nettement que les non-pratiquants s'abstenaient en général d'indiquer leur Eglise d'appartenance. Les 258 réponses ont donc été obtenues auprès d'une population qui accorde dans l'ensemble une certaine importance à la pratique religieuse. On a compté dix religions ou mouvements religieux dans les squats, ce qui est considérable : 64,5 % des squateurs sont catholiques (dans l'ensemble du territoire, seulement 55,5 % des Océaniens sont catholiques), 15 % sont protestants (alors que 42 % des Océaniens de Nouvelle-Calédonie sont protestants), 9 % sont Témoins de Jéhovah, 4 % adeptes de l'Assemblée de Dieu, 3 % membres de Last Day Church, 2 % adventistes, 1,5 % mormons et 1 % des squateurs sont dans d'autres mouvements, tels que les Baha'i ou l'Eglise Sanito²².

La plupart des sectes qui existent en Océanie ont des adeptes dans les squats²³ et quelques temples y sont parfois bâtis. A Motor Pool, le temple de l'Assemblée de Dieu reçoit tous les

²² Deux mouvements religieux actifs dans les squats ont vu le jour en Océanie, et leur sphère d'influence aujourd'hui ne dépasse pas le Pacifique : le mouvement "Sanito" (les informations concernant le mouvement Sanito proviennent d'une communication personnelle de Jean-Paul Aluze en avril 1997) et "Last Day Church". Le premier de ces deux mouvements est apparu à Tahiti, d'une dissidence du mouvement Mormon. Les références théologiques des Sanito sont les mêmes que celles des Mormons, bien que la doctrine originelle ait été largement adaptée par les Polynésiens ; d'ailleurs, les seuls "Sanito" de l'échantillon de squateurs sont d'origine polynésienne, ce qui n'est pas étonnant si l'on sait que le dogme Sanito fait des Polynésiens la "race élue du seigneur", tandis que les "noirs" en constitueraient la "race déchue" : les quelques Mélanésiens égarés dans le mouvement, ne se voyant guère attribuer de responsabilité dans la hiérarchie de la secte, l'ont rapidement désertée.

Le deuxième mouvement sectaire océanien, The Last Day Church (Les informations concernant ce mouvement proviennent d'un entretien réalisé en décembre 1996 auprès de l'un des membres de la secte dans laquelle il occupe une fonction de "prêcher-remplaçant"), a probablement un impact numérique surestimé par l'enquête. En effet, apparue au Vanuatu, cette secte est surtout présente dans le squat de Nouville, où se tient son siège pour la Nouvelle-Calédonie. Ses adeptes sont tous des Ni-Vanuatu qui, dans le squat, se sont regroupés en un îlot ethnique compact. Ce mouvement propose une relecture littérale de l'ancien et du nouveau testament, relecture qui permet aux fondateurs de situer la naissance de l'homme au Vanuatu et de prévoir pour la fin du monde, dont l'échéance est proche, la survie des seuls fidèles. Le prosélytisme est plutôt peu actif, puisque, assurés de la véracité du message qu'ils célèbrent, les fidèles comptent sur leur seule renommée pour attirer les novices.

²³ Aluze rapporte "qu'il y a 15 ans, Kohler évaluait à plus de 3 000 le nombre de personnes engagées dans les différents mouvements religieux minoritaires. Le seul groupe des Témoins de Jéhovah en constituait 1/5ème. Aujourd'hui, cette association compte 1 500 membres environ (autour de 4 000 si l'on inclut ceux qui assistent au Mémorial de la mort du christ)! Cela signifie-t-il, en tenant compte d'une évolution semblable pour les autres mouvements, qu'il y aurait en 1994, de 15 à 20 000 personnes concernées par les groupes minoritaires ? Nous n'en savons rien, malgré l'importance des chiffres évoqués..." (1994, p. 6). Cette estimation "maximale" proposée par Aluze signifierait que 7 à 10 % de la population de la Nouvelle-Calédonie pourrait être adepte ou

dimanches un pasteur qui y dit la messe. A Nouville, une église du Last Day Church, que rien ne distingue des autres cabanes en tôle, accueille quotidiennement les fidèles pour la longue célébration du culte. A Nouville encore, ainsi qu'à Koutio, des réunions de prières se déroulent plusieurs soirs par semaine. Mais qu'il s'agisse du temple ou du lieu de prière, ces espaces ne sont pas ostentatoires et leur localisation proche des limites des squats les rend discrets.

En dehors des chapelles, seul le *nakamal*, autre espace collectif, nécessite une construction. Il s'agit la plupart du temps d'une petite cabane, généralement une échoppe, assimilable à un "bar". A proximité de cet abri sommaire sont placés des bancs, disposés autour de foyers que l'on allume le soir venu, lorsque les clients arrivent. Le *nakamal*, à l'origine, désigne au Vanuatu l'espace traditionnel réservé aux hommes et où se consomme le kava²⁴ (boisson à base de *Piper methysticum*, plante aux vertus légnifiantes). "*Dans la civilisation mélanésienne traditionnelle, le kava est associé au culte des morts. On le plante à Malakula sur les tombes et l'effet qu'il produit, en peuplant la nuit du buveur de songes et de visions, est considéré comme le langage que les ancêtres tiennent aux vivants*" (Bonnemaison, 1986, p. 296). Dans les squats de Nouméa, le *nakamal* ne conserve que deux traits communs avec ce qu'il est au Vanuatu. D'abord, on continue d'y consommer exclusivement du kava - rares sont les *nakamals* qui proposent d'autres boissons - et ensuite, les horaires de consommation sont exclusivement fixés à la tombée du jour. Pour le reste, les *nakamals* des squats s'apparentent plus à un lieu de détente où viennent se retrouver les consommateurs à la fin de leur journée. Contrairement encore aux *nakamals* traditionnels, enfin, ceux de Nouméa accueillent aussi bien les hommes que les femmes. Il sont toujours installés sur la périphérie des squats. S'il y a peu de *nakamals*²⁵ dans la ville elle-même, en revanche tous les squats disposent du leur. La consommation du kava, qui y est la seule occupation d'origine réellement océanienne - même si elle n'a rien de kanak - offre paradoxalement le seul point de rencontre entre le squat et la ville institutionnelle, plus spécifiquement entre les Océaniens et les Européens. C'est le seul endroit, en effet, où sont conviés "ceux de l'extérieur".

Enfin, dans certains squats, des emplacements sont réservés aux jeux de pétanque, de volley-ball et au bingo, auquel hommes et femmes s'adonnent en fin d'après-midi.

sympathisante d'un mouvement sectaire minoritaire. Dans les seuls squats, en tous cas, cette proportion est largement dépassée : les membres pratiquants de l'une des 7 sectes rencontrées représentent près de 20 % de la population de l'échantillon. Nous n'avons cependant aucun élément de réponse permettant de comprendre les causes possibles d'une telle influence des mouvements sectaires dans les squats.

²⁴ Cf. les travaux de Douaire Marsaudon (2001) sur la dimension culturelle de la consommation du kava.

²⁵ Le premier *nakamal* a été ouvert à Nouméa dans les années 1980 par deux frères originaires d' Ambym, au Vanuatu (Chanteraud, 1996, p. 12). Chanteraud situe le "boom du kava" à Nouméa en 1991. En 1994, elle décomptait 21 *nakamals* dans le grand Nouméa et 28 sur l'ensemble du territoire (id.).

La fréquentation de tous ces lieux voués à des activités collectives confirme l'impression d'une vie socialement organisée et équilibrée. Des diverses cultures présentes au coeur de la zone urbaine, un genre de vie commun a réussi à émerger ; certains squats organisent régulièrement des "kermesses", au cours desquelles sont proposés des jeux, des rencontres sportives, et des repas. Des affiches annonçant l'événement sont placardées dans les autres squats, car ces fêtes de quartiers se veulent l'occasion d'une rencontre entre leurs populations respectives.

Ni l'organisation spatiale du squat de Nouville, ni celle des autres squats qui ont fait l'objet de visites répétées lors de l'enquête, ne laissent apparaître de similitudes flagrantes par rapport à l'organisation spatiale des tribus actuelles ou des hameaux précoloniaux : pas de trace d'allée centrale, d'esplanade, ni de cour ; en revanche, comme on le verra, les populations tendent à s'agréger par affinités ethniques ou de parenté. Le fait que chaque squat accueille des populations issues de régions, voire d'île ou d'archipels très variés peut sans doute contribuer à expliquer qu'il n'y ait pas, dans ces quartiers, d'organisation spatiale très rigoureuse.

L'aménagement des cabanes

Chaque unité d'habitation est enceinte d'un espace non bâti, en général cultivé. Quelques parcelles sont clôturées de grillage. L'abondance des cabanes est souvent décoré de plantes ornementales et de coquilles de *Murex* alignées, soulignant allées et plates-bandes. Le sol du quartier de Koutio SPANC est recouvert de scories provenant de la SLN, quotidiennement ratisées. Les maisons ou groupes de maisons sont toujours à quelque distance les unes des autres, parfois à plusieurs dizaines de mètres, afin de préserver la tranquillité et l'intimité de chacune.

Les habitations varient par leur taille, la qualité de leurs matériaux et par leur confort. Exactement comme en milieu mélanésien rural (les "tribus"), l'unité d'habitation est systématiquement composée de plusieurs blocs aux fonctions distinctes, la résidence elle-même, la douche²⁶, la cuisine²⁷, et les latrines, présentes dans 62% des unités de résidence. Lorsque la topographie le permet, les blocs de la douche et de la cuisine sont disposés en haut des pentes, de telle sorte que les eaux usées, en s'écoulant, viennent irriguer les cultures maraîchères situées en contrebas.

²⁶ Dans la plupart des cas, la douche est un simple réduit comportant un réservoir d'eau surélevé, muni d'un tuyau d'écoulement.

²⁷ La cuisine ne comprend que l'évier prévu pour la vaisselle et un plan de travail. La gazinière, en revanche, reste à l'intérieur de la cabane elle-même.

Le corps de la résidence comporte généralement une pièce commune à l'ensemble des habitants, une ou plusieurs chambres²⁸ et dans la plupart des cabanes, une véranda qui prolonge la pièce principale. La pièce commune a une superficie variant entre 5 et 60 m². Il arrive que la véranda - notamment dans les familles originaires de Wallis et Futuna - occupe la moitié de la surface habitable de la maison□la forme de la cabane s'apparente alors au *faré* traditionnel, l'habitation rurale de la population de ces îles. Dans ces cabanes, comme dans leur île d'origine, les gens peuvent ainsi être à la fois dehors, et à l'abri des intempéries et du soleil.

La distribution des pièces est telle qu'aucune cabane ne présente les espaces "intermédiaires" que l'on rencontre habituellement dans les appartements ou les maisons de type européen : entrée, couloir desservant les diverses pièces de la maison, sont absents. Lorsqu'il existe plusieurs pièces, l'on se rend dans l'une en passant par les autres. Cette conformation des maisons n'est pas due à une quelconque parcimonie dans l'utilisation des matériaux, qui aboutirait à restreindre le nombre de pièces ; elle n'est pas due non plus au souci d'économiser l'espace par cet agencement, puisque certaines cabanes sont grandes, beaucoup plus que ne le sont la plupart des appartements disponibles dans le parc immobilier de Nouméa.

La tôle et le bois constituent les matériaux les plus courants des constructions. Au sol de la construction principale, on trouve soit simplement de la terre battue (48 % des maisons), recouverte ou non de linoléum ou de nattes, soit un plancher en bois (9 % des maisons), soit encore une dalle en ciment (43 % des cas). Cette dalle peut être plus ancienne que le squat et provenir des infrastructures datant de la présence américaine durant la Seconde Guerre mondiale (c'est notamment le cas pour Nouville, Logicoop et Motor Pool), mais elle peut aussi avoir été coulée par les occupants actuels. Dans ce cas, ces derniers ont systématiquement installé, prise dans le béton, une charpente en bois soutenant le toit et les murs de l'habitation. Cette charpente peut aussi se trouver dans les cabanes dépourvues de dalle, ou installées sur les dalles américaines, et les poteaux de soubassement sont alors soit simplement posés par terre, soit plantés dans une cavité remplie de béton. Le toit, toujours en tôle, est soit posé sur les murs et maintenu à l'aide de grosses pierres, soit, lorsque la charpente existe, fixé à celle-ci. Toutes les maisons sont de plain-pied et des ouvertures à l'emporte-pièce sont ménagées dans la tôle des murs, formant fenêtres à auvent et portes, parfois dotées d'un encadrement.

Le coût total de la construction d'une cabane varie avec la qualité et la taille de la construction. Selon les informateurs, le coût de revient d'une maison de soixante mètres carré comportant une charpente en bois neuf, une dalle en ciment, une toiture et des murs en tôle

²⁸ On peut également trouver des chambres formant des unités séparées du corps principal de l'habitation.

était d'environ 200 000 francs C.F.P. en 1994 (c'est-à-dire environ 1 700 euros). Ce prix relativement peu élevé pour une "belle" cabane s'explique par le fait que la plus grande partie des hommes actifs exerçant dans les métiers du bâtiment, disposent souvent du savoir technique nécessaire à la construction d'une maison. Dans la plupart des cas, les squateurs s'entendent pour emprunter à leur entreprise, le temps d'un week-end, des engins tels qu'un bulldozer ou une bétonneuse. L'entraide familiale pourvoyant le squateur en main d'oeuvre gratuite, seuls les matériaux de construction ont un coût incompressible.

Les finances destinées à l'achat de ces matériaux, si elles ne posent pas de problème pour les salariés, sont mobilisées de différentes façons par ceux qui n'ont pas de ressources. Certains squateurs déclarent que leur statut familial d'aîné leur a permis d'imposer à leurs cadets de s'acquitter des dépenses à leur place. D'autres ont fait appel au troc, comme ce menuisier calédonien qui s'est livré à une interminable collecte de coquillages sur le littoral du squat, afin de les échanger contre des clous dans les supermarchés, puis d'échanger ces derniers contre des tôles dans la zone industrielle!

La cabane elle-même est susceptible de connaître des améliorations, au fur et à mesure que ses habitants réunissent l'argent nécessaire à l'achat des matériaux de construction. Lorsque les squateurs font l'acquisition de tôles neuves, c'est rarement pour remplacer celles qui ont servi à la construction initiale : les nouveaux matériaux sont assemblés pour former une ou plusieurs pièces venant s'ajouter à l'habitation originelle.

Il arrive qu'une famille accueille des parents ou amis pour des durées variables, et parfois, deux ou trois ménages cohabitent dans une seule maison. La taille de cette dernière et le nombre de parcelles de culture varie en conséquence : on n'observe jamais de surpopulation. Souvent, compte tenu de l'espace disponible dans les squats, des pièces peuvent être ajoutées au corps principal de la cabane sans que l'espace alloué au jardin en soit forcément réduit d'autant.

La notion de "confort" liée à la disponibilité d'éléments tels que l'électricité, l'eau courante, l'évacuation des eaux usées, etc., peut être largement discutée tant il apparaît qu'elle est issue d'une conception occidentale, moderne et urbaine de l'habitat. Néanmoins, la ville impose une contrainte incontournable à ceux qui y vivent : l'eau, au moins, doit relever d'un approvisionnement régulier et sûr.

Au début de l'étude, en 1994, l'eau dans les squats représentait un véritable problème pour les habitants. A l'époque, seuls deux squats sur les dix étudiés bénéficiaient de l'eau courante, et encore l'approvisionnement en eau se faisait-il pour l'ensemble du squat et non par habitation :

- les habitants du squat de Motor Pool étaient ainsi raccordés sur la canalisation d'adduction d'eau d'un riverain qui avait donné son accord et auquel la consommation était payée. Dans le squat lui-même, la distribution s'effectuait au moyen d'un réseau de tuyaux d'irrigation reliant la canalisation aux groupes de cabanes.
- Koutio SPANC était branché sur le réseau d'eau de la station d'épuration²⁹ voisine et des tuyaux d'irrigation plus ou moins enterrés parcouraient tous le squat pour desservir chaque maison.

Pour tous les autres squats, l'approvisionnement en eau s'effectuait, à ce moment là, de diverses façons : certains se faisaient régulièrement apporter des bidons par la famille logée en ville, et ceux qui avaient des voitures allaient chercher l'eau gratuite à la source d'eau minérale du Mont Dore, à une vingtaine de kilomètres de Nouméa, aux douches et fontaines publiques des plages, ou encore chez leur employeur. Tous s'étaient équipés également de citernes de fortune, en général des fûts, leur permettant de stocker l'eau de pluie. Si l'ensemble de la population disposait donc du minimum vital d'eau, tous se plaignaient cependant de la difficulté de cet approvisionnement quotidien, d'autant plus que la quantité d'eau obtenue de cette façon ne permettait ni l'arrosage des cultures, qui périssaient généralement en saison chaude, ni certaines tâches ménagères (notamment la lessive).

Avec le temps, les négociations concernant l'adduction d'eau dans les squats, entre les institutions du territoire et les associations de soutien aux squateurs, ont fini par aboutir. En 1995, et en échange de la promesse des squateurs de stabiliser le nombre des cabanes, des camions vinrent distribuer quotidiennement l'eau potable aux squats qui en étaient dépourvus. Celle-ci était versée par les pompiers de la ville dans les vingt-trois citernes en béton construites à cet effet par la mairie, et implantées en bordure des squats. Mais cette disposition ne pouvait être que provisoire, vu la lourdeur du dispositif. Aussi, six mois après leur mise en place, les citernes cessaient d'être approvisionnées et la municipalité acceptait d'installer des compteurs d'eau à l'entrée de chaque squat³⁰. Les citernes ont été raccordées au réseau urbain d'adduction d'eau, et généralement des canalisations distribuent l'eau des citernes aux cabanes. Ainsi, aujourd'hui, tous les squats de Nouméa ont, sinon l'eau courante, du moins une source d'approvisionnement en eau à proximité.

Cette question de l'approvisionnement en eau, résolue en quelques mois, a représenté depuis le départ la principale revendication des squateurs qui sont allés jusqu'à appeler au "rassemblement populaire" en avril 1993 pour qu'une délégation négocie ce point en

²⁹ La distribution a été interrompue momentanément au début de l'année 1995 car les squateurs n'ont pu régler dans l'immédiat la facture s'élevant à plusieurs centaines de milliers de francs CFP.

³⁰ Seul le squat de Motor Pool ne peut pas être équipé d'un compteur car il est situé sur une propriété privée. Cependant, comme nous l'avons vu, l'approvisionnement en eau se fait sans difficulté dans ce squat.

particulier avec le haut-commissariat. Même s'ils ont obtenu une satisfaction partielle peu après, les relations entre les quartiers d'habitat spontané et la municipalité sont restées tendues au point qu'au moment de la mise en fonction des citernes, certains squateurs, doutant de la qualité de l'eau qui y était versée chaque jour, préféraient ne pas la consommer. Fin novembre 1994, lors d'une autre manifestation des squateurs, leur Comité de soutien réclamait toujours l'eau, l'électricité et des sanitaires pour chaque cabane. Le raccordement des squats au réseau urbain d'adduction d'eau marque ainsi une certaine forme de normalisation du phénomène.

L'électricité, quant à elle, est présente dans 32 % des habitations ; elle est fournie par des groupes électrogènes collectifs ou familiaux³¹. La plupart des maisons ainsi dotées de l'électricité sont équipées d'une télévision (plus rarement d'un magnétoscope) et d'un réfrigérateur. Les cabanes sans électricité sont éclairées par des lampes à pétrole ou par des bougies. Les téléphones individuels sont, comme souvent en tribu, absents.

Quant à l'évacuation des ordures ménagères, c'est un problème qui se pose avec d'autant plus d'acuité que la taille des squats s'accroît, et que les camions-benne du service public ne circulent pas dans les quartiers d'habitat spontané³². Dans la plupart des cas, les squateurs résolvent le problème par l'aménagement, à l'écart des maisons, de fosses dans lesquelles sont brûlés les déchets. Jamais les détritiques ne se retrouvent épars dans le squat lui-même, dont la propreté est souvent irréprochable.

L'ameublement des maisons est des plus divers. Certaines cabanes ne sont pourvues que d'une étagère et d'un matelas. D'autres, en revanche, offrent un mobilier et une décoration complète. Dans le monde rural océanien comme ailleurs, il n'est pas rare qu'à l'exception des lits, qui servent aussi de sièges, les meubles soient inexistantes. Aucune raison d'ordre pratique n'impose de peindre les murs d'une maison et personne dans les cabanes ne semble s'en formaliser ou le déplorer. Le temps ou des moyens financiers plus importants ne sont pas forcément à l'origine d'une décoration plus riche ou plus recherchée de l'intérieur d'une cabane.

En résumé, il existe plusieurs types d'habitat informel, depuis la simple cabane formée de tôles rouillées posées sur la terre battue, dépourvue de fenêtre et de mobilier, jusqu'à ce qu'on peut appeler une véritable villa en bois, béton et tôles neuves, équipée du confort maximum et de l'électroménager. Ce qui apparaît à l'évidence est qu'on ne se trouve pas en présence d'un

³¹ Le raccordement sur le réseau EEC (la compagnie de fourniture d'électricité) est discuté depuis des mois, sans qu'aucune décision soit encore prise.

³² En revanche, dans la commune de Dumbéa, les squateurs ont obtenu de bénéficier du ramassage des ordures organisé par la municipalité.

phénomène de bidonvilles comparables à ce que l'habitat informel peut produire ailleurs dans le monde ; il en sera question plus loin.

L'ESPACE DES JARDINS

Le phénomène des cabanes en ville est au départ lié à la volonté des populations océaniques de pratiquer l'agriculture vivrière ; il n'est pas étonnant de constater, dès lors, que seuls 14 % des ménages déclarent ne pratiquer aucune culture autour de leur maison. Même si les premières vagues de cultivateurs-squateurs se sont vues remplacées par d'autres arrivants qui avaient des motivations et des priorités différentes, l'horticulture conserve dans les squats une importance remarquable et les pratiques mises en oeuvre dans ces jardins urbains appellent un examen attentif. L'étude détaillée du fonctionnement de ces jardins peut permettre de comparer l'activité agricole à Nouméa et celle des autres villes d'Océanie, où sont répandus non seulement le maraîchage, mais aussi les cultures vivrières. A Tonga, Kiribati et Nauru, par exemple, selon Thaman (1987, p. 6), il y a peu, sinon aucun espace urbain non bâti que l'agriculture délaisse. De même, à Suva (îles Fiji), qu'il s'agisse ou non de squateurs, 20 % de l'ensemble des ménages cultivent, en dehors de leur habitation, des jardins vivriers sur les terres vacantes (id.).

La première enquête menée dans les squats avait permis de sélectionner 25 unités d'habitations qui paraissaient représentatives de l'ensemble et dont les ménages se prêtaient volontiers à l'entretien. Dans ces unités d'habitation, il a été mené une deuxième enquête plus intensive, portant exclusivement sur le thème des cultures. Les résultats tirés de ces 25 exploitations permettent d'obtenir une relative précision quant aux méthodes de cultures et aux choix des plantes cultivées, et servent de base à notre approche.

L'implantation d'un squat, on l'a vu, est déterminée par la présence de terrains non bâtis souvent cultivables. Les jardins des squateurs sont, dans la grande majorité des cas, installés sur des pentes relativement raides. Cela ne constitue pas un obstacle pour la culture des jardins océaniques, fréquemment aussi localisés sur des pentes dans le monde rural (Barrau, 1956).

Les cultures, reflets des pratiques de la Grande-Terre

Concernant l'organisation des champs dans les squats, et quelle que soit l'ethnie concernée, une règle générale réserve aux tubercules, base traditionnelle de l'alimentation, un espace toujours distinct de celui consacré aux autres cultures (fruits et légumes). Cette règle mise à

part, les champs présentent tantôt des alignements plus ou moins réguliers de plantes, tantôt un véritable fouillis où se mêlent, sans ordre apparent, les différentes cultures de tubercules d'un côté, de fruits et de légumes d'un autre côté. Les jardins les mieux ordonnés sont ceux des cultivateurs originaires de Wallis et Futuna, îles où l'horticulture est caractérisée par des jardins secs ou irrigués de tubercules "dont l'ordre et le bon entretien contrastent de façon frappante avec le fouillis de cultures arborescentes pérennes ou pluriannuelles (cocotiers, arbres à pain, bananiers, pandanus à vannerie, arbres fruitiers divers (...), etc...) qui forment l'essentiel de la végétation dans la zone habitée" (Barrau, 1963, p. 161). Ce désordre apparent des champs justifie l'appellation courante de "jardin" qui leur est appliquée dans toute l'Océanie.

Dans quelques jardins, des fleurs sont plantées, exclusivement par les femmes, à des fins décoratives ou, chez les catholiques pratiquants, à des fins religieuses (culte de Marie). Elles sont tantôt mêlées aux cultures, tantôt disposées en bordure de la parcelle. De nombreux jardins sont aussi décorés de plantes colorées, en général des crotons ou cordylines, disposés en bosquets ou en haie. Enfin, certaines cultures, telles que celle du piment, sont pratiquées pour leurs qualités autant ornementales que de condiment.

Il est important de distinguer les plantes qui relèvent de l'horticulture proprement dite de celles qui ressortent de l'arboriculture. Les soins requis et la destination de la production ne sont pas les mêmes.

Dans la première de ces catégories, la culture la plus pratiquée dans les squats est de loin celle du manioc (*Manihot esculenta*). Toutes les ethnies et toutes les exploitations cultivent cette Euphorbiacée qui cumule l'avantage d'une croissance rapide à celui d'une tolérance à tous les types de sol, y compris les plus pauvres, et à toutes les pentes. Sa culture, aujourd'hui répandue dans tout le territoire calédonien et d'une façon générale, dans l'ensemble de l'Océanie tropicale ou subtropicale, s'accommode de peu d'eau et ne réclame quasiment aucun entretien. Dans toutes les exploitations où il est cultivé, le manioc occupe les plus grandes surfaces.

En deuxième position arrive une plante qui, comme le manioc, provient d'Amérique du Sud : 10 des 25 maisonnées cultivent entre 5 et 60 pieds de maïs (*Zea mays*) par an. Cette culture est surtout le fait soit de Kanak, soit d'Océaniens assez anciennement installés sur le territoire. Les autres Océaniens ne le cultivent guère. Cette plante a été largement adoptée par les Kanak dans la première moitié du siècle, où elle était consommée en bouillie (Barrau, 1956, p. 110).

La première culture océanienne, celle de l'igname, ne vient qu'après le maïs. Sur les 25 ménages interrogés, 9 cultivent de l'igname, mais le nombre de pieds plantés ne dépasse jamais la trentaine. Paradoxalement, cette culture, à l'inverse de celle du maïs, paraît peu pratiquée par les Kanak dans les squats : parmi eux, seuls deux ménages (et encore sont-ils mixtes, l'un Ni-Vanuatu/Kanak et l'autre Tahitien/Kanak) cultivent l'igname. En revanche, les autres océaniens pratiquent plus volontiers cette culture : elle concerne la moitié des Wallisiens et Futuniens et les deux tiers des Ni-Vanuatu.

Seuls 8 jardins sur 25 possèdent quelques pieds de taro sec ou de taro d'eau, ce qui peut être dû aux besoins en eau relativement importants de la plante ; or, l'année de l'enquête a connu une certaine sécheresse limitant la culture du taro pluvial, et l'absence de source d'eau suffisante dans les squats y interdit souvent la culture du taro irrigué. Mais si, techniquement, la culture du taro s'avérait alors difficile, depuis, une pluviométrie plus favorable a permis l'apparition d'assez vastes plantations de taro dans les bas-fonds du squat de Caillou Bleu.

A l'origine, l'igname et le taro "*sont les deux plantes souveraines qui dominent les systèmes agraires mélanésiens*" (Bonnemaison, 1991, p. 306). Leur finalité était jadis non seulement la subsistance mais aussi, surtout pour l'igname en Nouvelle-Calédonie, l'échange coutumier. Or, l'igname a été en partie remplacé, dans l'alimentation, par le riz et le pain. Par ailleurs, les échanges coutumiers, pour les Kanak, sont liés à la terre, au patrimoine foncier familial et clanique. C'est pourquoi ils cultivaient moins l'igname dans les squats de Nouméa que dans leur tribu d'origine, où ils se rendent pour les moments importants du cycle agricole et pour les fêtes.

Concernant l'arboriculture, celle de la banane vient largement en tête et elle est pratiquée dans 19 des 25 exploitations de référence. La plupart des exploitations dépourvues de bananiers en ont connu au départ, mais la qualité du sol et la fragilité des racines de la plante, qui sont des facteurs limitants, n'ont pas permis aux plans de bananiers de résister.

Dans 11 exploitations, les cultivateurs ont planté des cocotiers. Le phénomène des squats étant encore récent, la plupart des cocotiers dans les jardins sont encore jeunes et ne sont pas encore productifs. Il est d'ailleurs intéressant de s'interroger sur le sens de la plantation, au coeur de ces enclaves urbaines théoriquement précaires et provisoires, d'arbres dont on ne peut espérer une production qu'au terme de plusieurs années (huit ans environ pour le cocotier). Cette question, d'ailleurs, est valable aussi pour tous les autres arbres fruitiers des jardins, généralement introduits et cultivés en nombre très variable : mandariniers, citronniers, orangers, pamplemoussiers (*Citrus spp.*), manguiers (*Mangifera indica*), pommes-lianes (*Passiflora ligularis*), litchi (*Litchi chinensis*), pommes-cannelles (*Annona squamosa*), etc. La

plantation des arbres pourrait participer d'une affirmation foncière sur le territoire du squat. Leur vocation alimentaire ne doit cependant pas être négligée, car on plante aussi des arbustes plus éphémères tels que le goyavier (*Psidium guayava*) ou le papayer (*Argemone mexicana*).

Au chapitre des plantes cultivées diverses viennent la canne à sucre (*Saccharum officinarum*), l'ananas (*Ananas comosus*), le piment (*Pimenta racemosa*), les pastèques (*Citrullus lanatus*), les concombres (*Cucumis sativus*), les citrouilles (*Cucurbita spp.*), le chou de chine (*Brassica sinensis*), le chou kanak (*Hibiscus manihot*) le haricot (*Phaseolus spp.*), les tomates (*Solanum lycopersicum*), les poireaux (*Allium porrum*), les carottes (*Dandus carota*), les oignons (*Allium cepa*), les patates douces (*Ipomoea batatas*) et les pommes de terre (*Solanum tuberosum*), ainsi que les courgettes (*cucurbita pepo*), le persil (*Petroselinum crispum*) et le coriandre (*Coriandrum sativum*), qui relèvent pour la plupart d'introductions européennes.

En récapitulant par ordre d'importance les différentes cultures mentionnées dans les jardins urbains, on retrouve *grosso modo* les mêmes plantes que celles cultivées depuis plusieurs décennies dans les zones rurales de la grande terre (cf. Barreau, 1956, p. 131).

Le faible investissement en temps de travail requis, et le peu d'exigence de la plante qui s'accommode de sols particulièrement médiocres, explique, partout, le succès de la culture du manioc. Les exigences de l'igname sont exactement inverses et ont entraîné la relative défection de cette culture en regard de son importance originelle. D'ailleurs, comme l'écrit Barrau (1956, p. 92), le manioc est davantage un produit de "quasi-cueillette" qu'une culture : "on peut voir ainsi des maniocs qui n'ont nécessité comme travail que l'enfouissement des boutures", et que l'on vient récolter au gré des besoins.

Aujourd'hui dans les squats, l'accent mis plus résolument sur la culture de plantes peu exigeantes et requérant un minimum d'interventions et de soins, comme le manioc, le bananier et le cocotier, reflète ainsi les priorités des ménages de squateurs dont une bonne partie exercent une activité professionnelle, et ne sont pas horticulteurs à temps plein. La démonstration doit donc porter sur les surfaces vouées aux cultures et sur la main d'oeuvre qui s'y consacre pour permettre de dégager les caractéristiques de cette agriculture, dans le contexte urbain particulier de surfaces *a priori* limitées et de temps mesuré.

Les jardins des squats occupent des surfaces très variables, comprises pour celles qui ont été relevées entre 25 m² et 5400 m². Le petit nombre des observations ne permet pas de déceler de différences flagrantes entre les ethnies pour ce qui est des surfaces mises en valeur : la surface moyenne se situe aux alentours de 565 m², ce qui est considérable en zone urbaine.

Peu d'études renseignent sur la taille des jardins vivriers en zone rurale à Wallis et Futuna même ; une monographie de Gahi³³, petit village de Wallis, mentionne une surface d'exploitation moyenne de 15 000 m², pour des extrêmes de 3 000 et 30 000 m², dont il faut toutefois déduire l'espace laissé vacant pour les jachères qui durent une dizaine d'années. D'après Weightman (1989, p. 61), la taille des jardins ni-Vanuatu varie de 1 000 à 1 500 m², pour une surface totale cultivable allant de 30 000 m² à 50 000 m². Selon Specq (1995, p. 44), la taille des jardins kanak dans la réserve autochtone de Koumac (nord-ouest de la Grande-Terre) va de 500 à 5 000 m², pour une surface cultivable variant entre 1 500 et 10 000 m². L'une des caractéristiques de l'horticulture mélanésienne est la mise en exploitation de surfaces modestes. *"La superficie moyenne des jardins était estimée à 800 m² par adulte (...) en 1856. Elle a depuis régressé"* (Pillon, 1987, p. 4).

Dans les squats, 10 ménages sur 25 ont agrandi leur parcelle depuis le début de l'exploitation. Les autres n'ont pas modifié la taille de leur jardin. Dans 11 cas sur 25, le jardin est enclos au moyen d'une clôture de grillage ou d'une cordelette.

L'activité horticole ☐ exploitations véritables et agriculture opportuniste

Concernant la main d'oeuvre, il est rare que la parcelle soit travaillée par une seule personne. La plupart du temps, le cultivateur principal est aidé par des parents, alliés et co-résidents, ce qui est conforme à ce que l'on observe dans le monde rural, où *"l'unité de production est la famille nucléaire plus ou moins élargie"* (Antheaume, Bensa, 1982, p. 277). On ne peut pas déceler une organisation systématique de la main-d'oeuvre participant aux cultures, ni même déterminer avec une grande précision le temps qui est consacré à celles-ci, du fait de la variété des réponses obtenues. Si les gens ont une idée très générale du temps qu'ils passent à travailler leur jardin et des personnes qui les aident, la participation de chacun reste aléatoire. Toutefois, on peut tenter de faire la synthèse (tableau 1) des données recueillies dans les 24 exploitations, sachant que celles-ci, étant donnée l'irrégularité du travail fourni, relèvent d'extrapolations ☐

tableau 1 : Surfaces et temps de travail consacré aux cultures dans les squats. Source, enquête 1995. (1) = nombre de personnes déclarant participer aux travaux agricoles quel que soit le temps qu'elles y consacrent. (2) = nombre de personnes dont l'activité principale est le travail de la parcelle.

surface moyenne d'exploitation	surface par résident	surface par nombre d'actifs totaux (1)	surface par nombre d'actifs permanents (2)	heures de travail/are/semaine (2)	heures/ nombre d'actifs totaux/semaine
5,65 ares	0,93 ares	2,24 ares	6,84 ares	2,3 heures	5,6 heures

³³ Angleviel, cité par Roux, 1991, p. 707.

Il en ressort que le temps consacré aux cultures excède rarement une heure par jour en moyenne, pour la totalité des actifs, occasionnels ou permanents, impliqués dans le travail agricole.

La prise en compte de critères tels que la taille des exploitation et le temps consacré aux cultures permet de déceler d'autres caractéristiques³⁴ :

- Plus la surface de l'exploitation est grande, plus le temps de travail rapporté à la surface est faible. C'est donc la main d'oeuvre disponible qui apparaît bien comme le facteur limitant de l'exploitation agricole en zone urbaine³⁵.

- Plus la surface travaillée par actif est importante, plus le temps de travail fourni par chaque actif est élevé : il y aurait ainsi une certaine compensation du défaut de main d'oeuvre par un net accroissement du travail fourni par chacun. De fait, ce sont dans les exploitations dont les superficies sont les plus vastes que l'organisation du travail semble la plus régulière. En effet, dans les exploitations dont la surface totale est inférieure à 3,5 ares, les 3/4 de la main d'oeuvre, proportion élevée, ne fournissent qu'un travail occasionnel et le nombre d'actifs permanents du champ est faible. Jusqu'à 8 ares, c'est le tiers de la main d'oeuvre qui est encore occasionnel ; mais au-delà de 8 ares, on ne rencontre plus qu'une main d'oeuvre permanente, ce qui explique en passant le temps de travail relativement élevé fourni par chaque actif.

Les discussions avec les informateurs permettent de déceler d'autres grandes lignes dans l'organisation du travail agricole. D'une part, la religion semble jouer un certain rôle puisque plusieurs chrétiens déclarent ne pas pouvoir travailler leur champ le dimanche. D'autre part, la main d'oeuvre agricole paraît se composer et s'organiser différemment selon les ethnies. Chez les Wallisiens, les jardins seraient davantage cultivés par les hommes que par les femmes. Les squateurs expliquent ainsi que les hommes sèment et plantent, alors que le désherbage et l'entretien du jardin sont les tâches attribuées aux femmes, qui ne peuvent, théoriquement, se consacrer qu'à la culture des plantes ornementales et des fleurs. Les opérations pourtant lourdes effectuées par les femmes sur les champs vivriers ne relèveraient pas d'un véritable travail agricole littéralement "productif". Cela n'empêche pas à l'occasion les femmes wallisiennes divorcées de cultiver leur jardin seules, sans l'aide d'un frère ou d'un cousin, et elles ne se font assister dans leurs tâches que par leurs jeunes enfants. De plus, comme dans le ménage, c'est le plus souvent l'époux qui exerce une activité professionnelle, il n'a que peu de

³⁴ Certaines exploitations où toutes les informations n'étaient pas disponibles n'ont pu être prises en compte dans le tableau.

³⁵ En zone rurale, Freyss, (Bensa, Freyss, 1995, p. 21) explique cependant que la "*corrélation entre structure du foyer et importance de la production n'est pas pertinente. Les unités domestiques kanak produisant le plus n'ont pas la plus grande taille (mesurée par le nombre d'adultes). A l'inverse, des foyers regroupant beaucoup de personnes se révèlent n'être que de petits producteurs*".

temps à consacrer au jardin pendant la semaine ; c'est pourquoi il n'y travaille véritablement que le samedi ou le week-end. A l'inverse, l'épouse reste seule à la maison avec, parfois, ses enfants non scolarisés et les parents âgés : tous consacrent quotidiennement deux ou trois heures au jardin familial.

Chez les Ni-Vanuatu, hommes et femmes indifféremment cultivent de la même façon le jardin. Parents, grands-parents et enfants participent aux travaux agricoles, sans discrimination d'âge ou de sexe.

Chez les Kanak, le ménage travaille le plus souvent sa parcelle ensemble ; cependant, même lorsque les hommes de cette communauté consacrent au moins deux ou trois heures chaque week-end à leur champ, la majeure partie du travail est effectuée par les femmes.

Au-delà de ces nuances liées aux habitudes des différentes communautés, la différence majeure entre les cultures pratiquées en zone rurale et celles rencontrées zone urbaine réside, en fin de compte, dans la disponibilité plus aléatoire de la main d'oeuvre et donc dans le temps plus variable accordé au travail du jardin. Les populations installées dans les squats de Nouméa sont en grande partie salariées et une bonne partie de leur temps s'organise autour de leur emploi. Si on parvient à repérer, dans les squats, quelques véritables exploitations agricoles comparables à celles que l'on rencontre en milieu rural, la majorité des ménages pratiquent une agriculture "opportuniste", dérobée à l'espace et au temps urbains.

LA SOCIETE DES SQUATEURS

L'enquête menée dans les squats visait à définir le mode de fonctionnement et les possibilités d'une agriculture en contexte urbain, jusqu'à présent très mal connue, mais elle tentait aussi de cerner la fonction d'une activité d'essence *a priori* rurale en milieu urbain. Par exemple, les jardins urbains et périurbains de Suva sont aménagés et exploités dans le but de fournir aux citadins socialement les plus défavorisés l'intégralité de leur apport alimentaire en produits frais, et également un approvisionnement en bois de chauffe, en médicaments traditionnels, en fruit et en fleurs (Thaman, 1987, p. 6). A Nouméa, les choses sont un peu différentes.

Cultiver pour donner

Les habitants des cabanes ont ainsi été interrogés sur leurs habitudes alimentaires, sur la composition de leurs repas au cours des dernières quarante-huit heures et sur le nombre de mois de nourriture que leur procuraient leurs cultures. L'idée sous-jacente à ces questions était

que les productions de leur jardin permettaient aux squateurs de se nourrir en économisant³⁶ sur l'achat des produits frais. Les résultats montrent, en fait, que la situation n'est pas si simple, comme il fallait s'y attendre en Mélanésie où, même dans les squats urbains, la production n'a pas des fins purement économiques.

Pourtant, si l'on en croit les informateurs que l'on interroge sur leur autosuffisance vivrière, l'intérêt économique du jardin est évident. Très peu disent acheter des fruits ou des légumes et tous semblent se féliciter de leur autonomie sur ce plan. Des 22 maisonnées où l'on a pu répondre à la question, l'une affirme s'assurer annuellement deux mois complets de nourriture grâce à la production de tubercules, de fruits et de légumes. Dans 6 autres, l'on dit pouvoir tenir six mois et dans 16 maisonnées, l'on affirme se nourrir toute l'année de la production.

Paradoxalement, lorsqu'on examine la composition des cinq derniers repas des squateurs composant ces 22 maisonnées, il ressort clairement que les produits du jardin sont peu consommés. L'enquête ayant été conduite au mois de juin, c'est-à-dire à la meilleure saison de récolte pour les légumes et certains fruits, on eût pu s'attendre logiquement à les voir figurer au menu des repas. Or, l'alimentation se compose majoritairement de riz (3 repas sur 10), de poulet (2 repas sur 10) et de manioc (1 à 2 repas sur 10 ; base : 82 repas). Contrairement aux affirmations des enquêtés, la majeure partie des produits consommés, à l'exception du manioc, proviennent de l'achat et non de l'auto-production. Il est possible que les fruits ne soient pas comptabilisés car ils sont consommés hors des repas, mais peu de légumes figurent aux menus.

Au passage, on notera le caractère très occidentalisé de la composition des menus, qui est *grosso-modo* la même pour tous les groupes ethniques. Elle tranche avec celle évoquée par Barrau (1956, pp. 137-140) il y a 40 ans, pour les Kanak de la Grande-Terre, chez lesquels la base de l'alimentation était fournie par le manioc et l'igname. Cependant, il ne faut pas oublier qu'on se trouve en présence d'une population citadine dont les habitudes alimentaires ont été fortement modifiées et à laquelle sont offertes des possibilités de restauration rapide et facile (pizzas, etc.).

On peut se demander par conséquent à quoi, en dehors de la part indéterminée consommée par les cultivateurs eux-mêmes, sont destinées les récoltes des jardins urbains.

³⁶ A partir d'une analyse de la production des jardiniers amateurs en France, Weber a montré toute la difficulté consistant à mesurer l'économie domestique : "*l'application au ménage-consommateur d'une analyse en terme de production impose aux économistes une métaphore de la firme qui soulève plus de problèmes qu'elle n'en résout*" (1996b, p. 6).

Un certain nombre de problèmes se posent dans l'enquête, quant à l'appréciation de la production et à sa destination. Antheaume soulève le même problème quant à l'évaluation des productions vivrières mélanésiennes en milieu rural : "*malgré la bonne volonté et la compétence des agents des services ruraux, elles n'ont jamais pu être quantifiées de manière satisfaisante. (...) ces productions échappent (...) à nos outils de mesure habituels*" (1978, p. 63). Tout d'abord, les informateurs évaluent très mal aussi bien les quantités plantées que celles produites, et les résultats dans ces domaines ne peuvent être que des approximations. Ensuite, les champs urbains ne recouvrent pas la totalité des surfaces dont les squateurs tirent une production. Ainsi, 8 des 25 ménages interrogés exploitent régulièrement ou occasionnellement dans leur région d'origine - il s'agit de Kanak - d'autres parcelles dont ils tirent une production. De plus, 13 des 25 ménages interrogés effectuent régulièrement des travaux agricoles en dehors du squat, mais toujours en ville, sur un champ qui appartient à un parent, en échange de quoi ils reçoivent une partie de la production en tubercules, céréales, fruits ou légumes, qui vient s'ajouter à leur propre production. Enfin, fréquemment, le nombre de personnes qui bénéficient de la production d'un jardin ne coïncide pas avec le nombre de personnes qui relèvent de la maisonnée concernée : pour 24 maisonnées observées, il est supérieur dans 9 cas, inférieur dans 3 et égal dans 12. Neuf exploitations disent ainsi avoir chaque jour à leur table des membres de leur famille qui, la plupart du temps, proviennent d'une autre cabane du squat ; ceux-ci bénéficient donc de la production d'une autre exploitation que la leur. En outre, il a été indiqué, dans la plupart des exploitations, qu'une partie de la récolte avait été donnée ou échangée avec des voisins, des amis ou des parents.

Le rapport entre production et consommation est donc particulièrement complexe car l'échange et le partage, difficilement quantifiables, jouent un rôle considérable. Dans ce contexte, l'autoconsommation est une notion indéfinissable, voire inopérante, et la nature même des produits qui circulent est indifférente : on dit ainsi que "*peu importe ce que l'on donne, il faut donner ce qui est produit*".

Dans le monde rural kanak, "*chaque don est identifié, doté d'une signification et inscrit dans des séries de prestations réciproques*" (Bensa, Freyss, 1995, p. 13) ; mais il s'agit là des échanges survenus lors de cérémonies spécifiques. Tous les efforts entrepris dans le squat de Nouville pour tenter de cerner précisément l'ampleur, les modalités et la nature des échanges n'ont pas permis de déterminer une règle particulière les concernant. D'une part des produits très divers sont échangés : ont été mentionnés par les informateurs le manioc, les bananes, le poisson, le taro, les pastèques, les oranges, les légumes, les ignames, les patates, les papayes, la canne à sucre, mais aussi le pain, le riz, le sucre, l'argent, le café, le thé, le sel, des vêtements, du poulet, de l'huile, des sorbets, des repas... Les produits échangés ne se limitent donc pas aux productions du jardin, mais incluent potentiellement ce qu'on possède ou qu'on

acquiert. D'autre part, l'échange n'est pas formalisé et renvoie à plusieurs cas de figure distincts : tantôt il évoque le passage d'une parente ou d'une voisine venue prendre une denrée qui lui fait défaut, tantôt il évoque le partage d'une production, qu'elle soit ou non abondante, entre plusieurs maisonnées. "On donne de tout quand on en a trop, sinon c'est la honte" précise un informateur. Aux dires de certains informateurs, ces transactions seraient inspirées par la volonté de ne pas gaspiller une production momentanément surabondante, mais aussi par le souci de diversifier l'alimentation en jouant sur les différentes cultures pratiquées d'une cabane à l'autre. L'échange dans le squat n'intervient pas pour suppléer aux besoins alimentaires des familles qui, sur place, auraient épuisé leur stock de produits vivriers. Chez les Kanak, ce supplément est fourni par la famille de la région d'origine, laquelle envoie régulièrement à Nouméa des cageots d'ignames, le "taro sauvage" qu'on ne trouve pas à Nouméa, ou des fruits et des légumes.

"L'utilisation de la production est surtout marquée par la circulation des produits entre les individus (...). Cette circulation des produits est d'abord une circulation quotidienne entre unités domestiques. Un relevé des échanges quotidiens (...) montre qu'il n'est pas de jour où les membres d'une unité domestique ne reçoivent ou ne donnent quelque produit vivrier (...). Cette circulation est une circulation "ouverte", qui n'est pas comptabilisée, chacun donnant au gré de ses dispositions ou de ses disponibilités, pour un impératif social contenu dans les obligations de la parenté" (Pillon, 1987, p. 7-8).

La circulation des biens vivriers dans les squats de Nouméa a une originalité : si elle répond bien à un impératif social fort, puisqu'il y a maintien des liens originels au sein de la parenté et de l'alliance chez les Kanak, elle associe aussi un groupe fixe de voisins, transcendant ainsi à plus d'une reprise le strict cloisonnement entre les ethnies. L'échange est "systématique", maximal et intense dans les réseaux de la parenté et de l'alliance, et au sein des groupes originaires d'une même région, mais il dépasse souvent ces réseaux pour inclure des voisins appartenant à une autre communauté. En fait, la circulation des productions agricoles entre dans le cadre d'un échange social qui concerne tous les habitants du squat quelle que soit leur ethnie. De ces réseaux complexes d'échanges non comptabilisés, aucune cabane du squat n'est finalement exclue.

La mise en évidence de ces réseaux d'échanges qui s'étendent de façon plus discrète vers d'autres squats, vers la brousse et enfin vers la famille logée dans la ville formelle, permet de discerner dans le squat une organisation interne extrêmement riche, faite de compromis entre les habitudes rurales et les nécessités d'un nouveau milieu social. La pratique agricole en milieu urbain, dans ce sens, est moins liée aux bénéfices alimentaires et financiers qu'aux nécessités de l'échange. L'étude de Walsh (1978, p. 325) évoque également la présence

d'échanges de diverse nature dans les squats de Suva ; il est remarquable de constater que la population mélanésienne des squats fidjiens est majoritairement concernée par les échanges, et que la population d'origine indienne l'est dans une proportion bien moindre.

Echanger / vendre

Dons et échanges de produits du jardin dans les squats n'entrent apparemment pas dans un système de rémunération. Une informatrice explique ainsi qu'en échange de services (garde d'enfants), une cousine en retour lui donne du riz, tandis que le mari de celle-ci, qui est marin, lui offre du poisson : les productions vivrières des champs ne sont jamais utilisées en guise de salaire.

Signalons aussi que parmi les cultivateurs interrogés dans les squats de Nouméa, ceux qui disent vendre leur production sont rares. Les plantes, au delà d'un moyen de subsistance, participent, dans la société rurale, d'un langage social très précis. Cependant, l'enquête a rendu compte d'un phénomène nouveau puisque certains squateurs, toujours des femmes kanak (3 dans 3 squats distincts), commençaient à envisager ou à pratiquer la vente des produits agricoles cultivés. Cette vente ne portait pas sur des ignames mais sur des taros, des patates et des fruits, et les informatrices ont toutes insisté sur le fait que leurs produits étaient cédés à des personnes de connaissance, qui n'étaient toutefois ni des voisins, ni des membres de la famille, auxquels il n'est jamais question de vendre.

La découverte de ce phénomène nouveau a amené à interroger plus avant les premiers enquêtés. La question de la vente à nouveau abordée a fait l'objet des mêmes réponses : on ne vendait pas les productions. Certains informateurs ont fini par concéder que cette production pouvait être échangée. Contre quoi ? "*Contre des pièces!*" nous a-t-il été répondu. Puisque l'échange de biens vivriers contre de l'argent apparaît *a priori* comme une pratique commerciale³⁷, on peut se demander pourquoi les informateurs refusent d'admettre qu'il s'agit d'une vente. En fait, il est apparu au terme de longues explications que l'action de vendre est par essence différente de la pratique de l'échange, même si celui-ci s'effectue contre de l'argent : dans le premier cas, le vendeur propose sa marchandise au client et la vente est conclue lorsque ce dernier accepte ou décide d'acheter. Dans le second cas, c'est le donneur qui oblige son interlocuteur, lui qui imposant ses biens vivriers, en contrepartie desquels il lui est remis un contre-don (en argent). Ainsi, un ménage futunien de Nouville vient offrir du manioc à ses voisins loyaltiens situés en contrebas, en échange de quoi il lui est remis - pas complètement de bonne grâce, d'ailleurs - de l'argent. Comme l'ont montré Freyss et Bensa (1995, p. 23), "*bien qu'étranger à la culture kanak, l'argent se trouve aujourd'hui*

³⁷ Sur les questions d'argent et de coutume, cf. Elsa Faugère, 1998.

partiellement travaillé par les rapports sociaux propres à l'économie domestique. A ce titre, cette monétarisation échappe au modèle dominant et prend des formes tout-à-fait originales".

Tous les squateurs sollicités acceptent l'échange, immédiat ou non, qu'il concerne exclusivement des biens ou qu'il se rembourse par des contre-dons numéraires. Mauss (1950, pp. 145-284) montre, à travers de multiples exemples recueillis dans l'ensemble de l'Océanie, que l'obligation de rendre les dons échangés, l'obligation de donner et celle de recevoir sont présents sur toutes les îles. Toutes diverses que soient les sociétés océaniques les unes des autres, elles ont en commun une même conception de l'échange : *"négliger d'inviter, comme refuser de prendre, équivaut à déclarer la guerre ; c'est refuser l'alliance et la communion"* (id. p. 163).

A l'instar de Bonnemaison (cité par Weightman, 1989, p. 31) traitant du monde mélanésien, on peut parler, dans les squats comme dans les villages et les tribus des archipels d'origine des squateurs, d'une *"sorte d'équilibre "agro-culturel" harmonieux dans lequel aucun composant ne peut être traité séparément. Groupements et types d'habitat, structures sociales des familles et des clans, types de chefferies, modes d'échange, occupation du sol, choix des cultures et rythme de travail sont tous mutuellement interdépendants, et composent un ensemble social et culturel où les choix économiques sont gouvernés par la logique d'un système d'échanges et de prestations culturels... Ce lien entre structure agricole et fondement culturel est l'une des caractéristiques essentielles des systèmes de production alimentaire mélanésiens.*³⁸»

C'est peut-être cette conception du monde que les squateurs tentent de reproduire en plein cœur de la ville et qui explique leur très fort attachement à l'horticulture, en dépit de l'exiguïté des espaces disponibles et du temps réduit qui peut être consacré à cette activité. La différence se situe alors moins entre le monde rural et le monde urbain, qu'entre les populations qui ont réussi à maintenir, par leur lien à la terre, une identité océanique cohérente, et les autres. Cet attachement à l'équilibre "agro-culturel" que la terre engendre se traduit dans la répugnance unanime à commercialiser une production, même lorsqu'elle est excédentaire : le jardin vaut surtout pour les potentialités d'échange non monétaire dont il est porteur.

Si la plupart des squateurs tirent leurs ressources financières du monde limitrophe de la ville, d'autres ont mis à profit la marginalité relative des zones de cabanes pour y développer un commerce ou une entreprise. On prendra ici l'exemple de Nouville, où plusieurs entreprises informelles se sont constituées.

³⁸ ma traduction.

A Nouville, depuis quelques années, un groupe d'habitants, tous originaires du Vanuatu (certains d'entre eux - des hommes - ont contracté des alliances avec des femmes originaires de Maré), a fondé une petite entreprise informelle de préparation de pain et de *bougna* "marmite"³⁹. L'élevage de cochons et de volailles fournit au groupe la viande nécessaire à la confection du bougna. Une fois prêts, les produits sont proposés à la vente sur de petits étals disposés dans les rues passantes de Nouméa. Une quinzaine de cochons et une quarantaine de volailles (poules et canards) sont ainsi engraisés dans les hauteurs du squat.

A quelque distance de là, une autre entreprise kanak concurrence la précédente en fabriquant et commercialisant du pain marmite selon le même procédé.

Un élément fait défaut partout, il s'agit des commerces. De tous les squats étudiés à Nouméa et dans son pourtour, il n'existait en 1997 qu'une seule petite épicerie située près de l'entrée du squat de Nouville (cf. figure 5, infra). Ce commerce a été ouvert à l'initiative d'une femme originaire de Yaté, dans le but de "dépanner" les squateurs qui sont ici à plusieurs kilomètres du premier magasin, situé dans le centre-ville. L'épicerie est équipée d'un congélateur alimenté par un groupe électrogène et propose à toutes les heures du jour, puisque la cabane qui fait office de magasin est contiguë à l'habitat de la commerçante, des plats cuisinés et de la viande.

Outre ce magasin, les squateurs de Nouville bénéficient d'un autre service : le ramassage scolaire. Devant les réticences de la municipalité à faire passer les cars de ramassage scolaire dans les zones de cabanes, un couple de squateurs, originaire de Yaté et propriétaire d'un "pick-up"⁴⁰, a décidé d'organiser le transport, matin et soir, de tous les enfants du squat scolarisés à Nouville ou à Nouméa, en échange d'une participation financière des familles.

Enfin, un groupe de Wallisiens est également à l'origine d'une petite entreprise commerciale de production de tabac dans le squat. La plante est cultivée, cueillie, mise à sécher et préparée traditionnellement dans les cabanes, puis elle est exportée à Wallis pour y être vendue. Bien que la presse ait repéré certaines activités du même type à Koutio où un terrain aurait été occupé par une famille d'origine wallisienne et par quelques 200 cochons - expulsés depuis - le secteur informel est loin d'être aussi développé dans les autres squats qu'il l'est à Nouville.

L'organisation de la résidence

³⁹ Le *bougna* est une préparation culinaire mélanésienne qui, dans sa forme la plus répandue, comporte des tubercules, des fruits et des légumes, ainsi que du poulet ou du poisson, emballés dans des feuilles de bananiers. Le *bougna-marmite* comporte les mêmes ingrédients, cuits dans une marmite. Le pain marmite tire également son nom du mode de cuisson.

⁴⁰ Véhicule tous terrains à plate-forme arrière.

L'étude de la manière dont s'organise la résidence dans les squats est indispensable pour deux raisons :

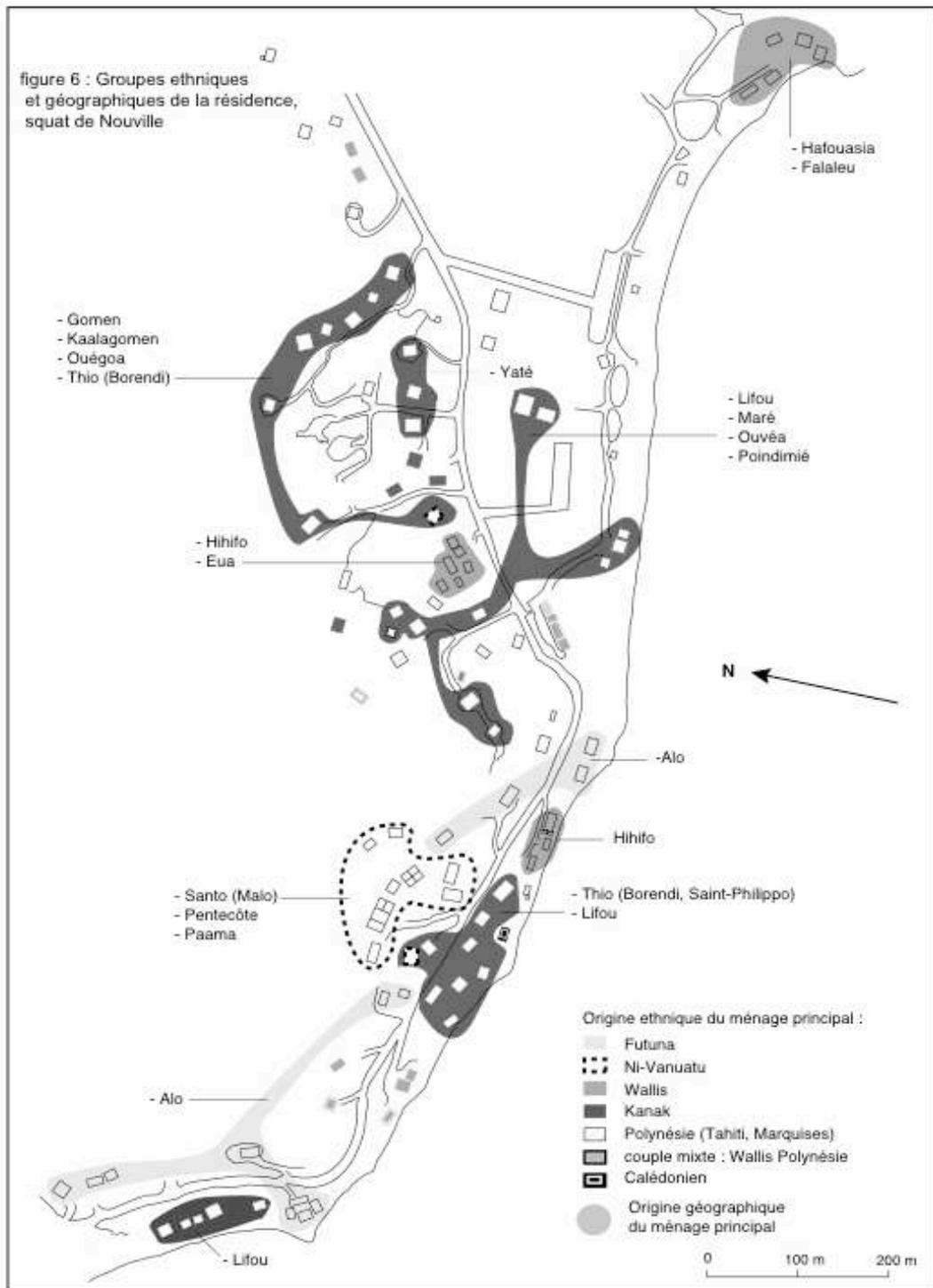
- elle permet de renseigner sur la manière dont les groupes humains s'agrègent spontanément dans la ville, c'est-à-dire sans tenir compte des contraintes liées aux surfaces ou aux locaux disponibles ; en ce sens, les cabanes se prêtent à la définition des règles idéales d'un habitat social océanien.
- elle autorise une confrontation avec la résidence telle qu'elle peut être observée chez les Océanien et chez les autres, dans la ville formelle, et permet ainsi de déterminer certaines similitudes mais aussi certaines lacunes dans les possibilités offertes par les logements urbains.

Ce n'est pas un hasard si, pour désigner les squats, les Kanak emploient le mot "tribu" et les Wallisiens et les Ni-Vanuatu celui de "village", ce qui correspond à leurs unités rurales de résidence respectives. Les regroupements des habitations se font généralement sur la base d'affinités familiales ou ethniques. Soixante-neuf pour cent des relations de voisinage, tous squats confondus, sont basées sur ce principe, même si d'importantes disparités existent selon les quartiers. Le principe du regroupement autour du clan ou de la famille est comparable à ce qu'on peut observer en tribu⁴¹.

La figure 6 rend compte des regroupements qui s'opèrent au sein du squat. Certains regroupements autour d'un même clan, d'une même ethnie, ou d'une même origine géographique, assez nets, se signalent par une plus grande proximité des maisons les unes des autres ; l'îlot ainsi dessiné peut parfois s'attribuer un nom, souvent celui du village ou de l'île d'origine, et le signaler par un panneau. La population de ces "îlots" de population peut regrouper tous les membres d'une même ethnie dans le squat. Des liens de parenté souvent multiples et nombreux peuvent fédérer les groupes ainsi formés. Dans le squat, les familles s'installent par ordre d'arrivée, et bien sûr en fonction de l'espace disponible dans le squat, d'abord par rapport aux autres groupes de parenté, ensuite, au sein d'un groupe ayant la même origine géographique.

L'analyse de la structure des ménages pour chaque maison dans les squats a permis de déterminer un nombre très important de modes de résidences différents. Une bonne partie des

⁴¹ Il intéresse, à Koumac, où une enquête a été menée en février 1995 (Roosen 1995), 80 % des habitations. A Koumac, la configuration de la réserve mélanésienne, comme c'est souvent le cas, est comparable aux squats de Nouméa : elle est située en bordure du centre urbain.



squateurs s'organise de préférence en familles nucléaires : c'est le cas pour les squateurs kanak (53 % de leurs effectifs), mais aussi pour les Tahitiens et les Calédoniens (83 %).

L'inverse est observé chez les autres Océaniens, Ni-Vanuatu, Wallisiens et Futuniens, où la famille étendue aux collatéraux et ascendants reste prédominante (respectivement 49 %, 48 % et 58 % des familles pour chaque ethnie).

On peut constater aussi que peu de célibataires, même regroupés à plusieurs, résident dans les squats : chez les Kanak où ils sont les plus nombreux, ils ne représentent pas plus de 3 % des effectifs.

D'une façon générale, les plus gros effectifs se rencontrent :

- chez les Kanak, soit lorsque le ménage accueille des collatéraux et des ascendants, soit lorsque plusieurs familles nucléaires sont associées dans une même résidence.
- chez les Wallisiens, Futuniens et Ni-Vanuatu, lorsque les ménages accueillent des collatéraux⁴².

La taille des familles nucléaires, d'une ethnie à l'autre, est elle aussi variable ; elle est de l'ordre de 3 à 4 personnes pour les Kanak et les Ni-Vanuatu, et de 5 personnes pour les Wallisiens, les Futuniens et les autres. Elle découle de taux de fécondité différents suivant les ethnies ; chez les Wallisiens et les Futuniens, il n'est pas rare de rencontrer des ménages ayant plus d'une dizaine d'enfants.

Il résulte de toutes ces données que la taille moyenne des maisonnées connaît quelques variations par rapport à ce qu'on observe dans la ville. Les Kanak et les Ni-Vanuatu sont en moyenne moins nombreux par maisonnée dans le squat (respectivement 3,9 et 5,1 personnes) que dans la ville formelle (5 personnes et 4,5 personnes). Les Wallisiens et les Futuniens sont aussi nombreux ici que là, 6 personnes en moyenne par maison.

Le mode de résidence des groupes concernés n'influe toutefois pas sur la taille des maisonnées, car, résultat intéressant, il est à peu près identique dans la ville et dans les squats⁴³, pour les Kanak, les Wallisiens et les Futuniens⁴⁴ (tableau 2).

tableau 2 : Comparaison de la répartition des effectifs de population dans la ville et dans les squats, par ethnie et selon le mode de résidence (source : enquêtes).

⁴² Il convient d'y adjoindre la catégorie "divers", qui regroupe pour les Wallisiens et également les Ni-Vanuatu quelques résidences accueillant un nombre très élevé de personnes liées les unes aux autres par des relations de parenté difficile à synthétiser.

⁴³ Les pourcentages sont calculés à partir des effectifs totaux de population, et ce pour rendre compte des proportions générales des groupes de population dans chaque type de résidence.

⁴⁴ Chez les Ni-Vanuatu, le contraste est en revanche notable, cela peut être dû à la faiblesse de leurs effectifs rencontrés lors de l'enquête en ville (36 personnes seulement en ville contre 204 dans les squats).

	% de célibataires		% de familles nucléaires		% de familles élargies		% autres	
	ville	squat	ville	squat	ville	squat	ville	squat
Kanak	5	3	55	53	33	35	7	9
Wall. & Fut.	0	0	42	42	51	51	7	7
Ni-Vanuatu	6	2	11	48	64	48	19	1

L'absence de différence notable dans les comportements de résidence en ville et dans les squats relève d'un constat capital : cela indique que le mode de résidence est invariable pour les deux communautés principales qui composent la population des squateurs, quel que soit l'endroit, ville ou squat, où on les observe. Cela pourrait bien désigner, à la fois, les causes de l'inadaptation du logement dans la ville formelle (eu égard à la surpopulation fréquente qu'on y rencontre) et la raison principale du choix de l'installation dans un squat : celui-ci est dicté en partie par le fait qu'on ne trouve pas, en ville, de logement adapté, qu'il s'agisse d'un prix trop élevé pour la surface nécessaire, d'un logement trop exigu pour le nombre de personnes à loger, ou enfin d'un logement insalubre eu égard au prix qu'on a pu y mettre⁴⁵. Tout ici signale l'inadéquation du parc immobilier de Nouméa et l'insuffisance des politiques de logement social destinées aux populations océaniques

.L'ORGANISATION POLITIQUE DES SQUATS

Les règles coutumières

Certaines règles propres à la société kanak⁴⁶ régissent l'organisation interne du squat. Ainsi, le droit du premier occupant est reconnu et prééminent ; le discours sur l'ancienneté de l'arrivée tend d'ailleurs à multiplier le nombre des premiers installés, ce qui est aussi assez courant, ailleurs, sur la Grande-Terre. Lors d'une installation, il est fréquent d'aller "faire la coutume"⁴⁷ avec le premier occupant - ou du moins, celui qui est officiellement reconnu comme tel par les riverains - afin de se faire reconnaître ; et ce, même si ce personnage n'installe que rarement les arrivants, qui disent à 83 % avoir eux-mêmes choisi leur emplacement. Par la suite, les

⁴⁵ Rappelons que ces raisons sont invoquées dans 66 % des réponses faites par les squateurs pour expliquer les causes de leur départ de la ville.

⁴⁶ Pour le détail des sources concernant l'organisation sociale des Kanak, on se reportera utilement aux travaux de Leenhardt, 1932 ; Guiart, 1963 ; Bensa et Rivierre, 1982 ; Bensa, 1995 ; Naepels, 1996.

⁴⁷ Dans le monde kanak, il est aujourd'hui d'usage, lors d'un premier contact ou lors de cérémonies, d'offrir un présent préalable à la discussion ou à la cérémonie au maître de l'endroit ou au responsable de l'unité sociale concernée (famille, clan ou chefferie). Le présent est généralement composé d'un morceau de tissu, de tabac, d'allumettes et d'un peu d'argent, bien qu'il n'y ait aucune obligation précise pour son contenu. Ce don, et les paroles qui l'accompagnent pour expliciter son sens, constituent une pratique "officieusement" ritualisée, que l'on désigne communément par l'expression "faire la coutume". Sous sa forme adaptée, le "geste" pratiqué de cette façon par les Européens ou par les Océaniens non-Kanak peut être comparé à un acte de politesse. En revanche, il comporte pour les Kanak une portée éminemment sociale, et le geste coutumier, et surtout la parole qui l'accompagne, visent à rappeler la position de chacun dans le réseau complexe de la parenté et de l'alliance.

arrivées se font par les filières familiales ainsi constituées ; chaque famille installe ses nouveaux membres en leur indiquant un endroit proche où bâtir leur cabane, et en les mettant en contact avec le premier arrivant qui continue en principe de recevoir la coutume au titre de "chef coutumier"⁴⁸.

On a ainsi une transposition des règles traditionnelles de l'accueil sur les terres claniques au sein même du squat. Cette transposition est intéressante parce qu'elle met en présence les Kanak et les communautés étrangères au territoire, dont les règles d'accueil ne sont *a priori* pas les mêmes. Il est remarquable, sur ce point, de relever que même si le geste coutumier ne s'opère pas de la même façon dans leur culture et dans leur île d'origine, et même s'il ne revêt pas non plus la même signification sociale que celle qui est en jeu ici, les Ni-Vanuatu, les Tahitiens, les Wallisiens et les Futuniens pratiquent systématiquement et parfois adaptent la "coutume" lors du geste accompli à leur arrivée dans le squat.

Ainsi, certains de ces "étrangers" au territoire reconnaissent l'impératif que constitue le geste coutumier fait au chef du squat, mais expliquent qu'il leur est impossible de "faire la coutume" exactement à la façon de leurs hôtes puisque cette pratique leur est étrangère et qu'ils sont exclus des réseaux qu'elle commémore. En revanche, ces squateurs non kanak pratiquent volontiers leur "vraie" coutume, c'est-à-dire celle de leur région d'origine. Pour les Wallisiens par exemple, le geste coutumier comprend un don à peu près identique à celui mentionné ci-dessus, mais on y ajoute des nattes et des tapas⁴⁹. La "parole" est quant à elle dite en wallisien puis traduite en français. Dans divers, discours différents, toutes les communautés marquent à leur façon leur attachement à ce qui relève d'un même projet : la reconnaissance d'un nouveau membre de la communauté.

Au-delà, le geste coutumier des squateurs les inscrit dans une organisation hiérarchisée. En effet, le chef coutumier du squat ne s'approprie presque rien des présents faits par les nouveaux arrivants : il accumule pendant un certain temps les dons ainsi reçus pour les apporter ensuite à un personnage désigné comme le grand chef des "dynasties du Sud".

L'organisation des squats participe en effet d'une mouvance coutumière qui vise à rendre aux espaces du sud de la Grande-Terre leur identité pré-européenne. Le recueil et l'analyse de mythes anciens aurait permis à ce mouvement coutumier de restaurer une structure qu'elle dit

⁴⁸ C'est le terme employé par les informateurs pour désigner ce personnage. Étant entendu que dans le monde traditionnel, ce sont les "maîtres de la terre", "propriétaires terriens", qui reçoivent les dons de ceux qu'ils installent. Le chef coutumier, dont la principale fonction est d'installer les arrivants sur leur parcelle, peut avoir dans certains squats, et sans que cela soit systématique, vocation à désigner, organiser et diriger la "police tribale" chargée de veiller à l'ordre public et au respect de l'obligation coutumière.

⁴⁹ Tissus faits d'écorce battue et peinte.

avoir été abolie par la colonisation : *Kambwa We Tcho*, la "dynastie du Sud". Les chefs actuels de cette dynastie seraient les successeurs de Kuindo⁵⁰, et son chef, à qui sont portés les dons coutumiers des squateurs, est membre du clan qui est à la tête de la tribu du col de la Pirogue⁵¹.

Les mythes de référence de ce mouvement révèlent la division de l'espace de l'actuel Nouméa et de sa proche périphérie en dix territoires, relevant de dix tribus :

- *Goaneta* à Motor Pool,
- *N'Guéa* à la Vallée des Colons,
- *Netoo* sur la route Stratégique
- *Netwéra* à Tindu,
- *Necodo* à Logicoop
- *Nepavo* à la carrière de Ducos.
- *Neware* à Montravel,
- *Mourine* à Ko We Kara,
- *Nekwéta* sur Continent et la Savexpress,
- *Nindu* à Nouville

Il est intéressant de noter qu'à l'exception de Montravel, les territoires attribués aux anciennes tribus correspondent aux sites actuels des squats. De fait, la principale revendication de la dynastie du Sud porte sur la restitution non pas des terrains bâtis de la ville, mais des anciens territoires, et, plus précisément, des terres non bâties de Nouméa⁵², c'est-à-dire entre autres celles où se sont implantés les squats.

La Dynastie du Sud fait autorité dans les squats, mais selon ses détracteurs, elle n'aurait aucune légitimité coutumière. En effet, son chef, "souverain" de la dynastie, serait issu de la branche cadette d'un clan qui à ce titre ne pourrait prétendre à aucun droit politique ou foncier sur les terres de Nouméa.

Un autre groupe d'acteurs affirme avoir des droits coutumiers sur le périmètre urbain. Il relève de la chefferie des Morare dont l'aire d'influence recouvre aujourd'hui toute la zone du Mont Dore. Ce groupe se rattache à la mouvance loyaliste (anti-indépendantiste) et porte un regard différent sur les squats : les terres de Nouméa seraient, sans partage, le domaine de la chefferie de Morare. En réplique à la revendication foncière de la dynastie *Kambwa We Tcho*, la chefferie de Morare a déposé une revendication "symbolique" sur l'ensemble des terres de la presqu'île. S'affirmant le propriétaire traditionnel légitime du périmètre urbain dans son intégralité, ce clan déplore l'installation spontanée de la population océanienne sur son

⁵⁰ Kuindo était un chef des Gamba (ou *Kambwa*), dont la zone d'influence s'étendait, selon certaines versions, de Païta à la rivière des Pirogues, avec un large débordement à l'est. Kuindo rejetait la présence française sur ses terres et en 1855, il lança une offensive meurtrière sur Nouméa. Les Français n'obtinrent sa soumission que deux ans plus tard.

⁵¹ A 20 kilomètres au nord de Nouméa.

⁵² Une demande de restitution des terres a été déposée en 1991 et aussitôt rejetée par la Province et le Territoire. La dynastie réclame à présent l'usufruit des terres.

territoire traditionnel, où elle n'a été ni conviée, ni coutumièrement accueillie – pour elle, le "geste" ou don coutumier versé par les nouveaux arrivants au chef du squat est sans valeur, puisqu'il est remis à des "imposteurs". D'une façon générale, le chef de ce clan n'approuve pas le principe des squats, considérant que les Océaniens peuvent trouver dans leur tribu d'origine le mode de vie quasi-rural qu'ils mettent, avec plus de difficultés, en pratique dans les squats. Il y condamne vigoureusement l'action jugée autoritaire et séditeuse de la Dynastie du Sud et dénigre complètement les droits de cette dynastie sur les terres de Nouméa. Nous reviendrons sur cet antagonisme coutumier dans la 3^{ème} partie.

Les règles de droit commun

Indépendamment de l'organisation coutumière, il existe un Comité de défense et de soutien aux squateurs, qui est la première structure créée, en octobre 1992, à l'extérieur des squats. Ce Comité est chargé d'organiser les squateurs et de les représenter lors des négociations avec les autorités de la ville pour les demandes d'équipement en eau, en électricité, etc. Il réunit des membres de l'Église, des partis politiques indépendantistes et des syndicats⁵³, mais aucune collectivité locale n'y siège. En outre, chaque squat dispose dans le comité d'un délégué élu par l'ensemble de sa population. Dans l'un des squats, le délégué a lui-même recruté les membres d'un service de sécurité interne, afin, dit-il, *"d'éviter que les gens de l'extérieur ne viennent faire du tapage, se saouler et se droguer dans le squat"*.

Le délégué du Comité de soutien s'entoure parfois d'un bureau réunissant un trésorier, chargé de réunir les fonds alimentant une caisse d'entraide pour les squateurs les plus nécessiteux, et un secrétaire, dont la mission est d'assurer la préparation des réunions, de rassembler les doléances de chacun et de transmettre à la population du squat les messages du délégué.

Le choix du délégué, dans les squats, n'est pas sans poser quelques problèmes. Aux squats de Koutio Péage et de Koutio SPANC, cette fonction était assurée par une femme en 1994, ce qui peut paraître surprenant étant donné le rôle politique limité que jouent les femmes dans les îles d'origine de la majorité des squateurs. Certes, leur présence à la tête de cette structure pourrait s'expliquer simplement par leur implication directe dans tout ce qui a trait aux conditions de la vie quotidienne ; et de plus, les associations de femmes dans les tribus et en ville ont connu ces dernières années un essor important. Néanmoins, ce choix n'est pas anodin. Dans le squat de Koutio Péage, la déléguée du comité de soutien en 1994 était une femme d'Ouvéa, veuve et mère de deux enfants ; en interrogeant quelques-unes des autres familles du squat, il est rapidement apparu que cette position n'était pas enviable, et que la

⁵³ Au moment de la création du Comité, les chefs coutumiers y siégeaient également mais l'ont rapidement quitté, considérant que les squats étaient une conséquence des politiques urbaines néfastes des différentes institutions du territoire : les institutions étaient donc mal placées pour soutenir les squateurs.

déléguée avait été la seule candidate qui se fût présentée à cette fonction. De fait, cette position a des implications politiques non négligeables, puisqu'elle revient à accepter le dialogue avec les institutions, et à prendre le contre-pied de la structure coutumière qu'est la Dynastie du Sud qui se refuse à toute concession avec les autorités. Or, une telle position "en opposition" ou en concurrence plus ou moins marquée avec la coutume n'est pas envisageable pour la majorité des hommes kanak des squats ; le problème est ainsi contourné grâce aux femmes, dont la place dans la coutume et les affaires politiques porte, pourrait-on dire, moins à conséquence. Néanmoins, même les femmes peuvent finir par trouver une telle position difficile et c'est d'ailleurs ce qui a motivé la démission d'une des déléguée, qui a préféré quitter le Comité pour appuyer activement la Dynastie du sud. Assez significative est la position de cette femme, pour qui *"il ne faut pas oublier que la coutume et la religion sont sacrées ; on ne peut pas comme ça rester chez quelqu'un" [sur un sol appartenant à la Dynastie du Sud]*. C'est pourquoi elle préfère s'éloigner du Comité, qui *"se livre à des manoeuvres politiques douteuses"*.

Une autre femme déléguée a été élue en remplacement de son beau-frère, qui a officiellement quitté sa fonction pour éviter de se retrouver confronté aux autorités coutumières du squat et de la région. D'origine tahitienne, elle a conservé le bureau du délégué, composé exclusivement de femmes. Lorsque ce n'est pas une femme qui est élue au poste de délégué, l'alternative est simple : à Kaméré et à Caillou Bleu en 1994, par exemple, le problème de la coutume, pour l'élue d'origine wallisienne, ne se pose pas. Dans ces squats, l'ensemble du bureau de représentation du Comité appartient à la même communauté et le comité comporte d'ailleurs une part importante de Wallisiens et de Futuniens.

D'autres mécanismes peuvent entrer en ligne de compte pour déterminer la candidature des délégués et tous relèvent d'une prise de position par rapport à la coutume. A Motor Pool, le délégué est un opposant déclaré au mouvement de la Dynastie du Sud et à son action dans le squat, qu'il juge autoritaire et illégitime, et en cela contraire à la "véritable coutume" ; cette prise de position a poussé ce squateur à occuper sa fonction au comité. Un autre délégué relève d'un dernier cas particulier, étant lui-même issu d'une famille du sud de la Grande-Terre dont l'autorité n'est pas contestée□son statut "dans la coutume" le préserve des conflits.

En novembre 1994, la plupart des associations caritatives de Nouméa, religieuses ou laïques, se sont regroupées pour réfléchir sur la crise du logement et sur ses conséquences pour les personnes et les familles les plus défavorisées de Nouméa. Ces associations, parmi lesquelles le Secours Catholique, se sont fédérées pour former un Collectif d'urgence humanitaire. L'une des premières actions de ce Collectif humanitaire a été, comme cela a déjà été évoqué, de mener une enquête dans les squats, auprès des personnes et familles sans domicile fixe et dans

les logements classés insalubres, pour s'informer des effectifs des personnes y demeurant, des revenus dont elles disposaient et de leurs besoins concernant le relogement. L'un de ses objectifs prioritaires consiste à mener une action auprès des institutions du Territoire afin d'obtenir un approvisionnement en eau pour les squateurs. Le principe d'un tel approvisionnement une fois accepté par la Province et la Municipalité, ces dernières ont chargé le Collectif de la mise en oeuvre de la distribution d'eau, lui assurant le financement nécessaire sur les crédits de l'État.

En dépit de ce premier succès dans les squats, le Collectif affiche comme objectif la résorption complète des squats et tâche de proposer des solutions d'habitat "*permettant d'obtenir un logement pour tous*" (rapport d'enquête, 1995, p. 2). En ce sens, son action est fondamentalement différente de celle du Comité de soutien aux squateurs, qui est concentrée sur l'amélioration des conditions de vie quotidienne de ses "ressortissants".

Le Comité de Défense et de Soutien aux squateurs ayant toujours fonctionné sans existence légale, il a semblé nécessaire à ses membres, dans la perspective d'une issue positive aux négociations, de se constituer en une association relevant de la loi de 1901, baptisée Association pour le Droit à un Logement Décent. Cette association représente donc les squateurs en tant que personne morale. L'Association est cependant consciente des handicaps que représente son étiquette indépendantiste qui lui a valu, par exemple, de ne pas se voir confier la charge et les crédits des travaux pour l'approvisionnement en eau des squats : cela eût revenu à accorder le bénéfice de l'action sociale aux indépendantistes. Le Front Calédonien, proche du Front National, dénonçait d'ailleurs en 1993 le "*lobby de pression indépendantiste que représentaient les squateurs*" (Nouvelle calédoniennes, 30/6/1993). Cette intégration relève ainsi en partie d'une stratégie politique.

Globalement, les squats sont donc organisés par deux autorités distinctes, "la coutume"⁵⁴ (la dynastie du sud correspond à la branche indépendantiste du mouvement coutumier, l'autre branche coutumière, qui conteste la première, relevant du RPCR) et le Comité. Une minorité de squateurs s'implique personnellement dans l'une ou l'autre de ces instances et ne reconnaît que l'autorité de celle qu'elle choisit. Ainsi, les militants du mouvement coutumier ne participent pas aux réunions hebdomadaires organisées par le Comité et ne soutiennent pas son action. A l'inverse, la plupart des membres actifs du Comité, s'ils "font la coutume" à leur arrivée dans le squat, contestent la légitimité de la dynastie du Sud, laquelle serait selon eux usurpée puisque les squats ne seraient pas légalement une propriété coutumière.

⁵⁴ Telle est de fait "l'étiquette" que réclament les mouvements concernés. Le terme de coutume est commodément employé par les Kanak - et par les autres - pour désigner l'ensemble complexe des pratiques sociales, spatiales et culturelles, mais pas forcément anciennes, inspirées de l'organisation sociale kanak. Ce terme permet souvent de couper court à toute explication supplémentaire.

La majorité des squateurs reconnaît, tour à tour ou en même temps, l'une et l'autre des deux autorités. Au départ, la population des squats a largement adhéré au Comité de soutien car elle comptait sur lui pour obtenir une amélioration de ses conditions de vie, laquelle était subordonnée à l'obtention des autorisations officielles (pour apporter des conduites d'eau dans les squats, par exemple). Mais après plusieurs années d'existence du Comité, certains squateurs constatent les limites de son action⁵⁵ tandis que le Comité, par son nom même, les renvoie à une identité de squateurs relativement difficile à assumer. En effet, l'occupation illégale que sous-entend ce terme évoque le risque toujours possible d'une expulsion. Aussi les squateurs sont-ils de plus en plus nombreux à s'éloigner du Comité, qu'ils jugent très critiquable, et à se rapprocher de la structure coutumière. Celle-ci dispose d'un atout important en leur offrant une sorte de caution car, en reconnaissant l'autorité de la dynastie du sud, les squateurs souscrivent aussi à ses revendications foncières ; et le geste coutumier fait à l'arrivée ouvre l'accès à un droit d'occupation que les réformes foncières ont souvent, ailleurs, légitimé.

LA DYNAMIQUE DES SQUATS

En 1995, un habitant du squat de Caillou Bleu posait la question du devenir des squats, et s'interrogeait du même coup sur le développement urbain de Nouméa au cours des prochaines années, et sur la part qu'y prendraient les cabanes. Ce chef de ménage wallisien, au cours de la discussion, en est arrivé à transformer la question, qui est devenue : *"pourquoi vouloir développer la ville impérativement au détriment des cabanes"* ? Il nous semble que cette vision des choses mérite d'être discutée, ne serait-ce que parce qu'une majorité de squateurs s'estime assez satisfaite de son mode de vie. Un regard sur les quartiers d'habitats spontanés qu'on rencontre ailleurs dans le monde, et sur l'évolution récente de ceux de Nouméa, permet de proposer des points de comparaison et ainsi, de donner des indications concernant l'avenir probable des cabanes.

Hypothèses à propos de l'avenir des squats

Peut-on comparer les squats aux bidonvilles ou aux favelas du tiers-monde ? La comparaison n'est ni simple, ni anodine. Au plan de la croissance et de la rapidité du phénomène, le développement des squats de Nouméa n'a rien à envier aux favelas : apparues en 1988, les cabanes voient leur population progresser au taux incroyable de 50 à 60 % par an. Le développement des favelas de Rio (Drummond, 1981, p. 11), s'il est plus mesuré par son

⁵⁵ L'eau est à présent raccordée à tous les squats, et l'action du Comité se fait plus discrète : la promesse de geler le nombre des cabanes la paralyse en partie.

rythme (+15 % par an au maximum), est totalement incomparable en valeur absolue □
"Apparues vers 1930 à Rio, les favelas abritent aujourd'hui pratiquement deux millions de favelados⁵⁶, environ le tiers de la population de Rio. Cette population formerait à elle seule la troisième ville du Brésil après Sao Paulo et Rio! En l'espace de quarante ans, la ville s'est ainsi couverte de favelas toujours grandissantes, menaçantes pour beaucoup, admirables pour d'autres et habituelles pour ceux auxquels le voyage a permis de rencontrer d'autres villes de pays sous-développés.

Serait il ridicule de dresser le même constat pour Nouméa, à l'échelle de cette petite ville ? L'on sait qu'avec 7000, 6000, ou même 5000 habitants, nombre minimal, les squats forment ensemble une agglomération qui vient largement avant Bourail, deuxième agglomération du territoire. D'ailleurs, la presse n'a pas manqué de voir, dans le développement des cabanes, une progression qu'elle rapporte à la *"stratégie du nénuphar, qui, chaque jour, peut recouvrir un étang du double de la surface de la veille. Conséquence mathématique : lorsqu'il a recouvert la moitié de l'étang, celui-ci sera recouvert entièrement le lendemain"* (Nouvelles Calédoniennes, 11/9/1993).

La figure 7 qui rend compte de la dynamique des squats semble même indiquer la saturation de certains d'entre eux ; la courbe descendante montre que les accueils y sont limités ou ne se font plus⁵⁷.

Un squateur de Caillou Bleu faisait remarquer en 1994 : *"le Fond social de l'Habitat nous a demandé une liste des occupants actuels du squat. Ils nous ont dit que s'il n'y avait pas de nouvelles cabanes, il nous fournirait l'eau dont on a besoin. On a accepté ; de toutes façons, ici, c'était complet"*. Les élus tentent en effet, comme on l'a vu, de troquer un confort minimal contre l'arrêt des installations spontanées ; mais indépendamment des interventions des institutions, il semble qu'il y ait une dynamique interne au squat, laquelle est intimement liée au rapport à la surface disponible (contrairement à ce qu'on observe dans la ville où l'habitat peut, à l'occasion, se densifier).

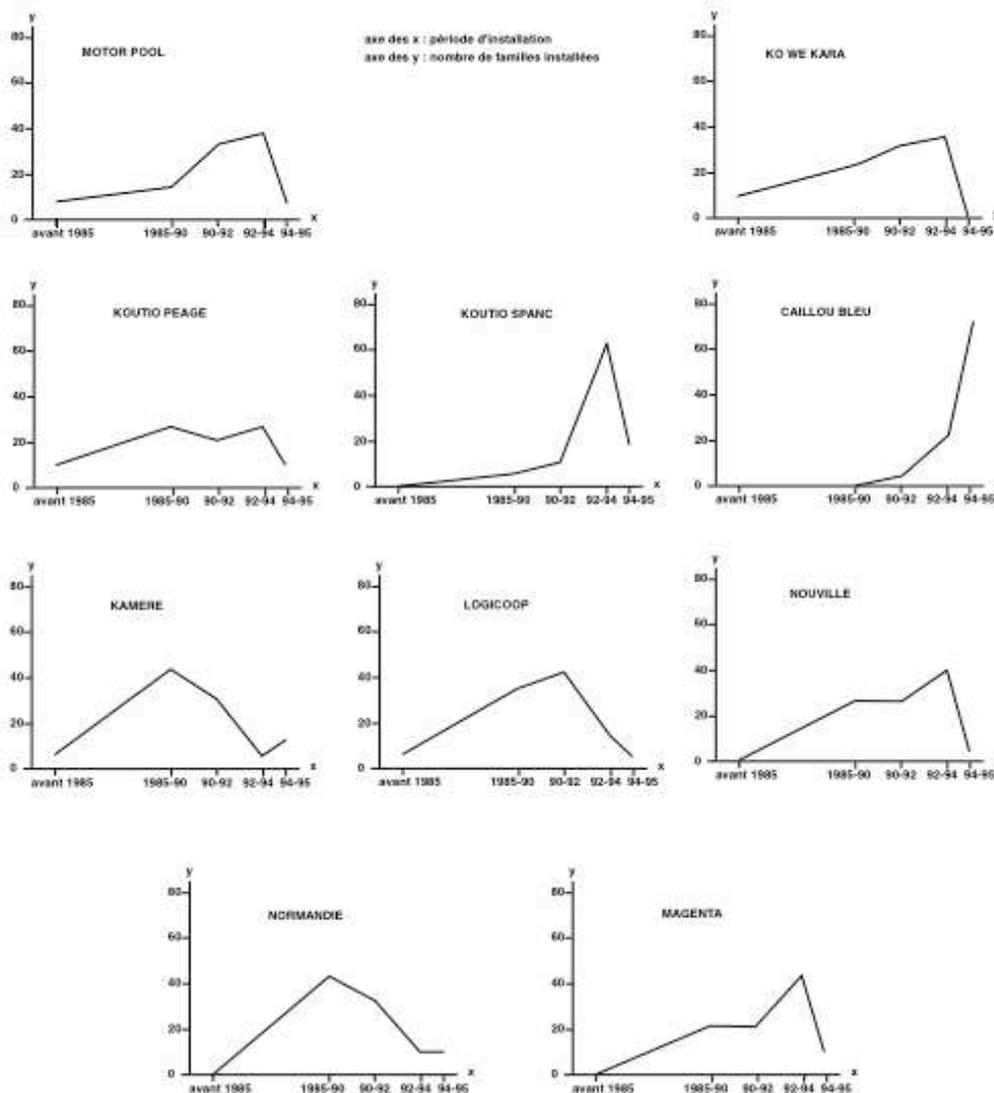
Ainsi qu'on le voit sur la figure 5 (ci-dessus) qui représente le squat de Nouville, il semble y avoir encore d'importantes étendues de terrain vacant sur lesquelles le squat pourrait gagner sans entraves et accroître ainsi le nombre de ses cabanes. Néanmoins, cette extension est impossible pour les squateurs puisqu'elle remettrait en cause l'organisation de leur habitat et de leurs cultures et qu'elle altérerait de la sorte leur "espace de vie", qui se définit par toute

⁵⁶ Nom donné aux habitants des favelas, les quartiers d'habitat spontané brésiliens

⁵⁷ Cette courbe a été tracée avant que toute promesse de "gel" du nombre des cabanes ait été faite par les squateurs.

une série de critères déjà évoqués : éclatement des différents locaux d'habitation, présence d'un jardin ou d'une parcelle de culture, espaces collectifs ... et "frontières" de friches isolant les cabanes.

Figure 7 : Période d'installation dans les squats



Dans ces conditions, l'accueil s'interrompt sur certains sites mais s'effectue ailleurs, dans de nouveaux quartiers d'habitat spontané qui se développent à leur tour, jusqu'à une nouvelle "saturation" vite atteinte. Cette dynamique ainsi décrite pose la question des limites du processus de formation des cabanes, susceptibles de coloniser, tant que celles-ci seront disponibles, de nouvelles aires vacantes dans l'enceinte de la ville.

Que l'étude se soit longuement attardée sur la structure démographique des squats de Nouméa n'est à ce propos pas anodin. Turner, en 1969 (cité par Walsh, 1969), traitant de la dynamique

générale des zones d'habitat spontané, en décrivant les trois phases démographiques successives qui les caractérisent : les groupes des squateurs récemment arrivés correspondent à des familles jeunes comportant une forte proportion de très jeunes enfants. Avec le temps - logiquement - suit une phase intermédiaire où l'âge moyen de cette population s'accroît et où le nombre de jeunes enfants décroît. Enfin, la troisième phase est atteinte dix ou quinze ans après la première installation, lorsque la structure de la population "spontanée" rejoint celle de la ville dans son ensemble. Il est à noter que ce modèle, pour être valide, s'applique uniquement à une population qui, une fois installée, resterait stable en résidence et en taille ; or, la population des squats s'accroît sans cesse, venant ainsi conjuguer les différentes phases décrites. La modélisation des caractéristiques démographiques que présente Turner est tout de même intéressante à conserver en mémoire pour Nouméa. Mais à la différence de Suva, la croissance des squats de Nouméa risque d'être moins spectaculaire, à cause de l'épuisement prévisible des populations qui les alimentent.

La croissance des zones d'habitat informel ne saurait atteindre les proportions des bidonvilles du tiers-monde, tout simplement parce que les sources de population qui les alimentent sont limitées : la population océanienne du Grand Nouméa s'élève à 48 800 habitants en 1996 (ITSEE, 1997, p. 24). Même un exode rural plus nourri depuis la Grande-Terre et les îles, et une immigration accrue depuis Wallis, Futuna et le Vanuatu ne suffiraient pas à provoquer la formation d'une zone de bidonvilles nouméens, toutes proportions gardées, comparables à ce que l'on observe, par exemple, en Amérique latine.

La comparaison avec les favelas pourrait s'interrompre sur ce seul constat de la disproportion des sources de leur population ; mais il n'est pas inutile d'ajouter que les favelas sont ce que les quartiers d'habitat spontané peuvent tout à la fois avoir d'extrême au plan de la précarité, de la misère, de la taille et de la densité, ce qui est loin d'être le cas à Nouméa.

Les squats : une promotion urbaine

Certaines caractéristiques communes que les squats de Nouméa partagent avec ceux d'autres villes d'Océanie, d'Afrique ou d'Amérique Latine les distinguent définitivement des bidonvilles. Plus précisément, ces caractéristiques discréditent la représentation occidentale d'un habitat spontané urbain qui se situerait immanquablement tout en bas de l'échelle des aspirations citadines. Il serait plus juste de considérer, au contraire, qu'habiter dans les squats de Nouméa représente, pour leurs occupants, une promotion par rapport à leur situation urbaine antérieure. Par exemple, les familles des squateurs néo-calédoniens comportent dans leur grande majorité un ou plusieurs actifs pourvus d'un salaire, et même, comme on l'a vu, un taux d'activité globalement plus élevé que la moyenne présentée par les populations

océaniques de la Province Sud : si les squateurs se rangent bien dans des catégories socioprofessionnelles peu valorisées et aux revenus assez faibles, ils ne regroupent toutefois pas les franges les moins favorisées de la population ; ce même phénomène est souligné, en Afrique, pour les habitants des zones d'habitat spontané : *"on aurait tort d'imaginer qu'il s'agit toujours de néo-citadins ou des populations les plus pauvres. Ceux-ci vont le plus souvent dans les taudis du centre-ville ou dans les quartiers centraux où ils sont accueillis soit par des "frères", soit par des propriétaires qui louent quelques pièces. On observe fréquemment que ce sont d'anciens citadins, lassés de la promiscuité et de l'entassement dans les cités du centre, qui achètent du terrain à la périphérie aux propriétaires coutumiers ou qui occupent sans titre des espaces vacants"* (Lassère, 1981, p. 448).

Les mécanismes de formation des squats de Nouméa sont différents de ceux des grandes métropoles brésiliennes, où les bidonvilles représentent l'aboutissement misérable de l'exode rural. Ici, ce sont des citadins qui, dépourvus de beaucoup de moyens, s'aménagent un espace de vie qui est finalement bien plus confortable que celui dont ils disposent dans la ville. Cette origine urbaine de la population des quartiers d'habitat spontané n'est d'ailleurs pas une caractéristique unique, même en Amérique Latine : A Lima, par exemple, *"rares sont parmi eux [les occupants des Barriadas] les immigrants de fraîche date ; au contraire, la plupart ont déjà une expérience urbaine parfois longue, et tous ont fait l'expérience de la difficulté de se loger dans les autres secteurs de la ville"* (Deler, 1974, p. 93). Et à Fiji, Walsh (1978, p. 198) constate lui aussi que les habitants de Suva qui décident de s'installer dans un squat séjournent déjà en ville ; il estime qu'approximativement un cinquième des ménages de squateurs sont nés à Suva et un tiers dans la région de Suva (id.).

Le regroupement ethnique ou familial des cabanes n'est pas non plus exceptionnel et *"bien des travaux mentionnent que dans les quartiers et unités de voisinage se regroupent les gens d'un même village, d'une même petite région, d'un même groupe ethnique, ce qui facilite la survie des habitudes villageoises"* (Lassère, 1981, p. 443) ; c'est aussi le cas à Port-Vila, au Vanuatu, où ce phénomène de regroupement est signalé par Bedford (1973, p. 115).

La structuration et la légitimation coutumière en pleine ville, de même, ne sont pas à mettre au compte de la spécificité kanak ; on les rencontre dans la plupart des squats africains : *"dans la ville parallèle, il faut faire une place à part à l'intervention des propriétaires traditionnels de la terre, qui vendent des lots aux candidats à l'installation dans la périphérie de la ville. (...) Les ventes qui se réfèrent au droit coutumier rural sont illégales aux yeux des autorités publiques, mais elles placent le pouvoir devant un fait accompli et tirent leur légalité de fait d'un nouveau droit coutumier urbain qui protège l'acquéreur"* (Lassère, 1981, p. 447).

On peut même rappeler qu'à l'origine, le phénomène des squats relève très clairement d'une réappropriation de l'espace urbain par l'agriculture et qu'à ce titre, il est moins proche des bidonvilles que des jardins "*dits autrefois ouvriers et aujourd'hui familiaux*" (Weber, 1996a, p. 1) situés à la périphérie ou au coeur des grandes villes d'Europe. En France aussi, "*les jardins ouvriers ont connu une croissance rapide (...) liée aux transformations sociales et politiques globales : ils furent dans les années vingt une première forme d'urbanisation des banlieues rurales (on prenait un jardin sur lequel on finissait par faire construire)*" (id.). Les jardins ouvriers d'Europe ne sont toutefois pas nés de l'initiative des travailleurs eux-mêmes, car ils émanent, à partir de 1850, des politiques patronales mises en oeuvre par les industriels français, qu'ils relèvent ensuite des politiques d'assistanat aux indigents soutenues par des catholiques sociaux, et qu'ils sont aujourd'hui intégrés dans les politiques urbaines et gérés par des associations.

Cette volonté institutionnelle de développer l'agriculture en ville est en revanche totalement absente à Nouméa ; en ce sens, la naissance des squats s'y rapprocherait plus volontiers des mouvements de l'"*orto urbano*" étudiés à Turin (Brino, 1994, p. 161), où un nombre considérable de familles de travailleurs venus du sud de l'Italie maintiennent une "*continuité idéale*" par rapport à leurs origines, en mettant un jardin urbain en culture, sur des terrains qu'ils occupent presque toujours illégalement : "*chaque jardin possède une cabane pour la remise des outils et le rangement d'ustensiles de ménage, afin de recevoir des hôtes de passage durant les cours séjours qu'on y fait. Le jardin n'est donc pas seulement un lieu de travail ou de repos, mais aussi de rencontre et de détente*" (id. pp. 163-164), ce qui démontre une belle similitude avec les jardins océaniens.

Pour résumer, le mode d'occupation de l'espace, aménageant des aires distinctes pour les différentes fonctions et activités, la richesse de ces activités elles-mêmes, accordant une large place aux loisirs et à l'agriculture, et enfin et surtout l'espace largement consenti à chacun confèrent aux squats de Nouméa un caractère unique, qui emprunte pour chacun de ses traits à des exemples épars.

L'existence des squats, cependant, est subordonnée à celle de la ville, pourvoyeuse d'emplois, de services publics, de commerces, etc. D'ailleurs, les squateurs sont d'anciens citoyens, comme on l'a vu, et c'est précisément parce qu'ils souhaitent rester à Nouméa qu'ils ont conçu et développé ce mode d'aménagement de l'espace. On est alors tenté de s'interroger sur les conditions de vie que les squateurs ont préféré délaissier. Comment vivaient-ils, lorsqu'ils

résidaient encore dans les quartiers institutionnels de Nouméa, et comment expliquer ce transfert d'un type de quartier à l'autre, dans la même ville ? Le chapitre suivant, qui examine les pratiques urbaines définies pour chacun des groupes de population qui habitent les quartiers institutionnels de Nouméa, devrait fournir les premiers éléments de réponse.

LA MORPHOLOGIE SOCIALE

L'objectif d'une étude spécifique de la morphologie sociale de la ville formelle consiste à établir un lien entre pratiques urbaines et caractéristiques socio-ethniques. En apparence, les données des recensements les plus récents comportent des informations qui devraient permettre l'analyse de la morphologie sociale. Le recensement de 1989 décompte 65 110 habitants pour Nouméa et près de 100 000 pour le Grand Nouméa, celui de 1996 respectivement 76 000 et 119 000. Néanmoins, tels qu'ils sont présentés, la consultation des résultats ne permet pas de se faire une idée de la manière dont les différents groupes ethniques de Nouméa sont répartis en ville, ni de savoir dans quelles conditions vit chacun d'eux.

Les effectifs ethniques ne sont disponibles que par commune, et ne sont pas disponibles à une échelle plus fine que celle de la Province pour tout ce qui concerne les caractéristiques démographiques et socio-économiques de chaque groupe. Cette impossibilité d'obtenir des croisements entre données de nature socio-économique et données ethniques relève de l'application des textes édictés par la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL). Ils interdisent la divulgation de toute information pouvant comporter un caractère discriminatoire, ou concernant de faibles effectifs de population. La présence d'une question sur l'ethnie d'appartenance, dans les questionnaires des recensements de Nouvelle-Calédonie, constitue en elle-même une dérogation remarquable. La nécessité, pour notre analyse, d'obtenir ces informations, au moins dans leurs grandes lignes, a justifié l'organisation d'une enquête.

L'ÉCHANTILLON : DETERMINER DES ETHNIES

Pour cette enquête, l'échantillon de population a été déterminé en respectant la part de la population de chaque quartier administratif dans la population totale de la ville, telle que la fournissent les résultats du dernier recensement de 1989. L'enquête a touché l'ensemble des quartiers administratifs de la ville, ainsi qu'un quartier relativement récent et frontalier de Nouméa, Koutio, situé dans la commune de Dumbéa qui compose, avec celles de Païta et du Mont Dore, l'agglomération du Grand Nouméa. 381 questionnaires au total ont été passés dans la ville, touchant 1 254 personnes, soit 1,5% de la population de Nouméa⁵⁸. Les

⁵⁸ Rappelons qu'elle s'élevait en 1996 à 76 000 habitants et à 118 000 habitants en comptant les communes périphériques du Grand Nouméa.

questionnaires ont été passés dans la ville de Nouméa à deux périodes différentes de l'année : les trois premières semaines de juillet 1995, puis de décembre 1995 à fin janvier 1996.

S'agissant d'une enquête dont le premier critère portait sur les composantes socio-ethniques de la population, il fallait considérer les clivages qui distinguaient les Océaniens des Kanak et tous ceux-ci du bloc uniforme (dans les recensements□) des Européens.

Pour les Océaniens et Asiatiques, il n'a pas été jugé utile de distinguer systématiquement les comportements des différents sous-groupes de chacune de ces communautés, qui n'auraient alors plus eu de valeur statistique de par leur petit nombre. En revanche, le groupe majoritaire des Européens, à la suite de divers traitements des résultats, peut facilement être scindé entre : les Européens dont la famille était implantée de longue date sur le territoire, autrement dit, ceux que l'on a coutume d'appeler sur le territoire, des "Caldoches", et les métropolitains fraîchement implantés. Entre les deux flotte une population aux caractéristiques imprécises qu'on ne savait au début de l'analyse rattacher ni à un groupe, ni à un autre.

L'identité caldoche, si elle suscite des débats nombreux et des affichages péremptores, a encore peu fait couler d'encre et les définitions de "ce qui n'est pas caldoche" sont elles-mêmes le plus souvent basées sur des critères impalpables. Angleviel (1994, p. 27) est l'un des rares à avoir avancé une définition : *"il nous semble donc que le critère (...), s'il n'est pas celui de la naissance en Nouvelle-Calédonie, doit pour le moins être celui d'une jeunesse passée sur le Caillou (...) parce que toute personne qui arrive à 30 ou 40 ans sur le territoire se référera toujours à des racines qui ne sont pas celles de la Nouvelle-Calédonie. (...) Parallèlement, le creuset calédonien fonctionne toujours"* poursuit l'historien de la Nouvelle-Calédonie, et les *"nouveaux arrivant peuvent toujours s'y intégrer (...); il existe des Métropolitains qui souhaitent intégrer la communauté caldoche. En dépit de leur bonne volonté et de leur sincérité, ils resteront des êtres hybrides, et la situation inconfortable dans laquelle ils se trouvent, n'étant plus ni un Zoreille fraîchement débarqué, ni un Caldoche, représente une sorte de rite initiatique qui perdurerait le temps d'une génération. Quant à leurs enfants, ils font pleinement partie de la communauté, pour peu qu'ils se ressentent comme caldoches"*. En somme, il s'agit d'être reconnu comme caldoche tout en se reconnaissant soi-même comme tel...

Devant la complexité d'une appréciation qui nécessite, en plus de l'enquête, l'avis d'un tiers, nous avons dû avoir recours à un certain arbitraire et contourner cette difficile identité caldoche. Il semble en effet que les genres de vie soient plus pertinents ici que le débat autour des critères d'identité. Leur observation à travers les informations de l'enquête fait apparaître une coupure assez nette au sein du groupe des Européens, entre ceux parvenus en Nouvelle-

Calédonie avant le boom du nickel, et ceux arrivés après. Nous désignerons donc l'ensemble des premiers par l'expression "Européens d'origine" et les seconds par celle d'"Européens métropolitains", la correspondance plus ou moins exacte entre le groupe des "caldoches" et des "métros" permettant de clore - pour le moment - le débat.

Quant aux Mélanésiens, ils feront l'objet, le moment venu, d'une analyse qui les distinguera selon leur origine géographique précise (notamment celle qui oppose les Loyaltiens aux gens des diverses parties de la Grande-Terre) ; dans la présentation des caractéristiques démographiques, la faiblesse relative de leurs effectifs ne permet pas de distinguer utilement tous ces sous-groupes.

D'emblée, la question s'est aussi posée de savoir dans quelle catégorie ethnique devaient être classés les ménages unissant des individus se réclamant d'appartenances ethniques différentes, et que l'on qualifiera de "ménages mixtes". Dans notre enquête, cette situation intéresse 22 % des effectifs totaux, ce qui est un taux important. Le recensement de l'ITSEE (1991, p. 18) contournait en partie le problème en attribuant aux ménages l'origine de "la personne de référence du ménage", et en privilégiant successivement, dans l'identification de celle-ci, les hommes, les actifs et les personnes les plus âgées ; nous avons décidé, quel qu'en soit l'arbitraire, de procéder de la même façon.

Une première comparaison de la composition ethnique de l'échantillon de l'enquête et des recensements de 1989 et de 1996 a soulevé des distorsions dont une partie pouvait être pondérée. L'échantillon comporte par rapport au recensement une surreprésentation des Européens et une sous-représentation des Kanak, ainsi que de ceux qui sont classés comme "autres". Ce décalage est à attribuer en partie au caractère aléatoire de l'enquête en milieu urbain, qui ne permet pas de sélectionner entièrement l'échantillon de la population : l'enquêteur se rabat par nécessité sur les citadins présents et qui acceptent de répondre. En outre, cette sous-représentation des Kanak est en grande partie à attribuer à deux raisons principales ; la première est liée au caractère souvent temporaire de leur séjour en ville : en fonction des périodes de l'année, un grand nombre de Kanak résidant en brousse circulent dans le pays et se rendent à Nouméa, où ils séjournent parfois plusieurs mois ; leurs effectifs sont ainsi très fluctuants. La seconde raison est liée à leur forte présence dans les squats où cette enquête en particulier n'a pas porté.

VIVRE EN VILLE

La composition des ménages urbains

La taille des ménages est un critère essentiel pour saisir les conditions de la vie urbaine : cette dernière est généralement présentée comme le lieu d'une coupure avec l'organisation familiale et rurale des groupes - notamment océaniens - qui se sont urbanisés (Doumenge, 1982) ; il est intéressant de vérifier si les groupes ethniques s'organisent en ville d'une façon différente de celle qui prévaut dans leur milieu d'origine. Les données de l'enquête permettent de confirmer la taille nettement plus grande des ménages Kanak et Océaniens par rapport à ceux des autres ethnies respectivement 5 et 4,3 personnes par ménage, alors que les ménages des autres ethnies se composent en moyenne de 2,6 personnes (métropolitains), de 3,1 personnes (Européens d'origine) et de 2,9 personnes (Asiatiques). D'une façon générale, d'ailleurs, cette taille des ménages varie plus entre les trois provinces qui composent le territoire qu'entre sa capitale et la province sud. Si l'on peut s'appuyer sur ce seul critère, la ville semble ici jouer assez modérément son prétendu rôle de point de rupture des organisations rurales ; du moins, une telle rupture n'apparaît-elle pas très clairement.

La mixité sociale et ethnique des ménages est en revanche susceptible de modifier leur taille. Cette mixité est en effet plus grande chez certains groupes, comme le montrent les proportions suivantes, qui établissent le nombre de ménages⁵⁹ constitués de personnes d'origine ethnique différente par rapport à l'ensemble des ménages : par ordre décroissant, 31 % des Asiatiques, 25 % des Européens d'origine, 17,5 % des Kanak, 16 % des Métropolitains et 15,5 % des Océaniens se marient hors de leur groupe originel.

Ces proportions laissent apparaître deux comportements distincts au plan matrimonial : une tendance à l'alliance au sein de leur propre groupe ethnique pour tous les Océaniens et les Métropolitains, et une plus grande ouverture matrimoniale sur les autres ethnies pour les Asiatiques et les Européens d'origine. Dans ce dernier groupe, si l'on distingue les Européens arrivés avant-guerre de ceux qui sont parvenus sur le territoire après guerre et jusqu'à la fin du boom du nickel, la mixité ethnique des ménages est suffisamment différente pour être remarquée : seuls 17 % des Européens arrivés en Nouvelle-Calédonie avant la guerre vivent avec une personne d'origine ethnique différente contre 73,5 % de ceux arrivés entre la guerre et le boom. Ce dernier groupe d'immigrants correspondrait à une population célibataire, principalement masculine, dont la migration était motivée par le travail et qui se serait mariée une fois établie en Nouvelle-Calédonie.

La mixité des ménages tend à rapprocher leurs caractéristiques démographiques respectives. Or l'exogamie totale intéresse les Ni-Vanuatu, tous alliés à des Européens ou des asiatiques. Chez les Européens toutefois, les alliances des Métropolitains avec les Calédoniens ne

⁵⁹ La catégorie de population "autre", composée de groupes très hétérogènes, n'est pas prise en compte ici puisqu'elle regroupe déjà des individus d'origine diverses.

sauraient correspondre exactement à de l'exogamie. Les distinctions ont cependant été maintenues parce qu'elles témoignent d'un comportement matrimonial distinct de chacun de ces deux sous-groupes. Les Calédoniens, en effet, se "marient" plus volontiers hors de leur ethnie ; cela est également le cas des Asiatiques : entre ces deux groupes, il semble exister de fait une plus grande facilité d'alliance, ce qui confirme une fois de plus l'existence d'une identité calédonienne fédérant certains groupes allochtones tôt venus dans l'archipel.

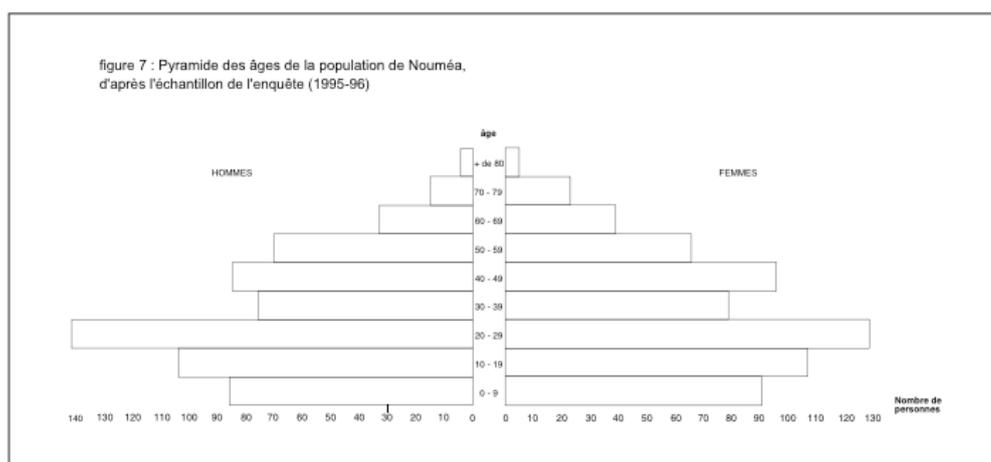
Un traitement particulier des résultats a été réalisé pour les alliances matrimoniales contractées par les Kanak. Naepels (1999) constate l'importance des comportements échappant aux logiques traditionnelles d'alliance pour les Kanak de Nouméa, qui épousent également des Kanak issus de régions éloignées ou des non-Kanak, provoquant ainsi des situations coutumières "embarrassantes". L'exogamie est plus forte chez les Kanak de la Grande-Terre que chez ceux des îles, les premiers contractant une majorité d'alliances en dehors de leur groupe ethnique lui-même. Cela confirme la ville dans son rôle d'espace coutumier neutre, ou du moins, de refuge par rapport à la pression coutumière liée aux mariages exogames.

La pyramide des âges (figure 7) telle qu'elle peut être construite à partir des données de l'enquête laisse entrevoir une relative faiblesse des effectifs des classes d'âge correspondant aux enfants (moins de 19 ans) et parallèlement, une prédominance sensible de la classe d'âge des 20-29 ans, où les hommes sont d'ailleurs en léger surnombre. La physionomie de cette pyramide des âges est plus proche de ce que l'on rencontre dans le milieu européen des grandes villes (population jeune et active) que de ce que l'on trouve en milieu océanien rural, ce qui est en partie conforme à la répartition ethnique de l'échantillon.

La forte proportion de célibataires dans cette population est caractéristique du milieu urbain. Pour Nouméa, le calcul de la proportion des célibataires indique que dans presque toutes les ethnies, un quart des "ménages" environ correspond à des célibataires. Contre toute attente, les Métropolitains font exception pour cette proportion, ramenée, chez eux, à un huitième seulement des ménages.

L'allure de la pyramide des âges peut être analysée en fonction des catégories ethniques des individus. Les caractéristiques de la population européenne sont plus tranchées que celles de la population urbaine dans son ensemble : faibles effectifs dans les classes d'âges comprises entre 0 et 19 ans. La sur-représentation de la classe d'âge des 20-29 ans et celle de la classe d'âge des 40-49 ans chez les hommes métropolitains est très sensible. Cette population métropolitaine comporte peu d'enfants, néanmoins son taux de croissance est élevé. Ces deux éléments rappellent une fois de plus que la croissance de la population européenne de

Nouméa doit plus à l'immigration qu'à l'accroissement naturel. Dans cette perspective, la sur-représentation de certaines classes d'âge, ainsi que celle des hommes, dans cette population, seraient aussi à mettre en rapport avec un phénomène migratoire. Il s'agit vraisemblablement d'une population flottante appelée à repartir au terme de quelques années⁶⁰. Les caractéristiques de la population européenne d'origine sont un peu différentes. Les classes d'âge des 0 à 9 ans et des 10 à 19 ans sont également assez peu nombreuses, et indiquent une fécondité assez faible de ce groupe. En revanche, et contrairement aux Métropolitains, les Européens d'origine comptent une très légère sur-représentation des femmes, dans toutes les classes d'âge. Il est à noter aussi que ce groupe est le seul à compter des effectifs relativement nombreux dans les classes d'âge de plus de 60 ans.



La population kanak de l'échantillon offre un profil quelque peu différent. La classe d'âge des 10-19 ans y est sur-représentée, et deux fois plus nombreuse que la classe d'âge qui la précède (0-9 ans) ; ce qui s'explique par l'accueil fréquent d'enfants de leur parentèle résidant en brousse et venus à Nouméa poursuivre leurs études secondaires chez les familles kanak de Nouméa. La sur-représentation des femmes des classes d'âge de 20 à 49 ans observée dans la pyramide peut provenir, d'une part, du nombre important d'entre elles qui sont célibataires ou séparées, et d'autre part du fait qu'elles sont relativement nombreuses à vivre avec des hommes d'une autre ethnie.

La population océanienne de l'échantillon comprend une part très importante des classes d'âge les plus jeunes (base plus élargie de la pyramide) ; ce point reflète essentiellement la fécondité importante des familles wallisiennes.

⁶⁰ L'étude des parcours des citadins permettra plus loin de vérifier ce point, ce qui n'est pas susceptible de modifier la pyramide des âges des Européens : une population européenne d'immigrants temporaires existe depuis la fondation de Nouméa et se renouvelle continuellement.

Les activités

Le taux d'activité de la population urbaine est plus élevé chez les Européens et les Asiatiques (environ 82 %) que parmi les Kanak et les Océaniens de l'échantillon (environ 66 %).

La répartition des ménages par profession laisse entrevoir une correspondance assez nette entre certaines ethnies et certaines catégories socioprofessionnelles. On peut ainsi relever :

- une concentration des effectifs des Européens immigrés de longue date dans les professions intermédiaires et notamment dans les emplois plus ou moins subalternes des entreprises et dans les postes de la fonction publique.
- le même type de distribution pour les Kanak, avec une différence qui intéresse exclusivement les femmes, regroupées dans les emplois de femmes de ménage, et une seconde différence marquée par une forte représentation des ouvriers parmi les hommes.
- les professions des Océaniens comportent quant à elles les deux mêmes caractéristiques que chez les Kanak : concentration des effectifs féminins dans les emplois de femmes de ménage et surreprésentation des emplois d'ouvriers chez les hommes. Contrairement aux Kanak, cependant, les Océaniens sont relativement nombreux à s'employer dans le commerce ou à être inscrits au registre de la chambre de commerce (RIDET), ce qui leur permet d'exercer des emplois en tant que "chef d'entreprise" ou sur un mode libéral.
- une grande partie de la population asiatique est employée quant à elle dans le commerce, mais également dans le secteur de l'artisanat et dans la fonction publique.
- les Métropolitains, enfin, forment une population très à part puisque leurs actifs s'emploient pour plus d'un tiers d'entre eux comme cadres d'entreprise, dans les professions de l'enseignement secondaire, dans les secteurs de la santé et du social et dans les emplois de salariés intermédiaires. Ils représentent nettement une catégorie de population aisée, détentrice de la plupart des postes à responsabilité dans les entreprises.

La coïncidence entre "*appartenance ethnique et positions socio-économiques*" en Nouvelle-Calédonie a déjà été soulignée par Pillon (1987, p. 6) qui notait que "*les données générales sur les positions socio-économiques les plus probables en fonction de l'appartenance ethnique, indiquent que les Mélanésiens, les Wallisiens ou à un moindre degré les Tahitiens apparaissent en tant qu'ethnies, comme les groupes les moins bien situés*" (p. 26). Notre classification confirme dans une certaine mesure les opinions généralement répandues parmi la population calédonienne, à savoir que les actifs kanak et océaniens occuperaient plutôt le bas de l'échelle socioprofessionnelle⁶¹, tandis que les Européens de la métropole en occuperaient plutôt le sommet. Cette classification permet aussi de souligner des phénomènes

⁶¹ cf. sur cette question les travaux de Guiart (1964) et Freyss (1995).

jusqu'à présent mal connus, parce qu'ils sont nouveaux, comme notamment une distribution plus lâche des Kanak sur l'échelle socio-professionnelle ; en effet, plus d'un quart des actifs kanak est employé dans la fonction publique, à des postes impliquant des responsabilités à des degrés divers, ce qui consacre l'émergence d'une nouvelle catégorie sociale chez les Kanak, probablement imputable aux politiques de rééquilibrage mises en oeuvre par les Accords de Matignon.

Cette émergence d'une catégorie sociale nouvelle est un phénomène qui semble affecter différemment chacun des groupes kanak, puisque une étude plus fine de leur profession en fonction de leur origine géographique fait la part belle aux Loyaltiens. Ces derniers voient plus d'un tiers de leurs effectifs employés dans les professions intermédiaires, supérieures ou libérales, alors que cette proportion (malgré la faiblesse des effectifs concernés par l'enquête) est ramenée à 1/6ème pour l'ensemble des Kanak de la Grande-Terre. Enfin, les professions les plus valorisées sont encore essentiellement accessibles aux hommes kanak : seul un tiers de ces emplois sont occupés par des femmes mélanésiennes.

Le logement

Dans l'ensemble de la population de Nouméa, la résidence abrite le plus couramment une famille nucléaire, c'est-à-dire un couple (marié ou non) avec ou sans enfant. Ce type de résidence est un peu plus fréquent pour l'ensemble des Européens que pour les autres groupes. La proportion la plus réduite de personnes seules se rencontre parmi la population mélanésienne de Nouméa : non pas qu'on y trouve moins de célibataires ou de veufs, mais ceux-ci résident de façon préférentielle avec des parents à des degrés divers. Une deuxième différence avec les autres populations réside dans la très forte proportion de familles étendues présentes dans les logements, ce mode de résidence intéressant près d'un quart des Kanak de Nouméa. L'expression "famille étendue" recouvre des compositions familiales très variées, allant de la co-résidence d'un ménage soit avec des collatéraux soit avec des ascendants, à la co-résidence d'un ménage avec de multiples ascendants et collatéraux.

Un quart des autres Océaniens résident également à Nouméa en familles étendues, mais ils se répartissent de façon plus égale dans les deux autres modes de résidence définis. La proportion d'Océaniens dont le mode de résidence correspond à la famille nucléaire n'atteint pas 40 %, ce qui représente la plus faible proportion de l'échantillon. La part des célibataires océaniens est à l'inverse la plus importante. Toutes les autres caractéristiques de ce groupe ethnique tendent à indiquer qu'il s'agit d'une population immigrée comportant beaucoup

d'hommes, relevant d'une migration de travail mais dont près de la moitié est établi sur un mode familial à Nouméa et semble être désormais enraciné dans le pays.

Cette analyse du mode de résidence permet d'établir, une fois encore, la spécificité à ce plan des Océaniens et des Kanak par rapport au reste de la population de Nouméa.

Le plan sommaire levé pour la plupart des logements, ainsi que certaines données provenant directement des questions posées lors de l'enquête, ont permis de déterminer les conditions de confort liées à l'espace pour la population de Nouméa. La population la "mieux logée" (ceci s'entendant eu égard à l'espace, défini par le nombre de pièces du logement, dont elle dispose) est la population asiatique de Nouméa, suivie par les Métropolitains et les Européens d'origine. Dans ce dernier groupe, les conditions de logement sont plus variées, puisqu'on y rencontre aussi des exemples de "surpopulation" de l'habitation, ce qui n'est le cas ni pour les Asiatiques, ni pour les Métropolitains.

Une fois de plus, les observations ayant trait aux conditions de logement permettent de distinguer des autres groupes les Kanak et les Océaniens, lesquels sont logés bien plus "à l'étroit". Plus de la moitié des Kanak de l'échantillon et près de la moitié des autres Océaniens disposent d'un nombre de pièces habitables inférieur au nombre de personnes composant le ménage. La surpopulation des logements est particulièrement flagrante pour les Kanak de l'échantillon puisque près de 30 % d'entre eux résident dans des logements comportant au moins trois pièces de moins que le nombre d'occupants.

Une question portant sur le statut des occupants des logements a également été posée aux enquêtés. Sur l'ensemble de la population de l'échantillon, la plus faible proportion de propriétaires se rencontre chez les Kanak et chez les Métropolitains. Cette faible proportion pourrait certes être mise en relation avec un faible ancrage de ces populations dans la ville : les Métropolitains, pour une bonne part d'entre eux, séjournent sur le territoire dans le cadre d'un contrat de travail au terme duquel ils retournent en Europe, et bien que constituant la part socialement la plus aisée de la population de Nouméa, ils n'ont pas spécialement de raisons d'investir dans l'immobilier sur place. Chez les Kanak, cette faible proportion de propriétaires pourrait être rapportée en revanche à la faiblesse économique de leur population, mais on ne peut à ce sujet formuler que des hypothèses, comme celle qui évoquerait le moindre intérêt de ce groupe pour un ancrage dans la ville et/ou des priorités économiques différentes. En l'absence de commentaires des intéressés eux-mêmes, ce genre de supposition relèverait de parti-pris infondés : que l'on soit propriétaire témoigne en effet *a priori* d'un investissement fort dans les lieux ; qu'on ne le soit pas, en revanche, ne signifie pas nécessairement l'inverse.

C'est peut-être en relevant la très forte proportion de propriétaires parmi les Calédoniens d'origine européenne que l'image de Nouméa en tant que "ville blanche" prend tout son sens. Plus des deux tiers de ce groupe sont en effet propriétaires de leur logement, ce qui rapproche cette population de celle d'origine asiatique.

Toujours au plan du statut des occupants, la situation des Océaniens est intermédiaire. La proportion égale entre propriétaires et locataires peut témoigner de la stabilité de cette population immigrée et de son ancrage durable sur le territoire, et peut-être aussi de la diversité des situations rencontrées dans ce groupe.

A une autre échelle que celle du mode de résidence, le type de logement dans lequel sont préférentiellement installés les groupes ethniques et culturels permet de déterminer une autre facette du genre de vie des citadins. Selon que ceux-ci demeurent dans une maison individuelle - quelle qu'en soit la taille et la qualité - dotée d'un terrain, ou dans un bâtiment collectif, l'environnement quotidien n'est pas le même. Bien entendu, il ne s'agit pas de classer les types d'habitat les uns par rapport aux autres, ou d'attribuer à un même type de logement une valeur homogène au plan du confort ; un appartement d'un immeuble récent de haut standing, situé dans les quartiers sud de la presqu'île, ne peut pas être comparé à un appartement offrant la même superficie habitable et acquis grâce aux aides sociales, dans les lotissements du nord de la presqu'île. Cependant, une maison individuelle entourée d'un jardin, quel que soit son degré de confort, permet un mode de vie sensiblement différent de celui d'un appartement.

Plus de la moitié de la population de Nouméa réside dans une maison individuelle ou dans une maison à étages partagée avec d'autres résidents. Cependant, des différences importantes concernant le cadre de vie apparaissent à la lecture des résultats de l'enquête. En effet, si plus d'un dixième de la population océanienne et environ un cinquième de la population kanak de l'échantillon résident dans les complexes de tours ou dans une cité-dortoir⁶² de la ville, les Asiatiques en sont pratiquement absents et seuls 3 % de l'ensemble des Européens, toutes origines confondues, y résident.

On note une fois de plus les mêmes types de clivages entre les ethnies, clivages qui opposent les Calédoniens d'origine européenne et les Asiatiques d'une part, aux Européens de Métropole d'autre part, et tous ces groupes à l'ensemble des Océaniens. Les Européens récemment arrivés de Métropole sont parmi les plus nombreux à vivre dans des immeubles collectifs, d'abord parce que le parc locatif des maisons individuelles n'est pas suffisant, qu'il

⁶² Il existe trois grands ensembles collectifs à Nouméa : deux complexes de tours, à Magenta et à Normandie, et une cité comprenant plusieurs barres de logements, à Pierre Lenquette.

est particulièrement onéreux et qu'il est donc plus aisé de se rabattre, surtout pour quelques années, sur la location d'un appartement. Ensuite, les Métropolitains ont un rapport différent à la ville et sont, de la plupart des groupes ethniques et culturels résidant à Nouméa, les seuls à avoir une expérience extérieure de la ville et des conditions de logement que celle-ci offre : une grande partie d'entre eux a ainsi intégré l'"appartement" comme lieu principal et habituel de la résidence urbaine. Pour les autres groupes de population, en revanche, qui en fait de ville ne connaissent que Nouméa, l'absence de tradition urbaine incite à préférer aux appartements des modes de vivre urbains plus conformes au monde rural d'origine.

La répartition des ethnies par quartiers

Il a été beaucoup écrit sur le caractère pluriethnique de Nouméa (Guiart, 1997) où de nombreuses populations d'origine diverse coexisteraient aujourd'hui sans ségrégation géographique. C'est pourquoi il nous a semblé intéressant de vérifier si Nouméa était bien une "ville métisse" et si les différentes ethnies de la ville cohabitaient indifféremment dans le tissu urbain.

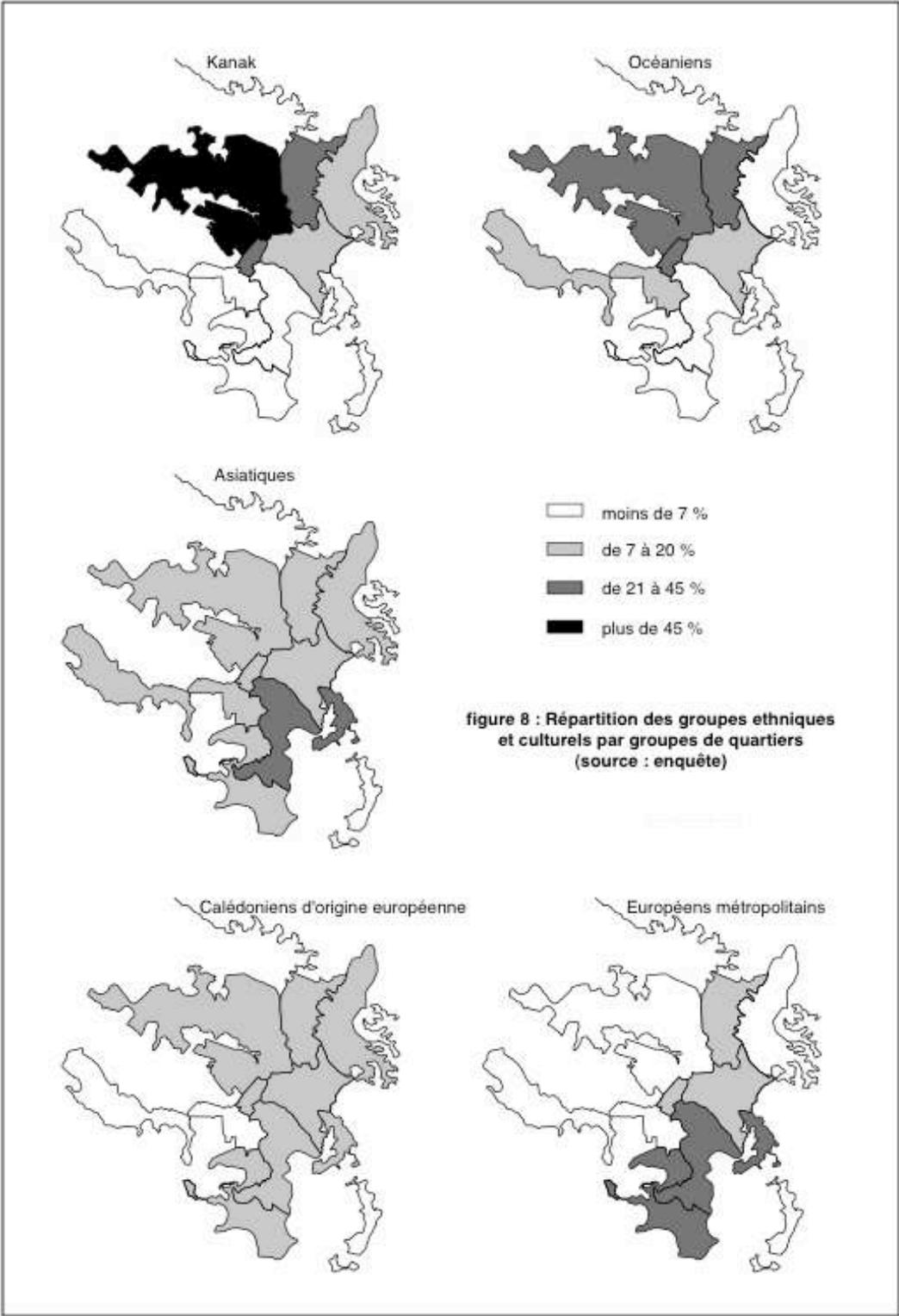
Une carte (figure 8) de la répartition des principaux groupes ethniques de la ville a été dressée en prenant pour critère l'ethnie du chef du ménage enquêté. Afin de faciliter la lecture de la carte, les quartiers de Nouméa ont été regroupés en sept secteurs, chacun d'eux étant constitué en associant des quartiers dont la composition ethnique était comparable. La répartition ethnique des groupes "autre" et "indéterminé" recensés dans l'enquête n'a pas été portée sur la carte ; en effet, ils sont constitués d'une grande variété d'ethnies aux faibles effectifs dont l'agrégat est commode mais n'a pas de justification objective⁶³.

La figure 8 indique d'abord clairement une répartition préférentielle de certaines ethnies en certaines zones. La population d'origine asiatique de la ville présente la caractéristique, unique par rapport aux autres ethnies, d'être présente et installée dans l'ensemble des quartiers de Nouméa. A l'exception du secteur comprenant les quartiers du Faubourg Blanchot, de la Vallée des Colons, de Motor Pool et de Ouémo, où les personnes d'origine asiatique se trouvent un peu plus nombreuses (28 % de cette catégorie ethnique), celles-ci sont dispersées dans l'espace urbain de façon homogène.

La population d'origine européenne implantée de longue date en Nouvelle-Calédonie (c'est-à-dire de la fondation de la ville jusqu'à la veille du boom économique des années 70) est elle aussi répartie de façon très homogène dans l'ensemble de la ville, puisque chaque secteur de Nouméa accueille entre 11 et 18 % des effectifs de cette population, à l'exception toutefois du

⁶³ De plus, leur présence actuelle en ville ne semble guère faire l'objet d'un enjeu très puissant.

secteur correspondant au vieux Nouméa, l'île Nou comprise, où seuls 3,7 % de cette population sont installés.



Au contraire de ces premiers groupes, la localisation des Kanak, des autres Océaniens et des Européens plus récemment arrivés de la métropole dans Nouméa s'opère de façon préférentielle en des secteurs précis de la presqu'île.

Il est remarquable à ce titre de noter que près de la moitié de la population kanak est installée dans le secteur nord-ouest de Nouméa, qui correspond à la presqu'île de Ducos, au quartier de Doniambo, à celui de Pierre-Lenquette (qui est composé d'une cité-dortoir) et à celui de Montravel. Un tiers de la population kanak est également installée à proximité du précédent secteur, dans les quartiers de Rivière Salée, de la vallée du Tir et du quatrième kilomètre. En revanche, les trois secteurs composant la moitié sud de la presqu'île de Nouméa abritent ensemble moins de 7 % de la population mélanésienne de Nouméa.

La répartition des Océaniens dans Nouméa est extrêmement proche de celle des Kanak : ils sont pour les deux tiers d'entre eux installés dans les deux secteurs qui correspondent au quart nord-ouest de la presqu'île. De même, très peu d'Océaniens vivent dans les quartiers sud de la ville, si un peu plus de 10 % d'entre eux résident dans le secteur du centre-ville lui-même.

Bien qu'elle ait en commun avec les deux communautés précédemment évoquées un important regroupement de ses effectifs, la population européenne récemment arrivée de métropole est installée dans des secteurs tout à fait distincts ; pratiquement les deux tiers de cette communauté sont installés dans les quartiers sud de la presqu'île. Moins de 20 % des membres de cette communauté sont installés à Magenta et dans les Hauts de Magenta, et 7,5 % d'entre eux vivent à Rivière Salée ou à Koutio. En résumé, moins de 3 % de Métropolitains vivent là où la moitié des Kanak de Nouméa sont installés, et l'inverse est tout aussi vrai : moins de 7% des Kanak vivent là où les deux tiers des Métropolitains sont établis.

Ainsi, l'observation de la figure 8 démontre de façon significative une certaine séparation des communautés ethniques dans la ville. La presqu'île est pratiquement divisée en deux par son centre : les Océaniens, et surtout les Kanak, résident plutôt au nord, tandis que les Métropolitains résident plutôt au sud, les autres Européens et les Asiatiques voyant leurs effectifs plus harmonieusement répartis dans l'espace urbain.

On peut remarquer à ce propos la différence entre Calédoniens d'origine Européenne et Métropolitains ; la différence dans la répartition de leurs effectifs dans l'ensemble de la ville renforce l'idée que ces deux populations sont à considérer indépendamment, et que, sinon le genre de vie, du moins la distribution spatiale des Calédoniens d'origine Européenne est plutôt comparable à celui de l'autre population, les Asiatiques, immigrée de longue date dans le pays.

On peut noter enfin que cette carte de la répartition ethnique de la population de Nouméa permet de dresser un premier constat : des cinq catégories ethniques et culturelles examinées, pas une ne voit plus de 12 % de ses effectifs installés dans le secteur du centre-ville. Cela confirme la relative vacuité de celui-ci.

VERS UNE TYPOLOGIE DES QUARTIERS

A partir de l'ensemble des analyses qui précèdent concernant les caractéristiques démographiques, socio-économiques et ethniques de la population de Nouméa, il est possible d'établir une typologie des quartiers de la ville qui rende compte de leur population et de leur cadre de vie. Cependant, en ne s'appuyant que sur les caractéristiques sociologiques des populations résidentes, l'on risquerait de négliger tout l'aspect dynamique de la construction urbaine, et de donner de la ville une image plate et figée occultant la coexistence de plusieurs "périodes" au sein des populations et du bâti. Or, la ville ne s'est pas édifiée d'un coup pour se figer dans sa physionomie actuelle ; elle est au contraire en perpétuelle construction. C'est pourquoi, afin de pouvoir restituer les "temporalités urbaines" qui seules permettent une typologie pertinente des quartiers, la typologie présentée sera accompagnée de quelques brèves biographies choisies de citoyens qui résident aujourd'hui dans les divers quartiers de la ville et qui sont apparus assez représentatifs des populations qu'on y rencontre. Cette présentation n'est certes pas exhaustive et tend à privilégier arbitrairement certains parcours, mais la méthode a l'avantage de synthétiser et de donner vie aux caractéristiques sociologiques des populations de chaque groupe de quartier, en même temps qu'elle rend compte de leur constitution. Les biographies des citoyens seront organisées à partir de leur lieu de résidence actuelle.

Les quartiers du sud de la presqu'île

Les quartiers du sud de la presqu'île de Nouméa abritent la majeure partie de la population européenne de la ville, dont une grande part est arrivée récemment de la métropole ; rappelons que ces quartiers accueillent la population économiquement la plus aisée de Nouméa. Cette population métropolitaine dont les effectifs sont alimentés surtout par l'immigration, souvent temporaire, se renouvelle ainsi de façon permanente et forme en partie une population "flottante" ; elle occupe plutôt les postes à responsabilités des entreprises et des administrations, et les rémunérations qui vont de pair avec ces emplois sont généralement assez élevées. Les ménages qui composent cette population sont installés préférentiellement dans des appartements de bon *standing* et dans des maisons individuelles, les uns et les autres pris en location.

Un couple de Métropolitains, tous les deux enseignants dans le secondaire, sont assez représentatifs des itinéraires qui conduisent cette population dans ces quartiers de Nouméa. Chacun de ces deux agents de la fonction publique était arrivé en Nouvelle-Calédonie avec son contrat de travail reconductible sur place : *"nous sommes arrivés ici en 1980. Nous avons réussi à obtenir notre mutation ensemble. Auparavant, de 1968 à 1980, nous avons séjourné à La Réunion où nous enseignions également. Nous avons choisi la Nouvelle-Calédonie pour son climat agréable. Maintenant, mon épouse est à la retraite. En arrivant, nous avons acheté un appartement à Val-Plaisance, que nous avons vendu en 1987 pour acheter cette maison"* explique l'époux. Ces informateurs, qui comptent une vingtaine d'années de présence sur l'île et envisagent de prendre leur retraite sur le territoire, n'ont jamais résidé en brousse et ne prévoient pas de s'y installer. La maison dans laquelle ils résident est spacieuse, lumineuse, entourée d'un jardin d'agrément et elle permet de jouir d'une vue d'ensemble sur les quartiers du sud de la ville.

Parmi les Métropolitains, tous n'arrivent pas avec un contrat de travail ni même avec un emploi assuré. C'est ce qu'évoque un informateur arrivé en Nouvelle-Calédonie trois ans avant l'enquête : *"je suis venu ici faire mon service militaire et je me suis beaucoup plu dans le pays. J'ai décidé de rester et de trouver du travail. Depuis quelque temps, j'ai trouvé un emploi de plagiste à l'Anse Vata"*. Cet informateur est locataire d'un appartement dans un petit immeuble et, bien que ses revenus ne soient pas très élevés, il a choisi de résider dans les quartiers sud de Nouméa où les loyers sont les plus onéreux.

Dans les quartiers sud de la presqu'île résident aussi des Européens dont les familles sont arrivées il y a longtemps sur le territoire. Ces "Calédoniens" ont souvent des emplois intermédiaires ou des postes d'employés, et sont généralement propriétaires des maisons individuelles qu'ils occupent. Un couple d'informateurs demeurant dans une villa du quartier du domaine de la Baie, à l'Anse Vata, à proximité des plages les plus touristiques de la ville, retrace ce qui est le parcours type de familles parvenues en Nouvelle-Calédonie à la naissance du siècle : *"mes grands-parents étaient des colons Feillet. Ils se sont installés à Bourail pour y cultiver le café, sur un domaine qui appartient toujours à la famille,"* dit l'époux. *"Mon père était militaire en poste en Nouvelle-Calédonie, il a fait la première guerre et a rallié de Gaulle en 1939. Il a eu six enfants, nous sommes tous de Bourail. Mon père est mort jeune, à cause des séquelles de la guerre, et après son décès, ma belle-mère est venue à Nouméa où elle a acheté une petite ferme près du sixième kilomètre. Elle a trouvé un emploi de gouvernante à la clinique et nous a tous élevés. J'avais dix ans quand nous sommes venus nous installer à Nouméa ; tous mes frères et soeurs sont restés là. Je suis rentré à la BCI [banque du commerce et de l'industrie] au début de ma carrière, et j'y suis aujourd'hui chef*

comptable". Son épouse, inactive, retrace sa propre histoire : "je suis née à Pouembout, où mes parents avaient une propriété. J'ai été élevée chez les soeurs, à Koné, puis à Bourail. Les séjours dans les pensionnats étaient courants à l'époque. Après Bourail, j'ai été pensionnaire à Saint-Joseph de Cluny, à Nouméa ; j'avais 16 ans et depuis, je suis restée ici. Mes parents sont restés à Pouembout jusqu'au décès de mon père. A ce moment là, ma mère est venue à Nouméa et elle s'est achetée un appartement au Val Plaisance. Mon arrière-grand-père était architecte et charpentier de marine ; il avait été embauché pour venir construire la cathédrale de Nouméa. Il vivait dans une grande maison en bois qui était aussi utilisée comme atelier, là où est aujourd'hui installé l'hôtel de la province Sud. Son fils aussi a vécu là, par la suite. De l'autre côté, c'est mon grand-père qui est venu de France ; il était de Béziers. Il était très jeune lorsqu'il est arrivé sur le territoire. Ma grand-mère, qu'il a rencontrée ici, venait de Marseille avec sa mère : elles tenaient un hôtel à Bourail. Au moment de leur retraite, mes grands-parents ont revendu l'hôtel et sont venus s'installer à Nouméa, dans une maison de la Vallée des Colons : c'était dans les années 30". Ce couple d'informateurs, résidant de longue date dans la ville, évoque sa maison de jeunes mariés, située au coeur du quartier de Val Plaisance, dans les années 60 : les routes du quartier n'étaient alors pas encore goudronnées, il n'y avait pas d'immeubles et peu de villas. Comme beaucoup de citadins arrivés à Nouméa avant les années 70, ils ont eux-mêmes dessiné le plan de la maison qu'ils occupent actuellement, et ont dirigé le chantier de construction avec l'aide d'un ingénieur - toutes pratiques qui peuvent expliquer l'aspect parfois hétéroclite des groupes d'habitations et des constructions elles-mêmes.

De tous les itinéraires rapportés par les informateurs installés de longue date à Nouméa ou depuis plusieurs générations en Nouvelle-Calédonie, les quartiers du sud de Nouméa ne sont jamais les premiers quartiers de résidence où les familles des enquêtés ont élu domicile : ce ne sont pas, en effet, des quartiers de résidence très anciens.

Les vieux quartiers de Nouméa et leurs abords

Les itinéraires des familles à l'intérieur de la ville désignent les quartiers limitrophes du centre-ville comme étant parmi les plus anciens lieux de résidence dans Nouméa. A la Vallée des Colons, par exemple, est installé un couple d'informateurs dont l'époux descend d'une famille arrivée en Nouvelle-Calédonie au début du XX^e siècle, et qui avait fait l'acquisition d'un terrain à Ouégoa, dans le nord de la Grande-Terre. La famille s'étant consacrée à l'élevage fournissait Nouméa en produits laitiers et dès les années 1930, achetait une maison à la Vallée des Colons. À l'occasion de la seconde guerre mondiale, l'informateur lui-même s'est installé définitivement en ville, dans la maison familiale qu'il n'a depuis plus quittée. Son épouse, fille d'un administrateur français résidant en brousse, est venue à Nouméa pour s'y

marier et n'a donc pas quitté non plus la maison de la Vallée des Colons. Celle-ci est construite en bois et conserve à peu près l'organisation et l'équipement qu'elle avait lors de sa construction. Cette villa dite "coloniale" est dotée d'un petit potager, aménagement de plus en plus rare dans la ville et que possèdent encore certaines des plus anciennes maisons de Nouméa (généralement celles dont l'occupant n'a pas changé depuis plusieurs décennies).

Une locataire d'un petit appartement du Faubourg Blanchot relate l'itinéraire des immigrants asiatiques en ville : *"mes parents étaient des paysans du Vietnam. Ils étaient venus en 1939 pour trouver du travail en Nouvelle-Calédonie. Mon père a longtemps travaillé dans les mines, du côté de Koumac, où tous les deux habitaient. C'est là que je suis née. En 1963, mes parents sont venus à Nouméa à la retraite de mon père, qui s'est alors établi comme plombier. Nous vivions dans une petite maison, Vallée des Colons. Par la suite, il a été maraîcher, jusqu'à sa mort, en 1990. Mes parents avaient ouvert une épicerie dans le quartier, dans laquelle j'ai commencé à travailler, comme tous mes frères. Depuis 1986, j'ai abandonné l'épicerie et je travaille dans la presse. Depuis l'an dernier, je vis ici ; mais jusqu'alors, j'avais toujours habité avec mes parents, dans la maison de la Vallée des Colons"*. Plusieurs entretiens ont effectivement indiqué que jusqu'à une époque récente, de nombreuses surfaces non bâties de la Vallée des Colons portaient des cultures maraîchères aménagées librement par des agriculteurs d'origine vietnamienne. Depuis le début des années 1990, ces terrains dont une part importante était la propriété de différentes congrégations religieuses, ont été vendus à des promoteurs immobiliers qui les ont fait bâtir. La population d'origine asiatique de Nouméa s'emploie essentiellement dans le commerce et les petites entreprises ; elle est généralement propriétaire des logements (surtout des maisons individuelles) qu'elle occupe. Ses caractéristiques, en ville, sont proches de la population européenne d'origine.

Les quartiers les plus anciens de Nouméa sont essentiellement composés de maisons individuelles, dont un grand nombre de villas coloniales aujourd'hui rénovées et équipées du confort moderne ; elles coexistent avec des immeubles collectifs de petite taille (de deux à quatre étages) où résident les salariés de la classe moyenne de la ville. Parmi ces anciens quartiers, la Vallée des Colons occupe une place particulière puisque, contrairement aux autres quartiers du sud de la presqu'île, un certain nombre de ses résidents sont des Mélanésiens. Les sièges de plusieurs congrégations religieuses établis dans les vieux quartiers ont été à l'origine d'un certain regroupement des Kanak dans cette partie de Nouméa, où ils sont accueillis de longue date à l'occasion des multiples rassemblements religieux. Depuis la fondation de la ville et jusqu'à une date récente, les sacrements religieux auxquels participaient les Kanak résidents à Nouméa (mariages, baptêmes, ...), étaient pour la plupart d'entre eux organisés à la paroisse de la Vallée des Colons. Plus tard, en 1979, l'Alliance scolaire a créé au centre de ce quartier le lycée protestant Do Kamo. Un habitant de la Vallée

des Colons explique que *"tous les élèves qui avaient réussi leurs examens à Do Néva, le collègue protestant de Houaïlou, venaient ensuite ici à Do Kamo poursuivre leurs études. Alors, quand j'ai été en congé administratif en France en 1978, je suis rentré au mois d'août et puis après, j'ai pris ma retraite. Et ensuite, j'ai pu m'occuper de mes enfants, j'ai cherché un loyer pour qu'ils soient tout près de Do Kamo. J'ai trouvé cet appartement"*. De nombreux pères de famille ont agi de même et se sont installés à la Vallée des Colons, le plus souvent dans des appartements situés dans des immeubles d'un ou de deux étages, construits sommairement dans les années 60 pour abriter des Mélanésiens. Ces appartements surpeuplés d'une ou deux pièces sont équipés de façon minimale : il n'y a par exemple pas de revêtement sur le sol de ciment, pas d'entrée, et tous ne sont pas équipés d'une salle d'eau.

En s'éloignant du centre-ville et des plus anciennes zones de Nouméa, les caractéristiques des quartiers se modifient sensiblement. Des émigrés d'origine asiatique résident aussi dans ces zones mais leur itinéraire et leur genre de vie sont parfois assez différents de ceux des familles précédemment évoquées. Ainsi, les grands-parents javanais d'une résidente de Ouémo avaient été engagés sous contrat pour venir travailler dans des plantations des environs de Hienghène, où est née l'informatrice. Jusqu'en 1976, celle-ci a vécu avec son époux à Poindimié, où elle cultivait un petit champ de cultures maraîchères ; mais désirant voir ses enfants poursuivre leurs études, le ménage s'est installé à Nouméa où le mari a obtenu un emploi d'ouvrier de la municipalité. Ils ont vécu dix ans à la Vallée du Tir, dans une vieille maison de bois, jusqu'à ce qu'une des filles du couple, au décès de son père, invite sa mère à la rejoindre dans ce logement de Ouémo. L'habitation de l'informatrice est formée d'une demi-lune, vestige de la présence américaine de la guerre, dans laquelle sont aménagés une salle de séjour et deux chambres.

Ouémo, à la différence de la vallée des Colons et du faubourg Blanchot, est un quartier de résidence relativement récent dans la ville. Son caractère excentré en fait le lieu d'une double appropriation : d'une part, ce quartier abrite des populations socialement peu favorisées, parvenues à acquérir un terrain constructible dans cette partie de la ville dont l'éloignement rendait jusqu'à il y a quelques années les prix fonciers abordables. Néanmoins, ces résidents n'ont pas eu les moyens financiers de recourir à un entrepreneur et ont donc, pour une bonne part d'entre eux, construit eux-mêmes leur maison. D'autre part, la diffusion de l'automobile ayant réduit considérablement les contraintes liées aux distances, l'exceptionnelle qualité du site de Ouémo est devenue un atout pour les promoteurs et les entrepreneurs, qui ont créé à partir des années 1970 un parc immobilier de grand standing où résident des populations parmi les plus aisées de Nouméa.

Les quartiers de la zone industrielle et du nord de la presqu'île

Les quartiers de la zone industrielle et du nord de la presqu'île recouvrent l'ensemble de la presqu'île de Ducos, ainsi que les quartiers de la Vallée du Tir, de la Rivière Salée et de Montravel ; ils sont majoritairement peuplés d'Océaniens et de Kanak qui sont aussi, comme l'enquête a permis de le montrer, les populations socialement les plus défavorisées de Nouméa⁶⁴. C'est dans cette zone de la ville que sont construites le plus grand nombre d'habitations à loyer modérés, qui vont de pair avec une construction en hauteur destinée à pondérer les coûts du terrain, de l'équipement et de la construction elle-même. C'est là que l'on rencontre le plus grand nombre d'immeubles de Nouméa dépassant quatre étages. Dans cette zone a aussi été construite la cité-dortoir de Pierre-Lenquette, composée de barres d'immeubles de cinq étages disposées en "U".

Une jeune femme originaire de Wallis est née à Nouméa, dans un appartement de Tindu (à Ducos), quartier dans lequel elle réside encore : *"mes parents sont arrivés en 1965, parce que mon père cherchait du travail. J'ai grandi ici et à Païta, chez une tante. J'ai rencontré mon mari à Nouméa, en 1990. Il était venu de Wallis pour faire son service militaire, dans les années 1970, puis il avait décidé de rester en Nouvelle-Calédonie ; il avait de la famille à Koutio. A Wallis, il était boxeur amateur ; il a décidé de rester à Nouméa pour devenir professionnel. Il a arrêté en 1987, il était champion. Il a quitté sa famille pour venir habiter chez d'autres parents, dans un immeuble de Tindu, comme moi. Maintenant, il travaille aux "pompes funèbres", c'est pour cela qu'on peut louer un petit appartement"*.

Ce type d'itinéraire est assez caractéristique des mobilités des populations océaniques moins favorisées de Nouméa, qui se déplacent fréquemment à l'intérieur de la ville dans les mêmes groupes de quartiers, voire dans les mêmes groupes d'immeubles. Ces ménages océaniques ont une taille importante (près de 6 personnes) et s'organisent parfois sur le mode des familles élargies. Employés le plus souvent dans des professions intermédiaires ou subalternes, les revenus des Océaniens sont généralement modestes mais leur permettent parfois d'accéder à la propriété grâce aux aides sociales ; la surpopulation des logements, généralement des maisons individuelles, est fréquente.

Que certains vieux quartiers de Nouméa, comme la Vallée des Colons, abritent une population kanak et océanique n'en fait pas pour autant des quartiers de la "mixité" sociale et ethnique ; cela démontre plutôt, phénomène intéressant au regard de l'urbanisation, que la religion peut être pour les Océaniens une voie d'entrée dans la ville. L'exemple qui suit d'un ménage de Lifou vient illustrer cette idée. L'informateur, un éducateur spécialisé, réside lui

⁶⁴ Sur la vie des Kanak à Nouméa, cf. Hamelin (2000).

aussi dans un appartement d'un immeuble de Tindu ; il évoque son arrivée relativement récente à Nouméa, en 1985. Pendant les premiers mois de son séjour en ville, lui et sa famille ont été hébergés dans un foyer protestant, qu'ils ont quitté peu après pour aller demeurer chez des parents habitant dans les tours de Magenta, jusqu'à ce que ses revenus lui permettent de louer un appartement à la cité de Pierre-Lenquette. Ils y sont restés quelques années, jusqu'à ce qu'ils emménagent dans leur appartement actuel de Tindu. L'épouse de l'informateur est elle aussi originaire de Lifou et a suivi son futur mari à Nouméa, où le mariage a eu lieu. Il lui arrive de faire quelques heures de ménage dans le mois, ou d'être embauchée comme serveuse, payée à la tâche, mais elle n'a aucun emploi régulier. Les Kanak en ville présentent des caractéristiques comparables à celles des Océaniens : ménages de taille importante, fréquence des familles étendues, taux d'activité plus faible que celui des autres ethnies, emplois peu valorisés et peu rémunérateurs, accès à la propriété minoritaire et conditionné par les aides sociales et statut préférentiel de locataire pour des logements en général collectifs et le plus souvent surpeuplés.

Une autre famille mélanésienne, originaire quant à elle d'Ouvéa, demeure dans la cité de Pierre Lenquette, où un appartement leur a été trouvé par le biais d'une assistante sociale. Le père de famille est arrivé à Nouméa dans les années 1930, embauché comme ouvrier des travaux publics, dont il est aujourd'hui retraité. La famille a d'abord résidé dans un studio du quartier de Motor Pool, après quoi ils ont vécu dans une villa de la Vallée des Colons. Les parents et leur sept enfants résident à Pierre Lenquette depuis 1980. L'épouse a été femme de ménage mais n'exerce plus aucune activité. A côté de la cité de Pierre Lenquette, toujours dans le quartier de Montravel, sont bâties des villas occupées principalement par des familles originaires des îles Loyauté. Ainsi, cet informateur d'Ouvéa, propriétaire de sa villa de quatre pièces, a-t-il acheté sa maison à la Province au début des années 1990. Il est lui-même fonctionnaire de la province sud à la retraite. Son épouse était femme de ménage.

Les quartiers populaires de la périphérie

Ces quartiers, qui ferment la presqu'île vers le nord, hébergent la population socialement la plus homogène de la ville. Cette caractéristique se répercute sur le bâti qui est lui-même relativement peu varié, constitué essentiellement de maisons individuelles ou partagées entre deux locataires (maisons à étage). La majeure partie de la population des quartiers des 6ème et 7ème kilomètres et de Normandie est composée d'ouvriers européens dont les familles sont installées sur le territoire depuis plusieurs décennies. Un ménage du 6ème kilomètre, par exemple, loue le bas d'une grande villa divisée en appartements ; l'époux, âgé d'une trentaine d'années, est né à Nouméa où son père était ouvrier de la Société le Nickel (SLN). Il a grandi dans une "cité sociale", formée d'un complexe de petits immeubles à la Vallée des Colons.

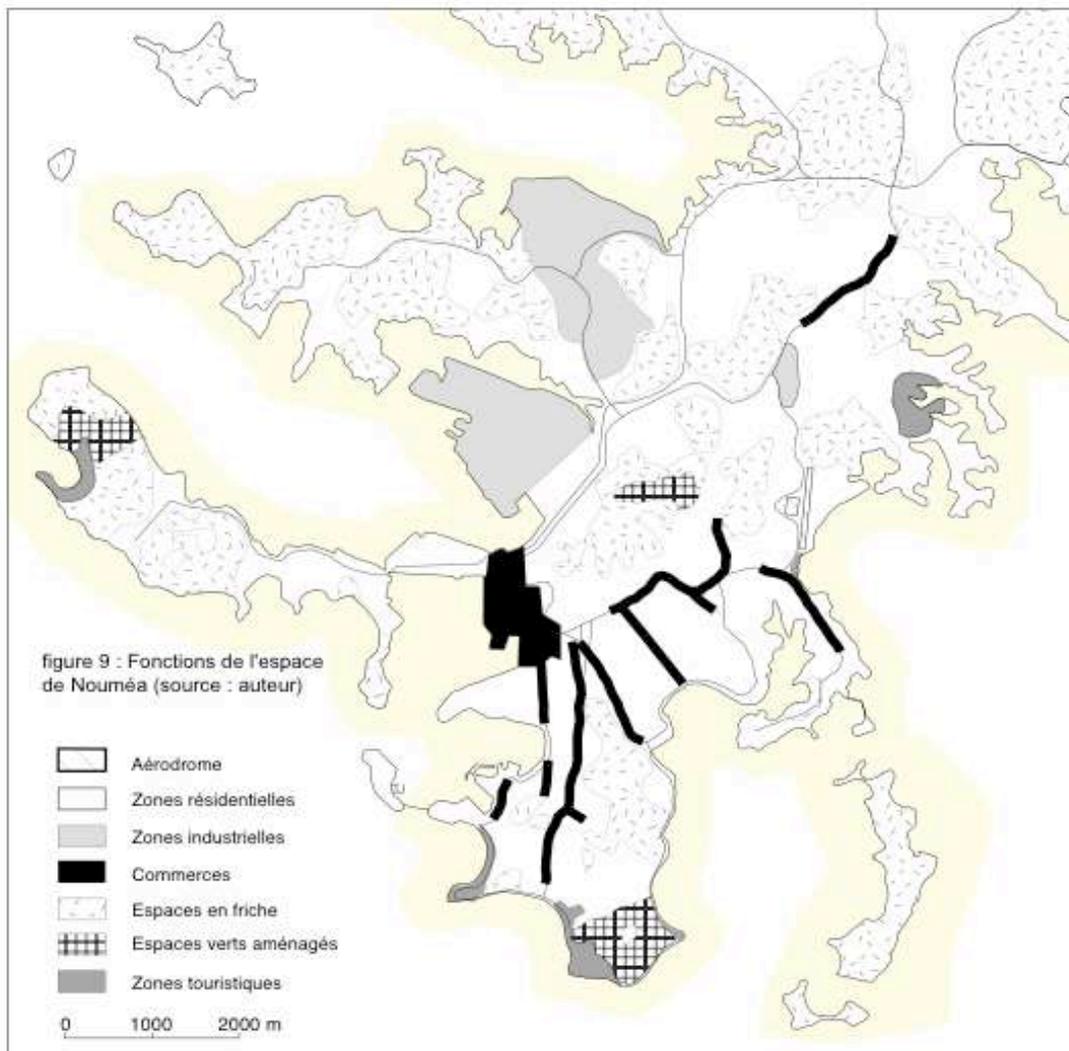
Son épouse est la fille d'un ouvrier italien engagé en Italie en 1952 par un comité de recrutement agissant au nom de la Société le Chrome ; son père faisait partie d'un convoi d'ouvriers italiens, tous recrutés à la même période. Après avoir passé une année sous contrat dans les mines de la Grande-Terre, le père de l'épouse a regagné Nouméa, accompagné par une dizaine de camarades, et a travaillé à l'usine de Doniambo jusqu'à sa retraite. A son arrivée de brousse, la SLN lui a loué un studio, qu'il a occupé durant deux ans, puis, une fois marié, il a déménagé pour un second studio, situé à la Vallée du Tir. Trois ans plus tard, la SLN lui a proposé un appartement dans une cité dont la société était propriétaire, et où il est resté avec sa famille jusqu'à ce qu'il puisse se porter acquéreur d'une des 99 maisons du lotissement SLN de Normandie. Son épouse a vécu dans la maison familiale jusqu'à son propre mariage, puis elle est venue résider dans la maison de Normandie.

Un autre ménage du quartier, dont les époux sont tous deux européens et dont les parents étaient des agriculteurs installés à Ponérihouen et à Poindimié, rapporte qu'il a dû "fuir" la brousse lors des événements de 1984. Ils sont venus à Nouméa après que leur maison de Ponérihouen ait été brûlée, ont acheté leur maison du 6ème kilomètre, ont planté des arbres fruitiers sur le terrain attenant et ne sont jamais retournés en brousse depuis. Entre-temps, leur terrain de Ponérihouen a été racheté par l'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF).

Les résidents du quartier de Normandie ont des trajets et des caractéristiques démographiques et sociales globalement comparables à celle des résidents du 6ème kilomètre. Toutefois, la physionomie du quartier est totalement bouleversée par l'existence d'un complexe de tours d'habitations à loyer modéré surgissant d'un paysage presque totalement vide. Un résident de ces tours dites de Saint-Quentin, dont l'un des parents est européen et l'autre kanak, révèle qu'il a dû lui aussi quitter en 1984 son exploitation de Hienghène dans un hélicoptère de l'armée, en laissant tous ses biens sur place. Ces tours ont aussi été les premières résidences à Nouméa des populations rapatriées du Vanuatu au moment de l'indépendance de ce pays, en 1980. Les appartements de l'une des tours sont réservés à l'hébergement des gendarmes et de leurs familles ; le reste des habitants du quartier sont majoritairement des ouvriers.

La figure 9, qui représente les fonctions actuelles de la ville, a été dressée d'après les observations de terrain. Elle permet d'expliquer dans une certaine mesure la répartition des ethnies qui a été présentée. Elle confirme aussi une certaine spécialisation socio-professionnelle des quartiers, aboutissant à définir des quartiers aérés et à vocation de loisir, dans lesquels s'implante la fraction aisée de la population, les quartiers plutôt industriels drainant ce qu'on peut définir comme un "prolétariat" urbain cantonné aux cités ouvrières, et

entre les deux, la distribution plus aléatoire des commerces et des services qui fixent les autres catégories de populations.



Les itinéraires décrits ci-dessus donnent une idée de la manière dont se constituent les quartiers et leur population. Cependant, les récits de vie obtenus auprès des habitants d'un quartier en particulier, celui du centre-ville, ne permettent que très mal de rendre compte de sa physionomie générale. Ce quartier, de fait, tranche sensiblement avec tous les autres : en effet, la résidence n'y représente qu'une fonction mineure, et le centre de Nouméa, noyau historique de la ville, cumule à une fonction résidentielle assez secondaire les fonctions administratives, commerciales, d'affaires, de loisirs et de services de la ville. Le centre ville et le Quartier Latin qui lui est adjacent offrent en outre une physionomie unique puisqu'ils sont les seuls quartiers dont l'habitat est en hauteur, en ordre continu et relativement dense. L'étude de la morphologie urbaine actuelle par le biais de l'enquête auprès des résidents trouve ici ses limites.

Les résultats de la description des conditions de vie dans les squats et dans la ville institutionnelle ont montré tout l'intérêt, pour l'étude de la situation à Nouméa, d'une analyse reposant sur les groupes ethniques. C'est par ce biais qu'il a été possible d'accéder aux traces encore présentes du peuplement dans le tissu urbain actuel. Nous allons à présent envisager une autre façon d'aborder la ville, une façon historique qui donne accès à une certaine continuité dans sa construction et, par comparaison avec l'approche précédente, permet de confronter les intentions urbaines à leurs résultats.

DEUXIÈME PARTIE

PEUPLEMENT ET PLANIFICATION URBAINE □ UNE LECTURE HISTORIQUE DE LA VILLE

- chapitre 3 -

LE PEUPEMENT DE NOUMÉA

L'histoire du peuplement de Nouméa relève très minoritairement du cumul de volontés individuelles. Pour comprendre les mouvements de population, il faut d'abord évoquer le cadre plus général de l'entreprise coloniale dans laquelle ils s'insèrent, et dont les Kanak et les Français sont les principaux protagonistes. Son compte rendu donne un autre éclairage à la présence des squats dans Nouméa. En effet, conjointement aux motivations socio-économiques qu'on peut invoquer à l'origine des squats, on comprendra qu'il y a pour les Kanak un véritable enjeu politique à occuper le terrain de Nouméa.

EN TOILE DE FOND : LES RELATIONS ENTRE FRANÇAIS ET KANAK DANS LA RÉGION DE NOUMÉA

Les relations entre Kanak et Européens participent entièrement de la construction de Nouméa car elles influent sur la nature, la morphologie et les vocations successives de la ville. La forclusion des autochtones de la ville pendant près d'un siècle et, au-delà, la spoliation foncière et la marginalisation sociale dont ils ont été les victimes sur le territoire définissent la toile de fond, plus ou moins inconsciente et plus ou moins bien perçue, sur laquelle se déroulent les relations entre les communautés de Nouvelle-Calédonie, ce que certains aujourd'hui nomment le "contentieux" colonial. Soyons clairs : il ne s'agit pas ici de dénoncer la mainmise européenne sur la ville. Celle-ci relève d'un système et d'une période de l'histoire (dont on trouve certes certains prolongements actuels) sur lesquels il est aisé aujourd'hui de porter un jugement rétrospectif. Mais notre centre d'intérêt portera plutôt sur la recherche d'éléments, dans l'histoire, susceptibles d'éclairer les situations présentes et de leur donner tout leur sens.

Un élément important de la constitution de Nouméa est donc lié à l'exclusion volontaire des Mélanésiens de la ville. Cette exclusion planifiée n'est pas propre à la colonisation en Nouvelle-Calédonie. Elle constitue la trame d'autres histoires urbaines, sous d'autres cieux et à d'autres périodes, dans des pays colonisés par les uns ou par les autres des puissances européennes. Toutefois, cette exclusion des autochtones de la ville coloniale ne relève pas d'un schéma universel de la colonisation. Elle découle d'une situation locale bien particulière qui explique que la venue progressive des Kanak à Nouméa, depuis la fin de la deuxième Guerre mondiale, n'ait été ni facile pour eux, ni sans conséquences. Si leur arrivée dans ce

"coeur" symbolique de la colonisation résulte d'itinéraires individuels et familiaux, le phénomène transcende les parcours individuels, et leur projet collectif est, sinon l'acquisition d'une partie du pouvoir politique et économique localisé dans cette "capitale", du moins la reconnaissance de leur existence et de leurs droits : la question des relations entre les ethnies se trouve ainsi bien au coeur du problème.

Premiers contacts

Dès qu'il eût arrêté son choix sur l'emplacement d'un point d'ancrage à la colonie⁶⁵ et fondé Port-de-France⁶⁶, le capitaine Tardy de Montravel, commandant la flotte française, eut pour objectif d'amener les chefs kanak de la région et leurs sujets à reconnaître la souveraineté de la France et à consentir à l'installation d'une tête de pont pour la colonie. Parallèlement, les Kanak de la région proposèrent leurs services à la construction du chef-lieu⁶⁷. Peu-à-peu, cependant, cette collaboration se révéla insatisfaisante pour les nouveaux-venus□les Kanak restent en ville jusqu'à ce qu'ils disposent d'une quantité suffisante de tabac et des diverses denrées de la Marine coloniale utilisées comme rémunération, après quoi ils quittent du jour au lendemain les chantiers et le chef-lieu. Ce comportement et les réactions qu'il provoque chez les Européens est à l'origine des premières mésententes entre les Kanak de la région et les marins français. Après quoi, en réponse aux vols répétés⁶⁸ commis par les Kanak au port, les officiers français infligèrent aux chefs des tribus présumées coupables des répressions brutales qui confirmèrent la rupture des relations paisibles entre les deux ethnies. Côté Kanak, la présence française devint *non grata*.

⁶⁵ Sur le contexte de la prise de possession de l'île par la France, cf. Dauphiné, 1995 ; Merle, 1996.

⁶⁶ A sa fondation, en 1854, Nouméa porte le nom de Port-de-France. C'est pour distinguer cette localité de Fort-de-France, à la Martinique, qu'il fut décidé, en 1866, de lui donner le nom de Nouméa (arrêté n° 65 du 2/06/1866).

⁶⁷ cf. le récit du sous-lieutenant d'infanterie de marine Malherbe, contemporain de l'installation de la marine française à Port-de France. Il rapporte que, de bonne volonté, Kuindo, l'un des chefs de la région, proposa aux Français quelques hommes afin d'aider aux premiers travaux. Ce texte est livré intégralement par Dauphiné, 1995, p. 127. On peut penser que les Kanak de la région, ayant déjà travaillé ponctuellement pour les santaliers qui avaient auparavant longuement fréquenté la région, acceptèrent au départ l'ouvrage proposé par les militaires français de leur plein gré en espérant une rétribution de ce travail. Par ailleurs, l'accueil des nouveaux venus et l'octroi de terres à ceux-ci est un mécanisme connu et même nécessaire dans les formations politiques et territoriales précoloniales (cf. Bensa et Rivierre, 1982) : il permet à une société connaissant une forte mobilité à la fois habituelle (agriculture ; systèmes de longues jachères) et accidentelle (conflits, exclusions et guerres aboutissant souvent à des départs) de fonctionner. Il n'y a donc pas à s'étonner de cet accueil.

⁶⁸ Le Révérend Père Lawes, arrivé à Port Moresby l'année qui suit l'annexion du site par les Anglais, en 1873, dans le but de contrebalancer l'expansion des missions catholiques françaises en Océanie, et notamment en Nouvelle-Calédonie, se plaint lui aussi rapidement de problèmes comparables à ceux que rencontre Tardy de Montravel. Les vols répétés, à Port Moresby, par la population papoue, lui font considérer les villageois comme "*une race de kleptomanes*" (Oram, 1976, p. 15). La correspondance des pères maristes, en Nouvelle-Calédonie, est émaillée de plaintes semblables.

Devant l'imminence d'un conflit ouvert, pour les officiers commandant l'établissement de Port-de-France, la situation devint critique. L'appréciation de leur position (les Français étaient peu nombreux, connaissaient mal le pays, ignoraient combien de guerriers pourraient véritablement rassembler les Kanak en cas de conflit, et ne disposaient d'aucune aide) leur laissa penser qu'une aggravation des troubles ne serait pas à leur avantage. Il leur fallut donc des alliés, qu'ils trouvèrent dans l'association qu'ils établirent avec la congrégation des pères maristes. Ces missionnaires, eux-mêmes régulièrement chassés des missions qu'ils tentaient de fonder sur la Grande-Terre depuis une dizaine d'années, cherchaient une solution pour préserver les premiers convertis, au nord est de l'île, des agressions des païens. Une sorte de marché fut passé, entre le gouverneur militaire et les Maristes, marché que décrit Rougeyron⁶⁹ : *"le gouvernement de M. du Bouzet (...) eut à soutenir une rude guerre avec les tribus des environs de Nouméa, là où l'on venait de fonder la ville (...) Le commandant de la colonie, M. Testard, m'écrivit à Pouébo que je serais le bienvenu si je voulais venir avec mes Chrétiens m'établir près de la ville, qu'il me donnerait le terrain que je désirais"*. Il ne s'agit rien moins, en fait, que de servir d'avant-poste à la ville : *"un commandant de navire (...) nous dit : on veut vous placer sur ce terrain comme des sentinelles avancées. Mais vous serez à la gueule du loup"* (journal du R.P. Rougeyron, OMPA 180). Le marché fut néanmoins conclu et l'établissement d'une réduction décidé en 1855, avec plusieurs milliers d'hectares alloués par le Gouvernement colonial à la Société de Marie.

La première réduction établie dans les environs de Nouméa eut pour caractéristique, par rapport aux autres stations maristes apparues çà et là de façon plus précaire ou plus éphémère sur le territoire, d'accueillir une population entièrement chrétienne, vivant selon les règles qui lui étaient propres, et de n'avoir pas particulièrement pour vocation d'assurer la conversion des populations avoisinantes. Comme son nom l'indique, la réduction fut conçue et organisée comme un microcosme tenu de se suffire à lui-même, notamment grâce aux entreprises agricoles ou industrielles qu'elle devait produire. Les réductions de la Conception, puis de Saint-Louis établie à quelques kilomètres l'année suivante, connurent dès leur fondations des difficultés d'ordre divers (épidémies, mauvaises récoltes, ...) dont la principale fut certainement le refus de leur présence sur leurs terres arables par les clans kanak de la région. Les réductions devinrent rapidement la cible des assauts des guerriers kanak.

Devant les dangers des attaques des «païens» et malgré les cas de conscience posés à l'administration coloniale, hésitante à armer des Kanak, il fut décidé de donner des armes à feu aux chrétiens des deux réductions proches. C'est dans ce contexte que la compagnie indigène fut recrutée, puisant ses effectifs parmi les chrétiens des réductions. Les convertis

⁶⁹ L'ensemble des extraits de la correspondance des pères Maristes qui sont situés dans le développement qui suit proviennent des archives de l'archevêché de Nouméa, microfilmées sous la cote OMPA aux archives territoriales. Les extraits sont issus des bobines cotées OMPA 179 à OMPA 186, puis OMPA 332 et 333.

furent chargés de "courses" qui consistèrent à patrouiller, plusieurs fois par semaine, aux abords de la ville, et également à conduire des expéditions contre les tribus païennes insurgées. La compagnie indigène se montra pendant la guerre d'une remarquable efficacité, amenant le père Rougeyron à écrire : *"l'entente des indigènes chrétiens avec les troupes pacifia toute les tribus ennemies. Dès lors, habitants de la ville et le colon de la campagne cessèrent d'être exposés et purent se livrer à leurs travaux et à leurs trafics"* (Lettre de Rougeyron à Forestier, 3.01.1868).

En réalité, après avoir fait peser une menace sérieuse sur les habitants du chef-lieu terrifiés, les Kanak de la région, victimes d'opérations de représailles systématiques, virent la guerre tourner à leur désavantage. Ce système allait être reproduit tout au long du siècle et dans toute la colonie chaque fois qu'il serait nécessaire d'écraser les vellétés de rébellion ou de calmer les conflits. L'idée des représailles avait déjà été mise en pratique avant la guerre, afin de dissuader les vols ; mais il ne s'agissait alors que d'une punition touchant un ou deux individus amenés à Port-de-France. La marine militaire changea l'échelle et l'ordre de ce type d'opérations pour punir les rebelles. Saussol (1979, p. 68) en explique le principe : *"on débarquait en un point de la côte une colonne de soldats. Celle-ci s'enfonçait dans l'intérieur, dévastant au passage villages et cultures avant de regagner sa base"*. En elles-mêmes, ces expéditions étaient peu meurtrières, car les Kanak avaient presque toujours le temps de s'enfuir, laissant derrière eux les villages déserts aux soldats. Mais l'incendie des villages et des plantations conduisit littéralement les populations kanak à la famine. Et à la défaite.

Étouffer la rébellion kanak ne suffit pas cependant pas à la colonie naissante. Une fois les populations locales affaiblies, il lui fallut aussi poursuivre ceux qu'elle prenait pour les coupables, les chefs kanak de la région, afin de les punir pour l'exemple, pour dissuader d'autres rebellions éventuelles. Il fallut plusieurs années pour débusquer, arrêter et condamner tous les chefs présumés. La portée de la défaite, pour les Kanak, dépassa largement le fait d'avoir perdu la guerre. Leur incapacité à repousser l'installation des Français et la répression qu'ils subirent en retour consacrèrent, à ce moment là, la perte de souveraineté sur leur territoire. En effet, jusque là, la prise de possession de l'île par les officiers de l'empire, ainsi que les cérémonies régionales par lesquelles était déclarée la suprématie politique de la France en Nouvelle-Calédonie, n'étaient que des symboles perceptibles aux Français eux-mêmes, et guère aux Kanak. 1859, ainsi, marque un tournant décisif dans l'allure que prirent les relations entre les deux ethnies, l'une victorieuse et l'autre terrassée.

Quelques années après la fin de la guerre, Garnier, parti explorer la région, évoque un tableau pitoyable du pays kanak aux abords du chef-lieu de la colonie. Il raconte que *"la plaine qu'habitait Bérard au Mont Dore était autrefois très peuplée. Toute la surface en est*

découpée en gradins superposés selon le mode suivi par les Kanak quand ils établissent leurs plantations. (...) Aujourd'hui, autour de Nouméa, on rencontre encore fréquemment des espaces considérables découpés de la sorte. Certaines montagnes offrent l'aspect d'un immense amphithéâtre. Mais il ne reste des Kanak qui ont jadis entrepris et mené à bonne fin ces travaux souvent considérables et très habilement construits, que quelques misérables familles qui cultivent à peine autour de leur hutte un lambeau de terrain, dont les produits, souvent même, sont insuffisants pour les nourrir" (1990, p. 60)⁷⁰.

Après avoir combattu les groupes insoumis, les réductions de Saint-Louis et de la Conception accueillirent, après la guerre, les familles des clans locaux qui ne pouvaient ou ne souhaitaient pas se réfugier auprès d'alliés d'autres régions ; ces familles purent ainsi rester à proximité de leurs terres d'origine. La plupart des informateurs ressortissants de clans originaires de la région de Nouméa, rencontrés lors de mes enquêtes, soulignent que leurs ascendants ont toujours trouvé refuge dans les anciennes réductions des abords de Nouméa.

Dans les relations entre les Français et les Kanak, le changement se concrétisa peu après la fin de la guerre en une série de mesures imposées aux Kanak, dont les premières concernèrent le travail. A partir de 1863, le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie formalisa les contrats d'emplois entre les Kanak et l'administration ou les colons, garantissant ainsi en théorie une durée d'engagement, un salaire minimum obligatoire pour les travailleurs, de la nourriture - On peut néanmoins noter que la ration des Kanak était inférieure à celle des soldats - et une tenue à la charge de l'employeur. Par la même occasion, il fut stipulé que les chefs de tribus qui devaient fournir des ouvriers recevraient un franc pour chaque engagé. Rapidement, le contrat de travail se transforma en corvée obligatoire imposée par le gouvernement colonial.

L'instauration des corvées découla de la nécessité de garantir à la colonie, pour les travaux du chef-lieu, un certain nombre d'ouvriers kanak. Mais paradoxalement, du fait de la frayeur causée par la guerre, l'administration coloniale ne sentit guère rassurée par la présence des Kanak en ville. Dès le milieu des années 1860, les gouverneurs successifs s'attachèrent donc à trouver des mesures leur permettant de continuer de pourvoir la ville en ouvriers kanak, tout en s'assurant que les seuls Kanak présents à Nouméa et dans ses environs immédiats étaient ceux qui pouvaient justifier d'un engagement.

⁷⁰ Néanmoins, l'extension d'aménagements agricoles dont une bonne partie, dans le système traditionnel, était laissé en repos pendant une longue période, ne permet pas de conclure systématiquement à la présence d'une population nombreuse.

La politique d'exclusion des Kanak du chef-lieu

La terre était indispensable aux Français car la Nouvelle-Calédonie était destinée à devenir une colonie de peuplement. En effet, les deux projets successifs que le gouvernement forma pour le développement du pays et pour son peuplement "blanc" nécessitaient de l'espace. Le premier projet, la colonisation pénitentiaire, qui constitua l'une des principales motivations à l'annexion de l'île par la France (Merle, 1995, chapitre 1), fut grand consommateur de terres, car, selon la philosophie des décideurs, la régénération des condamnés passait par l'accès à la propriété du sol (Merle, 1995, p. 115). Le second projet était également consommateur de terres puisqu'il s'agit de promouvoir dans le pays une colonisation agricole libre. Ces projets vouaient les relations entre les colons et les autochtones à un conflit certain. Les populations autochtones, en Nouvelle-Calédonie comme dans l'ensemble du Pacifique insulaire, s'identifient à la terre qu'ils peuplent. Il s'agit *"d'un modèle au sens structural et inconscient plutôt que d'un modèle au sens obligatoire du terme. (...) En fait, c'est probablement de nécessité logique qu'il s'agit, tant il est impossible de penser séparément l'espace et les humains"* (Baré, 1992, p. 10). Dans un poème, Jean-Marie Tjibaou évoque ainsi l'attachement de son peuple à la terre : *"Elles [les terres] sont l'unité de notre peuple,/ Elles sont l'univers que nous partageons avec nos dieux,/ Elles sont l'élément spatial de nos alliances avec les clans frères,/ Elles font partie de notre existence"* (J. M. Tjibaou, 1996 p. 123). Dans cette perspective, l'ensemble des mesures visant à enlever leurs terres aux Kanak ne pouvaient être reçues ni passivement, ni pacifiquement.

Les grandes craintes causées par les guerres successives - même si elles furent victorieuses pour les Français - incitèrent vivement le gouvernement colonial à éloigner plus encore les Kanak, si cela était possible, des abords de la presqu'île de Nouméa. *"Il apparut dès lors indispensable de pratiquer une politique de vide en opérant un véritable nettoyage des environs du chef lieu, parallèlement à la constitution d'un glacis de protection disposant de deux citadelles avancées : la tribu de Watton, au nord, et les chrétiens des réductions, à l'est"* explique Dauphiné (1995, p. 36). Ces mesures ne se limitèrent pas à assurer la mise en place d'une zone de sécurité autour du chef-lieu. La sécurité était un impératif qui ne contrariait guère la nécessité d'assurer à la colonisation agricole européenne la disposition des terres qui lui étaient nécessaires. En même temps que l'on contrôlait les Mélanésiens, on leur assigna ainsi en guise de territoires des aires de plus en plus congrues et marginales⁷¹. Cette spoliation progressive, entérinée par une législation⁷² évoluant au gré des besoins fonciers de la colonie,

⁷¹ cf. Saussol, 1979, pour les spoliations foncières en Nouvelle-Calédonie ; et Merle, 1995.

⁷² Les principes et les modalités de cantonnement étaient en fait, à l'aube de sa première application sur le territoire, déjà précisés depuis longtemps. A partir de 1862, la volonté de Guillain, le nouveau gouverneur, de promouvoir de façon dynamique la colonisation pénale et la colonisation libre, avait déjà accéléré les choses. Comme l'analyse Merle (1995, p. 100), Guillain fut à l'origine d'une réinterprétation toute particulière du monde

provoqua, du côté des Mélanésiens, des révoltes qui furent à leur tour le motif d'une restriction de plus en plus grande des terres accordées aux autochtones, le tout formant un cercle vicieux.

Si la spoliation foncière organisée par le cantonnement eut pour conséquence l'éviction physique des Kanak de leur domaine au profit des Européens, l'institution du code de l'indigénat s'avéra le moyen institutionnel de mettre en place et de réguler la ségrégation.

Le code de l'indigénat fut appliqué en Nouvelle-Calédonie à partir de 1887. Il s'agissait d'une législation particulière appliquée aux indigènes de l'ensemble des colonies comprises dans l'empire français. Merle (1995, p. 443) explique que "*l'appellation est trompeuse. Il serait vain, en effet, de chercher un ouvrage de référence qui comprendrait l'ensemble des mesures prises à l'encontre des autochtones dans les diverses colonies. Chacune, en accord avec le Ministère des colonies, élabore ses propres règles*". Le code de l'indigénat prévoyait les mesures coercitives conçues pour réprimer les éventuelles rébellions des autochtones et fixa le code de leur comportement et de leurs activités. Les Mélanésiens se virent ainsi interdire, notamment, la libre circulation en dehors des réserves, la pratique de la magie, des danses de guerre, la fréquentation des débits de boissons ainsi que la nudité en dehors des réserves.

De façon similaire à ce qu'il arriva dans la plupart des colonies françaises, un impôt de capitation pour les Kanak fut voté en 1887 en même temps que l'application du code de l'indigénat. Le but réel de cet impôt était d'amener les populations indigènes au salariat. Le seul moyen d'acquitter le montant de l'impôt consistait à se procurer des revenus monétaires, et donc à rechercher les emplois que la colonisation proposait. A Nouméa, Perret (PMB 179), en 1898, nota que certains des conseillers, opposés à ce projet, firent remarquer que les indigènes payaient déjà des droits très élevés, notamment sur le tabac et l'alcool (taxés à deux cents pour cent de leur valeur) ; mais l'impôt de capitation fut tout de même voté à la majorité.

La disposition essentielle du code de l'indigénat (Bensa, 1990) touchait à la circulation des Mélanésiens, qui ne purent désormais plus quitter leur arrondissement de résidence sans en faire la demande à l'administration ; généralement, l'autorisation de circuler était donnée lorsqu'elle allait de pair avec le recrutement de personnels par le biais des contrats, pour les

mélanésien ; il considéra "*que la société mélanésienne est, par essence, collectiviste, fonctionnant sur le mode du communisme primitif*" (Merle, id.) chaque tribu ayant cependant son chef, maître du sol et de la population. C'est alors que fut forgée de toutes pièces la notion de "tribu", en tant que catégorie administrative : "*l'agrégation indigène désignée sous le nom de tribu (...) est politiquement et administrativement constituée en Nouvelle-Calédonie. Chacune d'elle représente un être moral, collectif, administrativement et civilement responsable des attentats commis sur son territoire*" arrêta Guillaïn le 24 décembre 1867 en séance du conseil d'administration. Cette idée de propriété et de responsabilité collectives, sous l'égide du statut de la tribu, conduisit directement à celle du cantonnement. Le Gouverneur Feillet, en 1897, ardent promoteur d'une colonisation libre fondée sur la culture du café, appliqua le principe du cantonnement jusqu'au bout de sa logique.

besoins des colons ou de l'administration. La conséquence la plus importante de cette restriction de la circulation des Mélanésiens eut trait au fonctionnement du réseau de relations sociales et économiques de la Grande-Terre : la grande mobilité des populations était la condition du maintien de ce réseau (Bensa et Rivierre, 1982).

L'effet implicite de ce dispositif législatif fut de réglementer très strictement l'accès des Kanak au chef-lieu de la colonie. Les deux grandes révoltes du XIX^{ème} siècle avaient déterminé l'administration coloniale à écarter de Nouméa les Kanak. Le bilan des révoltes eut beau être plus lourd du côté des Kanak, le traumatisme que celles-ci provoquèrent fut partagé par les deux parties et la crainte des autochtones fut un facteur important dans l'histoire de la constitution de la ville. Lors de la révolte de 1878, par exemple, les cent trente employés kanak de Nouméa - dont un grand nombre appartenait aux tribus insurgées - furent immédiatement internés au bagne de l'île Nou (Lemire, 1884, p. 70).

En moins de cinquante ans de présence sur le territoire de Nouvelle-Calédonie, le gouvernement colonial parvint à réaliser son projet : fonder une ville à majorité européenne, où la présence des Kanak était strictement réglementée. Les tribus païennes des environs avaient d'abord été combattues, puis pour certaines, expropriées, les autres se voyant grignoter leur territoire, déplacées, et enfin immobilisées par le cantonnement et le code de l'indigénat. Divers autres arrêtés⁷³ permirent de ne voir au chef-lieu qu'une population kanak "dénaturée" et contrôlée⁷⁴, sans danger pour la sécurité publique (Lemire, 1884, p. 70). Les conditions

⁷³ Arrêtés du 19 août 1872, du 3 février 1875 et du 14 avril 1875, obligeant les Kanak à ne venir que décentement habillés à Nouméa, leur y interdisant les réunions et imposant la justification d'un contrat de travail à leur présence.

⁷⁴ Corvées, cantonnement et code de l'indigénat furent abolis à la fin de la seconde Guerre mondiale. La population kanak recouvra alors seulement la liberté de circuler. L'abolition du code de l'indigénat marque un tournant dans l'histoire des relations entre Français et Kanak ; ces derniers accèdent à la citoyenneté française et commencent à se structurer en partis politiques : en 1946 naissent l'UICALO (Union des Indigènes Catholiques Amis de la Liberté dans l'Ordre) et l'AICLF (Association des Indigènes Calédoniens et des Loyaltiens français, plutôt rattachée à l'église protestante), qui rassemblent en majorité des Mélanésiens ; fusionnant les attentes des membres de ces deux groupements, Maurice Lenormand, en 1951, est élu député à l'Assemblée Nationale. La création de l'Union Calédonienne, deux ans plus tard, sous l'égide de la même personnalité, annonce des temps nouveaux. Lorsque la loi cadre du 22 juillet 1957 est votée, elle confère à la Nouvelle-Calédonie une relative autonomie et l'Assemblée Territoriale, constituée à ce moment là, comporte parmi ses membres une majorité d'adhérents à l'Union Calédonienne. Comme l'écrit Freyss (1995, p. 25) qui résume tous les bouleversements, à cette époque, "*le monde mélanésien, par l'intermédiaire de son élite, se trouve ainsi associé à la gestion du pays*".

Ce partage du pouvoir avec les Mélanésiens va leur être peu à peu retiré ; la communauté européenne du pays organise un coup de force contre l'Union Calédonienne en 1958 ; la loi Jacquinet (1963), puis les lois Billotte (1969), amputent progressivement le territoire de ses prérogatives au bénéfice de l'État et de son représentant, le Gouverneur. Les potentialités minières justifient en effet que le contrôle du territoire soit étroitement assuré par la métropole (Freyss, 1995, p. 25-26). Dans cette circonstance liée à une économie en plein boom du nickel, les Mélanésiens perdent quelques uns de leurs acquis politiques. Leur opposition se durcit dans les années 1970, avec la naissance de groupements se réclamant du marxisme et de l'anticolonialisme. Au terme de multiples évolutions dont on trouvera le détail dans Freyss (1995, pp. 26-29), la revendication politique kanak se fédère autour du mot d'ordre de la revendication foncière, avant que de passer à celui d'indépendance. Ainsi, la question

dans lesquelles cette population séjournait en ville ne pouvaient dès lors qu'être très particulières.

La vie des kanak à Nouméa, jusqu'à l'abrogation du code de l'indigénat

Il a beaucoup été écrit à propos des communautés européennes et asiatiques (Chevalier, 1966□ Gascher, 1974 ; Daly, 1976□ Bordon, 1976 ; Van Maï, 1980 ; Sénès, 1985 ; etc.) et notamment celles qui étaient présentes à Nouméa ; cette littérature est souvent le fait des membres de chacune des communautés qu'elle concerne, et contribue ainsi à planter les racines d'une culture calédonienne allochtone ayant souvent payé un lourd tribut, dans les "temps héroïques", à la construction coloniale. Par contraste, les sources sont à peu près muettes sur les conditions de vie des Kanak dans la ville, et il n'y a guère, jusqu'à une date récente⁷⁵, de Kanak qui ait témoigné par écrit de l'histoire de sa communauté.

Ce silence sur les Kanak en ville peut s'expliquer de plusieurs façons. D'une part, l'écrit n'est pas le mode d'expression privilégié des Kanak, et ses techniques s'acquièrent dans le système scolaire, où il ont été de tout temps marginalisés (Kohler et Pillon, 1982, Kohler et Wacquant, 1985). D'autre part, jusqu'à une date récente, les anthropologues ou les observateurs européens qui s'étaient intéressés au monde kanak se consacraient exclusivement à l'étude de la société dite traditionnelle et par principe rurale, c'est-à-dire telle qu'elle était censée être avant l'arrivée des Français. Enfin, l'ensemble des mesures coercitives réglementant les libres circulation et présence des Kanak en ville a consacré en Nouvelle-Calédonie la naissance du mythe de la ville "blanche", qui fut soigneusement entretenu.

Aussi, l'analyse du genre de vie des Kanak à Nouméa a été esquissée à partir d'une série d'entretiens conduits auprès de personnes âgées de cette communauté ayant autrefois résidé en ville. Bien entendu, le texte qui suit ne prétend pas réduire toutes les biographies des Kanak qui ont séjourné à Nouméa aux quelques parcours qui sont présentés ; il convient cependant de noter que l'obligation d'un contrat de travail pour entrer dans la ville jusqu'en 1946, ainsi que le petit nombre d'activités pour lesquelles les Kanak étaient employés, tendent à réduire les parcours à quelques variantes par rapport à un type.

Les entretiens ayant tous été menés dans les années 1990, les témoignages des informateurs se réfèrent, lorsqu'ils évoquent leur expérience propre, à une époque rarement antérieure aux années 1930, et lorsqu'ils rapportent l'histoire de leurs parents, jamais antérieure aux années

foncière qui fut à l'origine des premiers conflits avec le pouvoir colonial resurgit au terme de plus d'un siècle d'histoire pour être la première revendication des partis politiques à majorité autochtone.

⁷⁵ Jean-Marie Tjibaou et Appolinaire Ataba furent les premiers Kanak à être les porte-paroles littéraires et politiques de leur communauté.

1910. Tous ces itinéraires passant par Nouméa sont donc inscrits dans la période d'application du code de l'indigénat. Cela explique que la plupart des informateurs, hommes et femmes, n'aient pas effectué leur premier séjour à Nouméa de leur plein gré, mais qu'ils y ont été convoqués ou envoyés. Ce simple fait permet de comprendre pourquoi les informateurs⁷⁶ font, rétrospectivement, état d'impressions très négatives au début de leur séjour à Nouméa.

Une informatrice rapporte que sa grand-mère, originaire de Maré, avait été choisie par le chef de son clan pour faire partie du contingent de travailleurs temporaires que la tribu⁷⁷ devait fournir à l'administration : *"ma grand-mère s'était mariée aux îles, puis elle avait quitté son mari, là-bas, qui était d'un autre district. Elle est repartie chez nous. C'est pour cela, comme son grand-père était le chef, qu'il a décidé qu'elle partirait travailler à Nouméa. Parce qu'elle n'était pas bien... c'est pour cela qu'elle était venue à Nouméa"* (Marie Sipa, juin 1996). En envoyant à Nouméa la grand-mère de l'informatrice, le chef de cette tribu résolvait le problème d'intégration sociale que posait le retour de sa petite-fille après la séparation⁷⁸ du couple. Le récit de cette informatrice, comme celui de plusieurs autres femmes interrogées, montre que le départ pour Nouméa constitue un moyen communément utilisé pour contourner la difficulté d'une rupture ou d'un litige lié à la position sociale d'un individu. Une autre informatrice, arrivée à Nouméa en 1953, a quitté son village pour se rendre à Nouméa dans un contexte comparable, bien que son départ ait été volontaire : *"quand j'étais jeune-fille, j'ai rencontré un garçon qui m'a mise enceinte. J'ai été convoquée par le conseil des anciens, qui a cru que je mentais, jusqu'à ce que mon enfant vienne au monde. Entre-temps, le père de ma fille s'était marié. Mon frère aîné m'a dit qu'il élèverait cet enfant avec moi, mais il est mort peu de temps après. Ensuite, je me suis disputée avec mes parents qui voulaient que notre famille se réconcilie avec la famille du père de ma fille, car je trouvais injuste de leur pardonner alors qu'il était marié avec une autre et que ma fille vivait sans père. J'ai donc décidé de partir à Nouméa, où le frère de mon père travaillait"* (Paulette Moréo Sée, juillet

⁷⁶ Les personnes avec qui j'ai eu des entretiens concernant la vie à Nouméa avant l'abolition du code de l'indigénat, après avoir été informées de mon projet de rédaction de thèse, puis de publication éventuelle, ont donné leur accord pour "signer" leur témoignage. Je laisse leur patronyme, garant d'une non-généralisation à tous les Kanak de l'expérience de quelques uns, et signe de respect de l'individualité des informateurs.

⁷⁷ D'une façon qui coïncidait très imparfaitement avec les unités précoloniales de la chefferie et du clan, les tribus ont été surimposées au système politique et territorial (Bensa, 1990). Ces tribus ont été dotées de chefs nommés par l'administration, et qui étaient utilisés comme intermédiaires entre celle-ci et la population. Le code de l'indigénat imposait aux tribus la fourniture annuelle d'un quota de travailleurs, engagés pour des contrats d'une durée variable, de trois mois à un an renouvelables. Le chef de tribu était chargé de désigner les volontaires pour cette corvée.

⁷⁸ Si la séparation des époux existe dans l'organisation sociale traditionnelle, le retour de la femme à sa famille ne va pas sans poser de problèmes. En effet, *"l'envoi ou l'accueil d'une épouse s'inscrit toujours dans un ensemble de prestations réciproques : terrain, boutures, enfants, hommes, objets divers, services, etc., circulent entre alliés. (...) Par exemple, une femme peut être cédée en échange d'une autorisation de cultiver sur une parcelle de l'allié ; un enfant adopté en retour d'une épouse donnée. De part et d'autre on s'efforce d'atteindre un certain équilibre dans les relations"* (Bensa et Rivierre, 1982, p. 114). La rupture entre époux rompt l'équilibre ainsi obtenu et pose des problèmes aux parties contractantes.

1996). Michel Naepels (1998) a ainsi montré que si Nouméa était aujourd'hui intégré dans les circuits traditionnels de déplacement, la ville était aussi investie d'un statut différent de celui des autres localités de brousse, et restait un lieu, notamment, où l'on pouvait venir se réfugier. Il semble que tout au long de la période d'application du code de l'indigénat, les départs n'étaient pas volontaires comme ils le sont aujourd'hui, mais que la capitale ait servi d'exutoire aux autorités coutumières, permettant de soulager certains problèmes sociaux. Cette hypothèse est renforcée par le récit d'un autre informateur, relatant la venue de sa mère à Nouméa, au début des années 1920 : *"ma mère était de Poya. Et à Poya, quand il y avait des filles ou des hommes qui n'écoutaient pas le chef, c'était automatique, on allait voir les gendarmes pour leur dire : envoie celle-là à Nouméa. Alors ma mère, on l'a expédiée comme ça à Nouméa. D'abord elle était la fille du chef, et les filles de chef étaient un peu au-dessus des lois puisque ce sont leur père qui font les lois. Ils appliquent leur loi mais protègent leurs enfants. Mais quand mon grand-père est mort, c'est un autre qui l'a remplacé. Et la première qu'il a voulu envoyer à Nouméa..."* [était la mère de l'informateur] (Antoine Goromido, mai 1996).

Le statut de main-d'oeuvre réquisitionnée pour Nouméa n'a été bien vécu par aucun informateur. Plusieurs décennies après l'événement, l'un d'eux, originaire de la région de Koné, évoque avec une grande précision de détails son arrivée à Nouméa dont il conserve le traumatisme : *"je suis né en 1916 ; ils n'ont pas porté le mois, ni la date, mais je suis né en 1916. C'est écrit sur la carte d'identité. A l'époque, on commençait à vivre ensemble avec les Européens, et avec les règlements et la façon de faire des Européens, où tout est noté quand quelque chose se produit. Le premier janvier 1935, le chef de la tribu est venu me trouver pour me dire qu'on allait se rendre à Koné pour me présenter à la gendarmerie. Les gendarmes devaient juste dire si j'étais déjà assez âgé pour le travail. Quand je suis arrivé à la gendarmerie de Koné, j'étais avec un camarade, les gendarmes nous ont regardés et nous on dit qu'ils allaient nous conduire à Nouméa, mais ils ne nous ont pas dit pour quoi faire. On s'est reposé un peu, le postal est arrivé le lendemain matin : en bon français, on appelait comme ça l'homme qui transportait le courrier et faisait le tour de la Calédonie. On est monté dans le car, et arrivés à Nouméa, la police était là, interrogeant le chauffeur : «ils sont là les deux plantons ?» Nous on était dans le car. Le chauffeur a acquiescé, on est descendu devant l'intendance, et puis la police nous a amenés dans la cour. De là, on est descendu vers le quai, où il y avait un bateau, on est monté dedans, et on est allé droit au camp Est [le bague de Nouméa]. On s'est retrouvé devant le camp Est, et on a commencé le travail. A ce moment là, il y avait un gendarme là-bas, il s'appelait Monsieur Hall. C'est seulement là qu'on a compris qu'on était venu ici pour s'occuper des condamnés. Mais de Koné, personne ne nous avait dit ce qu'on irait faire ni où on irait. Ils ne nous ont pas tenus au courant. On avait un contrat à faire, de un an d'engagement. Peut-être je vais parler mal, mais ils ne demandaient*

pas l'avis des gens, si on voulait travailler ou pas : ils nous prenaient comme ça" (Auguste Poindah, avril 1997).

Le recrutement des "plantons" ne s'effectue pas uniquement pour garder les prisonniers□ils sont également engagés pour prêter main-forte aux policiers dans toutes les circonstances où sont impliqués des Kanak : lorsque les femmes kanak ne se présentaient pas à l'heure chez leur employeur, celui-ci requérait immédiatement l'intervention de la police, qui ne se déplaçait pas sans quelques "plantons".

Les Kanak présents à Nouméa n'étaient pas tous des employés temporaires. De fait, certains des prisonniers que les plantons étaient chargés de garder étaient eux-mêmes kanak, tel le père d'un informateur, emprisonné lors de la révolte⁷⁹ de 1917. La diversité des emplois exercés à Nouméa par les Kanak était faible, et la plupart d'entre eux étaient manutentionnaires dans les maisons de commerce ou dockers au chalandage, dont les travaux occupaient une grande partie des hommes recrutés en ville. Un informateur, âgé de 13 ans en 1939, s'employait à ce travail, qui consistait à charger et à décharger les navires, douze heures par jour et six jours sur sept. La très grande majorité des femmes engagées sous contrat à Nouméa étaient employées pour y faire le ménage et, le cas échéant, pour s'occuper des enfants d'une maisonnée européenne. Dans tous les entretiens qui ont été conduits, l'église et le temple sont désignés à Nouméa comme les lieux de sociabilité des Kanak les plus importants durant la période coloniale. Cela peut être dû au fait que la plupart des autres lieux publics de la ville leur étaient interdits. Tous les informateurs tiennent l'église pour un lieu privilégié pour les rencontres, y compris ceux des informateurs ou de leurs parents qui n'étaient pas encore convertis.

Les informateurs décrivent un monde colonial qui les place d'emblée à l'écart, et dont ils observent de loin, aux quelques moments libres dont les travailleurs disposaient alors, les exotiques loisirs : courses de bateaux, football, vélo ou courses de chevaux ; ce n'est qu'au terme de la Seconde Guerre mondiale, avec l'abolition du code de l'Indigénat, que ce monde clivé devient plus perméable et que les Kanak, désormais dotés de la citoyenneté française, peuvent accéder entre autres aux loisirs jusqu'alors réservés aux Blancs.

Tous les informateurs rencontrés s'accordent pour dire que la Seconde Guerre mondiale est une charnière importante dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie. Si l'abrogation du code de l'indigénat est la cause essentielle des transformations qui ont eu lieu alors, les Kanak présents à Nouméa avant et pendant la guerre affirment que les quelques années de présence des

⁷⁹ En 1917, les tribus de la région de Koné entrent en rébellion contre les Français, dont les responsables politiques viennent à nouveau de légiférer sur la réduction de la surface attribuée aux réserves, renforçant encore la diminution des terres de culture.

soldats américains à Nouméa - et dans d'autres zones du territoire - ont contribué à modifier complètement le rapport entre les Européens et les Kanak ; les Américains, qui incluent les Kanak dans les largesses auxquels ils se livrent, donnent par eux-mêmes l'exemple d'autres relations possibles entre Blancs et Noirs.

Jusqu'à l'abolition du code de l'indigénat, la réglementation très stricte concernant le séjour des Kanak en ville imposait qu'ils ne circulasent pas en ville de la tombée du jour au matin suivant. Cette loi obligeait qu'ils sortent de Nouméa au coup d'un canon tiré le soir venu (Brou, 1973) ; la plupart des employeurs de Nouméa qui désiraient avoir leur personnel à demeure avaient toutefois la possibilité de loger les Kanak qu'ils engageaient, ce qui permettait d'éviter la perte de temps occasionnée par les trajets quotidiens entre le camp des indigènes, situé à la sortie de la ville, et le lieu de travail.

Le plus grand nombre d'entre les Kanak ayant été employés sous contrat à Nouméa résidaient ainsi dans des locaux aménagés à cet effet par leur employeur. Les grandes maisons de commerce de Nouméa qui approvisionnaient l'ensemble du territoire avaient fait bâtir des entrepôts, la plupart du temps à proximité des quais, pour la résidence de leur personnel autochtone. L'aménagement de ces docks était plutôt sommaire, et les conditions de vie plutôt inconfortables : pas de confort et guère d'intimité, juste de longues paillasses de part et d'autres des hangars, sur lesquelles dormir.

De ceux qui n'étaient embauchés ni par une administration ni par une grande maison de commerce, certains étaient employés comme jardiniers, avec pour charge de tenir un potager capable de ravitailler une famille en produits frais. Un informateur, employé de 1940 à 1945 comme jardinier d'une famille de Nouméa, indique que durant toute cette période, il était logé dans le lavoir, où il ne disposait en tout et pour tout aménagement personnel que d'une paillasse, à déplier au moment du coucher. Quant aux femmes, recrutées dans la grande majorité des cas pour tenir la maison et s'occuper des enfants de leur employeur, elles étaient généralement logées dans une chambre de la maison.

Après la guerre, lorsque le code de l'indigénat est aboli, les premiers Kanak venus librement à Nouméa n'y ont pas encore de domicile. Leurs conditions de logement, dans cette période, sont d'une certaine façon plus difficiles que pour leurs aînés engagés sous contrat : les parents et amis, voire des connaissances, sont mis à contribution pour un hébergement sommaire. Parmi les autres transformations apportées après la guerre, il faut compter également celles qui concernent les "logements de fonction". Peu à peu, en effet, les employeurs ne logent plus systématiquement les travailleurs, et les conditions du logement s'en détériorent d'autant. Un nouveau genre de bâtiments apparaît, petits immeubles découpés en logements minuscules

donnés en location ; ce type de bâtiment semble assez répandu à Nouméa après la fin de la guerre. Tous les informateurs qui ont vécu à Nouméa dans cette période les évoquent, et les comparent aux cabanes des actuels squats, la promiscuité et le loyer en plus : *"ce n'étaient pas des maisons en ciment. C'étaient de simples bâtiments, avec de la tôle autour et le toit aussi en tôle. Ils étaient partagés en plusieurs petits studios, mais ce n'étaient pas des studios. C'est ce qu'on nous donnait à louer. J'en ai loué un à Vallée du Tir. Sur un petit morceau de terrain, tu peux faire quelque chose de dix mètres, de 20 m et puis ensuite, partager en plusieurs petits appartements. Et puis après ils louent. Mais c'est tout petit, ça fait 8 ou 9 m²"* (Antoine Goromido, juin 1996). Les propriétaires récupéraient des emplacements viabilisés par les soldats américains, parfois même des bâtiments, lorsqu'ils ne bâtissaient pas eux-mêmes les immeubles, et les aménageaient comme il est décrit, avec l'idée de réserver leur location à la population kanak de Nouméa, ou aux populations immigrées.

Si le plus grand nombre des Kanak ayant séjourné à Nouméa pendant la période d'application du code de l'indigénat sont repartis à l'issue de leur contrat et n'ont de souvenirs de la capitale que ceux liés à leur emploi, d'autres, toutefois, y ont rencontré leur conjoint et y ont vu naître leurs premiers enfants : ce sont les premiers Kanak nouméens.

Avant la seconde Guerre mondiale en effet, il n'était pas possible aux mères de famille kanak de s'occuper de leurs enfants en bas âge en ville, puisqu'elles ne pouvaient y résider autrement que dans le cadre de leur contrat de travail. D'ailleurs, pour éviter ces problèmes liés aux maternités, l'administration veillait à ne faire venir à Nouméa que des femmes et des hommes célibataires (Antoine Goromido, mai 1996) ; lorsqu'ils étaient désignés comme "volontaires", un homme ou une femme mariés n'étaient pas autorisés à se faire accompagner de leur conjoint. Néanmoins, la rencontre et le mariage à Nouméa des parents de certains informateurs indiquent bien que l'histoire de la présence des Kanak en ville ne se résume pas à une succession d'emplois sous contrats de travail ! Les contraintes de la réglementation du travail et la limitation des libertés n'ont pas empêché la naissance d'une vie sociale en ville où, contrairement à la brousse pendant la même période, les Kanak issus de régions et de chefferies différentes pouvaient se rencontrer dans une liberté relative de communication.

Un autre type de concubinage, celui des femmes Kanak avec des Européens, a également contribué à renforcer la présence des Kanak à Nouméa et à leur faciliter l'existence sur place : ils permettaient aux parents et alliés des femmes kanak mariées de contourner l'impératif des contrats de travail et de leur offrir une ouverture dans la ville. De plus, ils étaient l'occasion d'envoyer des enfants à Nouméa (enfants adoptés ou neveux) pour des séjours de plus ou moins longue durée. En dehors des employés kanak, engagés sous contrat pour une durée déterminée, il y a donc, probablement dès le début de la colonisation, un certain nombre de

femmes kanak ayant vécu librement en ville, et y ayant développé une vie sociale parallèle à celle des Européens : les ménages Européens ne semblent pas fréquenter les Européens unis à des Mélanésiennes.

Il ressort des entretiens, même s'ils sont peu nombreux et ne sauraient avoir de valeur statistique, que la plupart des enfants kanak ayant vécu leur enfance en ville, chez leur mère ou une parente, s'y installent durablement lors de leur vie d'adulte. Lorsque ces personnes choisissent de rester, ou de revenir, à Nouméa, leurs propres enfants naissent et sont élevés à Nouméa, où la plupart du temps, ils y demeurent également une fois adultes.

L'intégration⁸⁰ de longue date de Nouméa dans les réseaux de sociabilité des Kanak ne fait ainsi plus de doute, et un dernier exemple le démontre. Une informatrice rapporte qu'elle s'est opposée à la volonté des membres du clans de son mari, qui venait de décéder, de rapatrier le corps de celui-ci : *"Mais comment voulez-vous que je les laisse faire ; j'ai vécu avec lui, j'ai des enfants avec lui et c'est ici qu'on a toujours vécu ! J'ai voulu qu'il soit enterré ici"* (Paulette Moréo Sée, juillet 1996). Paradoxalement, la plupart des informateurs, dont la précédente, affirment qu'ils désirent vivement revenir vivre en brousse, pour y terminer leurs jours. Mais que penser, puisqu'ils sont à peu près tous âgés aujourd'hui de près de soixante-dix ans et qu'ils semblent durablement installés à Nouméa

HISTOIRE DU PEUPLEMENT

La démarche, servie par l'enquête, visait au départ à obtenir des informations sur le genre de vie des populations urbaines actuelles, telles que celles qui viennent d'être présentées dans les chapitres précédents. Mais elle s'est aussi ouverte, chemin faisant, à un autre objectif. Il a en effet paru intéressant de doubler l'approche démographique de Nouméa par une étude rétrospective du peuplement menée à partir de l'actuel. Le but en était double : il était d'abord de tester la validité d'une telle démarche en la croisant avec les résultats des recensements ; il était ensuite, en interrogeant la « mémoire » de la population, de déceler éventuellement des événements jusque là passés inaperçus dans l'histoire du peuplement urbain. Cette démarche s'est révélée fructueuse, mais elle ne pouvait bien entendu se suffire à elle-même et exclure la démographie historique car l'histoire d'une ville ne saurait se résumer à l'histoire de la population actuelle : *a priori*, cette étude rétrospective n'était pas susceptible de rendre compte de tous les passages de groupes humains ou d'individus qui ne sont plus à Nouméa et

⁸⁰ On peut présenter au passage l'un des résultats de notre enquête, qui concernait l'ancienneté de la présence des Mélanésien en ville : aujourd'hui, plus de 50% des Kanak de la ville sont installés depuis plus de 20 ans à Nouméa, et 80 % d'entre eux sont installés depuis plus de 10 ans. Cette implantation ancienne explique l'importance des effectifs de Kanak nés à Nouméa même, qui forment ainsi la seconde génération (au moins) de Kanak urbanisés, et qui ont donc surtout vécu en ville. Sur cette question, cf. Christine Hamelin 2000.

ne peuvent ainsi témoigner de leur "participation" au destin de la ville. Pour n'en livrer qu'un exemple, les milliers de soldats américains basés à Nouméa pendant la Seconde Guerre mondiale sont repartis sans laisser aujourd'hui de "trace démographique" notable, alors que les conséquences de leur passage sont capitales au regard de l'organisation, de la croissance et des genres de vie urbains. Reconstituer l'évolution démographique de Nouméa, que ce soit en partant de l'actuel ou en suivant les guides historiques, est d'autant plus important que cela permet de définir les variations dans le temps de la part respective des différentes composantes sociales et ethniques dans la ville. L'étude démographique permet aussi de définir les rythmes de la croissance de la ville et de discerner, dans celle-ci, les accidents qui signalent les événements cruciaux de l'histoire urbaine.

Mais l'histoire démographique est un outil essentiel pour la question centrale du rapport des squats à la ville institutionnelle. En effet, les zones d'habitat spontané sont nées d'un certain rapport de force démographique entre les populations océaniques et les autres, et surtout le phénomène n'a été identifié qu'à partir du moment où il se présentait comme un mouvement de masse, concernant près de 20 % de la population océanique de la ville. De fait, il y a toujours eu des cabanes à Nouméa, et ce n'est donc pas l'apparition de constructions précaires qui a attiré l'attention de la population. En revanche il semble se dessiner un seuil de population au-delà duquel les squats ont commencé à être stigmatisés.

Questions de méthode

Le matériau de base de l'analyse démographique est représenté par les comptages, évaluations et recensements de la population effectués à des intervalles de temps variables, généralement par l'administration, et à chaque occasion dans un but précis ; seule la mise en oeuvre des recensements récents est plus ou moins systématique parce qu'elle découle de l'application des textes de loi émanant de la métropole, mais leur fiabilité n'en est pas moins conditionnée par différents facteurs que l'on évoquera. Pour l'ensemble des sources, il est donc important de considérer, à la fois, les conditions dans lesquelles sont recueillis les chiffres de population et le but dans lequel ces décomptes sont opérés ; l'un et l'autre introduisent en effet des biais importants, que l'on a tenté d'apprécier par ailleurs (Dussy, 1998). La qualité des recensements et des divers états de la population est ainsi très inégale, et généralement médiocre ou mauvaise. Néanmoins, si l'on s'intéresse à la seule localité de Nouméa, cette médiocrité a toutes les chances de s'avérer moindre, car le rassemblement d'une population relativement faible dans un espace limité rend les comptages plus faciles. Par ailleurs, il y a de fortes probabilités pour que le décompte des immigrants asiatiques et océaniques soit peu biaisé, de par la nature administrative de leur engagement qui s'effectuait par contrat, et de par le contrôle très strict dont ils faisaient l'objet. Pour finir et pour les mêmes raisons, il est

vraisemblable qu'à partir d'une certaine période, un état assez fiable de la population autochtone était dressé au moins dans la capitale, sinon aussi dans le lieu que quittaient les Mélanésiens pour rejoindre celle-ci⁸¹, étant donné la crainte que provoquait chez les Européens leur présence après les révoltes de 1878 et de 1917, crainte que soulignent plusieurs auteurs (Rallu, 1990). Ainsi, les biais introduits dans le comptage d'une population disséminée dans un espace mal connu, comme c'était le cas de la "brousse", ne sont a priori pas, ou peu, à prendre en compte pour Nouméa.

En revanche, la population de Nouméa qui est portée dans les différents comptages et recensements ne comprend pas toujours les mêmes catégories de population, ni ne concerne les mêmes zones. D'importantes variations dans les chiffres recueillis pour Nouméa peuvent s'expliquer par la prise en considération de limites différentes correspondant à la ville. D'une période à l'autre, les administrateurs considèrent des périmètres urbains différents et d'ailleurs ne précisent pas toujours à quoi correspond l'unité intitulée "Nouméa". Cette variation est en fait normale, sachant que la ville voit son périmètre s'élargir au fil du temps.

Si les sources historiques disponibles (archives, littérature, etc.) reflètent un aspect particulier de la ville et de sa population à une époque donnée, elles ne renseignent d'aucune façon sur la manière dont ces différents groupes ont évolué ou dont les différents événements, par un enchaînement dont la logique échappe à la succession des documents, ont permis d'aboutir aux situations présentes. De plus, la démographie historique pose des problèmes méthodologiques d'un autre ordre. La façon de traiter des origines (ethnique, géographique, culturelle, □.) d'une population urbaine dont une partie est installée sur place depuis plusieurs générations, soulève bien des interrogations : en effet, comment concilier l'étude de phénomènes qui se sont succédé dans le temps, comment concilier l'étude des populations disparues et celle des populations présentes ?

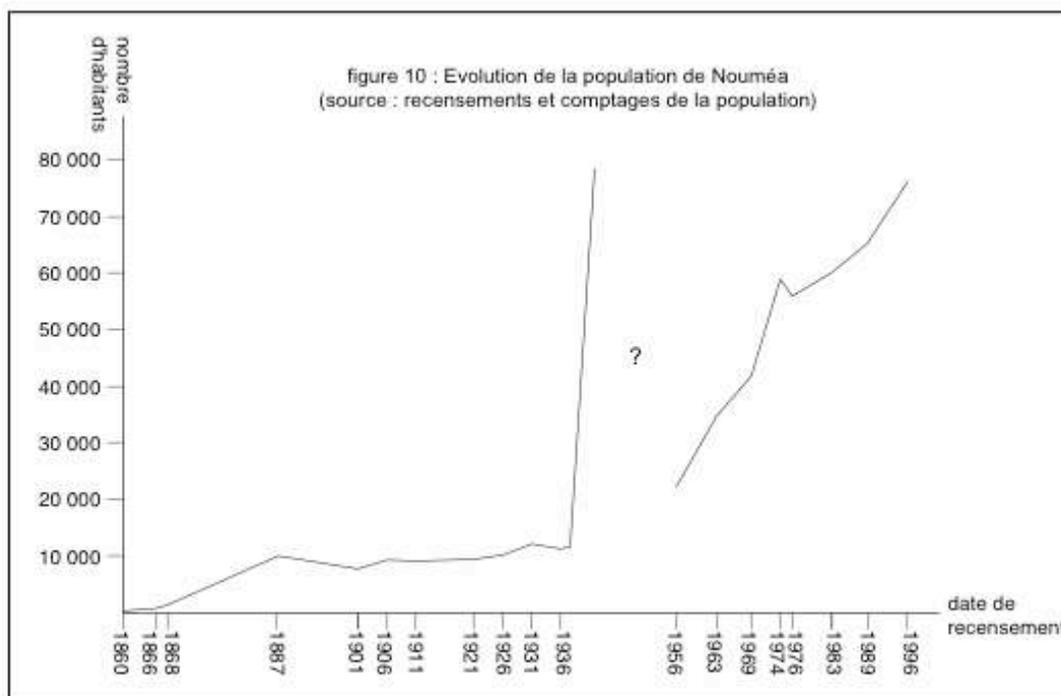
Ces problèmes semblent familiers d'autres champs disciplinaires tel que l'architecture où, s'agissant d'objets et de formes tangibles, ils se résolvent d'eux-mêmes par la prise en compte de ce qui existe comme étant le résultat d'une évolution. L'architecte Rossi (1990, p. 50), étudiant les formes urbaines, résumait de façon limpide ce point de vue en écrivant : *"la forme de la ville est toujours la forme d'une époque de la ville. Et dans la forme d'une ville, de nombreuses époques coexistent"*. Cette perspective peut être étendue à la population urbaine elle-même, qui est à la fois celle d'une époque déterminée et l'héritière des populations antérieures.

⁸¹ Par le syndic des affaires indigènes.

Une telle méthode comporte certes un parti pris car en s'appuyant sur les informations livrées par la population actuelle de la ville, on considère uniquement, dans l'histoire, les familles restées à Nouméa ou qui y ont laissé une descendance. Pourtant, ce n'est que par le biais d'une étude de la population actuelle que l'on peut démontrer comment la ville est le produit de son histoire, ou, comme le dit encore Rossi (1990, p. 167), un «*dépôt*» de celle-ci.

Les fluctuations de la population □ approche démographique

En retenant des effectifs de population comparables, une courbe de la croissance de la population à Nouméa (figure 10) a été dessinée. La médiocre qualité des sources démographiques disponibles ne permet pas, pour les recensements les plus anciens du XIX^{ème} siècle et de la première moitié du XX^{ème} siècle, de conduire une analyse à un pas de temps qui respecte tous les intervalles entre les recensements retrouvés ; des regroupements sont nécessaires et l'on raisonnera ainsi en fonction des périodes, ce afin de cerner ce qui ne peut être qu'une approximation de la croissance.



Des périodes de croissance et de décroissance peuvent succinctement être rapportées à quelques événements ou à quelques hypothèses susceptibles de les expliquer :

- croissance de 1868 à 1887, imputable à l'arrivée de la population pénitentiaire qui triple les effectifs présents au chef-lieu.

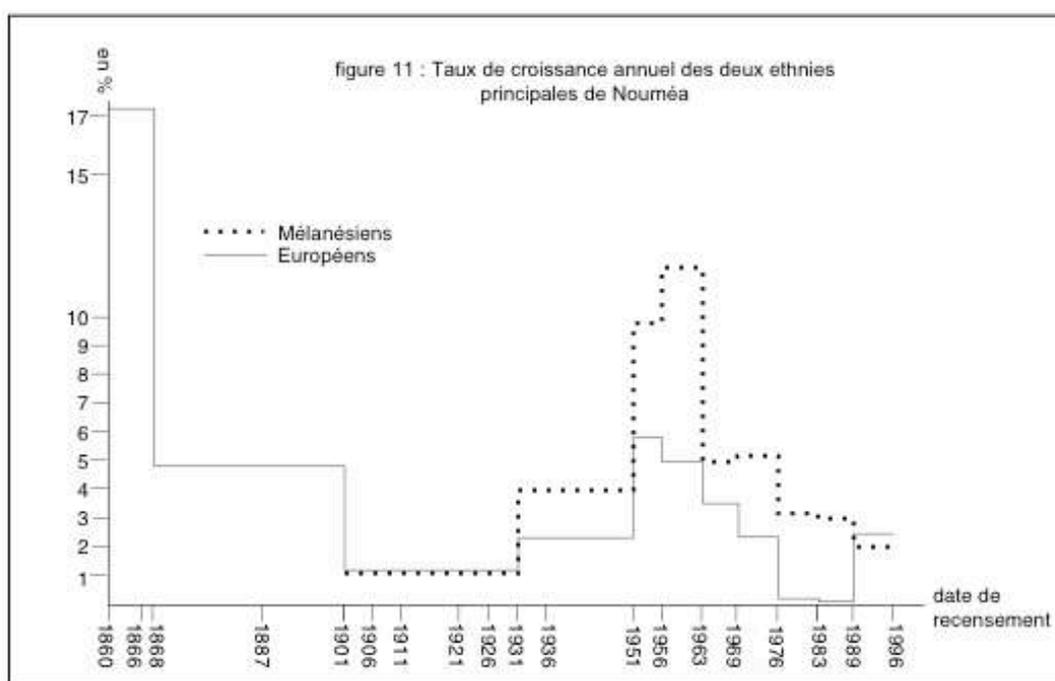
- par la suite, l'arrêt de la transportation et le rapatriement d'une partie de ses effectifs entraîne un recul de la population, perceptible en 1901.
- phase de stagnation de 1901 à 1936 ; on pourrait avoir affaire à des départs du territoire dans le contexte difficile de la crise économique de la fin des années 1920 ou à des départ vers la brousse, encouragés par la politique de concessions rurales faite aux "enfants du pays".
- la phase suivante, de 1936 à 1956, comporte un grand nombre d'inconnues et si l'on sait que la croissance due aux arrivées des contingents militaires américains est considérable, on ne sait pas pour autant comment évolue la population "stable" du chef-lieu. C'est surtout après 1956 que la croissance est importante. Cette dernière relève d'un essor urbain mondial sans précédent qui déborde le cadre du territoire. S'ajoute à cette urbanisation générale le phénomène local de l'abolition du code de l'indigénat, qui a des conséquences importantes pour les Mélanésiens : ceux-ci se voient désormais offrir la possibilité d'une libre circulation et d'une libre résidence en ville ; l'essor du salariat et les opportunités offertes en milieu urbain en matière d'emploi, le décollage économique de l'après-guerre et les besoins en main-d'oeuvre au chef-lieu, notamment dans l'industrie du nickel et dans celle du bâtiment, attirent dès lors à Nouméa une population mélanésienne aux effectifs croissants.
- une croissance très importante caractérise également la période qui se poursuit jusqu'au boom, lequel marque un pic démographique important dans la courbe.
- la période de l'après-boom économique est marquée par une dépression démographique sensible mais de courte durée, suivie d'une reprise de la croissance due à diverses raisons : la récession économique reconduit en ville la population minière désœuvrée, après quoi les "événements" de 1984-1986 amènent une fraction de la population européenne rurale à se replier à Nouméa. Freyss, (1995, p. 289) qui a dressé un tableau des variations de la population par zone et par ethnie entre 1983 et 1989, indique qu'au cours de cette période, *"l'ensemble de la côte est, où les Européens ont toujours été minoritaires, connaît des départs massifs ; ainsi la zone sud-est [de la Grande-Terre] perd par migration ou par décès, entre 1983 et 1989, 54 % de sa population européenne tandis que le nord-est en perd 39 %"*.

L'étude des variations de la population urbaine totale renseigne aussi sur certaines caractéristiques fondamentales de la ville : celle-ci a connu un développement lent et assez tardif, pour atteindre aujourd'hui une taille équivalente à celle d'une petite ville de métropole : sa population est comparable à celle de la Rochelle, par exemple. Localement, pourtant, Nouméa représente un poids considérable et l'agglomération (Nouméa et ses communes satellites) abrite à peu-près la moitié de la population totale du territoire.

Les mécanismes qui peuvent être mis en relation avec les différentes phases de sa croissance semblent combiner, aux facteurs économiques, divers contextes sociaux et politiques. Pour Doumenge (1982, p. 402-405), les moteurs de la croissance urbaine font intervenir

successivement les événements historiques (la Seconde Guerre mondiale), et les opportunités du marché du nickel : ces deux facteurs correspondent effectivement aux deux pics majeurs de la croissance observés sur la courbe. Néanmoins, le développement d'une ville ne saurait se définir à partir des seules poussées de sa croissance, qui sont susceptibles d'occulter les changements plus profonds qui affectent la composition de sa population ou la nature de son bâti. Pour rester pour le moment au plan de la population, la composition de cette dernière et son évolution dans le temps doivent être examinées ; les passages qui précèdent ont en effet largement indiqué toute l'importance qu'il convenait d'attacher à la composition ethnique de la population urbaine et aux rapports délicats de pouvoir qui en découlaient.

Une courbe des taux de croissance annuels des deux principales ethnies de Nouméa a également été tracée (figure 11), car seul leur examen⁸² permet de s'affranchir des valeurs absolues des chiffres de population pour révéler les phases de poussée de croissance de la population.



Cette courbe montre la succession de différents épisodes :

- une phase d'affaiblissement continu des taux des Européens jusque dans les années 1930, qui pourrait correspondre à l'achèvement du processus de colonisation, ou plutôt, au tarissement de l'immigration coloniale.

⁸² Ce taux ne saurait être assimilé à un accroissement naturel, car il dépend aussi de l'impact des phénomènes d'immigration/émigration.

- par la suite, une augmentation conjointe des taux des Mélanésiens et des Européens jusque dans les années 1950 ; le taux de croissance des premiers étant le double de celui des seconds pourrait là-aussi correspondre à l'abolition du code de l'indigénat, laquelle peut être ainsi repérée comme un facteur essentiel dans la dynamique urbaine des Mélanésiens.
- ensuite, jusqu'en 1989, une diminution plus ou moins constante de tous les taux, dès 1956 pour les Européens, à partir de 1963 pour les Mélanésiens.
- une remontée des taux de croissance des seuls Européens depuis 1989 alors que ceux des Mélanésiens continuent de décroître. Cette croissance des taux européens est plus vraisemblablement liée à l'immigration métropolitaine qu'à une augmentation du taux de croissance naturel.

La diminution régulière du taux de croissance annuel des Kanak à Nouméa, depuis la fin du boom du nickel, contredit l'idée répandue d'un exode rural mélanésien dont les intéressés seraient de plus en plus nombreux à être attirés par "les lumières de la ville". Freyss (1995, p. 282-286) l'avait déjà noté, et concluait une analyse de la migration urbaine des Kanak à Nouméa en ajoutant que *"la croissance naturelle devient le phénomène prédominant dans l'urbanisation kanak"*. Toutes les données confirment et précisent la remarque selon laquelle *"le développement de la population kanak de Nouméa est devenu le fait d'une croissance plus endogène qu'exogène (...) se constitue ainsi une strate de population urbanisée stable"* ; cette dernière correspond désormais à près de 40 % des Kanak urbanisés (Freyss 1995, p. 290).

La confrontation de deux courbes, celle des populations en valeur absolue (fig. 10) et celle des taux de croissance (fig. 11), permet de mettre en évidence la complexité des mécanismes qui sont à la racine de l'essor démographique, urbain en l'occurrence. Une ville telle que Nouméa est ouverte à la fois aux flux d'immigration provenant de l'extérieur (et qui pour une partie ne font que transiter par elle) et aux flux en provenance de l'intérieur et des îles. Cette fonction d'accueil et de redistribution tenue par les villes en général en fait des ensembles dont la démographie est *a priori* complexe ; qui plus est, à Nouméa, les facteurs politiques, sociaux, économiques, fonciers, et les événements de l'histoire se conjuguent si bien qu'il est difficile d'écrire, par exemple, comme le font certains auteurs, que le nickel et son industrie sont le moteur du territoire et que la fluctuation des cours du minerai et les circonstances de la politique, les unes et les autres étant d'ailleurs liées, suffisent à expliquer toutes les variations. L'examen de la croissance de la ville enseigne ainsi que la démographie réagit à des facteurs qui ne se situent pas uniquement dans le champ politique ou économique, car les conditions offertes aux citoyens pour la vie urbaine ou encore de nouvelles représentations liées à la ville, qui relèvent du domaine culturel, peuvent par exemple jouer en faveur ou en défaveur de la croissance des groupes.

L'analyse démographique que permettent les différentes sources écrites atteint ici ses limites. Elle ne permet pas, entre autres, de rendre compte de la manière dont les groupes ethniques sont installés en ville, ni de la manière dont ils y vivent, ni encore de distinguer les personnes qui viennent alimenter la population urbaine en période de récession économique de ceux qui y arrivent en période de troubles. Mais ces lacunes peuvent être en parties comblées par le rapprochement avec les informations obtenues grâce à l'enquête.

En effet, chaque personne a d'abord été interrogée lors de l'enquête en tant qu'élément d'une chaîne d'immigrants dont elle était le maillon, que celui-ci fût ultime ou intermédiaire ; il lui a été posé une série de questions sur l'origine ethnique et géographique, sur la profession et sur le trajet migratoire des premiers membres de sa famille installés à Nouméa.

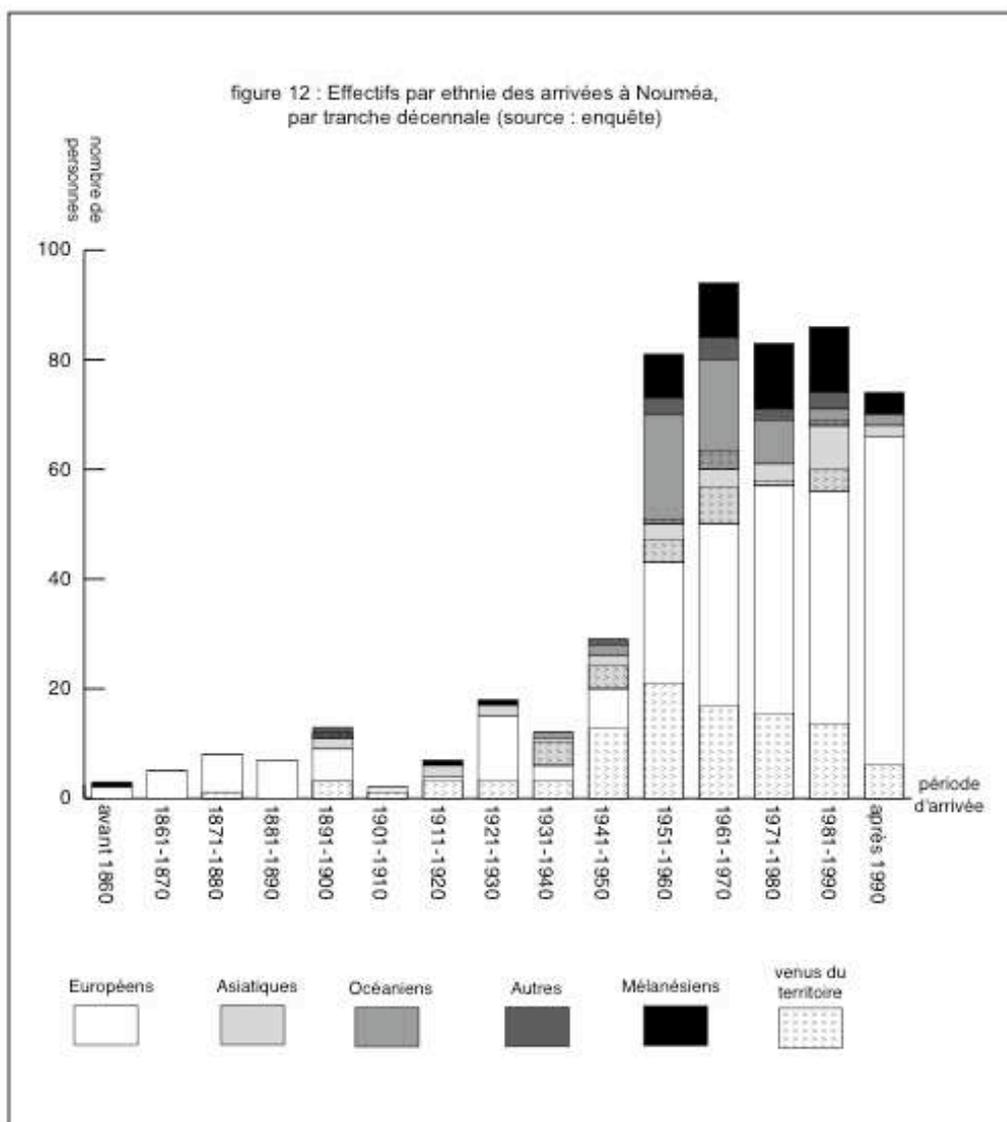
Les traces actuelles des populations passées □ essai de démographie rétrospective

Le graphique de la figure 12, construit à partir des données ainsi recueillies, peut être comparé à ce que l'on sait des vagues d'arrivées successives dans chaque ethnie d'après les recensements.

Dans l'ensemble, cet histogramme reflète d'une manière assez fidèle les grands flux de peuplements de l'immigration :

- immigration presque exclusivement européenne jusqu'en 1890 ;
- par la suite, l'immigration reste majoritairement européenne avec des arrivées constantes d'Asiatiques dans le cadre de l'immigration sous contrat jusqu'en 1941-1950, puis sous d'autres modalités jusqu'à aujourd'hui.
- apparition (en fait, renforcement) de l'immigration océanienne dans les années 40, maximum en 1951-1960 et décroissance par la suite ;
- les Kanak sont la population dont les arrivées en ville sont les plus irrégulières dans le temps : migration sporadiques avant 1860, puis en 1911-1930 et renforcement important des arrivées depuis 1951 (qui correspond à peu près à la fin du code de l'indigénat).

On notera enfin la part relativement importante des arrivées à Nouméa depuis l'intérieur de la Grande-Terre et les îles, arrivées qui ne sont pas toutes imputables à la venue des Kanak : de façon logique, Nouméa se nourrit aussi de l'immigration interne au territoire. Cette migration interne est assimilable en partie à un "vrai" exode rural, et en partie à la mobilité assez grande des populations, due à l'exiguïté du territoire et aux grandes fluctuations des contextes économique et politique qui affectent celui-ci.



Ainsi, les premières arrivées depuis l'intérieur sont repérables dans l'échantillon en 1871-1880 et, à compter de 1891, elles fourniront désormais leur contingent régulier à la population urbaine. Au départ, il s'agit des "déçus" de la colonisation agricole qui se replient sur la ville, et parmi lesquels il faut compter les libérés de la transportation. Le mouvement s'accélère à partir des années trente, avec notamment l'arrivée à Nouméa des Asiatiques précédemment employés dans l'intérieur, dans la mine ou l'agriculture : pour cette population, il s'agit d'une installation en ville au terme de leur contrat de travail et dans l'attente du retour à leur pays d'origine, jusque dans les années quarante, et ensuite d'un véritable repli de leurs effectifs dans la capitale du territoire.

La comparaison avec la courbe de la population (figure 10, plus haut) montre, malgré des intervalles de temps et une nature fondamentalement différente des deux types de données

présentées dans les graphes⁸³, un certain nombre de pics de croissance que les recensements paraissent ignorer, notamment :

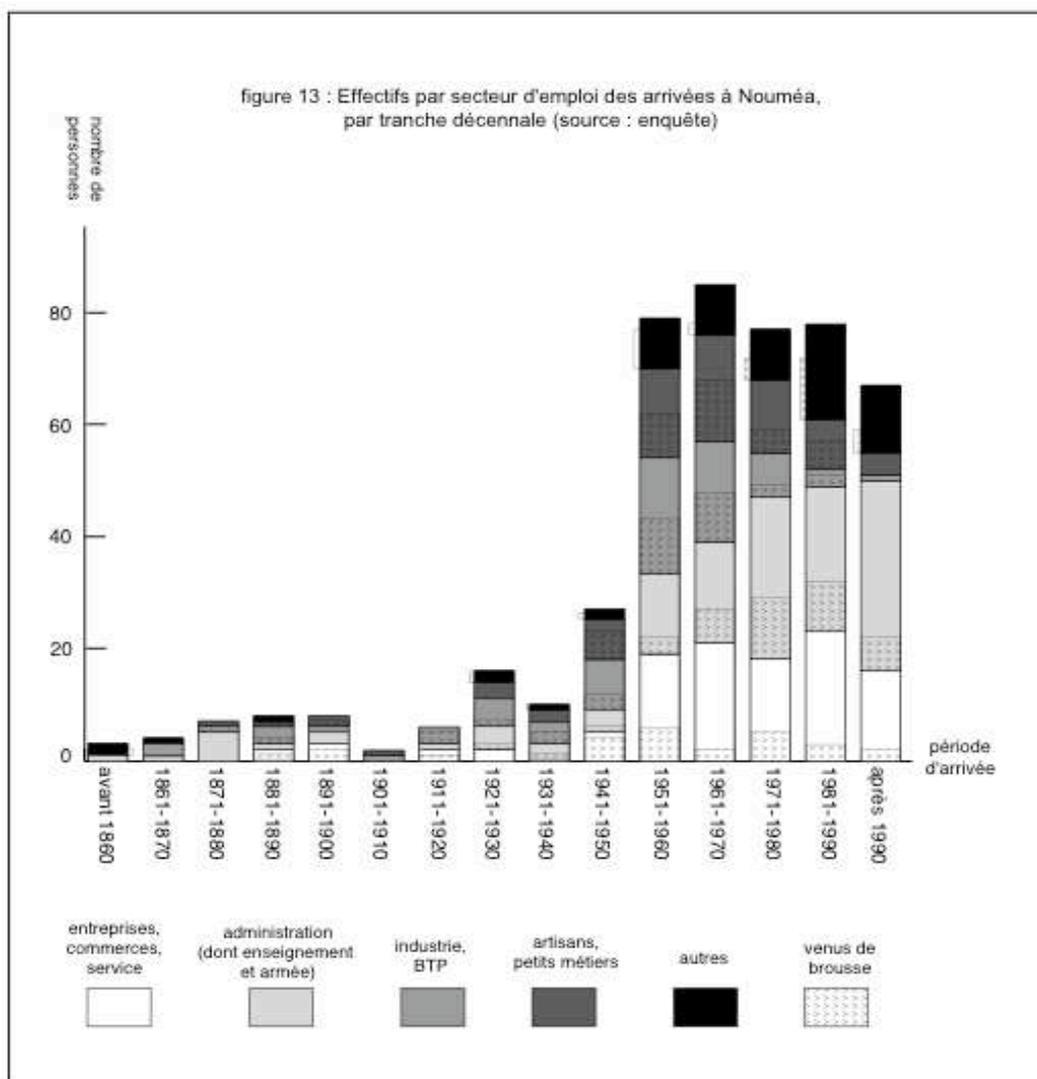
- en 1891-1900 ; ces arrivées repérées pour l'enquête sont notamment le fait de Japonais et de Réunionnais mais sont aussi, pour une bonne part, imputables aux arrivées depuis l'intérieur du pays, dont il a été question.
- en 1921-1930 ; ces arrivées correspondent également à un retour vers Nouméa des populations immigrantes établies en brousse quelque temps auparavant.
- le boom du nickel correspond bien à un pic des arrivées mais il se situe dans une phase de forte immigration d'ensemble qui débute dans les années cinquante et se poursuit jusqu'à nos jours : rappelons que la dernière bande de l'histogramme correspond à la seule période 1991-1996 et non à une période décennale entière.

Néanmoins, répétons-le, cette approche rétrospective tend à maximiser la part des arrivées récentes par rapport aux arrivées anciennes, puisqu'en Nouvelle-Calédonie, il existe une proportion notable d'effectifs (métropolitains essentiellement) "de passage" qui sont comptabilisés parmi la population, alors qu'on ne conserve, par exemple, aucune trace des Métropolitains qui ont séjourné à Nouméa lors des tranches décennales précédentes et en sont repartis. Cette enquête n'a bien sûr pas uniquement été conçue dans le but de "doubler" les résultats des recensements. Elle les complète et permet de connaître, parallèlement aux flux de la population immigrante, les causes de la migration ou du moins les modalités suivant lesquelles les migrants se sont économiquement intégrés au territoire.

Immigrations successives et activités

Un graphique de la répartition des effectifs de la population par secteurs d'emploi lors de l'arrivée à Nouméa a été composé (figure 13). Concernant les périodes les plus anciennes, l'effectif des enquêtés qui ont pu donner la (ou les) profession(s) du premier membre de leur famille parvenu à Nouméa, malgré le nombre assez réduit de réponses, permet avant tout de constater la grande diversité des secteurs d'emplois ; à partir de 1950, des tendances plus nettes se dessinent et les effectifs répondent véritablement à des migrations caractéristiques. On observe, surtout depuis les années 1970, le fort développement du secteur de l'administration - qui comprend le secteur de la santé et l'armée - et parallèlement, une réduction drastique des arrivées liées à l'emploi dans le secteur du BTP et de l'industrie.

⁸³ La courbe de croissance de Nouméa est construite à partir d'états successifs de la population qui sont, en quelque sorte, le solde de celle-ci à différents moments, tandis que l'histogramme rend compte du peuplement rétrospectif de Nouméa, à partir de ses populations actuelles et ne tient compte que des arrivées qui ont aujourd'hui encore une traduction démographique.



Au-delà de l'intérêt que représente la reconstitution des secteurs d'emplois des immigrants à Nouméa, ce thème n'appelle pas une étude particulièrement approfondie dans la perspective de ce travail puisqu'il ne s'agit pas de retracer l'histoire économique de la ville mais celle de son peuplement. Toutefois, une conclusion à portée essentiellement méthodologique s'impose : l'enquête sur l'itinéraire des familles et l'emploi du premier arrivé permet de retrouver toutes les vagues de peuplement du territoire connues par ailleurs ; autrement dit, les résultats de l'enquête semblent bien montrer que la population actuelle de Nouméa est le témoignage vivant des différents épisodes de l'histoire du pays.

Si l'on examine dans le détail les secteurs d'activités des premiers immigrants à Nouméa dans chaque famille enquêtée, on parvient à compter, bien qu'ils soient parfois représentés par des effectifs très réduits, quasiment tous les types de fonctionnaires que la colonie a connus : ceux

de la pénitencier, les militaires issus de tous les corps d'armée présents en Nouvelle-Calédonie, les artisans employés dans la Marine militaire (charpentier et mécanicien de Marine, boulanger de la garnison, etc.), dans le Génie, des administrateurs, des magistrats, un jardinier, pour en livrer une liste qui n'est pas exhaustive. De façon anecdotique, signalons qu'on retrouve même, rétrospectivement, la trace des acteurs de l'évangélisation du pays, en la personne d'un prêtre missionnaire arrivé en Nouvelle-Calédonie avant l'implantation du bagne et d'un chrétien néophyte de Pouébo venu avec les pères Maristes en 1855 pour fonder la réduction de Saint-Louis. L'enquête permet également de retrouver des descendants de transportés parmi la population européenne actuelle de Nouméa ; certains citadins enquêtés disent en outre être les descendants des prisonniers kabyles que le Gouvernement Français a déporté en Nouvelle-Calédonie au siècle dernier. Par ailleurs, plusieurs Européens interrogés à l'occasion de l'enquête descendent des colons agricoles que les entreprises successives du Gouvernement français pour promouvoir l'agriculture a attirés dans la colonie⁸⁴. Les cultivateurs ne proviennent d'ailleurs pas tous de la métropole puisque deux informateurs d'origine indienne rapportent qu'ils sont les descendants des planteurs venus de la Réunion pour cultiver la canne à sucre en Nouvelle-Calédonie ; d'autres informateurs évoquent diverses origines européennes plus ou moins lointaines.

Comme indique la figure 13, une grande partie des premiers arrivants s'employaient dans le commerce et les professions libérales. Ces métiers, tout au long de l'histoire urbaine, révèlent une facette originale des temps pionniers et coloniaux. C'est ainsi que quelques informateurs descendent des colporteurs qui parcouraient la Grande-Terre pour en approvisionner toutes les localités en marchandises diverses ; un informateur dit avoir pour aïeul un santalier⁸⁵ anglais qui aurait fait souche dans la colonie, tandis que d'autres évoquent leurs aïeux bijoutiers, hôteliers, restaurateurs, médecins, ou encore couturiers, blanchisseurs, dépanneurs...

⁸⁴ La première vague de colonisation agricole que l'enquête permet de retrouver concerne des colons venus dans le cadre de la politique d'immigration entreprise dans plusieurs centres villageois de colonisation par le sous-secrétaire d'Etat aux colonies Etienne, à partir de 1887 (Merle, 1995, pp. 228-229). L'enquête permet de retrouver ensuite des descendants des agriculteurs dits "colons Feillet". Certains enquêtés de l'échantillon tendent cependant à se présenter comme des descendant de colons Feillet dans des localités où aucune parcelle n'a été concédée dans le cadre de cette colonisation. Il est possible ainsi que certains épisodes plus discrets de la colonisation agricole aient été assimilés à la colonisation Feillet qui représente un repère facile dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie ; il est possible également que certains épisodes liés à la "pénitencier" soient tus par les informateurs ou aient été dissimulés par leurs ascendants. Au début du XXème siècle, l'immigration liée à l'agriculture ralentit très fortement. Malgré le caractère éphémère et confidentiel de l'immigration encouragée par le gouverneur Guyon à partir de 1922, on retrouve dans les réponses fournies par les enquêtés la trace de ces colons "nordistes".

⁸⁵ Au début du XIXème siècle, pour les gouvernements anglais et australien, la vente de bois de santal à la Chine en paiement des millions de tonnes de thé achetées chaque année aux Chinois, représente l'alternative au versement des devises. Après avoir exploité jusqu'à épuisement le bois de santal des îles Fiji puis des Marquises et d'Hawaï, les santaliers se tournent à partir de 1825 et jusque dans les années 1850-60 vers les archipels du sud-ouest du Pacifique parmi lesquels la Nouvelle-Calédonie. Quelques santaliers, dont certains sont restés célèbres, se sont installés définitivement dans les îles pour y exercer d'autres activités commerciales ou agricoles.

La figure 13 confirme enfin l'omniprésence, en dépit de ses fluctuations, de la mine⁸⁶ dans les secteurs d'emploi des premiers immigrants et jusqu'aux périodes les plus récentes à Nouméa. Dès 1875, des fonderies de nickel, de fer et de cuivre sont établies à Nouméa (archives territoriales, 44W 12, 2/12/1875) et recrutent, à mesure qu'elles se développent, une main d'oeuvre croissante. En 1911, la construction d'une usine de hauts-fourneaux pour traiter le minerai de nickel à la sortie de Nouméa (S. Géographique XVII, C. 230) crée l'une des plus grosses filières d'emploi de la ville qui se maintiendra jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale.

L'examen du graphe des ethnies (fig. 12, plus haut) montre l'affaiblissement relatif des migrations internes (arrivées depuis le territoire) depuis les années cinquante par rapport aux arrivées depuis l'extérieur ; l'immigration à Nouméa, depuis la fin du boom, semble se maintenir mais en concédant une part de plus en plus grande aux arrivées depuis la métropole, l'Europe et les pays d'Asie au détriment des arrivées depuis l'intérieur et les îles. Ces arrivées intéressent principalement le secteur de l'administration, et, dans une moindre mesure, ceux des entreprises privées diverses et des services, tous critères qui permettent de définir le nouveau visage des migrants.

La libre résidence des Kanak à Nouméa, réglementée jusqu'à la fin de la deuxième guerre Mondiale, s'est effectuée dans un cadre produit par, et pour, la fraction européenne de la ville. En effet, dans le chef-lieu dont les Kanak sont exclus, ou du moins, où ils n'ont pas le contrôle de leurs déplacements ni de leurs activités, les Européens laissent s'épanouir leurs idées en matière de construction urbaine. Celles-ci s'expriment dès la fondation de Nouméa, au travers d'une série de projets urbains qui trahissent leur origine utopique. Elles aboutissent à des

⁸⁶ Avant le début du XX^{ème} siècle, l'immigration liée à l'activité minière, telle qu'on la reconstitue à partir de l'enquête, intéresse avant tout des prospecteurs européens isolés, venus spontanément sur le territoire pour tenter d'y vivre de ses diverses richesses minéralogiques : le nickel, l'or, le cobalt, etc. Ils se répartissent dans l'ensemble du territoire, mais surtout dans le sud, dans les régions de Yaté et Nakéty.

La deuxième phase d'immigration liée à l'activité minière concerne, entre 1900 et la Seconde Guerre mondiale, les Européens venus dans le cadre de l'exploitation désormais organisée du nickel, qui s'établissent dans les grands centres miniers (Thio, notamment), ainsi que les travailleurs asiatiques engagés sous contrat, Japonais, Vietnamiens et Indonésiens, que le gouvernement fait recruter dans les pays d'origine.

La troisième phase d'immigration liée à la mine s'organise au lendemain de la guerre. L'immigration sous contrat ayant été abolie, les arrivées intéressent désormais des migrants individuels et non plus des contingents de travailleurs. On retrouve ainsi de nombreux Européens, qui entre 1940 et 1959 ont été recrutés par un contrat de travail les engageant pour trois ans, et se sont établis dans le nord du territoire, aux mines de Thiébaghi, près de Koumac. La plupart d'entre eux sont italiens car, du fait de la difficile reconstruction de l'Italie dans l'après-guerre, beaucoup de chômeurs s'offrent aux sociétés minières calédoniennes comme une main d'oeuvre européenne bon marché. Des quelques centaines d'Italiens engagés pour les mines du nord au début des années 50, peu, du fait des crises ultérieures, sont restés en Nouvelle-Calédonie.

Mais c'est surtout à la fin des années 1960, et à l'occasion du boom du nickel qui est à l'origine de nombreuses offres d'emplois sur le Territoire, qu'arrivent sur le territoire des migrants de toutes les nationalités.

réalisations imparfaites, avant que la mise en place d'une municipalité, à la fin du 19^e siècle, ne laisse à l'initiative privée l'entièreté de la gestion urbaine. Nouméa végète dès lors jusqu'à la fin de la guerre. Le séjour de milliers de soldats américains sonne à ce moment le prélude d'une deuxième phase d'expansion urbaine, qui s'impose, à la fin des années 1960, comme une conséquence de la formidable montée des cours du nickel. Et lorsque dans l'élan des Accords de Matignon, en 1988, les institutions en charge de l'urbanisme décident de se ressaisir, le retard à rattraper est grand. Les structures d'urgence mises en place pour résoudre les problèmes de logement des populations défavorisées de Nouméa s'avèrent insuffisantes pour endiguer la croissance des squats.

- chapitre 4 -

LA PLANIFICATION ET LES POLITIQUES URBAINES

La ville est avant toute chose une idée de ville. Les figurations idéales de la ville précèdent ses réalisations concrètes, qui elles-mêmes ne voient parfois pas même le jour. La manière dont doit être géré et concédé le domaine foncier, ou encore le tracé idéal que respectera la ville dépend de l'idée préalable qu'on se fait de celle-ci et du rôle qu'on lui assigne à différents niveaux, comme sa fonction sur le territoire, ou vis-à-vis des communautés qu'elle abrite. Le rôle des institutions dans la formation de l'espace urbain, qui l'un et l'autre font l'objet de ce chapitre, est donc essentiel (Revel, 1995).

Anticipations, desseins, tracés, l'histoire de Nouméa permet de passer en revue d'une façon idéale toutes ces facettes de la planification, parce que cette histoire a débuté à proprement parler avec le premier plan qui fut dressé pour une ville bâtie volontairement *ex-nihilo*. L'évanescence des vocations caressées pour la ville conduisit, de même, à l'élaboration d'une succession de plans, tous porteurs de nouveaux projets de ville mais tous grevés des projets antérieurs.

LE PROJET DE VILLE COLONIALE

Une ville, coûte que coûte

Le site initial de la ville de Nouméa fut choisi par Tardy de Montravel \square "*dans la pensée du fondateur, il importait surtout de créer une ville militaire et administrative*" (1869, 10W 544 (1)), et non pas de choisir le terrain d'une extension urbaine future. Le site, d'ailleurs, se révéla à l'usage si peu adapté que le Commandant du Bouzet songea à séparer la ville militaire du centre administratif, pour déplacer ce dernier de dix kilomètres vers le nord, sur les rives de la Yahoué, dans une zone qui fût au moins pourvue d'eau potable (id.). Du Bouzet fut en effet l'un des premiers à faire connaître son opinion défavorable sur le choix du site de Port-de-France : "*beaucoup d'avantages au point de vue maritime, position médiocrement militaire, terrains étendus et disponibles, peu de populations, mais à ces avantages se joint l'inconvénient de manquer d'eau. On ne peut avoir recours qu'à des puits et sur plusieurs points, on a creusé sans obtenir d'eau potable. En persévérant, cependant, on arrivera j'espère à en avoir une quantité suffisante, mais on ne peut dissimuler que le manque d'eau est une circonstance très fâcheuse (...). Le terrain étant très accidenté tout autour de l'établissement, l'emplacement pour bâtir une ville n'est pas très étendu*" (14/2/1855, p. 17).

Pendant toute la période qui accompagna la fondation de Nouméa, de 1854 à 1877, le manque d'eau se fit cruellement sentir et ce fut le défaut principal imputé au site. Jules Garnier (1990, p. 159), dans son voyage à la Nouvelle-Calédonie, s'en étonna d'ailleurs dès son arrivée au chef-lieu de la colonie : *"l'eau manque entièrement dans la presque île de Nouméa, où, à part l'aiguade de l'île Nou, le ruisseau le plus voisin est au Pont-des-Français, à 10 km. Qui pourrait croire que dans une île comme la Nouvelle-Calédonie, on ait choisi pour capitale une ville où la seule eau potable soit à peu près exclusivement celle que l'on recueille lorsqu'il pleut. Les toitures sont les surfaces qui servent à colliger les eaux pluviales (...). Sur certains points, il y a des puits, mais les eaux sont ordinairement chargées de sel. Lorsqu'il n'a pas plu depuis un mois ou moins, on boit l'eau remplie de larves de moustiques que l'on voit s'agiter et se mouvoir dans tous les sens au milieu du fluide"*. Pendant de longues années, explique encore Gradon (1888), le recueil des eaux de pluies pour la consommation ou pour les besoins domestiques causa *"d'affreux ravages"* dans la population de la ville, régulièrement frappée de dysenterie.

Le docteur Pénard, médecin de la Marine, alla jusqu'à écrire en 1856 dans un rapport au Ministre que *"la presque île de Nouméa n'est propre à aucune espèce d'établissement un peu prospère, et ne doit être conservée que comme escale pour les navires arrivant d'Europe et n'osant pas entrer de prime abord dans les ports de Canala et de Kouaoua"* (OMPA 332, pp. 18-19).

L'inadaptation patente du site de Nouméa pour l'établissement d'une ville amène à se poser la question essentielle de l'intention qui présidait à son élection. Pourquoi chercher à établir une ville dans un endroit qui s'y prêtait si peu, alors qu'il eût été possible de modifier très rapidement, sitôt les inconvénients dénoncés, l'emplacement initial ? Les réponses à cette question semblent surtout tenir à la symbolique que représente l'implantation d'une ville en territoire en phase d'être conquis.

Dans les rapports relatant les pérégrinations de Tardy de Montravel tout au long de l'année 1854 (documents relatifs à la Nouvelle-Calédonie, OMPA 332), le mot "ville" n'apparaît nulle part. Mais il ressort de l'ensemble de la documentation consultée que la prise de possession n'apparaît entière et effective aux militaires français qu'après l'avoir entérinée par l'acte de fondation d'une "base arrière" à la colonie. Si le projet de ville n'est jamais explicite, c'est sans doute qu'il relève de la logique élémentaire de la colonisation. De la même façon qu'il ne paraît pas nécessaire à Tardy de Montravel et à du Bouzet de discuter avec leur Ministère de tutelle du fait que le premier bâtiment élevé par les militaires de la Marine à Nouméa doit être un fort, il semble aller de soi qu'un noyau de ville est à créer sur cette île nouvellement

annexée. Cette évidence ramène au sens du projet de fondation d'une ville dans le contexte d'une colonie naissante, et plus largement, à la fonction que l'on assigne a priori à la ville⁸⁷.

Dans la "raison d'être" de la ville, l'hétérogénéité sociale, et souvent ethnique, des populations urbaines est l'aspect le plus fréquemment mis en avant, en ce qu'elle fait de la ville un carrefour culturel⁸⁸. La richesse des communications qu'elle autorise est importante : "*la ville est fondamentalement une organisation de l'espace destinée à maximiser les interactions les plus diverses*" (Claval, 1981, p. 28). La fonction première de Nouméa était effectivement la communication : désigner un point d'arrivée aux navires et à leur cargaison, contrôler et redistribuer les candidats à la colonisation ; en revanche, la communication culturelle était sans objet, les Kanak étant d'emblée exclus de la construction urbaine. Aux premiers temps de son développement, Nouméa joua plus volontiers un rôle de "front" ethnique que de carrefour culturel.

On pourrait aussi imaginer que le développement de Nouméa fût tout à fait fortuit et suivît le modèle du comptoir qui s'appuyait sur les ressources de son arrière-pays et se métamorphosait en une ville, en même temps que progressait son rôle dans l'acheminement des productions vers la métropole. En 1854, ce modèle ne peut pas être pertinent pour la Nouvelle-Calédonie, dont les potentialités industrielles et agricoles n'avaient encore fait l'objet d'aucune évaluation.

En réalité, le sens de la fondation de Nouméa relève de deux traits caractéristiques et distinctifs de la cité, le premier étant la constitution d'un pouvoir unitaire. La notion de pouvoir centralisé est intimement liée à la centralité matérialisée par la ville dans la pensée de ceux qui la fondent, et cela est valable *a fortiori* pour le chef-lieu d'une colonie qui s'appuyait avant tout sur la force militaire. En Nouvelle-Calédonie, l'acte de fondation de la ville consacra la conquête de l'île par les Français, l'idée de la ville symbolisant en elle-même le pouvoir métropolitain importé. Le second trait caractéristique de la ville, lié au précédent, réside dans son aptitude à représenter toute une culture, "*au moyen d'une imagerie concrète et durable*" (Mumford, 1964, p. 82). La structure de la ville, et la nature des formes urbaines, en ce qu'elles sont l'oeuvre d'une population précise, reflètent la culture d'origine des planificateurs et des bâtisseurs. La fondation d'une ville marque donc la Nouvelle-Calédonie du sceau du pouvoir dominant, au moyen de formes visibles et compréhensibles par tous. Cette double caractéristique de la ville, lieu du pouvoir colonial et symbole de la présence française, fait de sa création l'outil incontournable de la colonisation, dont l'histoire du monde offre de multiples exemples.

⁸⁷ Claval (1981), dans son essai d'urbanologie, présente les travaux les plus importants publiés avant 1980 et offre une bonne base bibliographique permettant d'aborder "*le ressort de l'urbanisation du monde*" (p. 27).

⁸⁸ Cf. Gottman (1972), Claval (1968).

La méfiance, atmosphère prévalente

Au tout début de son implantation, la ville future de Nouméa se résumait à un ensemble retranché (figure 14), le fort Constantine, perché à l'entrée d'une petite avancée de terre, baptisée rapidement butte Conneau, du nom d'un sous-officier qui s'y était installé.

Ce site particulier, ainsi que la nature de l'édifice conçu pour contrôler le passage des navires et prévenir les attaques depuis l'intérieur, n'est pas sans rappeler la morphologie des comptoirs qui firent les belles heures du commerce maritime entre les terres colonisées et leur métropole, les siècles précédents, en Afrique, en Asie, en Amérique ou encore aux Antilles ; les facteurs qui justifiaient l'aménagement d'un fortin à Nouméa sont les mêmes que ceux qui incitèrent à la fortification des comptoirs (Sinou, 1993, p. 21) : les dangers à craindre de la mer ou de la terre étaient tout aussi présents. Tardy de Montravel évoqua précisément ces raisons (OMPA 332, 1854) dans le rapport qu'il envoya à son Ministre de tutelle : *"je choisis, pour y établir notre poste fortifié, la pointe la plus saillante de la presqu'île, position presque inexpugnable, qui commande à la fois les deux mouillages et la passe de l'est. Les travaux de défense et d'établissement, commencés aussitôt et poursuivis avec ardeur par l'équipage de la Constantine et un faible détachement d'ouvriers d'artillerie, dessinèrent en quelques semaines une fortification régulière capable de résister avec un armement de huit pièces, à une force maritime imposante et de repousser du côté de la terre une attaque de toutes les tribus du sud réunies"*.

Par la mer, on craignait surtout les rivaux anglais, danger d'ailleurs plus symbolique que réel et qui témoignait avant tout du climat de forte concurrence entre les deux empires coloniaux (Merle 1995, p. 32-38). Du côté de la terre, ceux que l'on craignait étaient les Kanak, qui avaient déjà manifesté leur hostilité à l'installation des missions maristes, notamment dans le nord-est de la Grande-Terre (Mgr. Douarre, archives Territoriales, OMPA 179). Et il ne faut pas oublier dans ce choix d'une bâtisse retranchée, ni que ses édificateurs et ses occupants étaient des militaires, ni que l'arrière pensée d'une utilisation pénitentiaire de l'archipel calédonien, comme le souligne Merle (1995, p. 43), était présente dès 1848, soit avant même la prise de possession de ce territoire par la France. La présence d'un fortin sur la pointe Prévoyante (actuellement Pointe de l'Artillerie) augurait ainsi des épisodes guerriers qui allaient suivre.

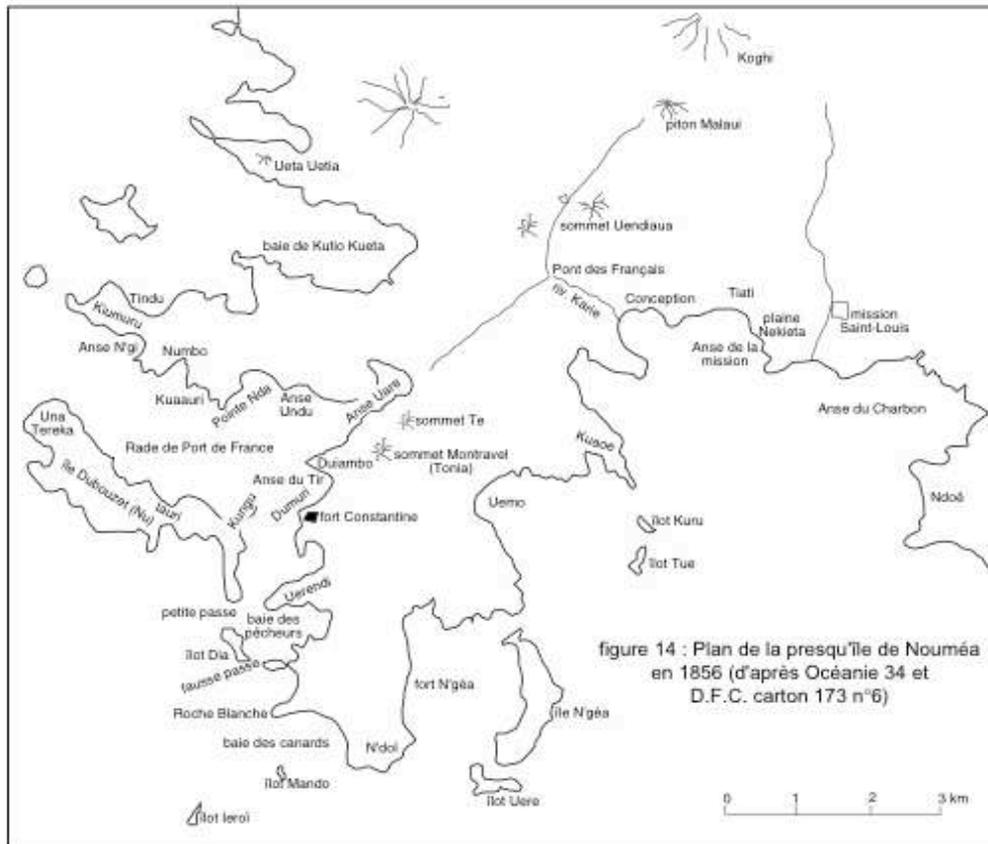


figure 14 : Plan de la presqu'île de Nouméa en 1856 (d'après Océanie 34 et D.F.C. carton 173 n°6)

A côté du fort, sur l'avancée de la Pointe Prévoyante, avaient été élevés les premiers établissements civils, incendiés par les autochtones peu de temps après leur création. Cette destruction eut une influence décisive pour l'organisation de la ville : *"Dominée (...) par le besoin d'une protection militaire plus immédiate, la colonisation revint en arrière et sollicita dans le voisinage du Fort Constantine des terrains dont la plupart étaient recouverts par la mer"* (1869, 10W 544 (1)).

Dans un premier temps, ainsi, Nouméa se ramassa autour d'un élément militaire renforcé par l'insécurité, et les tentatives de formation de noyaux urbains dispersés, laissés à l'initiative privée, furent vite abandonnées. L'impératif d'une protection militaire confia désormais le soin des premières organisations urbaines durables à l'armée.

Le rôle de l'armée, pour être protecteur pour les populations civiles, n'en fut pas moins empreint d'ambiguïtés ; en effet, on peut parfois se demander, à lire les documents de l'époque, qui, des indigènes ou des civils, étaient le plus à craindre... En 1863, le Gouverneur écrivit au Ministre, en métropole : *"on s'est préoccupé de la population cosmopolite peu recommandable qui se rassemble ici de tous les coins du globe. Les bâtiments militaires sont réunis en une position isolée dominante, les diverses pièces de fortification sont fermées à la*

gorge et tiennent en respect tous les points de la ville" (AOM, série DFC, C. 109, port. 40, pièce 174, lettre du 20 avril 1863). Le contrôle militaire du territoire se serait ainsi opéré sur un double front, à la fois interne et externe. De fait, la colonisation pénale annoncée pour 1864 amena les militaires à prendre des dispositions préventives à l'égard des condamnés qui provoquaient surtout la méfiance. Ensuite, comme on le verra au fil du texte qui suit, les civils étaient moins considérés comme des usagers de la ville que comme les éléments perturbateurs d'une planification qui se voulait rigoureuse, voire rigide. Le moins qu'on puisse dire, dans ces circonstances, c'est que les colons civils n'étaient pas particulièrement, aux yeux de l'administration et de l'armée métropolitaine, des alliés. Cette situation détermina un antagonisme entre militaires et civils qui fut constant et décisif dans l'évolution de Nouméa.

RIGUEURS ET UTOPIES MILITAIRES

Au moment où fut décidée la fondation de Nouméa, dans le milieu du XIX^{ème} siècle, se dessinait en Europe le premier courant de pensée urbanistique que l'on peut, à l'instar de Ragon (1986), qualifier de "moderne". S'il n'est pas encore question à proprement parler d'urbanisme, "*l'art d'aménager des villes*" (id. p. 10), qui était jusque là pratiqué de façon très sporadique, devint désormais la règle à appliquer aux localités existantes ou sur le point d'être créées. Les efforts des architectes et des bâtisseurs ne se limitèrent plus à un édifice ou à un ensemble d'édifices destinés à une minorité privilégiée (château, palais, église, ...), mais portèrent sur l'ensemble de l'agglomération. La planification urbaine était née. Ce contexte est important au regard de la morphologie retenue pour Nouméa, qui après une rapide phase de mise en place, vit ses extensions découler exclusivement de l'application d'une série de plans.

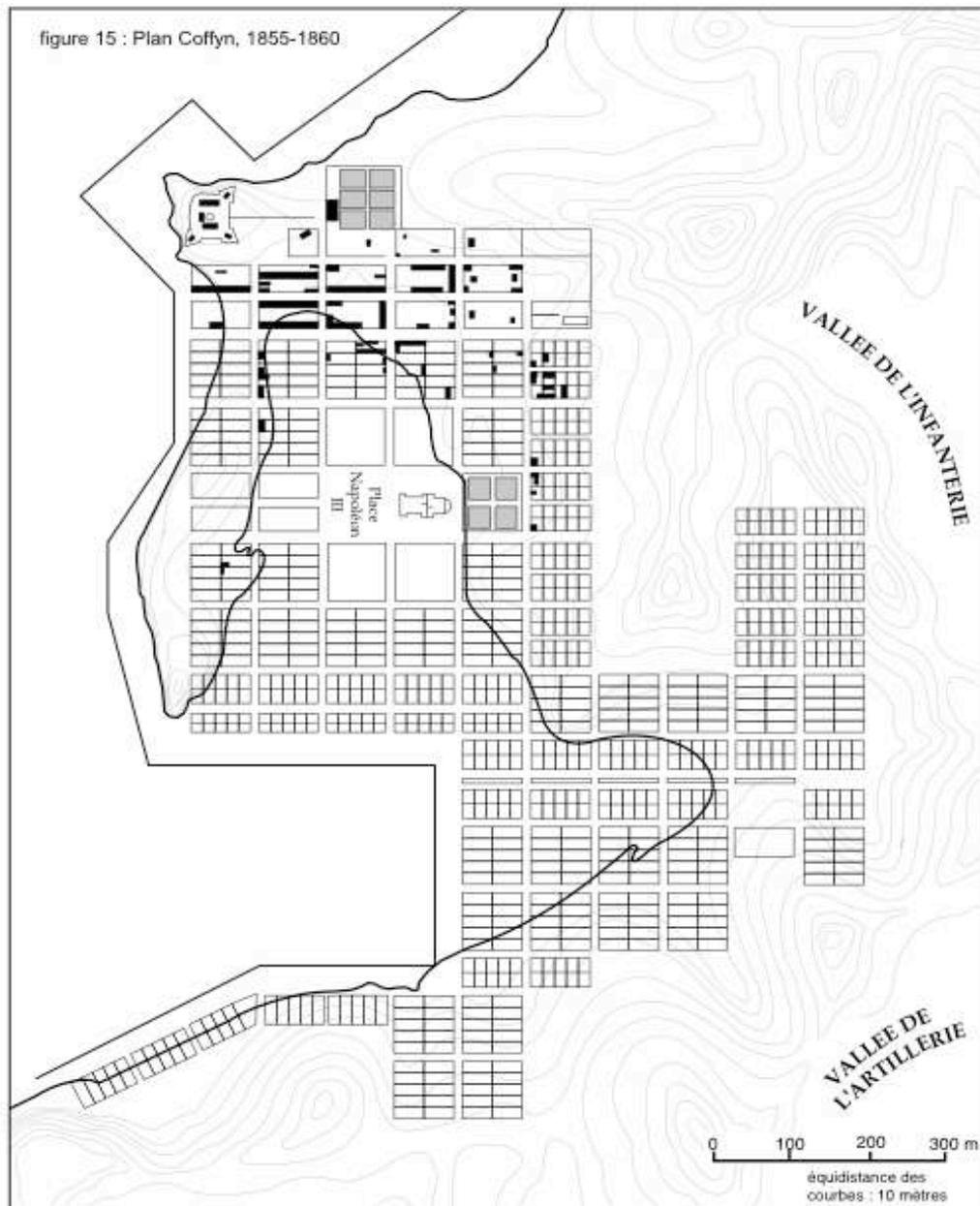
La planification, qui relève des politiques urbaines, présente une singularité : elle conçoit la ville dans sa globalité et elle est une façon de produire un espace urbain *a priori*. A Nouméa, cette ambition fut évidemment facilitée par la situation coloniale de conquête. Comme l'analyse Picard (1994b, p. 65), "*les acteurs peuvent, comme dans un jeu, utiliser les règles pour inscrire leur programme dans le dessin*". Il ressort donc avant tout de conceptions ou d'anticipations de la ville ; lorsque ces conceptions sont évanescentes dans le temps (ce qui est le cas à Nouméa), l'application des projets élaborés n'est pas systématique, ou est souvent incomplète.

Les trois projets urbains des militaires

Plusieurs plans et projets⁸⁹ pour le chef-lieu de la colonie ont été élaborés au cours des premières décennies de présence française sur l'île. D'abord, le projet de Coffyn (figure 15),

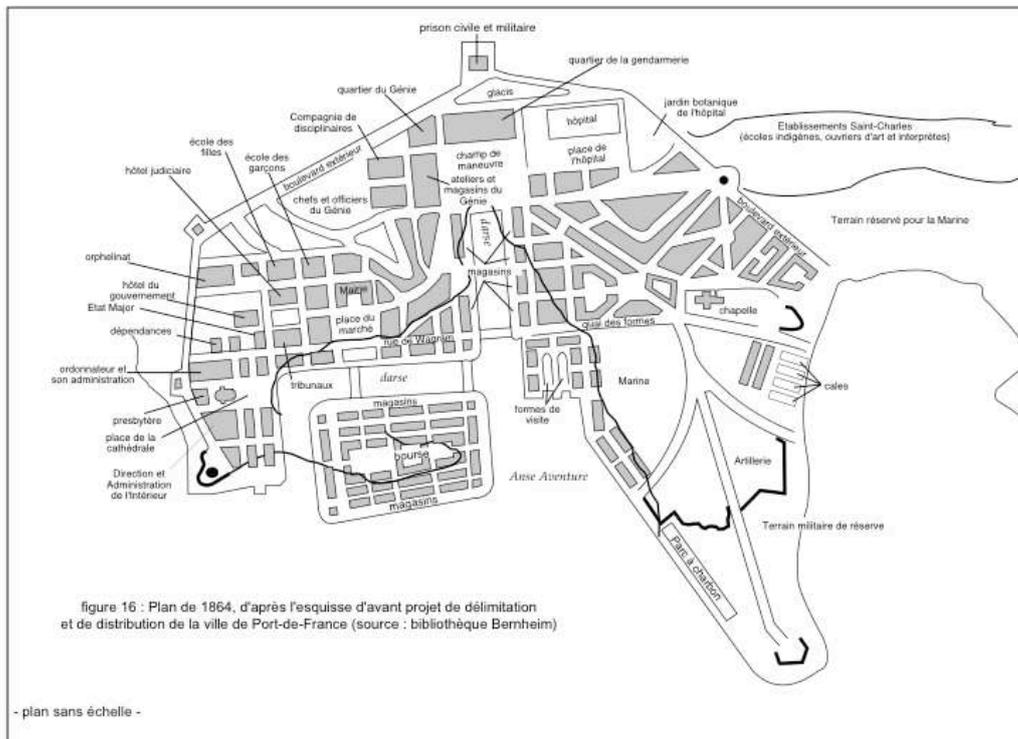
⁸⁹ cf. les travaux du géographe Mac Taggart sur cette question (1964, 1966a, 1966b, 1972).

qui se présente comme une application stricte, aisément reconnaissable, du plan en damier, et définit les tracés autour desquels s'organisèrent les bâtiments publics et militaires, ainsi que les lots réguliers destinés à être aliénés à la population civile.



Le temps passant, les réalisations existantes amenèrent à revoir les dispositions futures de la ville. "Au 31/12/1862, le nombre des aliénations définitives dépassait 250, toutes faites d'après le tracé de 1856" indique un rapport de séance du conseil privé de la colonie (44W6, 31 mars 1869) ; "les exigences d'un service courant poursuivi avec un personnel insuffisant ont retardé jusqu'en 1863 la rédaction d'un plan plus complet".

Un second projet pour Nouméa fut ainsi élaboré en 1863, puis reformulé l'année suivante, après avoir subi les aléas du parcours administratif⁹⁰ qui l'avaient d'ailleurs intégralement transformé ; il s'agissait alors de faire de Nouméa une "cité idéale" (figure 16, plan de 1864), apte à accueillir la colonie dans les meilleures conditions⁹¹ (44W6, séance du conseil privé du 31/3/1869).



L'aménagement envisagé s'articulait autour d'un "projet de darses, qui entraînerait le creusement d'une surface de 130 000 m² sur 5 ou 6 mètres de profondeur dans un terrain dur et rocheux, soit un déblai de 650 000 à 780 000 m³ à 4 ou 5 francs le mètre, et une dépense de

⁹⁰ Une fois l'avant-projet rédigé par un ingénieur du Génie militaire, il est soumis une première fois au Conseil d'administration de la colonie ; parallèlement, il est envoyé au conseil des travaux de la Marine, à Paris, qui est chargé d'évaluer son intérêt, en conformité avec la politique générale menée pour la colonie, et son aptitude à être appliqué (bien que les officiers siégeant au conseil des travaux n'aient pas d'autre connaissance de la Nouvelle-Calédonie que celles que les officiers rapportent dans leurs mémoires militaires). Le conseil des travaux de la Marine renvoie ensuite le projet modifié et corrigé à Nouméa, où le conseil d'administration de la colonie discute en séance des modifications proposées par la métropole, lesquelles ne sont pas nécessairement les mêmes que celles que les officiers du conseil de Nouméa suggèrent parallèlement. L'ensemble des commentaires est enfin remis à l'ingénieur du Génie, qui doit revoir son projet jusqu'à ce que celui-ci soit adopté à l'unanimité par les deux conseils... la procédure peut être longue, surtout si on y ajoute les délais imposés par les communications maritimes.

⁹¹ Des événements importants avaient en effet amené, entre-temps, à revoir la fonction et l'organisation de la ville. En 1863, un décret ordonna l'établissement d'un pénitencier en Nouvelle-Calédonie ; le bagne était destiné à s'établir sur l'île Nou, séparée de Port-de-France par un bras de mer de quelques dizaines de mètres de long. A la venue des condamnés continuèrent de s'ajouter aussi les arrivées organisées de la population libre : il devint urgent de préparer le chef-lieu à la venue d'une population de forçats, de fonctionnaires et de civils.

2 600 000 à 3 900 000 francs ; l'établissement de 2 600 mètres de quais et de 3 ponts de 100 mètres de longueur chacun, qu'on ne saurait évaluer à moins de 3 à 4 millions", fut aussi évoqué dans la critique qui fut faite par Malcoz de ce projet en 1864 (AOM, série géographique Nouvelle-Calédonie XII, C. 60). La finalité du projet fut jugée aberrante□ il s'agissait en effet de "créer artificiellement des surfaces d'eau que la nature offre au commerce et à la Marine militaire avec les proportions les plus étendues dans les nombreuses baies et la vaste rade, qui constituent l'avantage le plus saillant, on pourrait dire l'unique avantage de la position choisie pour être le chef lieu de la colonie. On doit également considérer comme inexécutable la disposition de ce projet qui établit des formes de radoub ou de visite pour les navires dans le fond de l'anse Aventure (ou baie Lipy), parce que le fond y est très insuffisant et ne permettrait pas à ces navires d'y accéder, à moins de travaux d'approfondissement considérables. On ne peut pas non plus admettre la création d'un assez grand nombre d'escaliers établissant la communication d'une rue à l'autre" poursuivait le même Malcoz, car le projet suggérait aussi l'aménagement de rues en lacets à flanc de colline pour la circulation des véhicules, rues coupées par de nombreux escaliers qui leur étaient perpendiculaires pour la circulation des piétons (AOM, Série Nouvelle-Calédonie XII, C. 65).

Il résulta que "l'ensemble des dispositions de ce projet n'est pas susceptible d'exécution et son adoption serait une calamité pour la colonie, si elle n'était pas une impossibilité". En effet, "ce projet est inexécutable non seulement à cause de la perturbation complète qu'il apporterait dans la situation de la ville, où il faudrait faire table rase, mais encore parce que les dispositions grandioses qu'il présente sont hors de proportion avec les ressources de finances et de main-d'oeuvre de l'administration locale, et aussi avec les besoins de la colonie" (AOM, série géographique Nouvelle-Calédonie XII, C. 60).

Il serait erroné de croire que ce projet n'eut strictement aucune application. Darses et escaliers de 1864 furent certes abandonnés dans le plan ultérieur, daté de 1869 (archives municipales de Nouméa, 10W544 (1)) ; néanmoins, certains acquis en furent indubitablement conservés. Quelques-unes des orientations préconisées en 1864 furent incorporées par Lesdos dans le nouveau projet qu'il élaborait en 1866, à partir des options qu'il avait précédemment défendues ; mais le capitaine du Génie quittant la colonie, c'est le capitaine Ferron, nommé directeur du service des Ponts et Chaussées en 1868, qui prit sa succession. Le projet fut complété et soumis au Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie la même année : Gouverneur et Génie ne parvinrent pas à s'entendre sur les modifications à apporter à ce projet, qui resta lui aussi lettre morte.

Cinq ans après la rédaction du projet de 1863, l'inspecteur du Génie militaire et des Ponts et Chaussées Malcoz reprit le flambeau, et présenta au conseil de la colonie un nouveau plan de

la ville : il lui paraissait urgent *"d'arrêter d'une manière définitive les dispositions du plan d'alignement de la ville de Nouméa, afin de ne pas entraver le développement des constructions publiques et particulières, et de ne pas porter la perturbation dans tous les intérêts par des modifications qui seraient prises postérieurement aux créations déjà assez nombreuses et surtout aux concessions de terrain déjà effectuées"* (AOM, Série Nouvelle-Calédonie XII, C. 60).

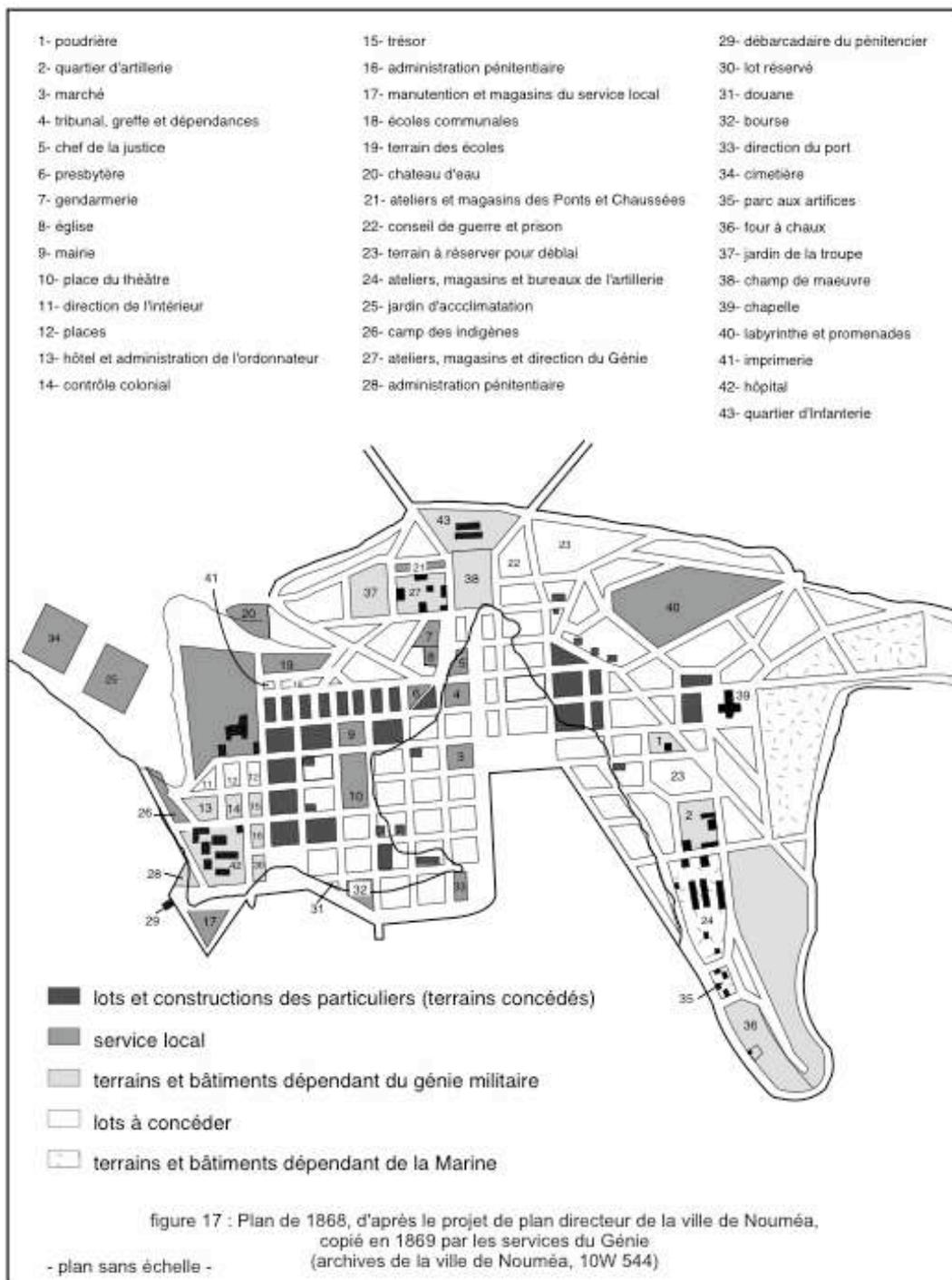
Ce projet (cf. figure 17) se voulut, diplomatiquement, une synthèse des options précédentes : *"j'ai l'honneur de soumettre à l'examen de Monsieur le Gouverneur un avant-projet de planterrier pour Nouméa que le chef de service des Ponts et Chaussées a préparé en prenant pour bases les observations du conseil des travaux sur le projet du 20/4/1863, en même temps que les idées émises par le chef de la colonie et par l'inspecteur général Malcoz. Ainsi que le fait remarquer l'auteur dans le mémoire fourni à l'appui du plan, c'est le troisième qui est présenté à l'administration supérieure de la colonie"* (44W6, séance du Conseil Privé du 31/3/1869).

Dans ce nouveau document, Malcoz suggère de conserver les acquis du plan primitif de Coffyn, en lui adjoignant une partie des modifications suggérées : furent notamment maintenus les projets d'alignement envisagés pour toute l'extension orientale de la ville. Dans ce compromis entre les réalisations existantes et les suggestions les plus contradictoires, on en revint en fait à quelque chose d'assez proche de ce que proposait le plan initial de 1864.

En fait, chaque nouveau projet se trouva grevé des projets précédents, ce qui explique qu'un certain héritage entre les tracés et dispositions se fût transmis de l'un à l'autre. Et au bout du compte, les différents projets comportaient une assez grande unité dans les éléments qu'ils agençaient et dans l'image de la ville qu'ils proposèrent de mettre en oeuvre.

Le chantier des utopies

Quelle que fût la diversité des projets successifs élaborés par les militaires, il est manifeste que leur objectif premier était d'organiser l'espace urbain autour des lieux qui matérialisaient l'administration et l'armée ; les alentours des bâtiments publics furent, dans les faits, les seuls à faire l'objet d'une planification approfondie et concrètement achevée. En revanche, aucune norme précise ne fut édictée pour ce qui avait trait aux constructions privées, si ce n'étaient, en l'occurrence, des délais limités pour bâtir et certaines contraintes de matériaux, les uns et les autres d'ailleurs rarement respectés.



Le projet de 1869, en créant un port artificiel au coeur même de la ville, délaissant le site naturel de la grande rade, alla jusqu'à structurer celle-ci autour d'une fonction arbitrairement décidée. Ce projet, dont l'absurdité était d'ailleurs très discutable⁹², fut peut être élaboré - sur ce point, nous n'avons retrouvé aucun indice - à l'instigation du Gouverneur Guillain,

⁹² On connaît en effet l'exemple d'utopies abouties, de villes créées ex-nihilo ou d'aménagements monumentaux largement plus ambitieux que ceux alors conçus pour Nouméa ; le principal facteur limitant de ce projet, à l'époque, est en réalité très certainement son coût...

fouriériste convaincu et par ailleurs promoteur d'un projet avorté de phalanstère⁹³ à Yaté. Si ce fut certes le plus ambitieux de tous les projets, ceux qui faisaient "pivoter" la ville autour de ses édifices publics, ou qui établissaient un quadrillage arbitraire sur un espace devenu indifférent, relevèrent en fin de compte de la même catégorie : celle des utopies.

Plus précisément, on décèle dans les projets proposés pour l'aménagement de Nouméa l'influence de deux points de vue sur la ville, de deux écoles de l'aménagement dont la conception de l'urbain est au départ différente mais qui ont trouvé, sur le terrain de cette localité où tout était à faire, une remarquable convergence. D'un côté, les concepteurs de ces projets de ville étaient tous des ingénieurs de la Marine, ayant reçu une formation très technique et qui concevaient la ville comme une véritable construction militaire ; d'un autre côté, ces ingénieurs avaient à l'évidence subi l'influence des théories "progressistes" inspirées par les penseurs utopistes de la cité idéale au XIX^{ème} siècle. Ce constat n'a rien de surprenant si l'on considère que Nouméa fut précisément créée au moment où se développèrent les idées concernant la "ville idéale". Technicité et utopie n'avaient d'ailleurs rien d'antinomique, la première servant la seconde, du moins dans l'esprit des concepteurs des plans.

Que de tels projets aient été élaborés aux antipodes de la métropole est encore moins surprenant si l'on considère que les colonies, loin d'être le lieu du transfert des idées utopistes, a souvent été le lieu et même l'occasion de leur élaboration⁹⁴ : les nouvelles villes pouvaient y être construites en des lieux "vides"⁹⁵ et l'exemple de Nouméa fut une source d'inspiration pour les utopistes. Le mythe du site vierge traverse l'histoire de l'utopie, de Thomas More aux "tracés idéaux" censés assurer un meilleur contrôle de l'espace. Ces tracés idéaux faisaient abstraction d'une organisation préexistante et proposaient un modèle de cité qui ne tenait compte ni du site, ni du climat, ni d'une éventuelle occupation antérieure de l'espace. Le site vierge, a fortiori s'il se trouvait sur les terres lointaines des colonies d'Outre-Mer non encore urbanisées⁹⁶, fut, pour les fouriéristes notamment, la condition optimale pour l'épanouissement des sociétés, cette vacuité de départ garantissant un minimum d'espace vital à chacun (Dussy, 1993, p. 14). C'est ainsi que les ingénieurs militaires se firent en Nouvelle-Calédonie les chantres de la "cité idéale" ; jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, ils furent responsables des travaux requis pour l'aménagement du territoire. Pour comprendre la construction de l'espace urbain à Nouméa, il est donc particulièrement utile d'analyser les

⁹³ A propos de la mise en place du phalanstère de Yaté, on peut se référer à Saussol 1979, au numéro 224 du 10/1/1864 du *Moniteur de la Nouvelle-Calédonie* et à Dauphiné, 1995.

⁹⁴ Goldblum, repris par Coquery, 1989, p. 45.

⁹⁵ Cette idée du site vide est, comme on le verra, toute relative, ou du moins discutée, pour Nouméa.

⁹⁶ Les culturalistes anglais (tels Richardson, 1876) ont proposé des solutions aux problèmes sociaux que connaissait la Grande-Bretagne aux prises avec une urbanisation massive récente. Ces solutions étaient articulées autour de la cité-jardin et de l'hygiène et visaient les terres libres de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, proches de la Nouvelle-Calédonie.

objectifs, les représentations et les méthodes qui sont ceux de ces premiers acteurs de l'aménagement.

C'est un esprit "technicien" qui présida donc à la conception des plans conçus pour Nouméa, où l'impératif premier était celui de la régularité et de la symétrie. Mais là où on aurait pu penser que cette rigueur technicienne viendrait souligner les limites de l'aménagement urbain, elle vint au contraire gommer et littéralement "aplanir" le terrain pour les nouvelles représentations de la ville qui furent celles des utopistes. Entre des techniques qui visent à normaliser l'espace et des idées qui s'appuient sur une standardisation de l'être humain, la convergence ne pouvait être que réussie.

Les utopistes considéraient *"l'individu humain comme type, indépendant de toutes les contingences et différences de lieux et de temps, et définissable en besoins-types scientifiquement déductibles. Un certain rationalisme, la science, la technique doivent permettre de résoudre les problèmes posés par la relation des hommes avec le monde et entre eux. Cette pensée optimiste est orientée vers l'avenir, dominée par l'idée de progrès"* (Choay, 1965 p. 16). C'est sur ces bases que ce modèle dit "progressiste" élaborait une projection spatiale d'une "cité idéale", susceptible de convenir à un individu-type déclaré partout identique. Ses besoins furent standardisés et reflétèrent un souci constant du bien-être que procurait la rationalité. La cité idéale comporta donc un certain nombre de caractères : *"l'espace du modèle progressiste est largement ouvert, troué de vide et de verdure. C'est là l'exigence de l'hygiène. (...) La verdure offre notamment un cadre pour le temps des loisirs et du jardinage (...). L'espace urbain est découpé conformément à une analyse des fonctions humaines. Un classement rigoureux installe en des lieux distincts l'habitat, le travail, la culture et les loisirs (...). Cette logique fonctionnelle doit se traduire dans une disposition simple, qui frappe immédiatement la vue et satisfasse"* (id. pp. 17-18). Dans la ville progressiste, l'ordre s'exprimait *"avec une précision de détails et une rigidité qui éliminent la possibilité de variantes ou d'adaptations à partir d'un même modèle"* (id. p. 18).

Ces quelques lignes livrent la clé des plans projetés pour Nouméa : l'aménagement de lieux réservés aux promenades publiques et au jardins, une division nette de l'espace en quartiers, une disposition simple des constructions, le tout motivé par des préoccupations hygiénistes. Le plan de 1863 détaille longuement certaines notions classiques d'hygiène et d'assainissement, lesquelles étaient elles aussi caractéristiques de l'époque. Ces préoccupations firent alors l'objet d'un rapport (Kermorgant, 1871) concernant la Nouvelle-Calédonie et tout particulièrement Nouméa, rédigé dans la mouvance des travaux comparables menés à ce moment-là dans la métropole. Depuis l'apparition de l'hygiène publique, à la fin du XVIII^{ème} siècle, les médecins français s'engageaient régulièrement dans

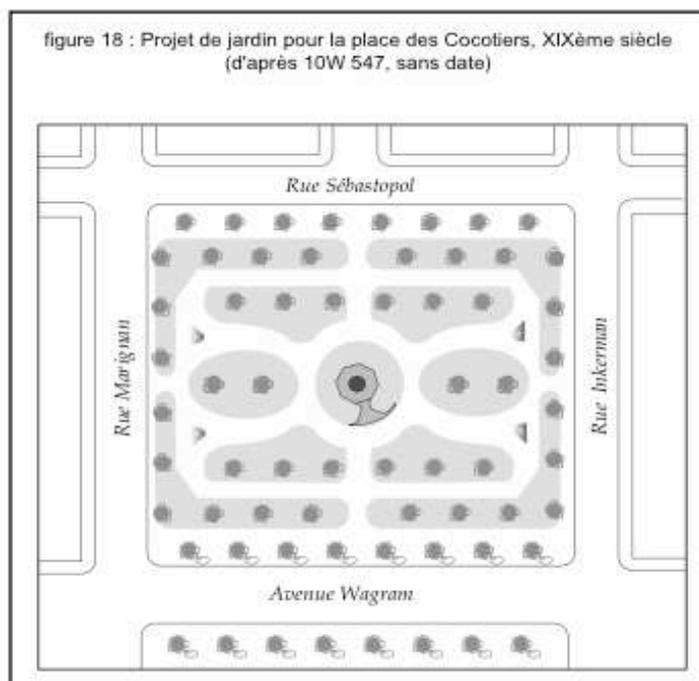
de grands projets de "topographie médicale", dont le but était de déterminer, sur le plan de la pathologie, l'influence du milieu sur l'homme. A cette époque où la révolution industrielle en Europe drainait une partie de la population dans les villes, l'attention des politistes (Proudhon, Engels, Marx, dont la pensée sur la ville et la situation sociale est résumée par Choay, 1965) était attirée par les questions d'hygiène dans les grandes villes où les couches populaires vivaient dans des conditions alarmantes.

C'est dans cette perspective "hygiéniste" que fut dévolue aux espaces verts une place importante. Le projet militaire de 1863 fut le premier à soulever la question de l'aménagement d'espaces verts dans la ville de Nouméa, question amplement développée à propos de l'emplacement réservé au siège du Gouvernement : là, le relief permettait d'aménager *"aisément un parc, de vastes jardins ; la colline concourt à l'agrément de l'ensemble et reçoit la meilleure application qu'elle puisse avoir"* (DFC C. 109, part. 40, pièce 174).

A compter de cette date et jusqu'à la fin du siècle, tous les projets d'urbanisation soulignèrent, et développèrent longuement, le caractère indispensable des promenades et des places publiques. Lors de la séance du 31 mars 1869 (44W6), le conseil décida que la ville de Nouméa allait être pourvue de divers aménagements de ce type : *" la place du Gouvernement, (...) une promenade parallèle au quai, une place rectangulaire de 80 mètres de côté devant la mairie, deux belles promenades plantée d'arbres (...), un cours magnifique également planté d'arbres, etc (...). Le site de Nouméa est d'une aridité telle que c'est un devoir pour l'administration de multiplier les plantations"* (44W6).

Les espaces verts ne relevaient pas seulement d'une prise de conscience soudaine de la salubrité ; l'intérêt tout particulier pour l'aménagement d'espaces d'agrément, alors que d'autres travaux pouvaient paraître prioritaires dans ce chef-lieu où peu de choses encore existaient, doit se comprendre aussi dans la perspective des grandes transformations politiques et sociales qui s'opérèrent en métropole en cette seconde moitié du XIX^{ème} siècle⁹⁷ ; deux idées étaient sous-jacentes à ces nouvelles conceptions. D'abord, depuis la Révolution française, il était apparu entre autres que les espaces verts et les lieux d'agrément devaient être mis à la disposition de tous, et ne plus être réservés à quelques privilégiés. En Nouvelle-Calédonie, les ambitions de la colonie naissante étant de se doter d'une capitale qui pût être aussi sa vitrine expliquaient clairement la place accordée à ces projets d'embellissement (figure 18).

⁹⁷ cf. G. van Zuylen, 1994, pp. 106-111.



Ensuite, il semblait pertinent, sur cette terre de colonisation, de reconstituer un environnement familier pour les Européens. A Nouméa, en outre, régnaient des préoccupations qui relevaient plus spécifiquement de l'aménagement des villes tropicales : la "*réaction psychologique contre la chaleur ou la sécheresse*" (Vennetier, 1991, p. 134) des colons du monde entier ainsi que le souci d'une protection contre le soleil incitèrent à la plantation d'arbres d'ombrage : l'on dissémina des bouraos et des acacias dans les rues de la ville (Lemire, 1884).

Le projet de jardin pour l'île Nou, présenté en 1866 (archives du service des Ponts et Chaussées, non côté) s'inscrit ainsi dans une certaine version française du "jardin anglais". Le comité mis en place pour préparer la participation de la Nouvelle-Calédonie à l'exposition universelle de 1880 avait acquis, sur les pentes du Mont Coffyn, un terrain d'un peu plus de 6 ha. qui devait être affecté au musée et au jardin d'acclimatation qui l'accompagnait (séance du conseil privé de 1876, 44W15). Le musée devait permettre aux étrangers et aux voyageurs de connaître les éléments de la flore, d'examiner les produits du sol et d'apprécier la richesse minéralogique de Nouvelle-Calédonie (séance du conseil privé du 11 octobre 1876, 44W14).

Nouméa imaginée

Le problème crucial auquel se heurtèrent tous les premiers aménageurs, comme on l'a vu, fut celui de l'eau. Celle-ci ne semblait pas suffisante sur la presqu'île pour autoriser le développement d'une ville : "*Port-de-France est privé d'eau douce, aujourd'hui, ses besoins*

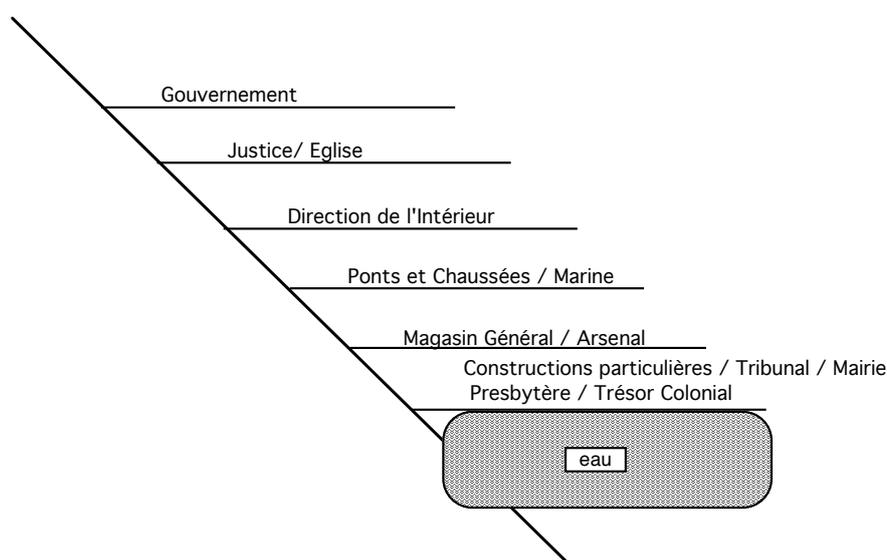
sont à peu près satisfaits par quelques puits, deux citernes, et des caisses à eau largement distribuées. Avec un accroissement de population, ces moyens deviendraient insuffisants" peut-on lire dans le projet de 1863 (id.), qui évoque la possibilité d'un captage à la rivière du Pont des Français, à quelques kilomètres de Nouméa. A ce captage, jugé lui aussi insuffisant, furent préférés dans le même plan, de grands réservoirs qui seraient alimentés par ce qui y est désigné comme des "sillons". De quoi s'agissait-il ? *"les cultures des indigènes en pays de montagne en donnent un excellent modèle : une série d'échelons presque horizontaux, de plus en plus larges à mesure qu'ils descendent ; l'eau tombe successivement de l'un à l'autre et le trop-plein s'accumule presque sans vitesse au canal final qui l'amène au réservoir"*. Fait remarquable, le système d'alimentation en eau s'inspirait ouvertement des tarodières en terrasses, ce qui, eu égard aux types de projets urbains de l'époque, "importés" tels quels sur un terrain jugé indifférent, comportait une certaine audace□ ce fut certainement la seule touche d'"océanité" qu'on peut relever parmi tous les projets de cette époque□il faut en effet attendre la fin du XXème siècle pour assister à l'apparition, dans l'architecture locale, d'une nouvelle inspiration océanienne...

Outre les conditions requises pour le développement "harmonieux" de la ville nouvelle, régularité des tracés, respect des normes d'hygiène, place réservée aux espaces verts, contraintes techniques liées aux problèmes de l'eau, l'objectif essentiel de tous les plans du XIXème siècle était d'établir la disposition définitive des différents éléments fonctionnels que la ville combinait (44W6, 31/3/1869), et qui étaient «*du nombre de trois : le gouvernement et la haute administration, l'élément militaire et enfin l'élément civil, l'élément le plus important et auquel doit être réservé la part la plus large*». Les différentes solutions analysées ci-dessous témoignent d'autant de conceptions différentes de la société à bâtir.

Ce qui structurait avant tout la ville et lui fournissait son épine dorsale furent les aménagements militaires. Plusieurs casernes, sans compter bien sûr le fort, furent bâties aux points stratégiques de la ville. Parallèlement, des batteries et des fortins cernèrent la presque île□ quatre projets furent présentés au conseil privé en mars 1880 (44W19) ; un fortin pour le Ouen Toro, une batterie à Ouérendi, la réorganisation d'une batterie existante à l'îlot Brun, et un projet de fortin à Ducos. Depuis la révolte des Kanak de 1878, Paris réclamait en effet des précisions sur la qualité de la défense de Nouméa et de nouveaux projets étaient à l'étude pour renforcer celle-ci (AOM, série DFC, C. 176, pièce 213 à 224). Selon le général Frebault, des batteries supplémentaires étaient à prévoir à Doniambo (sur le site de l'actuelle usine) et à Ouémo, où elles étaient destinées à accueillir, le cas échéant, l'artillerie mobile de défense (id.). Les trois batteries de l'île Nou ne convinrent plus à la défense, et le Ouen Toro se trouva confirmé dans sa situation stratégique de contrôle de la presque île.

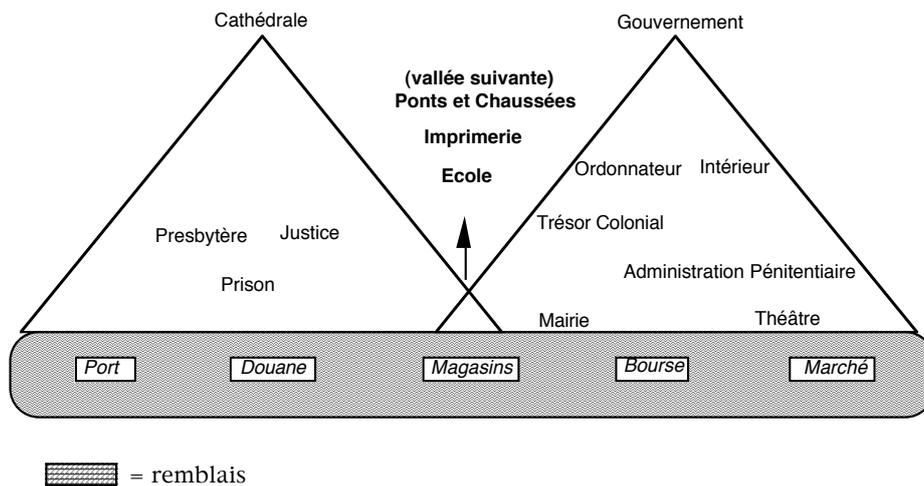
Tous les projets préconisèrent en outre de séparer les zones civiles des aires administratives et militaires □ *"les lots réservés au gouvernement et à la ville militaire doivent être soigneusement séparés de ceux affectés à la population civile, afin que la protection accordée à la colonie ne se fasse pas sentir par un contact trop immédiat de l'élément militaire"* (44W6, 31/3/1869). Ce clivage entre espace public et privé avait une autre raison d'être puisque, sur instruction du directeur des Dépôts et Fortifications, il était recommandé de ne pas aliéner les parcelles situées dans le voisinage de la caserne afin d'y éviter *"l'établissement de cabarets et de maisons de mauvais aloi (...) et de les employer plutôt à l'ornement de la ville"* (44W6, 3/7/1869) ; la distance devait être maintenue avec une population civile dont la "moralité" était dans l'ensemble jugée douteuse.

Ce choix d'une disposition ou d'une autre des espaces publics, privés ou militaires, répondait, à y regarder de plus près, à une classification plus ou moins consciente des composantes de la ville. Par exemple, le plan de 1863 fixait de façon presque caricaturale, en répartissant les bâtiments de haut en bas sur une même pente (celles environnant l'Anse Aventure, actuelle Baie de la Moselle), la hiérarchisation des éléments de la société⁹⁸ :



Cette hiérarchie verticale déjà expressive se complexifia quelque peu avec le plan de 1869. Si on analyse de la même façon ce dernier, deux pôles apparaissent, l'un étant constitué par l'État et ses sous-ensembles, l'autre regroupant, de façon pour le moins curieuse, divers éléments que l'on peut assimiler à un certain "ensemble" moral : cathédrale, presbytère, justice, prison :

⁹⁸ Il ne s'agit ici que de l'aménagement d'une partie de la ville.



La place qui fut faite à divers éléments jugés indispensables pour le bon fonctionnement de la ville, et aussi l'absence d'autres éléments, est ici significative. Les civils ainsi furent peu mentionnés sinon, comme on l'a vu, comme élément essentiellement perturbateur de l'organisation urbaine ; néanmoins ils étaient incontournables. En revanche, la présence des Mélanésiens dans la ville était à peu près complètement passée sous silence, et seulement fut-elle évoquée dans le projet de 1863 : *"En sortant de la ville par le sud, on longe un enclos réservé aux écoles indigènes, qui ont produit des résultats si remarquables depuis quelques mois à peine qu'elles sont inaugurées. Il n'est pas douteux que cette innovation, féconde en conséquence, n'ait la plus large influence sur la civilisation future des races calédoniennes. L'enclos destiné à la mettre en pratique deviendra trop étroit peut-être, mais il sera du moins le centre de l'action civilisatrice, et les dépendances trouveront place dans les terrains avoisinants non encore aliénés. Depuis quelques mois, l'élément indigène apporte son concours à nos travaux de terrassement ; ce concours ne peut que devenir plus utile ; le plan prévoit un emplacement pour la ville indigène dans la vallée Gou, au nord des habitations européennes. Ce sera d'abord un camp de passage, puis plus tard, cette population deviendra plus sédentaire, elle construira ses habitations à sa guise, rapprochera peu à peu ses habitudes des nôtres, et quand la modification aura rendu notre voisinage presque indispensable, nous aurons conquis des auxiliaires très précieux dans mille détails"* (DFC C. 109, part. 40, pièce 174). On peut noter que le village prévu dans la vallée Gou se situait à proximité de l'actuel Montravel, qui abrita plus tard les premières cités-dortoirs de la ville, aujourd'hui en grande majorité kanak : durant plus d'un siècle, l'affectation inconsciente de cet espace aux "auxiliaires précieux" de la colonisation ou de l'industrie serait de la sorte restée inchangée.

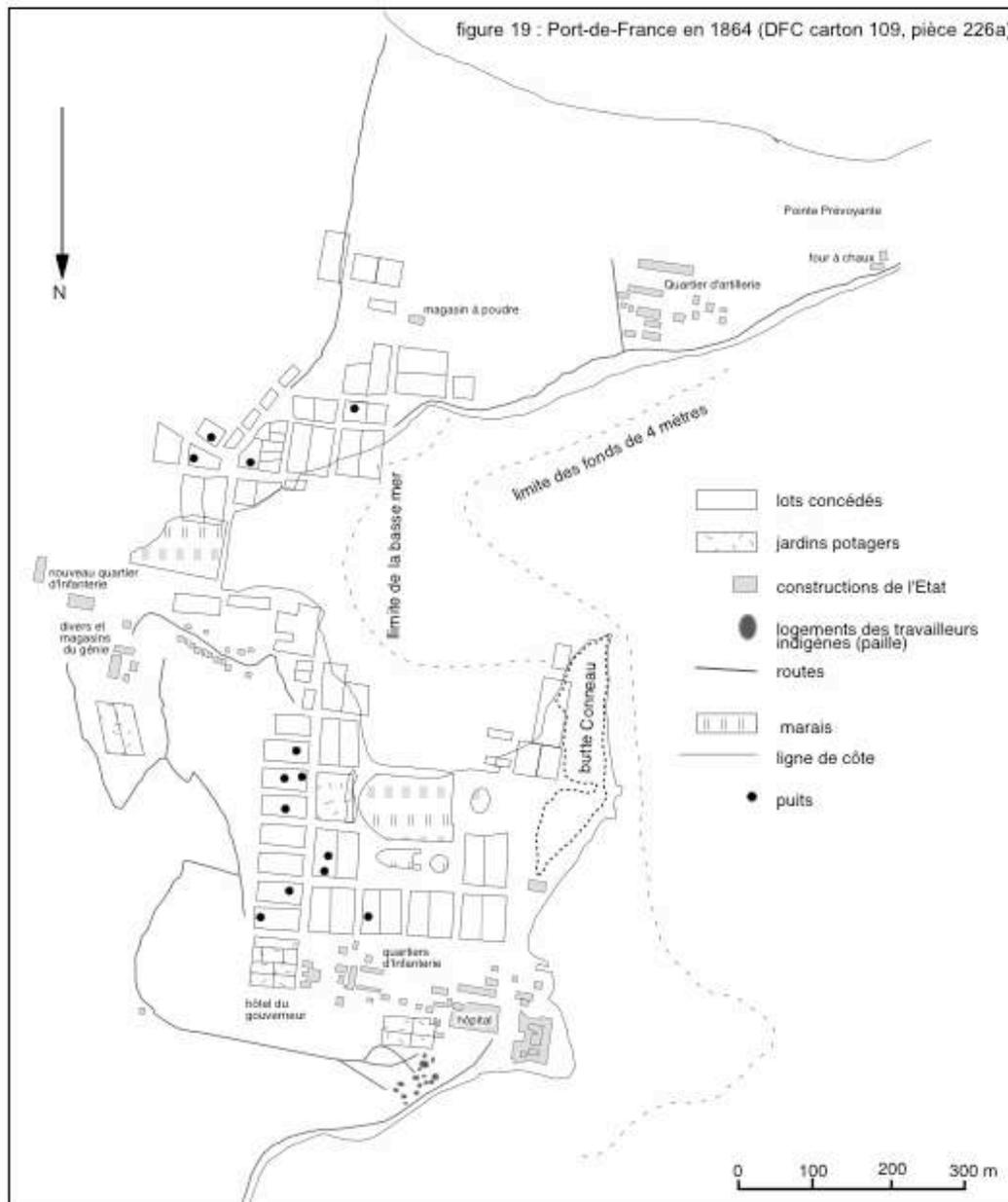
Des projets aux réalisations

Les projets urbains passés au crible des réalités locales s'avérèrent, sinon totalement irréalisables, du moins difficiles à mettre en oeuvre pour une grande partie des aménagements qu'ils proposaient ; mais il serait un peu hâtif d'écrire que les utopies conçues pour Nouméa ont été plus ou moins complètement balayées au profit de solutions pragmatiques. Plutôt que d'un rejet, il faudrait parler pour chacun des plans d'un compromis, qui résulte de l'antagonisme permanent entre les conceptions plus ou moins idéalistes de l'urbanisme de l'époque, et les réalités qui s'imposèrent à ce petit chef-lieu perdu aux antipodes de la métropole : des finances insuffisantes, une population très faible, des moyens techniques limités, et un site mal adapté. Ces facteurs expliquent à la fois les tergiversations auxquelles furent soumis les projets successifs conçus pour Nouméa, et le résultat mitigé des planifications urbaines, qui aboutirent toujours à mi-chemin entre utopies pures et réalisme technique. Hormis les plans, pour ce qui était des constructions elles-mêmes, les réalisations furent bien peu convaincantes (figure 19).

Par exemple, même si tous les plans témoignent, à des degrés divers, du souci primordial d'établir des surfaces aptes (c'est-à-dire planes, ou le moins gênantes possibles) à l'édification de la ville, le relief mouvementé de Port-de-France, ainsi que la présence de nombreux marais en bord de mer et en fond de vallée, compliquèrent réellement les choses. Les plans ultérieurs à celui de Coffyn firent trop peu de concessions au relief du site urbain ; les travaux d'arasement de la butte Conneau, prévus dès le plan de 1856 et entamés en 1858 pour ne s'achever qu'en 1879, démontrèrent à l'évidence la démesure de telles entreprises eu égard aux moyens techniques de l'époque : il fallut remuer 268 000 m³ de terre pour récupérer à peine plus de deux hectares à l'emplacement de la butte. Les déblais de celle-ci, il est vrai, fournit à l'extension de la ville près de 12 hectares de terrains aplanis, gagnés sur les marais (Téclès, 1997, p. 41).

Le nivellement du terrain ne conditionnait pas seulement la projection des plans dans l'espace, il était aussi lié au problème des écoulements de l'eau, bête noire des premiers aménageurs. Le plan de 1863 ne propose que des écoulements à ciel ouvert ou des conduits très courts : "*la disposition du terrain de Port-de-France tend à accroître les désordres causés par les orages* □ *ce terrain bas, à côté des pentes assez raides, reçoit parfois en si peu de temps de telles quantités d'eau, que leur évacuation rapide serait presque impossible sans la présence des canaux plus hauts mentionnés*" (DFC C. 109, part. 40, pièce 174). Le plan de 1864 du Conseil des Colonies va jusqu'à tenter de résoudre à la fois le problème des écoulements et celui de l'arasement, en imaginant une pente douce régulière ménagée depuis certains points hauts (le siège du gouvernement notamment) jusqu'aux quais ; ce dispositif entraînant le déplacement de 2 millions de m³ n'a pas pu être retenu (Série géographique XII, C. 60, 1868), mais il n'en demeure pas moins significatif. Nivellement pour un tracé affranchi des

contraintes de la nature et pour une disposition salubre de la ville : le caractère utopique des projets se manifeste dans cette conception idéaliste de l'aménagement, où deux problèmes peuvent s'annihiler dans une même solution. Le plan de 1869 revient lui aussi longuement sur les problèmes d'écoulement des eaux⁹⁹.



Aucun des projets, en tous cas, ne trouva à ce sujet de solutions satisfaisantes. Le nivellement au XIX^{ème} siècle se limita aux surfaces proches de la butte Conneau, comme si cet effort d'arasement avait épuisé les énergies des aménageurs. La maîtrise des tracés prévus sur un site non arasé aboutit à de nombreux problèmes ; le reste des constructions était à l'avenant.

⁹⁹ Signalons que l'aménagement d'un réseau d'égouts n'a été réalisé qu'après la Seconde Guerre mondiale, et dans une partie seulement de la ville de Nouméa.

A propos des jardins, force est de constater que les premiers "espaces verts" de Nouméa furent ses potagers et ses vergers (que l'isolement complet de la ville rendait indispensables). Sur ce point également il semble exister un décalage important entre les ambitions des planificateurs et les réalisations effectives. Sur le plan Coffyn de 1855-1860 figuraient ainsi trois "jardins", ceux de l'infanterie, de l'artillerie et du fort Constantine, et il ne semble pas qu'il ait été question à ce moment là d'espaces verts dont la fonction ne fût pas strictement utilitaire. Et même les jardins de l'Infanterie, premiers lieux de culture des troupes et situés au coeur de Nouméa, furent déplacés chaque fois que l'avancée des constructions l'exigeait (sans pourtant qu'il fût jamais question de les supprimer, à cause de leur importance pour l'alimentation). Il en va de même du mirifique projet de jardin prévu pour l'île Nou : manque d'eau, difficultés de croissance de certaines essences ornementales ou, plus probablement, victoire du pragmatisme et de l'utilitaire. Ce plan ne fut jamais réalisé et les seuls jardins qui existèrent à l'île Nou furent des potagers.

Concernant l'ensemble urbain proprement dit, la réalité était plus crue encore. Le Goupils (1910, p. 89) émit certainement l'opinion la plus négative lorsqu'il écrivit qu'*"adossée à des collines arides et dénudées, la ville de Nouméa impressionne désagréablement l'émigrant à l'égard du pays tropical dont elle est le vestibule. Il rêvait de Colombo et c'est à Aden qu'il descend"*. S'il faisait alors surtout référence au paysage végétal qui environnait la ville, il ne se fit guère plus enthousiaste lorsqu'il porta un jugement sur Nouméa même : *"l'initiative privée n'a pas fait mieux que l'initiative publique : des bicoques basses, en bois et tôle ondulée, s'alignent sans grâce dans les rues du chef-lieu. Sur le pourtour même de la place des Cocotiers baillent des palissades vermoulues derrière lesquelles, en une courette mal tenue, s'ouvre un taudis. L'administration locale est logée en des masures délabrées et sans prestige : les services de secrétariat général, notamment, sont installés à faire honte. (...) Tout est précaire, provisoire, pauvre et laid"* (id. p. 90). A lire ces descriptions, on ne peut se défaire d'une impression de chantier permanent, probablement due aux lentes et laborieuses mises en oeuvre des projets urbanistiques : *"à la surface de cet emplacement si accidenté, on a tracé les rues de la ville en ligne droite et perpendiculaires les unes aux autres, de sorte que leur exécution nécessite des travaux de tranchées très longs et très dispendieux qui laissent sur les bords des rues des talus formant des murailles de plusieurs mètres de hauteur ; les maisons sont alors juchées sur ces buttes dont les niveaux sont très variables, ce qui fait que les habitations offrent l'aspect le plus irrégulier et le moins symétrique qu'on puisse imaginer ; il semblerait que les rues ont été tracées sur un plan du terrain, sans tenir compte des courbes de niveau"*, écrit Garnier (1990, p. 6), qui met le doigt sur l'un des défauts de cette planification militaire.

D'autres aberrations peuvent être relevées. Ainsi, avant 1869, les lots furent livrés tels quels et la charge de les aménager revenait à leurs attributaires ; or, une bonne partie de ces lots était encore située dans les vases de l'anse Aventure. L'administration ne se chargea que de remblayer les rues, "*isolant des lots non remblayés qui (...) ont formé des mares sans écoulement où les détritiques accumulés produisent des émanations pestilentielles, fort nuisibles à la santé publique*" (1869, 10W 544 (1)).

L'impression d'inachèvement provient du retard considérable apporté à l'application des plans urbains. Ces derniers ne durent leur concrétisation qu'à l'emploi de la main-d'oeuvre pénale, qui resta longtemps accaparée par la construction, sur l'île Nou, du pénitencier et de son propre établissement ; ce ne fut qu'à partir de 1875, ces travaux achevés, qu'elle put se consacrer à l'arasement de la butte Conneau et au long travail de déblai et de remblai qui permit l'extension de la ville. Ce n'est, d'ailleurs, pas un hasard si la libération progressive de cette main-d'oeuvre au XX^{ème} siècle marqua à cette époque un frein dans l'aménagement urbain.

D'une façon générale, si, durant cette deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, la ville ne put connaître un développement aussi important qu'elle avait pu l'espérer, c'est avant tout en raison de la réglementation très pesante qui conditionnait l'attribution des lots urbains, et qui eut pour résultat de chasser la population vers les zones immédiatement en périphérie de la ville.

L'EPANOUISSEMENT MANQUE DE LA VILLE AU PROFIT DE LA PERIPHERIE

La mise en concession de terrains urbains relève de toute une série de stratégies administratives émanant du gouvernement local. Le dépouillement des procès-verbaux des séances du conseil privé de la colonie durant les 20 premières années de Nouméa (série 44W des archives territoriales) fournit de précieuses indications sur le régime des concessions et sur les demandes dont les lots urbains font l'objet. L'histoire foncière de la ville peut être retracée selon ces deux axes

Le régime des concessions urbaines

En 1856, le commandant supérieur Le Bris, temporairement en charge de la colonie, définit deux types de lots urbains différents par leur taille, respectivement de 720 et 320 mètres carrés (décision n° 103 du 1er juin). La mise en adjudication des petits terrains fut réservée aux colons européens sans grandes ressources, ce afin de les attirer dans le chef-lieu, alors que

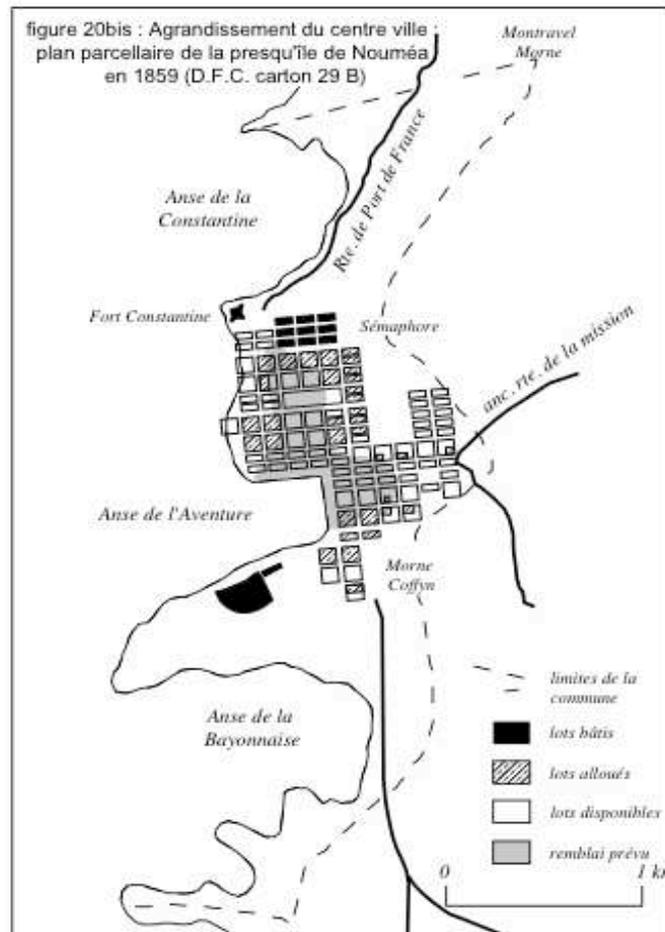
les plus grands lots furent réservés au reste de la population, souhaitée plus aisée : à noter que les concessions n'étaient pas accessibles aux fonctionnaires civils ou militaires.

L'année suivante, du Bouzet, de retour sur le Territoire, abrogea le décret précédent par la décision du 1er juin 1857 qui permit aux colons d'acquérir en ville des concessions de la taille qui leur convenait. En revanche, les conditions d'attribution furent rendues plus rigoureuses du fait de l'obligation faite aux acquéreurs de bâtir le terrain dans les cinq années suivant la transaction, faute de quoi celui-ci retournait au domaine sans remboursement des frais engagés. De plus, l'article 15 de la même décision imposa pour les constructions l'utilisation de matériaux durables et non plus, comme c'était le cas pour un grand nombre de bâtisses dans Nouméa, l'emploi du torchis ou des planches pour les murs et du chaume pour les toits.

Deux ans après cette décision, le nouveau Gouverneur Saïsset ouvrit la mise en concession à l'ensemble de la population européenne présente dans la colonie, ce qui incluait les fonctionnaires (arrêté du 1er octobre 1859). Qui plus est, *"l'article 54 (...) autorisait les maisons de commerce ou les sociétés à acquérir des lots sous réserve qu'un de leurs fondés de pouvoirs réside en Nouvelle-Calédonie. L'incitation aux investissements extérieurs était ainsi renforcée"* (Reuillard, 1996, p. 23). Saïsset mit également en place la deuxième réforme du régime des concessions dans la colonie, ce qui modifia la classification des terrains ruraux et urbains et donc leur taux d'imposition ; enfin, le Gouverneur fixa par arrêté le prix des lots urbains (article 10 de l'arrêté du 1er octobre 1859) : fut ainsi admis *"implicitement le caractère évolutif des prix, c'est-à-dire la naissance prochaine d'un «marché» du foncier urbain, qui accompagnerait le «décollage» de la colonie"* (Reuillard, 1996, p. 23). Parallèlement à cette structuration du marché foncier urbain, les conditions de mise en valeur des lots concédés se durcirent encore □ l'article 34 de l'arrêté n° 145 du 1er octobre 1859 obligea le concessionnaire des lots de ville à élever une maison en pierres ou en briques, ou encore à y bâtir en matériaux durables un établissement quelconque d'industrie ou de commerce. L'article 35 du même arrêté raccourcit le délai de mise en valeur à dix-huit mois, au terme desquels le concessionnaire devait avoir élevé *"une maison jusqu'à 0,50 mètre au-dessus des appuis des fenêtres du rez-de-chaussée, ou avoir terminé complètement les murs en planches ou en pans de bois, avec remplissage en pierres ou en briques"*.

Cette législation en matière de concessions urbaines, fluctuante dans les premières années de la colonie, reflétait tout autant que la planification les options urbanistiques prises par les différents commandants militaires et gouverneurs. Les mesures ayant trait à la taille des concessions et à leur mise à prix permettaient de sélectionner *a priori* un certain type de peuplement : des lots onéreux seraient revenus à une population de commerçants ou

- d'abord, les conditions draconiennes de mise en valeur des lots de ville, dans les premières années de la colonie, dissuadèrent les colons de s'y installer ; comme le montre l'exemple des nombreuses expropriations décidées en Conseil Privé, de telles conditions étaient en effet difficiles à remplir pour la population immigrante de cette période, majoritairement démunie.



- de même, les formalités administratives requises pour l'attribution d'un lot urbain étaient largement plus pesantes que celles qui étaient nécessaires pour un lot rural, phénomène d'autant plus accentué que l'administration visait à l'époque à favoriser la colonisation agricole du territoire. Pour la plupart des candidatures portant sur une concession urbaine, l'administration requérait en effet un "supplément d'information" et cette formalité imposait parfois un délai de plusieurs mois avant attribution. Les risques d'un rejet de la demande étaient en outre importants, du fait même des difficultés de la planification urbaine : tant que la métropole différait son accord sur l'un ou l'autre des projets de ville, le conseil privé tendait à limiter volontairement les demandes de concession de manière à éviter les réclamations éventuelles des attributaires si la disposition de leur lot venait à entraver la réalisation du plan¹⁰⁰. Dans le même ordre d'idées mais à plus long terme, l'administration coloniale préféra

¹⁰⁰ Plusieurs réclamations sont d'ailleurs régulièrement formulées par les colons déjà installés, que les plans urbains présentés au conseil menacent d'expulsion.

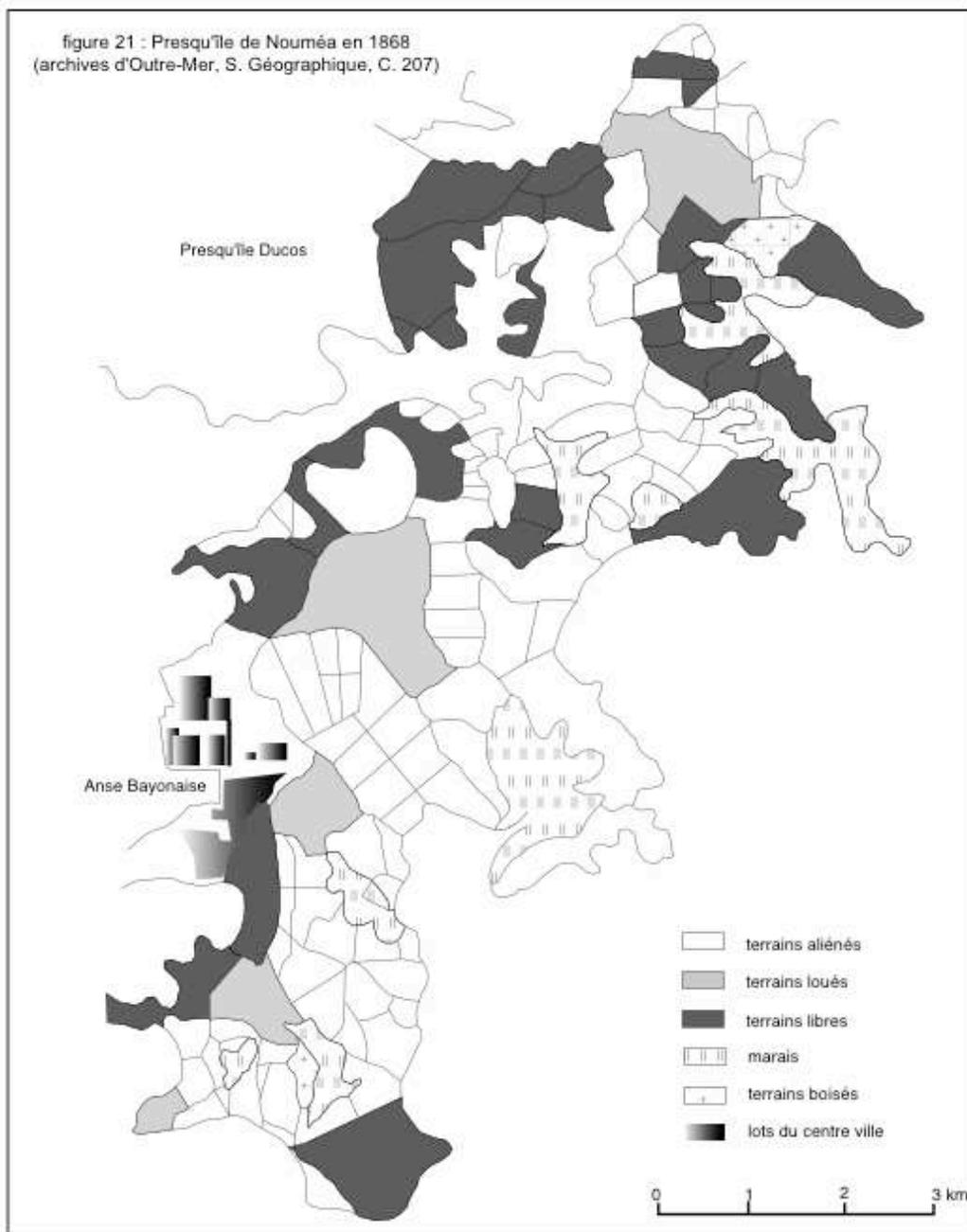
réserver certains espaces à une utilisation particulière ou au développement futur des quartiers militaires ou administratifs. On remarque, en conséquence, que toutes les demandes portant sur des lots situés à proximité des quartiers affectés aux diverses administrations et à l'armée sont systématiquement refusées. Certes, concernant les lots ruraux du reste de la presqu'île, quelques facteurs pouvaient motiver le rejet d'une demande si celle-ci portait sur des terrains présentant un intérêt particulier, qu'ils fussent repérés pour leur fertilité, boisés, ou qu'ils se prêtassent à une exploitation possible pour la fabrication de matériaux de construction (briques, chaux, etc.). Dans ces cas, l'administration se réservait ces terrains¹⁰¹.

- pour finir, la différence de coût à l'achat et de taxation entre lots urbains et ruraux ne pouvait qu'inciter les candidats à formuler des demandes de concessions à l'extérieur de l'enceinte de la ville. Comme le montre Mac Taggart (1966, p. 60), l'impôt foncier s'est révélé d'ailleurs un instrument de choix pour guider le développement urbain : "*Differentiation within the town began in 1874, when fresh regulation were introduced, designating a high value zone in the town center, which coincided roughly with the present central section or «ville». The value fixed in this zone was 400 francs per acre, and in the remainder of the urban area it was raised to 200 francs. Rural land in the vicinity of the town was valued at 0,5 francs per acre, and was henceforth taxed.*"

En établissant en outre un impôt proportionnel à la valeur du terrain, la colonisation rurale apparaissait bien meilleur marché que l'installation en ville. Un grand nombre de colons acquit ainsi les lots situés immédiatement au delà des limites de Nouméa, ce qui donna naissance à divers quartiers tels que la Vallée de l'Artillerie ou celles de l'Infanterie et de la première Compagnie, ou la Vallée des Colons. Qui plus est, l'opération fut hautement rentable pour les colons qui approvisionnèrent les soldats et les administrateurs de la ville en produits frais : en s'installant sur ces terrains classés ruraux, ils purent bénéficier des trois mois de vivres, des outils et des instruments gratuitement alloués et délivrés, lors de l'installation sur leur concession, aux immigrants pratiquant l'agriculture (44W9, séance du 21 juillet 1873).

C'est ainsi qu'entre 1859 et 1875, l'espace situé entre l'Anse Vata, l'actuelle baie des pêcheurs et Magenta se couvrit peu-à-peu d'exploitations agricoles (cf. figure 20 et figure 21), où les cultures de toutes sortes coexistaient avec les troupeaux de bovins et de moutons, alors que le centre ville végétait autour de ses marécages qui attendaient toujours d'être comblés. A noter que le phénomène n'était pas spécifique à Nouméa et qu'il est observé un peu partout dans le

¹⁰¹ Le cas du capitaine Blanchet (44W1, séance du 7 octobre 1859) est à ce titre révélateur. Ce capitaine au long cours obtint une concession de cinquante hectares à l'île Nou où il souhaitait établir des chantiers de construction et de réparation de bateaux. La concession lui fut accordée après plusieurs mois d'attente, à la condition qu'il l'abandonnât à l'Etat dès que l'administration déciderait qu'elle avait besoin de ce terrain pour préparer la construction de fortifications. Le capitaine Blanchet, craignant pour ses investissements, renonça à son projet.



monde, où les populations "vont s'installer hors de la ville, à la frange, pour vivre urbainement mais en s'installant ruralement" (Massiah, Tribillon, 1987, p. 101) ; l'originalité de Nouméa tient de ce que l'occupation des périphéries urbaines s'opéra en "front pionnier" durant plusieurs années et non pas en "compétition des formes urbaines et rurales préexistantes" (id. p. 102).

La perspective d'une occupation accélérée des zones "rurales" périphériques de Nouméa, et, parallèlement, d'une vacuité persistante du centre ville poussa les administrations à réagir en

réajustant les taxes foncières appliquées aux terrains ruraux proches de la ville (Mac Taggart, 1966, p. 61). Mais cette réaction fut un peu tardive ; en une dizaine d'années d'immigration continue, et dès la fin du conflit qui opposa les Français aux Kanak et le retour d'une sécurité relative, Nouméa avait déjà acquis sa caractéristique d'un habitat dispersé sur le vaste ensemble de la presqu'île.

Durant ces vingt premières années de colonisation, de vastes domaines "ruraux" dont certains perdurèrent inchangés jusqu'à aujourd'hui furent ainsi acquis par quelques colons de la première heure. Certains des domaines constitués de la sorte ne furent pas mis en valeur en dépit de la législation, tandis que d'autres firent l'objet d'une spéculation qui enrichit leur attributaire¹⁰².

L'EMERGENCE D'UN POUVOIR CIVIL ATOUR DE LA MUNICIPALITE

Dans les décennies qui suivirent la fondation de Port-de-France, furent mis en place les services administratifs, civils ou militaires, habituels des villes françaises coloniales. Si la vocation première de la ville, à compter de l'annexion du territoire, fut celle d'un poste militaire (Mac Taggart, 1966, p. 55), l'affluence des civils, essentiellement depuis l'Australie, dès l'annonce de l'annexion (Mac Taggart, 1972, p. 297) imposa rapidement l'organisation d'une administration chargée de gérer l'attribution des concessions urbaines ou rurales.

Le premier service créé fut celui du cadastre, institué en 1856 par l'arrêté du 5 mai (Reuillard, 1996, p. 20) ; le premier cadastre fut établi en 1858 pour les lots concédés à Nouméa même. Comme il n'existait, à cette date, aucun fonctionnaire civil sur la Grande-Terre susceptible de tenir le cadastre, celui-ci fut du ressort du service du Génie. Le chef du Génie siégeait au départ au conseil d'administration de la colonie qui étudiait les demandes de concession sur la Grande-Terre. Puis, rapidement, le cadastre prit son autonomie par rapport au Génie, et à la demande du commandant du Bouzet, le 30 novembre 1857, le chef du service du cadastre finit par siéger en personne au conseil d'administration.

En 1864, le service du cadastre fut encore renforcé mais resta sous contrôle militaire : le gouverneur Guillain le plaça sous l'autorité directe du secrétaire colonial Mathieu. L'arrêté du 22 avril 1867 transforma le service du cadastre en service topographique de Nouvelle-Calédonie, dont les attributions furent la levée des plans et des cartes, l'arpentage et le

¹⁰² On retrouve par exemple, au gré des séances du conseil, un certain colon G... qui réclame, pour lui-même ou pour d'autres personnes dont le statut ne leur permet pas d'effectuer la demande en leur nom propre, une multitude de lots ruraux et de lots de villes ; les lots sont loués dans un premier temps, puis vendus le moment opportun. Sur les concessions qu'il acquiert en son nom propre, G... fait construire des entrepôts de stockage, mise en valeur minimale qui lui permet de conserver ses terrains à son gré.

bornage des terrains et, plus important, les rapports sur les permis de construire. Le premier cadastre de l'ensemble de la presqu'île fut dressé par ce service en 1868.

Peu après, en 1872, le service des Ponts et Chaussées fut séparé du service du Génie et ses personnels furent dès lors, comme le remarque Reuillard, " *payés par le budget de la colonie ; il s'agissait donc de civils et non plus de militaires*" (1996, p. 27). De cette façon, les affaires relatives aux délivrances de concessions de terre se trouvèrent séparées du pouvoir militaire ; c'était la première esquisse, sur le territoire, d'un pouvoir civil un tant soit peu autonome. Jusqu'alors, les quelques civils résidant au chef-lieu n'avaient qu'un droit de regard limité sur les décisions prises en conseil. Un ou deux des notables de Nouméa, choisis par le commandant de la colonie, siégeaient bien au Conseil Privé, où ils pouvaient se faire l'écho des doléances de la population, mais ils n'y avaient qu'un rôle consultatif.

Avec le temps et avec l'afflux d'une population civile de plus en plus importante, la situation se modifia. Quelques années seulement après la séparation du service des Ponts et Chaussées de l'armée, la population civile réclama la formation de commissions municipales dans la colonie, "*partout où l'importance des centres le permet*" (44W18, 2/7/1879).

La confirmation d'un antagonisme entre pouvoir métropolitain et pouvoir local

De nombreux documents¹⁰³ d'archives rendent compte des débats houleux qui opposèrent la population de Nouméa à la métropole pour obtenir la constitution d'une municipalité. Dès 1859, un conseil municipal composé d'une dizaine de colons civils du chef-lieu se réunit régulièrement pour faire le point sur les affaires civiles de la ville ; son existence n'était cependant pas officiellement reconnue par les autorités.

Ce Conseil Municipal qui tenta de se faire entendre auprès du Conseil Privé de la colonie, auquel toute délibération devait être soumise, se heurta d'emblée à des conflits de pouvoirs internes à l'administration. Dès 1860, désireux de pouvoir bénéficier des revenus de la commune, le conseil municipal adressa une requête au commandant de la colonie afin que celui-ci la transmît au gouverneur. Ce fut une erreur stratégique : d'après le règlement, l'interlocuteur réglementaire du conseil municipal était l'Ordonnateur, qui seul avait titre de "Directeur de l'intérieur". L'ordonnateur décida de ne pas donner suite à la demande de ces colons qui "*se sont écartés de la règle tracée par les règlements*" (44W1, 20 février 1860). Il

¹⁰³ Archives série géographique, carton 18 : commission du domaine colonial, rapports du sous-secrétaire d'Etat, constitution de la municipalité de Nouméa en 1879. On trouvera également des développements et de bonnes sources concernant les débuts de la municipalité dans Gascher, 1974, p. 103 et suite.

fut décidé que le conseil municipal ne pourrait entrer en fonction que lorsqu'un décret de l'empereur l'autoriserait¹⁰⁴.

En octobre 1874, lors d'une séance du conseil privé, le secrétaire colonial proposa que les citoyens prissent une plus large part à l'administration de la ville¹⁰⁵ ; le conseil municipal se chargerait ainsi des affaires propres au chef-lieu tandis que le secrétariat colonial pourrait consacrer tout son temps "*à l'étude des grandes questions industrielles et économiques auxquelles se trouve attaché l'avenir de la Nouvelle-Calédonie*" (44W10). L'arrêté local (n° 1170) du 3 octobre 1874 instaura ainsi à Nouméa une commune dotée d'un corps municipal statutaire. La commune fonctionna tant bien que mal grâce à un maire, à deux adjoints et à quelques conseillers, tous nommés¹⁰⁶ par le Gouverneur. Mais il fallut attendre 1879 pour que le nouveau Gouverneur de la colonie créât un conseil municipal dont il justifia l'institution dans un rapport adressé au président de la République (AOM, série Géographique Nouvelle-Calédonie, C. 24) : il était temps que la Nouvelle-Calédonie puisse jouir des mêmes franchises municipales que les autres colonies françaises.

La constitution de la municipalité marqua ainsi un tournant notable dans l'histoire locale, puisqu'à Nouméa se forma le premier pouvoir civil qui fût un interlocuteur du gouvernement militaire de la colonie. A compter de cette date, les quelques intérêts locaux, représentés par des notables, négociants et propriétaires, purent se manifester en contrepoids des représentants de l'État français, donnant naissance à un antagonisme encore présent de nos jours et qui allait être, comme on le verra, exacerbé à plusieurs reprises dans l'histoire de la ville.

Les attributions limitées de la municipalité

Le corps municipal se composait du maire, de deux adjoints et de douze conseillers municipaux. Il est important de signaler que, si la population civile élit ses conseillers municipaux, le maire et ses deux adjoints furent jusqu'en 1884 nommés par le Gouverneur de la colonie (article 79 du décret), et non élus par la population, comme par la suite. Bien que la formation de la municipalité consacraît l'émergence d'un pouvoir civil dans la colonie, ses prérogatives restaient limitées et contrôlées. Certains éléments de l'article 27 du décret de

¹⁰⁴ La décision n° 78 du 3 juin 1859 autorisait néanmoins la tenue d'un conseil municipal, bien que celui-ci ne fût pas légalement reconnu.

¹⁰⁵ Parallèlement, depuis respectivement 1870 et 1871, deux commissions municipales existaient à Païta et à Canala (AOM, série Géographique Nouvelle-Calédonie, C. 2).

¹⁰⁶ Le secrétaire colonial annonça, dans la séance du 3 octobre 1874, que le nouveau conseil municipal ne sera pas le fruit de l'élection, "*il sera le résultat d'un excellent choix fait par l'administration parmi les habitants les plus notables de la localité. Le grand nombre d'étrangers à Nouméa ne permet pas d'agir différemment lors du vote du budget municipal, des contributions extraordinaires ou d'un emprunt*".

1879 méritent une mention tant il sont aussi révélateurs de l'autonomie toute relative du conseil municipal : ce dernier eût été en effet immédiatement suspendu par le gouverneur dans le cas où il se serait mis en correspondance avec un conseil municipal de France ou des colonies, et s'il avait publié des proclamations ou des adresses, quelle qu'en fût la teneur ; le maire resta placé sous l'autorité de l'administration supérieure ; le budget de la commune, voté par le conseil municipal, devait être définitivement approuvé par le Gouverneur en séance du conseil privé. Toutes ces restrictions donnent la mesure de la méfiance dans laquelle on tenait les "civils" depuis le début de la colonisation.

Peu à peu, avec le retrait du pouvoir militaire et notamment avec la nomination des premiers Gouverneurs civils¹⁰⁷, la municipalité se dota d'un patrimoine foncier qui rivalisa en surface, dans l'enceinte de la presqu'île, avec celui du domaine et de l'armée, à laquelle les terrains obtenus furent d'ailleurs fréquemment retirés¹⁰⁸.

Les relations entre la municipalité, premier pouvoir local, et l'administration générale, émanation du pouvoir métropolitain, donnaient déjà le ton de ce qu'elle furent durant une longue période qui va jusqu'à nos jours. En 1890 par exemple, le sous-secrétaire d'État, à Paris, découvrit que la municipalité n'avait pas été consacrée par un acte législatif et qu'elle était donc dépourvue de droit sur les terres qui lui avaient été reconnues en 1879 : il s'en fallut de peu qu'elle perdît à cette occasion son domaine et ses prérogatives... cette municipalité usa d'ailleurs d'armes comparables à l'encontre du pouvoir métropolitain (AOM, Série géographique Nouvelle-Calédonie, C. 18) : malgré les demandes insistantes du gouvernement, elle refusa par exemple de fournir gratuitement à bon nombre de bâtiments militaires et administratifs l'eau courante, dont la distribution relevait de la commune.

Mis à part ces conflits de pouvoir, la fonction du conseil municipal était en principe d'organiser la vie du chef-lieu et de la colonie comme il seyait au mieux aux intérêts commerciaux des colons civils, et non plus comme les besoins militaires le réclamaient. C'est ainsi qu'à la suite d'un vœu émanant de la population civile et du conseil municipal, une chambre de commerce fut fondée en 1879 (145W180, 30 août 1879) dans le but de former une représentation locale des intérêts commerciaux et industriels¹⁰⁹.

¹⁰⁷ A partir de 1884.

¹⁰⁸ Les archives municipales (série 10W) comprennent une correspondance importante échangée entre le commandement militaire et la municipalité à propos des affectations de terrains au domaine municipal. Ainsi, l'armée fut en peu de temps dépossédée d'une partie des terrains dont elle disposait à la Pointe de l'Artillerie ; elle se vit restituer quelques années plus tard une partie des terrains - plus de dix-sept hectares au total, répartis sur la presqu'île (Archives de la ville de Nouméa, 10W521, 27 août 1897).

¹⁰⁹ La chambre nommait tous les ans son bureau et elle était présidée par le directeur de l'intérieur, chaque fois qu'il le jugeait nécessaire. Elle était composée de sept membres élus par les commerçants électeurs, français et étrangers, de Nouméa. Les divisions intestines conduisirent à la dissolution de la chambre en 1885, après quoi elle fut reconstituée mais fonctionna de façon chaotique jusqu'en 1890, où sa composition fut modifiée ;

Les services en charge des diverses questions ayant trait au développement et à l'aménagement urbain continuèrent de relever des compétences du gouverneur qui siégeait à la tête des divers services concernés (plan, travaux publics, hygiène, etc.), même si, dans certains services (l'hygiène), deux conseillers municipaux furent amenés à siéger aux côtés des représentants de l'armée, du conseil privé, du conseil général, de l'architecte voyer de Nouméa, de pharmaciens et de médecins de l'hôpital. Pour tout ce qui avait trait aux transactions foncières, à l'aménagement et à la voirie, le conseil municipal vit ses délibérations soumises à l'approbation du gouverneur (56W7, décret du 8 mars 1879 ; Touffait, s.d.) ; il vit ses attributions propres réduites aux délibérations sur le budget de la commune et sur ses recettes et dépenses.

La formation de la municipalité procura des revenus à la commune, qui provenaient des recettes diverses des taxes de ville et des droits de passage et d'entrée dans la commune, ainsi que d'une partie des taxes et des contributions échéant à la colonie. La situation financière de la municipalité est difficile à évaluer. Ses recettes provenaient de diverses contributions, taxes, impôts et amendes, qui excluaient toutefois l'impôt foncier. Ces revenus étaient-ils conséquents ? En 1878, la ville tenta de faire voter par le conseil privé une taxe sur l'alcool et le tabac : *"le budget local et le budget municipal doivent faire face aux dépenses qu'exige la population chaque jour jetée dans la colonie par l'administration pénitentiaire (libérés et déportés graciés) et il est très regrettable de voir ces services faire des économies qui sont renvoyées à la métropole, tandis que le service local, écrasé par la crise, avec des impôts qui rentrent mal ou ne rentrent pas, se trouve dans une position financière déplorable"* (44W17, 9 mars 1878). De même, le conseil municipal tenta d'instaurer, d'une façon jugée d'ailleurs totalement excessive par l'administration générale, un "droit de plage" sur toutes les marchandises embarquant et débarquant par le littoral de Nouméa (44W19, 27 décembre 1879).

L'officialisation de la municipalité en 1879 dans un antagonisme permanent avec le pouvoir métropolitain marqua le point de départ d'une période de soixante-cinq ans où son action se résumait à la gestion de la ville, mais où son rôle au regard de l'aménagement et du développement urbains fut très réduit. Très révélatrice est ainsi cette lettre du maire de Nouméa au Gouverneur, en 1927, déplorant l'état de la ville et son impuissance à cet égard : *"il y a une trentaine d'années, la ville n'était ni plus belle, ni mieux entretenue, les services de vidange fonctionnaient comme de nos jours, l'eau arrivait par les mêmes tuyaux dans les*

additionnée de trois membres, toujours élus par les commerçants de la colonie, l'institution gagna l'indépendance financière qui lui manquait grâce à une part des recettes fournies par les patentes, qui lui furent dorénavant versées. La chambre de commerce publiait certaines statistiques de douane ou de navigation ainsi que les cours de marchandises, du fret et du change. Le nombre de ses membres fut porté à neuf en 1882.

mêmes bassins et provenait de la même source (...). Nouméa passait pour la plus saine ville coloniale française (...); l'état sanitaire est devenu franchement mauvais. La municipalité de Nouméa ne saurait encourir aucune responsabilité, ses pouvoirs en la matière étant nuls" (107W XII, 4).

Cette faible marge d'action dévolue à la municipalité s'explique d'abord, comme on l'a vu, par le fait qu'elle ne percevait pas les taxes foncières et que cet instrument essentiel de contrôle du domaine urbain resta pendant plusieurs décennies entre les mains du gouvernement. Mais cet urbanisme passif était aussi la marque d'un pur produit de l'époque ; en fait, les principes qui le sous-tendaient étaient liés aux vertus fraîchement reconnues à la libre entreprise dans la fin du XIX^{ème} siècle : *"les partisans convaincus de la libre entreprise (...) demandent d'abord aux Pouvoirs Publics de lever les obstacles au développement des activités, à la croissance de la rente du sol, et au jeu qui devient de plus en plus profitable de la spéculation (...). Aux municipalités d'élargir les zones urbanisables (...) et de préparer la voirie pour de nouveaux quartiers sur lesquels vont se précipiter spéculateurs et bâtisseurs"* écrit Claval (1981, p. 531).

Si dans la plupart des métropoles d'Europe, l'initiative des promoteurs privés donna naissance à des réalisations d'envergure, à Nouméa, l'application de ce principe plongea la ville dans une longue période où l'initiative privée eut peu de traductions urbanistiques ; en fait, elle se résumait à une quête de la rentabilité immédiate à moindre frais et à une absence de vision d'ensemble où à long terme de la situation. Cette faiblesse de l'initiative privée est aisément compréhensible si on considère qu'elle était le fait d'une colonisation souvent très démunie : l'implantation des "citadins" dans la périphérie rurale de la ville traduisait bien cette faiblesse, comme elle traduisait, d'ailleurs, le caractère totalement artificiel de la création urbaine : livrée à elle-même après l'interruption de la politique volontariste de développement urbain suivie par les militaires, la ville de Nouméa a spontanément affiché sa non urbanité.

LES CHANGEMENTS APPORTÉS PAR LA GUERRE

Dans les archives comme dans la littérature, et aussi, dans une certaine mesure, sur le terrain, il est bien difficile de discerner la trace d'un développement urbain de quelque importance durant les quatre premières décennies du XX^{ème} siècle. Pour J.-P. Doumenge, cette période se caractérise par une *"interruption presque totale de l'aménagement du site"* qui masque toutefois *"une mutation profonde de l'économie et des structures sociales permettant d'assurer des bases plus solides"* (1982, p. 402). Cette dernière formule évoque la structuration de la ville autour de son nouveau pôle industriel représenté par l'usine de la SLN à Doniambo : *"grosse utilisatrice de main-d'oeuvre, l'usine (...) était à terme un puissant*

élément d'extension urbaine" (idem). L'usine de Doniambo (Douiambò) est élevée sur des terrains militaires aliénés en 1909 à la SLN (AOM, S.G. XII, C. 230) et étendus progressivement par remblaiement sur la mer. Mac Taggart, de même, voit dans cette période une phase de mûrissement de l'industrie minière et métallurgique mais reconnaît que l'influence du développement d'une petite usine située en dehors de la ville sur les paysages urbains ne peut être que réduit (1972, p. 299). Le constat de J.-C. Roux (1981) va dans le même sens lorsqu'il décrit une extension urbaine ponctuelle et limitée *"à la Vallée du Génie, à la Vallée des Colons, le long de la Baie de l'Orphelinat et des pêcheurs tandis que quelques noyaux d'habitat apparaissent à l'Anse Vata"*.

Les changements apportés par la venue de 100 000 soldats

La ville végète donc jusqu'à la guerre, qui est tenue pour *"un élément décisif de développement urbain"* (Doumenge, 1982, p. 402), même si la période concernée est extrêmement courte. *"De grands chantiers s'ouvrirent dans le sud de la presqu'île, pour permettre l'installation du quartier général et des services de l'armée américaine opérant dans le Pacifique. L'Anse Vata (...) accueillit l'État-major. Les cantonnements et les ateliers donnèrent naissance aux quartiers du Receiving et de Motor-Pool. Ainsi, l'espace urbain s'accrut-il de 13 % en moins de 3 ans. Entre 1942 et 1945, il y eut en permanence plus de 80 000 militaires américains au chef-lieu du territoire"* (id.). Nous ne nous étendrons pas sur cette période, dont les aspects pittoresques ont fait l'objet d'une littérature souvent nostalgique (Brou, 1981, Chevalier, 1966 ; Sénès, 1985 ; etc.). Il suffit, pour notre propos, de retenir les conséquences urbanistiques les plus importantes de cet afflux de population de passage, qui sont la floraison de constructions provisoires dans Nouméa, avec tous les problèmes d'infrastructures que celles-ci entraînent. Mac Taggart indique : *"such large numbers posed serious problems of health control, water supply, and sanitation, as well as presupposing considerable development of transport and port facilities. Whole new areas around the town were opened up, and covered with buildings some of which, though only intended to be temporary, were still in use twenty years after the cessation of hostilities"* (1972, p. 301).

En effet, dans la période qui suit la guerre et le départ des troupes, on assiste à la récupération de tous les bâtiments provisoires de l'armée par la population. Cette occupation incontrôlée des espaces urbains, l'insuffisance et la fragilité des infrastructures, sont autant de problèmes dont la solution se voit compliquée par un phénomène maintenant ancien : la rétention de terrains proches du centre-ville par certains propriétaires. Ces difficultés amènent l'administration à modifier la taxe foncière de façon à pénaliser l'immobilisme foncier lié à la spéculation sur les terrains non bâtis. La situation est ainsi grevée de multiples blocages et l'initiative individuelle démontre sa faillite à générer un développement urbain harmonieux.

Ce constat intervient au moment où d'importantes réformes, provoquées par les nécessités de "la reconstruction" qui suit la Seconde Guerre mondiale, interviennent en métropole ; le développement de la ville y relève désormais de l'intérêt général et doit être confié à des instances agissant spécifiquement en milieu urbain. Dans le même temps, des exemptions fiscales sont offertes à la construction pendant une durée déterminée, ce afin d'inciter les propriétaires de terrains à les bâtir (Mac Taggart, 1966a, p. 61). La période de l'immédiate après-guerre à Nouméa est ainsi propice à un renforcement et à une certaine formalisation des instances administratives agissant sur le développement urbain.

Des plans avortés à répétition

Le décret n° 46-1946 du 18 juin 1946 fixe les statuts, les attributions et les modalités de mise en oeuvre des projets d'urbanisme pour les Territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer. Ce décret est promulgué sur le territoire par l'arrêté n° 817 du 2 juillet 1948, et aux termes d'un de ses articles, Nouméa est compris parmi les entités territoriales qui doivent se pourvoir d'un projet d'urbanisme d'intérêt général avant la fin de l'année 1948. Confirmant qu' "il sera établi un projet d'aménagement de la ville de Nouméa", un arrêté du Gouverneur subordonne à son autorisation préalable l'ouverture de tous travaux publics ou privés dans la commune urbaine (JONC du 2/8/1948).

C'est dans le contexte déjà familier d'une opposition entre pouvoir local et autorité métropolitaine que s'inscrivent ainsi les divers plans d'urbanisme conçus pour Nouméa¹¹⁰ dans les années 50 et en 1960, et aussitôt avortés pour des raisons techniques ou administratives. Bien que la planification urbaine continue de s'exercer dans un cadre institutionnel¹¹¹ marqué

¹¹⁰ Il serait erroné de croire que le différend qui oppose presque constamment les pouvoirs locaux au pouvoir métropolitain soit propre aux relations entre la France et son territoire d'Océanie. Dezs, dans une étude des politiques urbaines en France depuis 1945, explique que le conflit d'autorité entre le pouvoir central et celui que Pierre Grémion a nommé le "pouvoir périphérique" est traditionnel : "*l'épreuve de force entre eux (...) est fonction de leur situation politique au niveau national et de la puissance financière de leur commune, qui les met plus ou moins à la merci des subventions d'Etat...*" (1984, p. 15).

¹¹¹ La réglementation de l'urbanisme devint par la suite très favorable aux instances locales, notamment après la création d'une assemblée territoriale et de la loi cadre de 1957 (décret n° 57-811 du 22 juillet 1957). Elle fournit le cadre dans lequel s'exerce encore de nos jours l'aménagement urbain : le code de l'urbanisme métropolitain n'a pas été voté par l'Assemblée Territoriale et n'est toujours pas applicable sur le territoire en 1997 ; Nouméa s'appuie donc encore sur les bases de la législation de 1959 en matière d'urbanisme. La procédure des plans d'urbanisme peut être résumée de la façon suivante :

- Le Conseil du Gouvernement définit par arrêté les zones à pourvoir d'un plan d'aménagement, et identifie les responsables du projet.
- Une conférence inter-services est réunie afin de définir précisément le contenu du plan, qui est ensuite officialisé.
- Une enquête publique de 45 jours a lieu, pendant laquelle le plan et le règlement d'urbanisme sont soumis au public.
- Le tout - plan, règlement et observations de la population - est ensuite remis au Conseil Municipal qui délibère sur le plan et dispose du pouvoir de l'amender.
- La même procédure a lieu avec l'Assemblée Territoriale.

par un certain antagonisme, son objet, ses caractéristiques et ses moyens ont alors bien changé. Comme on l'a vu, la ville doit à la guerre de considérables extensions et il n'est plus question de penser des réalisations urbaines "idéales" ; les temps sont à l'urgence, à l'adoption des nouvelles normes d'équipement et d'infrastructures imposées par le développement de l'automobile.

Ces plans qui n'ont jamais été mis en oeuvre, s'inspirant comme au siècle précédent des "avancées" urbanistiques de la métropole, proposaient principalement d'effectuer un zonage¹¹² de l'espace urbain. Ils définissent ainsi pour la municipalité un champ d'action lâche qui se situe dans une certaine continuité avec l'urbanisme "passif" du début du siècle. Pour résumer, le zonage est perçu comme l'instrument d'une harmonisation d'ensemble des entreprises individuelles qui continuent, sur place, d'être le moteur de l'aménagement urbain. En revanche, faute de ressources suffisantes et faute de vouloir toucher aux propriétés individuelles, l'administration continue de n'avoir aucun moyen d'aller au-delà de cette intervention minimaliste. Si, comme le souligne un rapport à l'Assemblée Territoriale, *"le problème du financement constitue le problème clef de la matérialisation effective de l'urbanisme à Nouméa"* (1961, 135W 1186), les outils de base de la planification urbaine font de toutes façons complètement défaut : *"la fonction démographique urbaine n'ayant jamais fait l'objet d'une étude approfondie, la Puissance Publique s'est constamment trouvée en face d'une urbanisation naturelle accélérée dont elle ignorait les coordonnées prévisionnelles"* (1961, 135W 1186).

L'effet du boom

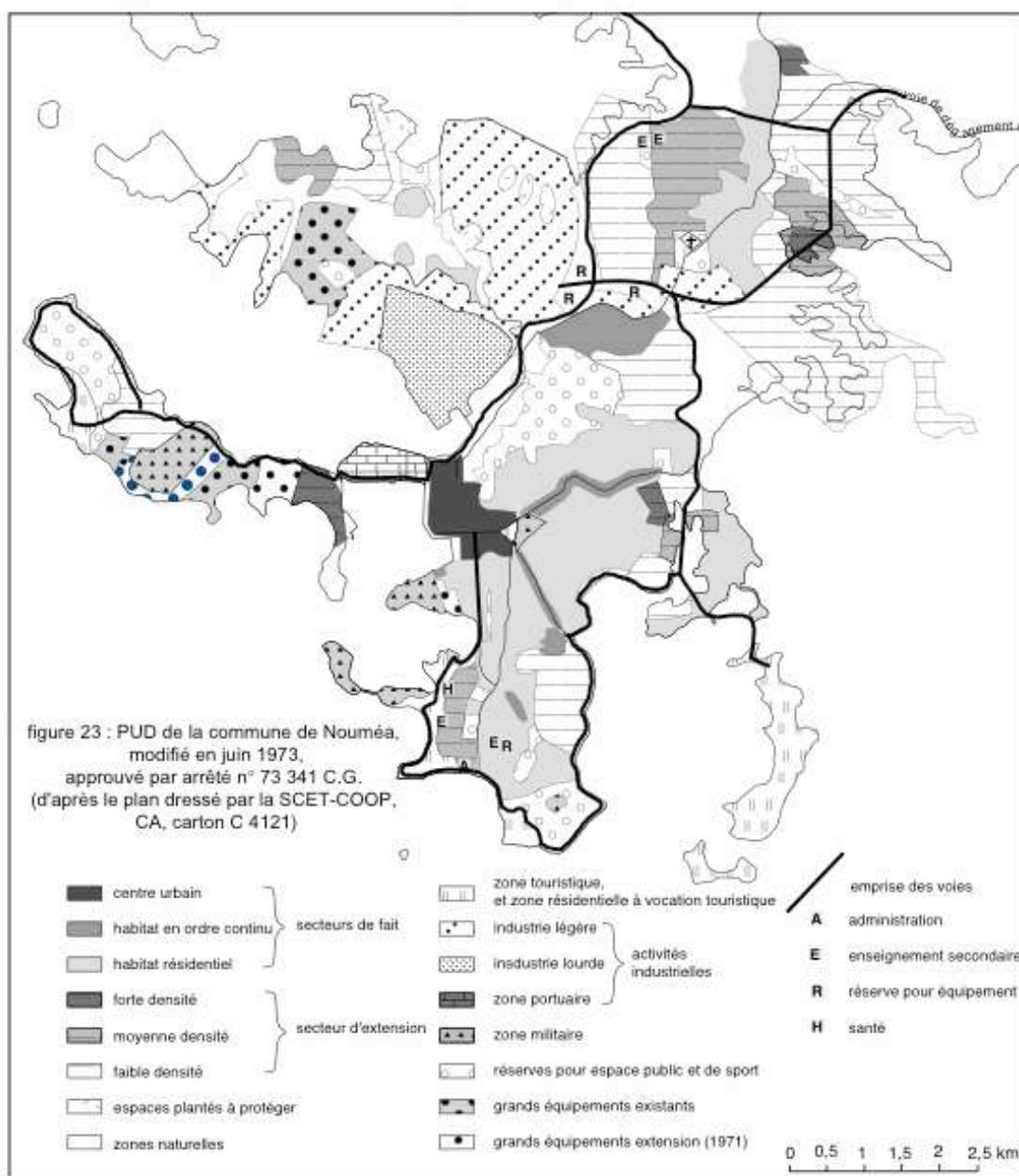
Sous l'effet du boom du nickel en 1968, le Territoire et la municipalité sont amenés à revoir complètement les projets précédents, largement débordés par son expansion urbaine qui rend désormais impossible leur application ; les fonctions de la ville elle-même ont été bouleversées, rendant les zonages caducs.

Comme idée-force, un nouveau plan propose l'appréhension d'un ensemble urbain qui ne serait plus limité à la seule commune de Nouméa, mais s'étendrait aux communes limitrophes de Mont Dore et de Dumbéa, dont la population a connu une croissance considérable durant les dernières années. La justification de cette extension du périmètre urbain est simple : les communes périphériques ont vu fleurir de nombreux lotissements inorganisés, profitant du

- Le plan est finalement soumis au Conseil du Gouvernement pour approbation finale.

¹¹² La définition de zones fonctionnelles dans les plans d'urbanisme s'inspire des principes originellement énoncés par les architectes signataires de la "Charte d'Athènes" mise en forme par le Corbusier (1957) □ cette charte définit quatre fonctions essentielles qui sont les clés de l'urbanisme moderne : *"habiter, travailler, se récréer (dans les heures libres) et circuler"*. Les fonctions ainsi distinguées se retrouvent, selon cette même logique, à la base d'un partage fonctionnel de l'espace.

plus faible coût des terrains et de l'absence de contraintes administratives Ce mécanisme bien connu, qui a déjà donné à Nouméa sa morphologie initiale à compter du XIX^{ème} siècle, continue ainsi de jouer dans les phases d'affluence de la population. C'est pourquoi, afin de ne pas "voir se créer autour du chef-lieu une ceinture de bidonvilles (...) l'aire à aménager doit être définie de manière très large" (PUD 1970, p. 4). Ce périmètre urbain est donc directement tributaire des facilités de communications routières qu'il est d'ores et déjà prévu de développer, et qui risquent d'inciter certains migrants à s'installer à leur proximité.



Le Plan d'Urbanisme Directeur, s'appuyant sur la perspective d'un Grand Nouméa pluri-ethnique qui totaliserait entre 85 000 et 95 000 habitants en 1985, est élaboré en pleine euphorie minière : la création sur le territoire de deux villes nouvelles accompagnant chacune un complexe métallurgique est prévue respectivement à Poum (10 000 habitants prévus), dans

l'extrême-nord de la Grande-Terre, et à Port-Boisé (15 000 habitants) dans le sud, aux abords de la baie de Prony ; il est estimé que ces villes donneront une impulsion nouvelle à la capitale. L'usine de Doniambo quant à elle doit doubler sa capacité de production. Le secteur du nickel attirant une main-d'oeuvre nombreuse impose une rationalisation des espaces de la ville : le PUD redéfinit les fonctions des composantes spatiales de Nouméa et y détermine une nouvelle série de zones distinctes (cf. figure 22) ; le géographe J.-C. Roux s'est attaché à en faire une analyse précise selon les différentes fonctions identifiées : l'habitat, la circulation, l'industrie, le tourisme. « *L'ensemble de ces travaux d'urbanisme revient à terme à régulariser le tissu urbain de Nouméa et à mettre fin à l'anarchie des lotissements déjà installés depuis longtemps, tout en harmonisant les conceptions architecturales. La croissance future de Nouméa implique aussi l'aménagement des espaces verts aujourd'hui encore naturels. Au sites actuels du Ouen Toro et du Parc Forestier de Montravel, il est prévu d'adjoindre ceux de Nouville, du complexe Normandie, du Mont Coffyn, de N'Géa, sous la forme de parcs naturels protégés et aménagés en lieux de promenade* » (Roux, 1981, planche 49).

Plus précisément se pose la question de l'emplacement du port, aux capacités jugées insuffisantes eu égard aux développements économiques attendus, et de l'engorgement du centre de gros qui doit lui être adjacent : la conjonction sur un espace réduit du port, du centre de commerce de gros et du centre-ville qui se dégrade et se prolétarise appelle un choix crucial d'aménagement. Mais si les solutions proposées dans le plan consistent à déplacer le port vers le versant sud de la presqu'île de Ducos, la solution qui est retenue assure le maintien du port à peu près sur son site initial, ce au prix d'une scission des activités portuaires rendue possible par la construction d'une digue reliant l'île Nou à la ville. Le tracé de la digue délimitera ainsi deux versants de l'activité portuaire, le port touristique étant maintenu au sud, aux abords de la baie de la Moselle, tandis que le port de marchandises est établi au nord de la digue et le port industriel implanté dans la grande rade, sur les quais aménagés à Doniambo. Cette distribution de l'activité portuaire est aujourd'hui encore inchangée.

Le PUD confirme aussi la vocation touristique de Nouméa dont "*le cadre à la française*" (sic) (PUD, 1970, p. 32) est susceptible d'attirer la clientèle anglo-saxonne. Il est alors question rien moins que "*d'aménager la « Riviera » de Nouméa dans l'esprit de la « Croisette » à Cannes*" (id. p. 32). Mais surtout, ce PUD est le premier à concevoir toute l'importance d'une politique à mener dans le cadre de l'amélioration de l'habitat et de l'accroissement du nombre des logements disponibles. Il reconnaît les besoins déjà anciens de l'habitat social et le caractère pluri-ethnique de l'agglomération, qui imposent des orientations spécifiques à la planification urbaine.

Une planification inadaptée à la ville

Même si le degré de précision et de "modernité" a progressé d'un plan à l'autre, il est difficile de ne pas voir poursuivie, de 1955 à 1979, la même idée sous-jacente : contrôler et exploiter un développement urbain pour une large part laissé à l'initiative privée. Legs d'un siècle de laisser-faire des pouvoirs publics, la physionomie de Nouméa, jusqu'au lendemain du boom, est celle d'une ville dont la croissance anarchique doit beaucoup à l'auto construction, et où les permis de construire sont accordés par une administration peu regardante : or, celle-ci est génératrice pour le moins de discordances esthétiques, d'insalubrité et de toute une série d'incohérences de voirie. La charge de la municipalité étendue à l'ensemble de la presqu'île a abouti, comme le craignaient les urbanistes des années cinquante, à diluer les capacités d'intervention et les moyens dans l'espace, au lieu de les concentrer sur une zone limitée pour plus d'efficacité.

Au moins à partir des années 50, en effet, on ne se trouve plus en présence, à Nouméa, d'une agglomération qui, inspirée du modèle européen colonial, aurait uniquement connu des problèmes de croissance anarchique et qui serait de ce fait confrontée à des difficultés de tous ordres ; on est bel et bien en présence d'une ville que l'on peut dire "à l'américaine", dont le développement s'est appuyé sur une valeur fondamentale, l'individualisme, avec tous les effets induits que ce principe comporte : préférence pour l'habitat individuel, recours au transport automobile généralisé, et donc morphologie urbaine très lâche, la ville ayant essaimé en de multiples quartiers où l'habitat est très peu dense. L'"exotisme" d'un tel modèle de ville au regard d'un urbanisme métropolitain classique explique que les planificateurs envoyés par la France se soient trouvés désarmés ; les solutions qu'ils préconisent sont celles qui sont habituellement appliquées aux villes métropolitaines, alors même que les Nouméens rejettent, avec une assez belle unanimité, tout ce qui pourrait accentuer le caractère "urbain" de l'agglomération.

L'individualisme néo-calédonien n'est pas uniquement la conséquence de plusieurs décennies au cours desquelles l'initiative privée fut constamment encouragée. A ce sujet, Roux (1981, pl. 50) écrit : *"ce qui semble un luxe ou un gaspillage dans les sociétés à forte concentration et à grande rationalité économique paraît avoir en Nouvelle-Calédonie des raisons culturelles et historiques. La plus évidente tient aux effectifs longtemps faibles de la population urbaine.(...) On peut invoquer le fait qu'une partie des premiers colons et habitants arrivant d'Europe venait souvent soit de zones densément peuplées soit de zones rurales, ce qui rendrait compte de leur prédilection pour un tissu urbain plus lâche. Par ailleurs, l'hétérogénéité sociale et les clivages culturels qui caractérisent la société*

calédonienne à partir de 1864 (début de la pénitencière) ont pu se traduire par un besoin affirmé de marquer ses distances avec «les gens d'en face» et le goût - d'autant plus prononcé qu'il répondait chez beaucoup à une satisfaction récente - de s'affirmer comme «propriétaire». Enfin, beaucoup de Nouméens d'antan ont aussi parcouru la «brousse», constaté son sous-peuplement ainsi que l'extrême émiettement de l'habitat des autochtones et des colons de l'intérieur, et transposé ces modèles à leur cadre de vie urbain. La possibilité d'obtenir, par cession ou par achat au Domaine du Territoire, de vastes lots urbains a concrétisé ces aspirations au niveau des premières structures foncières de la ville".

Si la liberté d'action laissée à l'individu et l'héritage de l'histoire sociale du territoire ont certainement joué dans l'élaboration de la morphologie urbaine, cette dernière s'explique, aussi, par la transposition des modèles australiens et américains, l'un tout proche dans l'espace, l'autre, importé à la suite d'un épisode historique ayant très durablement impressionné les esprits. Il serait hasardeux de penser que la présence de soldats, à elle seule, ait pu bouleverser le genre de vie de Nouméens déjà solidement ancrés à leurs propriétés individuelles ; elle a pu cependant le confirmer. Mais c'est plus vraisemblablement le modèle australien qu'ont reproduit les premiers habitants et ceux qui les ont suivis ; l'influence de ce modèle a pu être directe, liée à l'origine d'une partie des premiers immigrants, ou a pu découler des mêmes mécanismes sociaux et politiques jouant dans un contexte similaire, colonial et pionnier.

Dans cette perspective d'un modèle australien, Bunker (1988, p. 222) évoque une hypothèse relative à la formation des *suburbs* australiens dont l'extension est considérable□ inspirée du marxisme, cette hypothèse part du constat que l'Australie n'est pas passée par une phase de capitalisme industriel¹¹³ pour imputer à cette lacune l'émergence d'une "paysannerie urbaine" ; cette population, autosuffisante et indépendante, comportait un fort taux de propriétaires fonciers, ce qui n'était pas le cas des classes de travailleurs produits par le capitalisme industriel. C'est la paysannerie urbaine qui serait à l'origine du développement des *suburbs* où elle aurait donné libre cours à son goût - tout européen□ pour un habitat individuel en pleine propriété, et où elle aurait largement adopté l'automobile : "*the car offered a technology to support spatial dispersal and low-density living, linking sovereign households into a metropolitan space-economy and a non-place community of interest. Public policy supported the spread on the suburbs, encouraging the shift from public to private transport, often by default rather than design (Maher, 1982)*" (id.).

¹¹³ Bunker caractérise le capitalisme industriel par l'industrialisation et le développement du système des usines entre 1840 et 1940.

Il est tentant de transposer cette hypothèse au territoire de la Nouvelle-Calédonie où la paysannerie urbaine pourrait correspondre à la population des colons "rurbains" de la presqu'île. Pour être tout à fait conforme au modèle néo-calédonien, on peut ajouter que la population manifeste un rejet affirmé pour les contraintes habituelles de la ville, comme celles liées à un espace plus restreint ou aux encombrements de la circulation¹¹⁴. On retrouve ici la notion de seuil de population urbaine, puisque de telles exigences de "qualité de vie" ne peuvent être maintenues, dans le contexte d'une forte centralisation des zones d'activités, qu'à la condition que la population reste faible : en l'occurrence, elle ne dépassait toujours pas 120 000 habitants en 1996 pour l'ensemble de l'agglomération.

Les conceptions très particulières de la ville exposées dans les paragraphes précédents, si elles avaient pu être appréhendées par les planificateurs, auraient évité les aberrations que représentent, dans un tissu urbain très lâche, l'implantation de tours comme celles de Saint-Quentin et de Magenta ou encore d'une cité comme celle de Pierre Lenquette. Le projet qui sous-tend de telles réalisations doit d'ailleurs beaucoup à une idéologie que quelques passages du PUD de 1973 décrivent bien.

Le plan distingue différentes catégories de population urbaine, aux exigences et aux caractéristiques particulières ; on a ainsi *"la population déjà très évoluée qui pourrait de ce fait vivre en immeubles collectifs sans adaptation préalable (...) ; une revalorisation du centre pourrait permettre d'amener à l'immeuble collectif une certaine clientèle calédonienne, comme les ménages sans enfants, les célibataires, les retraités..."* peut-on lire p. 44 du PUD. Concernant une autre fraction de la population, *"aux moyens financiers beaucoup plus limités, peu évoluée et dotée d'une famille proche ou lointaine considérable"*, elle ne peut être logée dans des immeubles collectifs pour des *"raisons d'ordre psychologique comme des raisons d'ordre pratique"* ; des *"collectifs horizontaux"* sont préconisés pour cette population. Quant aux expatriés, ils sont attendus en nombre : *"seul l'habitat collectif permettra de résoudre le problème"*.

Le texte se résume à un plaidoyer pour l'habitat collectif dont il tente à toute force d'entrevoir les chances dans la constitution future de Nouméa. Qui plus est l'élection d'une population-type pour ce genre d'habitat se fait selon des critères "d'évolution" plus ou moins aboutie, ce qui, sous la plume d'un urbaniste, renvoie au mieux aux plus belles heures des utopies urbaines. Et de fait, ce plan de 1970-73 est conçu au moment où surviennent les dernières applications des écoles se réclamant de la Charte d'Athènes et de Le Corbusier, évoquant *«~~le~~ miracle français» qui a consisté à impulser une politique du logement collectif dans un pays*

¹¹⁴ Il suffit, pour se convaincre de ce point, de considérer les efforts qui sont faits au plan des infrastructures routières afin de juguler les encombrements automobiles des heures dites de pointe ; à ceux qui sont familiers des métropoles, ces encombrements paraissent pourtant bien dérisoires.

où la majorité des ménages souhaitaient un habitat individuel¹². Cela explique l'accueil assez négatif fait aux grands ensembles de Magenta et de Pierre Lenquette, construits pour répondre au besoin urgent de nouveaux logements dans les années 70¹³ mais cette carence est déjà ancienne, grevée de multiples retards accumulés.

LA NOUVELLE DONNE DES ACCORDS DE MATIGNON

En 1927 déjà, la carence en logements avait conduit à la constitution de véritables quartiers de taudis abritant des travailleurs de toutes ethnies dans la ville et seules les mesures autoritaires prises par la municipalité et l'action pourtant timide des entreprises en faveur du logement de leurs employés avait contenu le phénomène. En 1941, le Gouverneur tente de pousser la municipalité à construire des logements bon marché en associant des entrepreneurs locaux à l'opération (archives municipales, 1941, 10W 573) ; mais en l'absence d'une rentabilité véritable, cette opération est d'emblée vouée à l'échec. Entre 1936 et 1956, la population urbaine double, passant de 11 000 à 22 000 personnes tandis que le nombre de logements construits ne s'accroît que de 1 300 unités (Mac Taggart, 1972, p. 306). Les besoins en constructions du parc immobilier de Nouméa - en excluant le renouvellement des habitations vétustes - sont estimés à près de 9 000 unités pour la seule période 1969-1975 (1968, note n° 27-286/pl du service du plan, archives territoriales, 135W1187), alors que les permis de construire attribués entre 1970 et 1975 s'élèvent à 1 594 unités (Roux, 1981, pl.49).

S'ajoute à ce défaut de logements, l'inadaptation du parc immobilier existant. Un rapport de 1965 reconnaît pour la première fois que *l'"habitat à Nouméa constitue un problème tout particulier, du fait notamment de la diversité de la population et du genre de vie totalement différent des habitants. Il semble que, au contraire des autres îles du Pacifique, un «habitat adapté» n'a jamais été étudié. Il ressort de cet état de choses que le problème du relogement des travailleurs les moins favorisés ait fait l'objet de plusieurs réalisations qui n'aient pas obtenu le résultat espéré"* (135W C. 1186). *"Jusqu'à la fin des années 70, Nouméa comportera des bidonvilles, «bases-vie» à l'origine provisoires et devenues quasi-permanentes à la suite de l'affluence des migrants"* (Roux 1981, planche 49).

En 1970, le PUD recense 1910 ménages mal logés. Cet effectif recouvre des inégalités ethniques flagrantes : il correspond à 40 % des Mélanésiens et à 61 % des autres Océaniens de la ville, alors que seulement 7,5 % des Européens de Nouméa sont mal logés. Majoritairement relégués aux emplois précaires et dévalorisés, les Mélanésiens et aussi les autres Océaniens (Wallisiens, Futuniens, Tahitiens et Ni-Vanuatu), arrivés sur le territoire au cours des divers épisodes historiques ou lors de conjonctures économiques plus ou moins florissantes, sont dans la période récente les premiers touchés par le déficit de logements économiques en ville.

Cette situation se prolonge jusqu'à la période des accords de Matignon, qui tente par une série de réformes de compenser quelque peu les clivages profonds qui affectent en ville la société calédonienne. Mais les réformes sont longues à mettre en place. En 1991 peu de choses ont changé, à en croire l'Agence de Développement Urbain du Grand Nouméa (juin 1991, p. 39) : *"ce sont essentiellement des Wallisiens, des Ni-Vanuatou ou des asiatiques qui, dans leur grande majorité, (...) trouvent refuge"* dans l'habitat précaire ou sans confort, tandis que c'est toujours *"l'habitat surpeuplé qui joue le rôle d'accueil de l'exode rural"* des *"immigrés de l'intérieur"*, autrement dit des Kanak.

La période qui commence à la fin des années 1980 par la signature des accords de Matignon augure en matière de gestion de la ville de changements importants. Ceux-ci visent principalement le comblement de l'immense retard de Nouméa en matière de logement des populations défavorisées. La planification est poursuivie et un plan d'urbanisme directeur est élaboré en 1990, et approuvé en 1992, mais l'aspect novateur de la gestion urbaine réside dans le fait que le PUD devient l'un des éléments d'un dispositif plus large qui ne s'intéresse plus seulement aux fonctions de la ville et à sa morphologie, mais aussi à ses aspects sociaux et à ses dimensions éminemment politiques. Celles-ci étaient jusqu'alors occultées, mais désormais il n'est plus possible de dissocier les politiques urbaines de la politique. L'action définie par les Accords de Matignon en 1988 et les dispositifs de développement qu'ils mettent en place, et qui vont peu à peu inclure la ville comme un élément moteur de l'action économique et sociale, sont à ce titre au centre des débats.

Toutefois, les textes des Accords de Matignon, que ce soit celui du 26 juin ou celui du 20 août 1988, ne mentionnent pas la moindre action à entreprendre dans le domaine de l'urbanisme. C'est que les réformes préconisées visent à un rééquilibrage du territoire dont le développement a jusqu'alors bénéficié surtout à la capitale, considérée globalement comme privilégiée : d'ailleurs, pas une seule fois le nom de Nouméa n'est mentionné dans le texte des accords. Ces derniers marquent un tournant important pour la ville, dans la mesure où ils instaurent, avec la création des Provinces, un nouveau pôle de décision qui affectera le domaine urbain.

La mise en place de structures d'interventions spécifiques à la ville

Afin d'atteindre leurs objectifs de rééquilibrage et de développement, les Accords de Matignon ont prévu un instrument spécifique de coopération, les contrats de développement passés entre l'État et chacune des Provinces. Dans ces contrats, l'apport financier de chaque partenaire est équivalent et des actions de développement prioritaires sont définies. Le premier contrat qui intéresse la Province sud est signé pour la période 1989-1993 ; la priorité

majeure qu'il affiche est l'habitat social, et Nouméa avec ses communes satellites se trouve ainsi concerné au premier chef : les opérations d'habitat social doivent concerner en premier lieu les Océaniens, qui fournissent comme on l'a vu les plus gros contingents de "mal-logés".

L'action, au départ, ne concerne donc que l'habitat social à l'échelle de la province sud tout entière. A cette échelle est occulté l'essentiel des difficultés auxquelles est confrontée la ville et qui ne se résument pas simplement à une carence de logements. L'urgence, d'ailleurs, finit par prendre de vitesse les réformes entreprises. A la fin de l'année 1988, à l'instigation de jeunes Nouméens doutant des changements à espérer des Accords de Matignon, une émeute éclate au coeur de la capitale. Le haut-commissaire de l'époque, ancien maire de Vaux-en-Velin, met immédiatement en place un comité de prévention de la délinquance¹¹⁵ parallèlement, deux chargés de mission du cabinet du premier Ministre viennent enquêter sur les problèmes de l'habitat et du développement rural en Nouvelle-Calédonie. Tous les rapports concluent à la nécessité absolue de prendre en compte le problème des jeunes et de leur insertion dans le milieu urbain et aussi d'accélérer la mise en place des structures dont la vocation est d'agir spécifiquement sur la ville qui cristallise tous les conflits. C'est ainsi que, peu avant les élections municipales de 1989, les institutions du territoire instaurent un service du Développement Social des Quartiers (DSQ).

Le DSQ, financé pour moitié par l'État, pour un quart par la commune et pour un autre quart par la Province, doit mener à bien trois entreprises : un programme d'accompagnement social, un autre de réhabilitation de l'habitat et un dernier programme visant à procurer un emploi aux jeunes issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées de la commune de Nouméa. Le DSQ fonctionne au départ à partir de commissions de travail, puis d'un comité technique et enfin d'un comité de pilotage.

Au DSQ créé dans l'urgence vont peu à peu se juxtaposer de nouvelles structures qui déterminent, pour la première fois dans l'histoire de Nouméa, des instances spécifiques en charge des problèmes urbains sur le territoire. Jusqu'alors en effet, les services techniques de la municipalité, comme la Direction des Infrastructures, de la Topographie et des Transports Territoriaux (DITTT), n'avaient résolu les problèmes techniques qu'à court terme et n'avaient qu'une approche fonctionnelle de l'aménagement urbain. Au début de l'année 1990, la Province Sud, l'État et les municipalités du Grand Nouméa s'associent à la délégation interministérielle à la Ville et à la Communauté Urbaine de Lyon¹¹⁵ pour signer une convention qui instaure, en juin, l'Agence de développement Urbain du Grand Nouméa

¹¹⁵ La délégation interministérielle à la Ville est une structure dépendant directement du premier Ministre, et qui est chargée de coordonner les actions entre l'État et les villes. La Communauté Urbaine de Lyon est parmi les premières agences d'urbanisme qui se sont mises en place en métropole ; en 1990, elle met à la disposition de Nouméa trois urbanistes pour une durée de deux ans.

(ADUGN)¹¹⁶. La mission de l' ADUGN, outre la formation de techniciens de collectivités locales susceptibles de relayer les urbanistes lyonnais à la fin du détachement de ces derniers, est de rédiger d'une part un état des lieux dans les domaines de l'aménagement et du logement social, d'autre part un "livre blanc" destiné à fournir la base d'un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) pour Nouméa. Le rôle de l'Agence, ce qui est tout-à-fait nouveau sur le territoire, est de réfléchir sur le long terme à un développement global de la ville, dans le domaine de l'aménagement bien sûr, mais aussi dans la perspective d'une harmonisation sociale de l'agglomération.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme annonce pour la première fois de véritables réformes dans la gestion de la ville, résumées dans le livre blanc de l'ADUGN et dont les plus significatives, définies à la fin de 1992, sont les suivantes :

- le rejet de l'opportunisme foncier qui a jusqu'à présent régi l'aménagement de la ville et la construction des logements ;
- la nécessité d'un rattrapage en matière de logements, notamment sociaux, et d'infrastructures de communications ;
- l'annonce d'un contrat de ville qui fédère l'ensemble des actions entreprises pour Nouméa.

Le contrat de ville¹¹⁷, qui recense une série d'actions prioritaires à entreprendre dans le cadre d'un accord conclu entre les collectivités et l'État, est signé en février 1993 pour une durée de 5 ans. Il réunit trois principaux partenaires : l'État, la municipalité de Nouméa et la Province Sud¹¹⁸. Son comité de pilotage est présidé par le maire de Nouméa et par le haut-commissaire.

Au moment de la signature de ce contrat, il a paru nécessaire de coordonner son action avec celle du contrat État/Province initialement mis en place en 1989, sur le point d'être reconduit à la même époque et qui affiche, à l'échelle de la Province sud, des champs d'intervention similaires. Un partage des compétences s'avérant nécessaire, il a été décidé que l'assainissement urbain ainsi que tout ce qui relevait du culturel et de l'insertion économique serait désormais du ressort de la Mairie et de l'État, c'est-à-dire du contrat de ville, tandis que la gestion du lourd dossier de l'habitat social serait partagée entre contrat de ville et contrat de développement.

¹¹⁶ Quoique la convention soit signée par l'ensemble des partenaires, les institutions locales ressentent cette agence, dès sa création, comme une immixtion de l'État dans les affaires locales, et l'accueil qui est fait à cette nouvelle structure n'est pas très enthousiaste. En effet, en métropole, les agences d'urbanisme sont créées à la demande des collectivités locales, et leur projet est soutenu par un élu politique : elles ne sont jamais, comme cela a été le cas pour l'ADUGN, imposées par l'État. On retrouve là un vieux conflit...

¹¹⁷ Il s'agit du deuxième contrat qui intéresse les DOM-TOM, le premier ayant été signé pour Saint-Denis de la Réunion.

¹¹⁸ Des organismes tiers tels que la Société immobilière de Calédonie (SIC), sont amenés à participer également au contrat de ville.

Le contrat de ville affiche comme premier objectif de résoudre les problèmes posés par les carences du logement à Nouméa. Le développement des infrastructures urbaines (assainissement, réhabilitation du centre ville, aménagement d'espaces publics dans les cités-dortoirs...) constitue la seconde des orientations définies dans le contrat, la troisième portant sur le développement social urbain.

C'est ainsi dans le cadre du Contrat de Ville que le Développement Social Urbain (DSU) est mis en place, prenant la succession du DSQ dont le programme n'avait pas été conduit à son terme. Le DSU est chargé d'oeuvrer en faveur de l'insertion sociale, de l'action sanitaire, de lutter contre l'échec scolaire et la délinquance et de mettre en place une politique d'actions culturelles. Dans cette mesure, il est appelé à collaborer étroitement avec la Mission d'Insertion de la Jeunesse (MIJ) dont l'action, s'intégrant dans le cadre du contrat Etat-Province sud, est financée pour moitié par l'État et pour le reste, à part égale, par la Province Sud et par la municipalité.

Quant à l'habitat social, il se retrouve comme on l'a vu à la charnière du contrat de ville et du contrat de développement État/Province. Rappelons que ce dossier complexe dans sa nature et par ses intervenants est grevé de retards accumulés depuis plusieurs décennies. Pour l'ADUGN, le *"parc de logements est insuffisant"*, *"la taille des logements est insuffisante"* et *"la construction actuelle est inadaptée à la demande"* (1992, p. 31-32). Les carences de l'habitat justifient par conséquent la mise en place d'un "plan d'urgence" et le contrat de ville annonce la construction de 1 700 nouveaux logements en cinq ans et la réhabilitation des logements existants dans les "cités du boom" fortement dégradées. Il cherche également à favoriser l'accès à la location et, dans une moindre mesure, à la propriété immobilière pour les populations socialement défavorisées. En outre, l'urgence d'un remaniement des structures en charge de l'habitat social¹¹⁹ se fait sentir.

¹¹⁹ On peut récapituler les plus anciennes, par soucis d'exhaustivité. La Société Immobilière et de Crédit de Nouvelle-Calédonie (SICNC), filiale semi-publique de la caisse centrale, est créée en 1955 par arrêté ministériel. Premier organisme créé pour oeuvrer dans le domaine de l'habitat social, la SICNC a pour vocation initiale le prêt en vue de la construction ou de la constitution d'entreprise et également la promotion immobilière (1965, archives territoriales, 135W 1186). Par son action, cependant, elle a joué un rôle omniprésent au regard de la spéculation foncière (Mac Taggart, 1972, p. 307), en contribuant à l'extension de l'habitat dispersé dans la périphérie de la ville. Une délibération de l'Assemblée territoriale crée ensuite en 1964 un Fond Social de l'habitat (FSH) en faveur des salariés cotisant à la CAFAT, la caisse de sécurité sociale du territoire (1965, archives territoriales, 135W C. 1186). Ce fonds doit contribuer au développement urbain en créant des lotissements destinés à l'habitat social et en fournissant des aides à la construction, soit par une participation à l'apport personnel, soit par l'octroi de prêts. Le financement du FSH est assuré par l'employeur à hauteur de 2 % de la masse salariale de l'entreprise.

Les structures en charge de l'habitat social

Pour résoudre les problèmes de logements des populations défavorisées de Nouméa, les structures en charge de l'habitat social se multiplient donc : l'agence de l'Habitat Social¹²⁰ (ADHS) gère en ce domaine les actions du contrat de ville et les fédère avec celles du Fond Social de l'Habitat, de la Société Immobilière de Crédit (SIC) et de la Société d'Équipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL)¹²¹. Parallèlement, l'ADHS prend en charge les politiques d'habitat social des neuf communes de la Province Sud qui ont adhéré à son entreprise : Mont Dore, Païta, Nouméa, l'île des Pins, Bouloupari, Farino, La Foa, Moindou et Yaté, communes dans lesquelles elle assure l'instruction des dossiers et la coordination des travaux. L'importance de la question du logement, grevée des retards les plus dommageables pour la ville et lieu le plus flagrant des inégalités ethniques et sociales, et la complexité de l'organigramme des instances en charge de ce problème, amèneront à examiner les actions entreprises dans ce domaine. la SICNC est devenue entre-temps la Société Immobilière de Calédonie (SIC), qui a pour actionnaires le Territoire et la Caisse française de Développement. La SIC dispose toujours en 1990 de son parc locatif de plus de 2500 logements et décide, à cette date, de relancer un vaste programme de constructions destinées à la location et à l'accession à la propriété. La société ne limite pas son action à la région de Nouméa car, associée aux contrats de plan signés entre l'État et chacune des provinces, elle est chargée de fournir 3 000 nouveaux logements sur l'ensemble du territoire ; 1 700 de ces nouvelles habitations à elles seules relèvent des prévisions du contrat de ville et intéressent donc la commune de Nouméa.

Avec le Contrat de ville, la SIC devient maître d'oeuvre dans les opérations d'habitat social à Nouméa. La municipalité fournit le terrain tandis que l'État et la province concourent à hauteur de 50 % aux coûts de la construction ; le reste du financement est assuré par des prêts remboursés peu à peu par les locataires ou les attributaires. La SIC agit donc, soit en association avec les différents partenaires du Contrat de ville, notamment le FSH, lorsqu'il s'agit de promouvoir l'accession à la propriété, soit pour son propre compte, afin de développer son parc locatif.

¹²⁰ L'ADHS a été constituée en 1986 par la Province Sud et par neuf communes afin de tenter de régler les problèmes de l'habitat social et "très social", autrement dit, le logement des familles dont les revenus sont trop faibles pour qu'elles puissent prétendre aux habituels modes d'accession à la propriété. Cette agence se donne pour objectif l'amélioration des logements existants et la promotion de l'auto-construction : attribuant d'un côté des subventions, elle assure l'instruction des dossiers, la coordination et le contrôle des travaux. L'un de ses derniers domaines d'intervention est la promotion de logements sociaux à coût modéré dont la construction est assurée par des artisans.

¹²¹ La Société d'Équipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL), société d'économie mixte, intervient avec ces différents partenaires sur de vastes opérations commanditées par la province ou transitant par elle. Sa vocation est la réalisation technique d'opérations ponctuelles d'habitat social.

Le Fonds Social de l'Habitat, quant à lui, se spécialise dans la viabilisation des terrains, qu'il vend nus ou bâtis aux salariés adhérents de la CAFAT. Les fonctions du FSH ont évolué avec le temps□au départ cantonné à la viabilisation des lotissements, il s'est ensuite tourné vers la mise en place de prêts, et enfin, plus récemment, ouvert à la promotion immobilière. Il intervient également de façon ponctuelle en accordant des aides directes aux familles les plus démunies, ce afin d'éviter leur expulsion.

A ces divers organismes s'ajoute l'association *Mara Mwa*, née en 1985 sous l'impulsion des élus de Thio en vue d'améliorer l'habitat social sur la côte est de la Nouvelle-Calédonie, et qui a peu à peu étendu son action dans l'ensemble du milieu rural de la province sud. Elle intervient aujourd'hui dans la construction de logements utilisant des matériaux traditionnels, notamment dans les communes périphériques du Grand Nouméa. Son action double ainsi celle de l'ADHS. La CIL (Commission d'Information du Logement) enfin, a été créée en 1995 pour fédérer l'action de tous ces organismes en aiguillant les demandeurs vers celui qui est le plus adapté à leur situation.

Toutes ces instances chargées de l'habitat, séparément ou ensemble, vont à compter de leur restructuration ou de leur mise en place oeuvrer pour tenter de rattraper les carences constatées dans le parc immobilier économique de la ville. Leur action peut s'analyser en fonction de divers critères tels que la localisation des opérations immobilières, leur nature et le public auquel elles sont destinées, ou encore l'efficacité des actions entreprises. Leurs résultats témoignent du jeu de deux facteurs dont l'action opposée aboutit à un certain type de localisation des opérations d'habitat social. Le premier facteur est une fois encore lié au prix élevé du terrain dans le sud et le centre de la presqu'île, qui interdit dans ces zones l'implantation de projets de constructions économiques : le seul projet du centre-ville est d'ailleurs celui de la zone d'aménagement concertée du Quai Jules Ferry, qui vise à redynamiser le centre "paupérisé", dont le terrain connaît un prix surévalué ; ce facteur rejette l'habitat social dans la première ceinture urbaine. Le second facteur est inhérent à la nature du projet d'habitat social, qui vise à une certaine mixité des différentes catégories de population dans le tissu urbain ; dans cette mesure, il n'est pas question de s'implanter seulement là où le coût réduit du terrain offre les conditions d'économie maximale aux promoteurs, mais soit là où il existe déjà une population non aidée à laquelle viendra se mêler la population des constructions économiques, soit là où il est loisible d'établir, *ex-nihilo*, différentes catégories de population et où l'implantation est acceptable par tous. De ce compromis entre prix du foncier et nécessité de la mixité sociale découle un choix d'implantation préférentiel dans les quartiers semi-résidentiels et périphériques de l'agglomération, soit tout le nord de la presqu'île.

La mixité sociale et ethnique mise en oeuvre dans le cadre de ces programmes n'est pas sans poser, d'ailleurs, quelques difficultés. Les affrontements entre ethnies, généralement nocturnes, sont monnaie courante dans les lotissements de la périphérie urbaine, et peuvent connaître une conclusion aussi dramatique que l'a été la mort d'un jeune Wallisien en janvier 1995, à la suite d'une échauffourée au nouveau lotissement "les Allées d'Algaoué" au Mont Dore. La fédération "Environnement et Liberté" regroupant des associations de quartier de Nouvelle-Calédonie a émis au sujet de cet événement un commentaire qu'il est intéressant de citer : *"le secteur «réputé calme» dont il est question ne l'est pas vraiment pour tous ses habitants. En effet, depuis 1990, des lettres de riverains (...) dénonçaient les nuisances nocturnes, les fêtes tardives et tapageuses, les dépotoirs sauvages et les mauvaises conditions d'hygiène résultant de quelques habitants en manque de civisme. (...) Depuis quatre ans, les autorités averties des problèmes de ce lotissement, n'ont pas fait évoluer la situation. (...) Le «différend de voisinage» n'est en fait que la goutte qui a fait déborder le vase. Le secteur du Mont Dore concerné par ce drame est un lotissement à caractère social. Nous ne pouvons que féliciter les pouvoirs publics d'essayer de brasser les différentes catégories sociales et ethniques. Cependant, pour cette nouvelle catégorie de propriétaire, la situation est nouvelle : ils ont accédé à la propriété d'une habitation pour la première fois de leur vie. Elle est souvent située dans les quartiers résidentiels calmes. Ce sont donc de nouvelles habitudes à prendre pour ces nouveaux arrivants, notamment en matière de civisme. (...)"* (Les Nouvelles Calédoniennes, 21/1/1995). La rubrique des faits divers dans les quotidiens n'est d'ailleurs pas avare des comptes rendus de soirées agitées. L'alcool joue dans celles-ci un rôle non négligeable, à l'origine de bien des commentaires ironiques de la part de la presse.

Le décollage de Nouméa

Les accords de Matignon marquent un renouveau de tous les types de promotion immobilière □ habitat social, constructions individuelles, et immeubles destinés à la spéculation, qui d'ailleurs se partagent assez nettement l'espace de la ville pour ce qui est de leur localisation. L'ampleur de ce boom de l'immobilier est expliqué par une certaine restauration de la confiance des investisseurs à la suite des accords de Matignon. Les entreprises individuelles sont quant à elles fortement encouragées par la mise en place de toute une série d'aides affectant diverses formes : outre les organismes en charge de l'habitat social, les banques se mettent à proposer des "produits" nouveaux adaptés au marché calédonien¹²², les taux de crédit sont diminués. Des incitations aux particuliers et aux

¹²² Du fait des spécificités du système fiscal en Nouvelle-Calédonie, les produits bancaires de type Plan d'Épargne Logement n'existaient pas avant 1995 sur le territoire.

entreprises sont également assurées par un régime fiscal avantageux : déductions diverses, réductions d'impôts, etc.¹²³.

Ce contexte très favorable est à l'origine d'opérations immobilières de grand luxe dans la portion socialement la plus favorisée de la presqu'île, toujours à proximité du littoral : c'est ainsi que l'on voit fleurir les Résidences "Rocamare" ou "Alhambra", achevées en 1997 et dont les prix au mètre carré varient entre 125 et 200 000 francs C.F.P. (7000 et 11 000 francs français), diverses opérations de promotion immobilière telles que "les privilèges du Ouen Toro", lotissement au nom évocateur, la pointe Brunelet et son centre commercial générant un véritable noyau commercial urbain, etc.

Ces types de réalisation, dont les appartements sont pour la plupart vendus sur plans avant même l'achèvement des travaux, contraste fortement avec les réalisations de l'habitat social, conçues pour minimiser les coûts et aux qualités esthétiques et de confort discutables. Non seulement celles-ci ne parviennent pas complètement à gommer les problèmes sociaux, mais en plus, il arrive qu'elles connaissent aussi des difficultés techniques, qui sont inévitables étant donné le caractère d'urgence des programmes entrepris, les contraintes financières importantes et les délais très courts imposés à la réalisation. C'est ainsi, par exemple, qu'en septembre 1996 un glissement de terrain a endommagé plusieurs maisons d'un lotissement à Koutio. Ces problèmes techniques d'ailleurs, n'épargnent pas non plus la promotion immobilière de luxe, qui s'emploie à mettre frénétiquement en valeur les rares zones encore disponibles du sud de la presqu'île. Le boom de l'immobilier et la forte demande de la part de la fraction aisée de la population de la ville ont en effet incité les promoteurs à bâtir sur des zones pourtant connues pour leur "constructibilité médiocre", comme le Mont Coffyn et le Ouen Toro. Ce dernier massif notamment, connu des vieux Nouméens pour l'instabilité de son sol et classé par le BRGM en 1986 en "*zone de glissement*", peu propice à l'aménagement, est paradoxalement le lieu de plusieurs réalisations prestigieuses ; les permis de construire ont en effet été concédés par la mairie, à la condition que des travaux de consolidation des remblais et des talus soient effectués. Si quelques fausses notes viennent à l'occasion jeter le doute sur la durabilité de telles constructions¹²⁴, force est de constater que leur succès est total et la rentabilité à court terme de l'opération, excellente.

Promue activité d'avenir du Territoire et définie par les accords de Matignon comme une des priorités à développer par les contrats de plan dans un but de diversification économique, le tourisme occupe une large place dans la planification urbaine actuelle. Néanmoins, la cherté

¹²³ La loi assurant la défiscalisation métropolitaine des immeubles construits dans les TOM rend aussi particulièrement avantageuses certaines opérations de promotion immobilière.

¹²⁴ L'effondrement d'un mur en janvier 1995 a ainsi été présenté comme une opération volontaire de la part du promoteur pour consolider le terrain.

du coût de la vie locale et le prix des hébergements restreignent toujours à une clientèle relativement aisée l'accès aux loisirs proposés depuis Nouméa : Anglo-Saxons du Pacifique et surtout Japonais, qui limitent leur séjour à l'île des Pins et à la capitale, plus précisément à ses quartiers sud, où il a été décidé que seraient localisés l'essentiel des ressources touristiques. Pour cette clientèle aisée, des réalisations de prestige sont prévues ; outre l'aménagement de diverses zones du littoral en bases nautiques et de loisir, il a été prévu de développer l'infrastructure hôtelière et d'offrir un hébergement de haut de gamme.

C'est dans ce contexte fortement dominé par la politique qu'est décidée la construction d'un golf à Tina sur Mer et celle de l'hôtel Méridien classé cinq étoiles à la Pointe Magnin. En décembre 1992, la première pierre de ce dernier édifice est posée, scellant symboliquement un parchemin qui énumère le nom des personnalités assistant à la cérémonie, et un geste coutumier tout aussi symbolique est fait par ce dernier à destination des "grands chefs du sud", rôle en l'occurrence tenu par Robert Moyatéa. La province nord elle-même semble prendre un pari sur le tourisme puisqu'elle réinvestit ses bénéfices qui proviennent de la mine dans le rachat de deux hôtels (Surf et Ibis) à Nouméa et d'un casino qui leur est associé. Toutefois, toutes ces opérations n'ont pas exactement l'effet escompté et la construction du Méridien amenant la capacité hôtelière à un niveau bien supérieur à la demande, inaugure une période de crise pour l'industrie touristique ; et ce, précisément au moment où le boycott des territoires français par les pays riverains du Pacifique, à cause des essais nucléaires poursuivis à Mururoa, amène un manque à gagner considérable. Ainsi, l'impact des nouvelles politiques en faveur du tourisme, bien que visible sur le terrain du fait des nouveaux équipements réalisés, n'est pas tout-à-fait sensible économiquement aujourd'hui.

Les citoyens se fédèrent

Les promotions immobilières de tous ordres et les réalisations touristiques prestigieuses ne parviennent pas à masquer un certain creusement des inégalités au sein des différents groupes de population urbaine : d'un côté, les uns s'enrichissent et les institutions, souvent suspectées d'arrangements douteux, sont florissantes ; d'un autre côté, peu de choses changent pour les populations les plus défavorisées de la ville. Nombre de citoyens commencent à s'insurger contre l'invasion opportuniste du béton et contre le faible impact des politiques sociales.

Devant les divers problèmes sociaux, techniques, environnementaux et logistiques que suscitent la ville et ses nouvelles extensions, les citoyens n'ont pas tardé, surtout depuis 1994, à se fédérer en associations de quartier. Ces structures sont apparues pour la plupart à l'occasion d'une situation de crise, et dans le but de s'opposer à l'action des pouvoirs publics ou au contraire de se substituer à cette action lorsqu'elle était jugée insuffisante ou non

conforme aux intérêts des citoyens. La plupart de ces associations de quartier se sont réunies en janvier 1995 en une association "Environnement et Liberté" dont l'action recouvre ainsi aujourd'hui l'intégralité de l'espace nouméen. Quelques unes de ces actions menées à l'initiative des citoyens peuvent être examinées plus en détail, car elles sont révélatrices des problèmes bien différents qui peuvent affecter le fonctionnement de la cité.

L'affaire de la Baie de la Moselle, par exemple, qui prend naissance en 1994 avec la constitution des riverains en association pour agir contre le projet de construction de trois immeubles d'habitation immédiatement en lisière du port de plaisance aménagé dans la baie. Les intéressés invoquent une déperdition de la valeur de leur patrimoine immobilier due à l'obstruction de leur vue par des constructions dérogeant au PUD¹²⁵. L'action, entamée auprès du tribunal administratif en février 1995, aboutit seulement en 1997, après de multiples péripéties s'achevant à la cour administrative d'appel de Paris. Cette dernière décide d'une annulation du permis de construire délivré par la Province sud... alors que les immeubles sont bâtis et la plupart des appartements déjà vendus.

On peut prendre un autre exemple, situé dans une toute autre partie de la ville, à la Vallée du Tir où loge pour l'essentiel une population à majorité océanienne et défavorisée. En 1995, un arrêté municipal déclare "insalubre" l'immeuble Mary, bâtiment vétuste et dégradé de quatre étages abritant une quarantaine de familles et correspondant à un effectif approximatif de 300 personnes. Un tel arrêté impose la réhabilitation complète de l'immeuble et l'évacuation de tous les locataires. Or, ceux-ci, pour la plupart, sont dénués de ressources et ne paient plus le loyer d'un logement qu'ils jugent complètement dégradé ; cependant, le non-paiement des loyers est justement le facteur invoqué par les propriétaires de l'immeuble pour ne plus entretenir celui-ci. Tous les intéressés étant convoqués au tribunal pour que l'expulsion leur soit signifiée, un imbroglio se met en place : les locataires sont représentés par des sous-locataires au nombre variable, et par des parents plus ou moins lointains. Certains baux sont simplement oraux. L'affaire, révélatrice des conditions de logement parfois effarantes des Océaniens en ville, est si embrouillée qu'un sursis est donné aux occupants, soutenus par l'association "SOS Logement", qui entament ensemble une série d'actions, de manifestations et de protestations.

Si les associations semblent jouer un rôle de plus en plus important dans les projets d'aménagement urbain et dans la préservation des intérêts des citoyens, d'autres actions ne sont pas uniquement le fait d'associations qui se sont structurées contre un projet, mais contrarient

¹²⁵ Le PUD limite à quatre le nombre d'étages autorisés dans cette zone alors qu'un des immeubles prévus en fait cinq et que le terrain est situé sur le domaine public maritime, en principe inconstructible.

des groupes d'intérêt - tels les tribus ou les riverains d'un chantier. L'exemple de la Voie de Dégagement Est, où riverains et tribus protègent leur environnement, est à ce titre instructif.

L'idée de cet aménagement remonte aux années 1970 (se reporter au schéma correspondant au PUD de 1971, figure 22) lors de l'euphorie minière, qui avait vu naître, dans le sud de la Grande-Terre, le projet de création d'une ville nouvelle et d'usines métallurgiques qui lui auraient été associées ; la liaison rapide entre Nouméa et ces complexes hypothétiques avait toutefois été abandonnée avec la récession minière. L'idée resurgit une trentaine d'année plus tard.

La forte extension du bâti urbain dans les communes limitrophes de Nouméa rend quelque peu malaisé le trafic des habitants du Mont Dore venant travailler en ville, et il est décidé de construire une "voie de dégagement" vers l'est. Le premier tronçon de cette voie est réalisé en pleine ville, au fond de la baie de Sainte-Marie et permet de rallier rapidement Magenta depuis le Faubourg Blanchot. Ce tronçon est ouvert en 1990. La suite du tracé vers le Mont Dore, en revanche, pose un problème. Il commence par susciter l'inquiétude des propriétaires d'un lotissement que la route traverse. Les intéressés font échouer l'enquête d'utilité publique en 1996. Les choses s'accroissent pourtant à l'initiative de la Province sud qui veut voir le projet aboutir. Celle-ci annonce un gigantesque chantier de 2,5 milliards de FCFP. L'affaire suscite alors de nouvelles critiques car le tracé n'est pas précisément connu et la société concessionnaire du chantier n'existe pas encore au moment où celui-ci est attribué ! Par ailleurs, puisque le projet est en grande partie financé par l'État¹²⁶, les citoyens acceptent mal qu'un péage soit prévu, d'autant plus que celui-ci risque d'être élevé. S'ajoutent à ces problèmes éthiques et financiers une opposition catégorique des riverains du projet, parmi lesquels se trouvent, cette fois-ci, les habitants de la tribu de la Conception. Déjà victimes d'inondations lors du rehaussement de l'ancienne route du Mont Dore, ils craignent les conséquences écologiques et les nuisances occasionnées par l'aménagement de la Voie de dégagement Est. Dégénération de la mangrove et destruction de la forêt sclérophylle que la route traverse. Leurs doléances amènent à revoir les aménagements prévus et la route passera finalement au large de la Conception, sur le platier de corail, moyennant un ouvrage d'art d'un coût considérable.

La programmation de ces travaux se fait sans l'adhésion de la tribu et contre l'avis des partis politiques indépendantistes. Le chef du conseil des anciens de la Conception déclare à ce sujet : *"nous consulter pour que nous disions «amen» à tout, est une attitude méprisante qui rappelle l'époque coloniale, où en échange d'un manou et d'une bouteille de vin, on se retrouvait exproprié de 50 hectares. (...) Sans réponse à nos demandes légitimes et*

¹²⁶ Par l'Etat et par des entreprises métropolitaines bénéficiant de mesures de défiscalisation.

raisonnables, il y aura des problèmes dans les mois à venir. Ce ne sera pas faute d'avoir prévenu. Nous, nous n'avons rien à gagner avec cette VDE et les histoires de gros sous qui semblent être derrière. Nous vivons sur le terrain, pas dans les bureaux. Alors s'ils viennent pour les travaux, ils nous retrouveront sur le terrain, car nous ne voulons pas nous retrouver un beau jour dans un aquarium!" (Le Quotidien Calédonien, 4 juin 1996).

A l'exception des politiques récentes inspirées par les accords de Matignon, les projets pour Nouméa doivent bien peu à un traitement rationnel des questions propres à la ville calédonienne, dont le modèle est fort mal appréhendé. C'est pourquoi la plus grande fraction de la population urbaine, qui est d'origine européenne, s'oppose à l'application des traitements urbanistiques importés et inadaptés ; et comme elle a la mainmise sur les instruments de contrôle du développement urbain, la ville finit par matérialiser à peu près exclusivement les visées et les valeurs de cette fraction de la société. Cela signifie que nulle part n'est prise en compte une quelconque spécificité océanienne dans la ville par les institutions en charge de l'urbanisme. D'où la formation des squats, alternative retenue par les Océaniens pour faire valoir leur droit de cité.

Toute l'histoire urbaine jusqu'aux accords de Matignon témoigne de cette occultation totale ; au moment des "événements" qui éclatent en 1984, Nouméa apparaît ainsi comme le lieu d'une double dépossession aux yeux des Mélanésiens : leur présence y est, au mieux, localisée aux quartiers périphériques ou à quelques enclaves défavorisées, tandis que la capitale concentre l'essentiel des services, des emplois et des infrastructures et que le reste du pays souffre d'un important retard sur tous ces plans.

Certes, la situation en ville n'est pas le déclencheur des troubles qui ont lieu à cette époque et n'est qu'une des composantes, parmi d'autres, d'une situation très inégalitaire : les revendications foncières, économiques et politiques, en effet, sont à ce titre prédominantes. Mais peu à peu, le centre des conflits latents entre les communautés du territoire se déplace vers la ville, qui, dans la période la plus récente, a cessé d'être simplement le lieu des Européens pour devenir le symbole des enjeux noués autour du destin calédonien : la ville, en bref, résume les contradictions et les inégalités de cette société insulaire, et les mesures progressivement adaptées depuis la fin des années 1990 tentent pour la plupart de désamorcer, avec plus ou moins de bonheur, une situation de conflit larvé.

L'enquête menée auprès de la population de Nouméa, l'étude des recensements de la population et l'histoire de la colonisation du territoire ont permis de comprendre les rapports de forces ethniques, sociaux et économiques entre les différentes composantes de la population, en bref, de retracer une certaine genèse du peuplement de Nouméa et de caractériser et de classer ses quartiers. Ces flux, ces itinéraires, ces actions individuelles ou groupées relèvent de projets urbains qui fédèrent et transcendent les initiatives individuelles. Le tout aboutit à une morphologie bien particulière de la ville puisqu'un siècle et demi après sa fondation, Nouméa comporte encore de vastes zones en friches sur lesquelles les squateurs ont pu fonder leurs nouveaux quartiers. La présence de ces espaces, comme on vient de le voir, est le résultat conjugué des politiques foncières urbaines conduites dès les premières années de la colonie, et d'un choix délibéré de vie des citoyens. La coexistence des quartiers d'habitats spontanés et des quartiers de la ville institutionnelle crée un partage de la ville générateur de frictions entre les citoyens. La situation conflictuelle s'exprime ouvertement lors des épisodes de crise ou lors d'événements ponctuels, mais se lit néanmoins de façon continue, à un autre niveau d'appréhension de la ville, dans les discours que les différents groupes de citoyens tiennent à propos de Nouméa. C'est tout l'objet de la dernière partie.

TROISIÈME PARTIE

LA VILLE PARTAGÉE □ UNE LECTURE ANTHROPOLOGIQUE DE LA VILLE

LES PROCÉDÉS DE LÉGITIMATION

Les Océaniens revendiquent aujourd'hui un droit à la ville, aux ressources et aux pouvoirs qu'elle seule dispense, refusant de se contenter des conditions de vie qui leur étaient jusqu'ici faites par l'habitat en cités ou en logements délabrés : ils réclament l'accès à un genre de vie plus adapté à leurs habitudes et permettant le maintien, par l'agriculture productrice de denrées de subsistance et d'échange, de la cohésion sociale jusqu'ici limitée aux ensembles ruraux d'origine. Nouméa, à l'avenir, ne sera pas le point terminal des réseaux d'alliances et d'échanges dont l'origine et la cohérence sont à rechercher dans le monde des réserves pour les Kanak, ou des îles d'origines pour les immigrants océaniens, elle sera à part entière un élément de ce dispositif. Prenant le cas de la population d'une région de la Grande-Terre, Naepels, ainsi, explique *"qu'il faut désormais définir Nouméa comme partie intégrante de l'espace de vie des gens de Houailou, et que le pays ajië y trouve un prolongement délocalisé : le monde des gens que nous rencontrons à Houailou ne s'arrête pas aux frontières de la commune ou de l'aire linguistique ajië, et les migrants ajië à Nouméa ne font pas partie d'un univers tout à fait autre"* (1998, p. 228).

De ce fait, l'identité et le système de valeurs, construits au cours de l'histoire, de la "ville blanche" qu'est Nouméa, se trouvent aujourd'hui ébranlés par les Océaniens dont les implantations informelles paraissent (dans les représentations) bafouer les règles de la propriété privée, de l'ordre social et même de la morale de la ville blanche.

A la charnière de ces deux groupes d'intérêts, représentés pour simplifier par les Kanak et par les Européens, se trouve l'ensemble urbain. La quête des squateurs et la réaction défensive des citoyens "institutionnels" de la ville font de Nouméa un enjeu convoité, ou tout du moins la lice dans laquelle les confrontations désormais s'opèrent. Dans ces confrontations, la question du pouvoir se place au premier plan : occuper la ville, c'est occuper le cœur du pouvoir, le lieu des décisions d'importance et du bien économique et ainsi avoir, sinon l'opportunité de partager ce pouvoir, du moins un argument de taille pour faire valoir des droits au partage.

A la limite, l'échange qui fonde et accompagne, dans la société kanak "traditionnelle", toute la structuration sociale pourrait, tout simplement, trouver en ville de nouvelles modalités et de nouvelles extensions : salariat, acquisition et circulation de biens se situeraient ici dans le prolongement des circuits d'échanges traditionnels. Dans cette mesure, le jeu politique est lui

aussi aisément perçu comme l'extension des jeux de pouvoirs classiques de la société kanak aux nouveaux clans et fratries des allochtones.

Du côté des Océaniens, la confrontation et la quête du pouvoir ont pour traduction matérielle l'investissement des "poches" vacantes de l'espace urbain qui, du côté des Européens et de leurs alliés, suscitent des réactions de défense ou de rejet, des tentatives de conciliation, des transactions ou des manoeuvres de détournement. Mais parallèlement au développement des squats à Nouméa et aux réactions que ceux-ci provoquent, se met en place toute une légitimation symbolique, d'un côté, de ces occupations spontanées, d'un autre côté, de la ville blanche elle-même. Cette légitimation puise ses arguments aussi bien dans l'histoire et dans l'archéologie que dans le mythe, chacun des groupes ethniques en présence, d'ailleurs, ayant plutôt recours à certains de ces procédés qu'à d'autres. La situation est compliquée par la domination sociale et politique des Européens sur les autres groupes, et la confrontation s'opère avec en toile de fond l'omniprésence d'une situation coloniale, toujours actuelle en Nouvelle-Calédonie.

Dans ce contexte sensible, les Kanak tendent à faire leurs discours de revendication qu'il convient de considérer "*en tant que phénomènes ressortissant directement ou indirectement à la variante ethno-culturelle du nationalisme*" (Babadzan, 1999, p. 2). En effet, "*la sacralisation du passé culturel et des traditions est un des thèmes majeurs des nationalismes océaniens, dont les diverses variantes, libérales ou extrémistes, apparaissent aujourd'hui en situation de monopole idéologique dans la région*" (id. p. 1). La position des Européens n'est pas moins idéologique. Ensemble, toutes ces représentations stratégiques contribuent à produire différents discours sur la ville et sur son passé, et sur les droits qui en découlent des uns et des autres à s'y trouver. La confrontation de ces positions aboutit en fin de compte, cela n'est pas le moins surprenant, à des compromis symboliques qui se matérialisent sous la forme de véritables monuments marquant les conquêtes ou les concessions faites par les deux parties.

Pour résumer ce qui va suivre, la plupart des discours des Kanak visent à confirmer qu'ils sont bien les ayants droits légitimes de la presqu'île de Nouméa puisqu'ils l'occupaient et l'exploitaient dans les temps préeuropéens ; tandis que la plupart des arguments des Européens tendent à minimiser l'importance de ces occupations anciennes, voire à montrer que Nouméa a été bâtie sur un site vierge de toute occupation, ce, afin de nier le préjudice subi par les éventuelles populations présentes.

Le texte qui suit examinera divers arguments évoqués par chacune des deux communautés et les contres arguments qui leur font écho. A signaler que l'analyse du discours actuel¹²⁷ relève des stratégies d'appropriation de l'espace urbain, mais qu'il est par ailleurs éminemment intéressant quant à la perception qu'ont les groupes actuels de leurs espaces, des ressources et des activités d'autrefois.

LES TOPONYMES, PREUVES DES OCCUPATIONS ANCIENNES

Le premier domaine dans lequel Européens et Kanak confrontent leur légitimité à occuper la presqu'île a trait aux toponymes. Le nom de la ville elle-même fait ainsi l'objet d'enjeux importants parce qu'il détermine en bloc la nature des rattachements territoriaux anciens, mais c'est aussi le cas de toponymes divers, retrouvés ou recréés, qui s'appliquent à différents points de la ville.

Tous les informateurs s'accordent pour dire que "Nouméa" est un nom local récupéré par la colonisation pour désigner la ville. Cette information sous-entend que le nom était en usage au moment où Nouméa a été fondé ; en fonction des différents sens et origines qui seront attribués à ce toponyme, il est par conséquent loisible de déduire autant d'indices renseignant sur la géographie, voire la géopolitique ancienne de la zone.

Selon un premier groupe d'informateurs, "Nouméa" serait une déformation, due à une mauvaise prononciation qui se serait imposée avec le temps, du mot "Dumbéa", qui est aujourd'hui à la fois le nom de la rivière qui traverse la vallée et celui d'un village, mais on ne sait guère à quoi correspondait ce toponyme dans les temps précoloniaux. Pour ces informateurs, cette référence à Dumbéa signifie deux choses. D'abord, qu'il faille chercher le nom de la presqu'île à 20 km de là signifie qu'elle n'était qu'une annexe marginale d'un territoire dont le centre de gravité se trouvait ailleurs. Ensuite, que la presqu'île n'eût pas de nom qui lui fût propre tendrait tout simplement à indiquer qu'elle n'était guère utilisée ou occupée de façon très intense ni très durable : il est connu que les lieux d'importance sont nommés. Ces deux arguments, ensemble, visent à minimiser le préjudice subi par les Kanak avec la prise de possession du lieu par les Européens : c'est d'ailleurs une version généralement avancée par ces derniers (Pisier, Chevalier et Bichou, 1975, pp. 53-54).

Une autre version, dont les Européens sont aussi les principaux tenants, décompose le nom de Nouméa en "Nou", qui signifierait "îlot", ou "presqu'île", et en "Mea", qui désignerait un "banc de poisson". Nouméa, dans la langue Drubea, désignerait ainsi un îlot particulier de la

¹²⁷ Une série d'entretiens a été réalisée entre mai et novembre 1996, auprès des différentes autorités coutumières de la zone du Grand Nouméa et auprès de certains "vieux", installés depuis longtemps en ville. Ils servent de base à cette analyse.

rade, propice à la pêche (Bichou, 1974, pp. 47-48). Cette version dénie elle aussi à la presque île une dénomination qui lui fût propre et signifie implicitement que celle-ci, au mieux, n'accueillait que des pêcheurs ; or, l'emprise sur l'espace de ces groupes est reconnue comme lâche et éphémère (campements qui sont déplacés au fil des pêches) : ici encore, l'on décrit un site quasiment inoccupé au moment de l'arrivée des Européens.

Sur l'origine du nom de la ville, les informateurs kanak de la région de Nouméa ne sont pas de reste. Pour certains informateurs issus de la chefferie Kambwa¹²⁸, localisée au nord de la ville, "Nouméa" serait un synonyme de "drubéa", le nom, improprement prononcé par les Européens, de la langue parlée par les gens du sud. Un informateur reproche d'ailleurs à Leenhardt d'avoir regroupé en une seule aire linguistique les Drubéa-Kapone, "*c'est-à-dire les authentiques Drubéa et ceux qui sont alentour, à l'île des Pins et à l'île Ouen*" : non seulement ce regroupement confondrait deux chefferies en réalité bien distinctes, mais surtout il lierait implicitement Nouméa au Mont Dore, qui était le siège de la chefferie. Or, la chefferie du Mont Dore n'aurait pas dépendu du sud.

Un autre informateur, Kambwa de la branche aînée, voit lui aussi dans "Nouméa" une déformation de Drubea, qui se décompose en *Dru* : signifiant "île", et en *Béa*, qui serait le nom de l'endroit. L'informateur déplore quant à lui la tendance actuelle à séparer Drubéa de Kapone qui désignent la même chose : "*Kapuno, ou Kabuno, en Houailou, cela veut dire «l'homme qui a droit à la parole». Kapuno, en langue païci, signifie «les gens du lieu». Lorsqu'ils parlaient de nous, les gens qui ont été amenés par la mission catholique disaient : «voici les Kapuno, les gens d'ici, les autochtones»*" (G. P.)¹²⁹.

Pour d'autres informateurs, issus de la chefferie du Mont Dore, il ne faut surtout pas confondre Nouméa avec Dumbéa ou Drubéa. La vraie signification du mot Nouméa est connue mais ne peut tout simplement pas m'être livrée.

D'autres origines du mot Nouméa ont été rencontrées, rattachant chaque fois la ville au pays d'origine de l'interlocuteur. Pour certains, ce serait une déformation de "Wimiä", clan de la

¹²⁸ La chefferie Kambwa est divisée en trois branches : la branche aînée, qui détient la chefferie, est localisée au col de la Pirogue, à une vingtaine de kilomètres au nord de Nouméa. La deuxième branche, les Kambwa Béié, ou Kambwa du bord de mer, est installée en plusieurs points du littoral à la hauteur de Païta. La troisième branche, les Kambwa Wamitan, aurait migré vers le sud et elle est l'actuelle détentrice de la chefferie de Saint-Louis.

¹²⁹ Preston (1994) citant un informateur issu de la chefferie Morari - attribuée à "Kaapuümè" - Kapone - la signification suivante : "*«Kaa» serait le lieu de sépulture où se trouvent les ancêtres ; «Puu» le royaume de la nuit, des esprits ; «Mè» : le mort. Ce terme ferait allusion au lieu dans lequel se trouve l'esprit des ancêtres*" (p.4). Cette interprétation permet à l'informateur de prouver que l'espace que désigne "Kaapuümè" appartient traditionnellement à son propre clan.

région de Koné très lié aux clans de Païta. Pour d'autres, ce serait un nom donné par les gens de Pouébo, et qui signifierait, en langue de Pouébo : "*coco rouge*" (sic).

Enfin, une dernière version donne à Nouméa le sens de "*Ne plus voir Méa*", Méa étant le lieu de la région de Kouaoua d'où serait parti, selon un mythe, un cadet en conflit avec son frère aîné¹³⁰. D'après P. Pillon¹³¹, le fait de dénommer l'endroit où l'on arrive par le nom de : " Nù-[l'endroit-d'avant]", c'est-à-dire littéralement, "ne plus voir l'endroit que l'on quitte", est un procédé fréquent dont il existe plusieurs exemples. Dans tous les cas, les groupes de migrants ne veulent plus rien voir de leur pays d'origine à cause de la honte liée à l'événement contraire qui les a fait partir.

Les noms des communes limitrophes de Nouméa font eux aussi l'objet d'interprétations. On a vu les étymologies de "Dumbéa" ; la région du Mont Dore, Morare, en langue vernaculaire francisée, doit pour sa part son nom français aux premiers missionnaires : un informateur explique qu'"*un jour, Monseigneur Douarre et le père Rougeyron sont passés par là en bateau. Quand ils ont vu cette montagne qui ressemblait à leur Mont Dore natal en Auvergne, ils l'ont baptisé de ce nom*". Il n'a pas été recueilli d'informations sur l'étymologie du nom "Morare". Quant au nom de Païta, les seules étymologies rencontrées sont données par des étrangers à la région : tantôt, Païta est présenté comme une déformation de "*fighter*", qualificatif attribué par des Anglais au groupe des Kambwa de Païta, communément présenté comme un clan guerrier. Tantôt, Païta est une prononciation altérée de Bwëitë, nom de clan Bay¹³² de la Tchamba. Un informateur fait référence à un mythe recueilli par A. Bensa, où il apparaît qu'en cas de conflits, les Bay émigrent plus facilement en direction du sud et les Dwi en direction du nord : il ne serait donc pas anormal de retrouver des Bay aux environs de Nouméa.

La lecture des noms de lieux et leur interprétation en termes de géopolitique et de légitimité territoriale ne se limite pas au seul nom de Nouméa et des communes proches, mais portent sur l'ensemble des toponymes décelables dans la ville, dont les usages encore actuels sont avancés comme autant de preuves de l'ancienne identité kanak des lieux.

La quête et l'interprétation des toponymes de Nouméa, précisons-le, n'est pas réservée à un groupe linguistique précis. Néanmoins, les groupes étrangers à la région se contentent généralement d'interpréter les noms existants, sans avancer de nouveaux toponymes. Seul un habitant de Nouméa, qui n'a *a priori* aucun lien territorial avec la région mais qui réside dans

¹³⁰Le récit a été recueilli par G. Diainon, de la tribu de Chainon, commune de Kouaoua, en septembre 1990, et traduit par G. Débaoué et P. Pillon. Un récit relatant un épisode semblable est également cité par Guiart, 1963.

¹³¹Communication personnelle, juin 1996.

¹³² Les bay et les Dwi sont les deux phratries intermariables du centre-nord de la Grande-Terre.

la ville depuis de nombreuses années, a donné un toponyme qui n'était pas connu jusque là : Nädù. Nädù serait le nom de l'embouchure de la rivière de la Vallée des Colons qui se jette dans la baie de Sainte-Marie. Ce lieu, signalé par un bouquet de cocotiers, porterait le nom du clan qui y était établi autrefois et qui serait venu de la région de Koné, d'où est d'ailleurs issu l'informateur. Il est possible que dans ce cas précis, en avançant ce toponyme, l'informateur tente de légitimer sa propre installation dans le quartier.

Les règles de ce jeu sur les noms de lieu recouvrent deux grands procédés de légitimation. Le premier consiste à retrouver les anciens toponymes et à décrypter leur sens. Par exemple, sont évoqués Tereka, le pic de Nouville, qui signifie : *"l'endroit d'où l'on regarde les récifs"*, ainsi que Ouémo, qui est *"l'endroit où il y a des serpents"*. Interrogé sur la rareté relative des noms de lieux autochtones, l'un des informateurs explique que *"les noms ont dû exister, dans le système des anciens, mais ils ne sont plus jamais employés"*. Il est d'autant plus surprenant de ne pas entendre cités certains des toponymes anciens que leur existence peut être retrouvée d'une part, grâce aux cartes dressées par les premiers ingénieurs de la Marine au siècle dernier (archives d'Aix-en-Provence, série DFC, carton 173 pièce n°6), et d'autre part, grâce aux plans des premiers lots concédés disponibles aux archives municipales de Nouméa (cartons 10W517 à 10W520, cartons 10W430 ; 10W545).

On pourrait imaginer que la cause de cette sélection manifeste est à chercher dans les importants bouleversements politiques et sociaux provoqués par la colonisation dans la région de Nouméa, qui ont pu effacer les anciens noms des mémoires. Mais en fait, il semble que les toponymes anciens ne fassent l'objet d'une attention particulière pour les informateurs kanak que dans la mesure où ils sont justement familiers de la population européenne actuelle de Nouméa. Il est ainsi frappant de constater que pour Nouméa et ses environs, les informateurs issus des chefferies du sud-ouest de la Grande-Terre ne citent aucun nom de lieu qui ne soit pas déjà connu et utilisé dans la toponymie actuelle de Nouméa. Ce choix délibéré de toponymes familiers à tous les groupes peut être perçu comme une volonté de trouver un terrain de dialogue¹³³ ; c'est, de toutes manières, un procédé efficace de légitimation que de conférer à un lieu connu et pratiqué par un groupe une identité antérieure jusque là occultée.

¹³³ Et dans cette perspective, on peut revenir un instant sur la terminologie adoptée par les partisans du mouvement coutumier qui exerce son autorité dans les squats : Kambwa Wé Tcho, la "dynastie du sud". Dans la mesure où les travaux anthropologiques concernant l'organisation politique ancienne de la Nouvelle-Calédonie ne mentionnent aucun élément assimilable à une dynastie, le choix de ce mot n'est vraisemblablement pas anodin. Il révèle la double volonté des informateurs de montrer l'ampleur de cette organisation politique et de s'assurer que leur ambition est bien comprise des Européens. Dans le premier entretien conduit auprès de l'un des initiateurs du mouvement coutumier Kambwa Wé Tcho, l'informateur développa de nouveau le parallèle avec l'histoire politique européenne dans le but d'explicitier le principe des arrivées successives des populations dans la région du sud-ouest de la Grande-Terre : *"chez vous, les envahisseurs, les derniers qui sont arrivés et qui vous ont donné votre nom, ce sont les Français, les Francs ; mais les autres, c'était quoi : les Ostrogoths, les Wisigoths, ... et bien c'est cela, tout peuple n'est pas né tout seul"* (G.P.). Et pour conclure son raisonnement, il y introduit des limites éloquentes : *"chez nous, on n'a jamais tué nos rois"*.

Le second procédé est à l'opposé du précédent et consiste à forger de toutes pièces de nouveaux toponymes¹³⁴ pour désigner dans la langue du sud différents lieux de la presqu'île de Nouméa. En effet, la plupart des lieux à Nouméa portent aujourd'hui un nom français et rares sont ceux qui ont conservé leur nom originel. Les premiers lieux ainsi renommés ont bien sûr été les squats ; ils ont été dénommés en drubéa par les gens de Païta se réclamant de la Dynastie du sud.

Seul un squat portait, préalablement à sa fondation, un nom en langue du sud : Nindu, à Nouville ; ce nom a été conservé par les squateurs et qui plus est, renvoyant à l'ancienne tribu du chef Kuindo, il est apparu suffisamment symbolique aux gens de Païta pour être conservé. Les noms des autres quartiers d'habitat spontané ont été choisis à partir d'une caractéristique du site concerné. "Nepavo", à la carrière de Ducos, signifie *"entre les cailloux"*. "Neware" est le lieu-dit qui marque le passage de la rivière, à Rivière Salée. Le squat qui porte ce nom se situe à l'entrée de Montravel, au bord du bras de mer qui s'infiltré dans la terre pour détacher la presqu'île de Nouméa de la Grande-Terre. De même, le squat de Koutio, au péage de la voie express, entre la mer et la route, a été rebaptisé "Nekwéta". Ce nom est un diminutif de "Kwereta" qui signifie *"suivre le bord du récif"*. "Necodo", à Logicoop, en bordure de la mangrove, signifie littéralement *"palétuvier"*. G. Païta explique aussi que "Goaneta", nom du squat de Motor Pool, qui est le fief du mouvement contestataire de la Dynastie du Sud, signifie *"écraser le sol de ses pieds"* et dérive de "Goanerecha". Ce nom, selon le même informateur, avait été donné à Joseph Pidjot lorsque celui-ci fut élu Président du Conseil Coutumier du Territoire, afin qu'il apparaisse solidement installé dans sa nouvelle position.

Certains nouveaux toponymes ne sont pas sans provoquer des litiges. Ainsi, la Dynastie du sud a-t-elle changé le nom - bien que récemment adopté en langue drubéa - du squat installé en bordure de Ko We Kara. En effet, le nom de Ko We Kara avait été choisi par la chefferie Morare, politiquement opposée aux Kambwa. Comme l'explique G. Païta : *"le terme Ko We Kara, c'est le Mont, sa dénomination kanak c'est Moree, lieu de l'échange. Avant, les gens de la montagne et les gens de la mer se rencontraient là pour des échanges, ceux de la montagne amenant les ignames, les taros, les cannes à sucre, et puis ceux de la mer, les tortues. Une fois que l'échange était terminé, on faisait le grand repas, le grand festin. Avec chair humaine. Alors le terme "Kowékraé", ça a donné Ko We Kara. Voilà. Mais les gens qui ont donné ce nom sans notre permission, ils vont subir les conséquences du mot. Moralement,*

¹³⁴ Baptiser l'endroit où l'on s'installe est une pratique universelle, et ses modalités dans le système kanak traditionnel sont connues : selon un informateur, soit l'on donne son nom à l'endroit (A. G.), ce qui remplit peu à peu, comme le disait J.-M. Tjibaou, le *"cahier de son déplacement"*, soit l'on prend le nom de l'endroit où l'on arrive, notamment si l'on est accueilli par un clan. *"Patronymes et toponymes sont superposables et interchangeables"* expliquent Bensa et Rivierre (1982, p. 61).

parce qu'on ne peut plus les abattre [ces gens]. Parce qu'à côté de Ko We Kara, il y a un four, parce que le grand festin ne peut se faire qu'avec de la chair humaine. C'était une décision du chef, à l'époque. Alors c'est pour cela que l'on n'a pas pu appeler la tribu qui était à côté avec ce nom. On l'a nommée "Moree", ou "Mourine", ce qui veut juste dire : l'échange".

Appropriation et réappropriation de lieux par le nom caractérisent ainsi les stratégies mises en oeuvre par les Kanak en milieu urbain. De leur côté, les habitants de la "ville blanche" semblent assez passifs face à de telles initiatives, soit qu'elles puissent difficilement être contrées parce qu'elles sont officieuses et intéressent essentiellement des espaces pratiqués par les Océaniens, soit qu'elles désarment les institutions pour lesquelles la dénomination n'est pas forcément un acte de conquête. De plus, celles-ci pourraient être désavouées dans leur tentative de contrecarrer ce qui apparaît comme un marquage culturel des Mélanésiens sur la ville.

Les noms ne sont pas les seuls éléments à propos desquels les groupes ethniques se confrontent pour valider ou invalider la légitimité de leurs occupations ; les vestiges des anciennes occupations, l'environnement et les diverses hypothèses et allégations auxquelles se prête l'examen actuel des peuplements passés sont des arguments largement employés, de différentes façons, par chacune des parties en présence.

LES INDICES MATÉRIELS DES OCCUPATIONS PRÉEUROPÉENNES

Les Calédoniens d'origine européenne s'appuient sur les indices matériels des occupations préeuropéennes de la presqu'île de Nouméa et de ses environs, en tentant d'y voir une preuve de la vacuité du site avant l'arrivée des premiers colons.

Le point de vue des Européens

S'appuyant sur les indices matériels de l'occupation ancienne de la presqu'île de Nouméa, une opinion répandue parmi la composante européenne de la population invoque l'absence de ressources hydriques sur la presqu'île pour exclure, en même temps que les activités agricoles, la présence d'établissements permanents dans les temps précoloniaux. De fait, les archives indiquent que, d'une façon générale, la région du sud-ouest de la Grande-Terre était très peu peuplée lors de la fondation de Nouméa.

A leur arrivée dans le sud-ouest de la Grande-Terre, au milieu du XIX^{ème} siècle, les officiers de la Marine nationale se font en effet unanimes pour trouver à la région une "qualité

remarquable" : celle-ci est globalement peu peuplée¹³⁵. Comme dans le reste du territoire, les épidémies probablement introduites lors de l'arrivée des tout premiers Européens, plusieurs décennies auparavant (Sand, 1994), peuvent avoir été à l'origine d'une dépopulation dont les effets seraient à ce moment là perceptibles. De plus, les guerres entre groupes autochtones rivaux, que relatent tant la tradition orale que les missionnaires, ont dans le milieu du XIX^{ème} siècle déjà largement ravagé le pays. Un témoin anonyme, en 1855 (revue coloniale), signale ainsi que *"les guerres auxquelles les tribus de l'île des Pins se sont livrées contre celles de la côte sud et de la côte ouest ont singulièrement réduit le nombre des habitants de ces parties de l'île. D'ailleurs, la moins grande fertilité du sol a contribué à en faire émigrer un grand nombre vers les parages de l'intérieur ou de la côte orientale (...)"*. Il n'est pas exclu, comme l'avancent certains auteurs, que ces guerres aient été liées elles-mêmes à la dépopulation générale qui affectait l'île : les bouleversements considérables qui ont résulté de la décimation des groupes humains ont pu exacerber certains conflits, comme par exemple les litiges provoqués par un déséquilibre des échanges (en biens ou en femmes), et qui conduisaient inéluctablement à la guerre. Il est possible enfin que la déstructuration des sociétés locales ait été mise à profit, dans le courant du XIX^{ème} siècle, par le groupe "guerrier" des Kambwa, aux visées expansionnistes de longue date reconnues, pour s'emparer des terres appartenant aux clans locaux ; Les Kambwa auraient déclenché dans ce but une série de guerres ponctuelles impliquant, tour à tour ou simultanément, la quasi-totalité des clans de la région.

Quelles que soient les causes de cette dépopulation et leur impact sur la démographie, tous les observateurs contemporains de l'annexion du sud-ouest de l'île par les Français s'accordent sur la faiblesse des effectifs humains présents à ce moment-là dans la zone. L'un d'entre eux souligne l'avantage que cela représente pour la colonie naissante : *"Les quelques tribus qui restent encore dans la partie ouest ne sauraient nullement s'opposer à notre établissement"* (Anonyme, revue Coloniale, 1855).

En 1854, Tardy de Montravel a lui aussi remarqué que *"du Port Laguerre à la baie de Morare, le territoire qui s'étend de la mer au pied des montagnes est habité par une seule tribu que nous avons, jusqu'à présent, appelée à tort du nom de la baie de Nou-Méa, et que les indigènes désignent sous celui de Gamba. Le centre principal de cette population, dont le chiffre ne dépasse pas 400 âmes, à mon estimation, est dans le nord-ouest de la baie, où une douzaine de cases forment le village de Cash, habité en majeure partie par le chef de la tribu et les siens. Le reste de la tribu est disséminé sur les autres parties de la baie, sur les deux presqu'îles et sur les bords des rivières, sans habitation fixe, vivant tantôt ici, tantôt là, tantôt sur les îles, tantôt sur la grande terre, de racines, du produit de la pêche, ou, depuis que nous*

¹³⁵ Lire notamment la thèse de doctorat de C. Kasarhérou (1992), sur la démographie en Nouvelle-calédonie à l'arrivée des Français dans l'île. Pour la région du sud-ouest, l'auteur admet qu'elle a préféré ne pas donner d'estimation de la dépopulation, tant les données sont peu nombreuses.

y sommes établis, des générosités de nos matelots" (Tardy de Montravel, AAN 127.1, p. 52-53). Dans le même rapport, l'officier explique qu'en remontant la rivière Dumbéa, les officiers de marine en mission d'exploration ont bien croisé des plantations de bananiers, qui leur ont laissé penser que quelques habitations ne devaient pas être éloignées.

Dans les années qui suivent l'installation des Français, les cartes dressées au cours des différentes missions d'observation de la région, tout autant que les divers rapports, confirment cette impression que le sud-ouest est peu peuplé. En 1854, les cartes dressées par Sénez, Larégnère et Maître ne mentionnent, dans toute la zone qui s'étend entre la presqu'île de Nouméa et l'actuel Port-Laguerre au nord (Océanie 34, A.N.) qu'un seul village, celui de Cash. La carte dressée par l'ingénieur hydrographe Bouquet de la Grye en 1857 (DFC carton 173, n° 6) ne comporte, vers le sud, que le village de Tiati, situé sur la côte, à mi-chemin entre La Conception et Saint-Louis. A ces deux établissements se résume tout ce que les cartes militaires enseignent des implantations kanak situées entre la baie du Mont Dore et la plaine de la Dumbéa, et entre le littoral et les montagnes.

A ces faibles effectifs de population présents dans la zone du sud-ouest en général s'ajoute, en outre, la vacuité largement reconnue du site même de Nouméa : la presqu'île n'aurait ainsi jamais été occupée de façon continue. Pénard va jusqu'à affirmer en 1856 qu'il n'y a pas "*sur la contrée, vivant des produits mêmes du sol, une seule famille calédonienne ; c'est qu'à peine y trouve-t-on quelques traces d'anciennes cultures de taro ou d'igname*" (AAN 127.1). En 1855, du Bouzet indique que le premier village mélanésien se trouve à cinq heures du poste de Port-de-France (AAN 127.1, lettre de Papeete) ; il évoque clairement la situation : "*jusqu'à présent, nous avons pu procéder comme s'il n'y avait pas d'habitants (...). Je vois de grands avantages à développer dans le principe, la colonie où nous somme établis, car nous y aurons moins de difficultés à surmonter de la part des indigènes*" (lettre du 20/6/185).

Quelles que soient ces multiples démonstrations, plus ou moins convaincantes, de la vacuité du site, on ne sait en réalité rien de la démographie de cette partie de l'île au moment où arrivent les militaires français. Si Tardy de Montravel estime, comme on l'a vu, les effectifs mélanésiens de la région à 400 personnes, Knoblauch, (1991, p. 60), qui est son contemporain, n'évalue pas la population mélanésienne du sud-ouest de la Grande-Terre à moins de 4000 personnes. Guiart (1963, p. 268) s'est lui aussi prêté à ce type de calculs et avance, pour sa part, le chiffre de 1 200 habitants. Sans se lancer dans une nouvelle série de calculs, on peut simplement rappeler que les Kanak de la région ont mené contre les Français, en 1856, une guerre longue et difficile qui n'a pu être remportée par les colonisateurs que grâce à des renforts ; on peut donc supposer que eu égard à la supériorité de l'armement français, les Kanak devaient tout de même représenter au total un nombre d'hommes adultes

suffisamment important pour tenir tête à au moins une centaine de soldats¹³⁶. D'autres sources encore, tels que les vestiges archéologiques, peuvent donner une idée du peuplement ancien de la région.

En 1859, le Gouverneur Saïssset part avec un détachement en mission d'exploration dans le sud de Port-de-France, vers le Mont Dore (BB/4/723), sur les terres de Candio, chef des Morari. Le détachement rencontre "*partout des cultures avec irrigation parfaitement entretenues*", et les Tahitiens du détachement repèrent dans une vallée de la canne à sucre en grande quantité (BB/4/723 - 31/5/1859). Au cours de ses déplacements, l'expédition finit par parvenir à un "*magnifique plateau attestant la présence de cultures récemment abandonnées*" (id.). Le groupe estime alors être à 24 kilomètres de Port-de-France.

Les abords du col de la Pirogue sont aujourd'hui encore sculptés des vestiges des anciennes terrasses de tarodières. Les travaux des archéologues, en Nouvelle-Calédonie, ont d'ailleurs largement porté sur la région de Païta qui "*rassemble en effet aussi bien des sites de bord de mer de première importance que des traces multiples de sites horticoles fossiles sur les contreforts de la chaîne ; la concentration de tumulus connus actuellement, est la plus importante de la Grande-Terre*" (Sand, 1994, p. 2).

Toutefois, il est difficile d'établir une corrélation directe entre la densité des vestiges agricoles et la population d'une zone en particulier. D'une part, rien encore ne permet de dater les aménagements horticoles et ils peuvent donc ressortir de périodes de peuplement anciennes, non contemporaines de l'arrivée des Français. D'autre part, la pratique des jachères longues est courante dans l'ensemble de l'île et impose, selon certains auteurs et selon le rythme des rotations observées, un stock de terres "en roulement" environ neuf fois¹³⁷ supérieur à celui des terres effectivement cultivées.

Ainsi, les vestiges archéologiques recensés dans toute la région attestent de la présence de populations mélanésiennes sédentarisées par l'horticulture dans le sud-ouest, sans que l'on puisse se prononcer sur l'importance de cette population. De tels vestiges horticoles sont présents également en plusieurs endroits de la presqu'île de Nouméa, ce qui va à l'encontre des thèses qui postulent la vacuité du site.

¹³⁶ Le père Rougeyron expédie en 1856 une lettre de la Conception, dans laquelle il signale qu'en attendant le nouveau gouverneur de la jeune colonie, celle-ci reste avec ses cent hommes de troupes (OMPA 219) uniquement.

¹³⁷ Doumenge écrit «*qu'en règle générale, une parcelle portant igname ou taro pendant un an restait en jachère de trois à huit ans, ce qui signifiait qu'un groupe devait disposer de quatre à neuf fois plus de terres cultivables préalablement aménagées que ce que ses besoins alimentaires et sociaux ne lui imposaient annuellement*» (1982, p. 85).

Outre les vestiges de l'horticulture ancienne, des traces d'établissements sont également rencontrées à Nouméa même. La première série de fouilles réalisée en 1955 par Gifford et Shutler (1956), à l'Anse Vata, au pied du Ouen Toro et à la baie de l'Orphelinat, atteste de l'existence de plusieurs sites d'habitat, voire d'un seul vaste établissement sur tout le pourtour de la baie de l'Anse Vata. Les vestiges renfermés sont de différente nature : four (site n° 19 au Ouen Toro), couche de pierres brûlées, restes humains qui correspondent peut-être à une sépulture (p. 5), et traces d'occupation : charbon, sol noir, pierres fracturées, coquillages, tessons de poterie indiquent de façon certaine, au site n°4 de l'hippodrome, au site n°19 de l'Anse Vata, au site n°18 au pied du Ouen Toro et aussi au site n°24 de la baie de l'Orphelinat, ainsi qu'à Nouville, que des populations ont été installées de façon durable en ces lieux.

Une fouille de sauvetage menée plus récemment à la Pointe Magnin, en 1993, à l'occasion du projet de construction de l'hôtel Méridien (Sémah, Forestier et Sémah, 1993) a montré que là aussi, "*les trous de poteaux, les niveaux de cendres, les déchets de cuisine, les connexions entre certains tessons*" attestent l'existence d'une surface d'occupation par l'homme (id., p. 25).

En fait, il n'est que de se promener dans les différents endroits de la ville laissés libres par les constructions pour collecter, assez souvent pour que cela ne soit pas une coïncidence, des tessons de céramique et des coquillages ainsi que des pierres taillées ; tous ces restes se rencontrent ainsi en divers endroits de la presqu'île, que ce soit à Tina sur Mer, sur les flancs du Ouen Toro, ou au coeur du Parc Forestier où l'on trouve le site d'un ancien village comportant encore les traces de quelques tertres de cases.

Les restes archéologiques, ainsi, ne font pas défaut sur la presqu'île. Ce qui pose problème en revanche est leur assimilation à un type d'occupation : lieu de passage, habitat permanent ? et à une période en particulier : Sémah, Forestier et Sémah (1993) datent la céramique du niveau anthropique rencontré à la Pointe Magnin du premier millénaire de notre ère. En revanche, certains tessons de la poterie dite "à pustules", ou encore la céramique rencontrée au parc Forestier ainsi que la relative "fraîcheur" des structures d'habitat qui l'accompagnent, témoignent de périodes plus récentes, et qui ont pu potentiellement être contemporaines de l'arrivée des Européens.

Il est difficile de croire que les descriptions d'une région vide aient été forcées par des officiers désireux de trouver enfin un point d'ancrage sur cette terre souvent hostile ; il est tout aussi difficile de nier la réalité des vestiges archéologiques qui parsèment la presqu'île. Sur la vacuité réelle du sud-ouest, on peut, au mieux, émettre des doutes, mais toute certitude est

pour le moment impossible, en l'absence de fouilles archéologiques complètes assorties de datations.

Quoi qu'il en soit, s'il est certain que le nord et l'est de la Grande-Terre sont apparus relativement peuplés aux yeux des Français, la côte sud-ouest est apparue assez déserte en comparaison, ce qui a été tenu pour une véritable aubaine. On ne peut mieux résumer la situation que ne le fait du Bouzet lui-même : *"si l'on avait le choix, on ne prendrait, pour fonder une pareille colonie [de peuplement], qu'un pays inhabité : celui qui l'est aussi peu doit mériter la préférence"* (lettre du 15 mars 1855, OMPA 332).

Le point de vue des informateurs Kanak

Les travaux des archéologues sur la presqu'île de Nouméa et leurs comptes-rendus épisodiques dans la presse trouvent chez les Kanak une audience attentive. Pour ceux-ci, les peuplements préeuropéens ont laissé dans la ville de nombreuses traces dont les excavations ponctuelles des archéologues ne semblent d'ailleurs mettre au jour qu'une infime fraction, et parallèlement, un véritable discours kanak s'est mis en place sur l'archéologie de la ville¹³⁸. Contrairement aux archéologues, toutefois, les preuves les plus patentes de l'établissement humain dans la période précoloniale ne sont pas représentés pour les Kanak par l'existence de restes archéologiques (poteries, foyers, habitats, ...), mais par la présence de points d'eau!

Peut-être en réponse à l'argument du manque de ressources hydriques avancé par les Européens pour nier l'existence d'établissements précoloniaux, l'eau en effet occupe une place considérable dans la description par les Kanak des anciens espaces de la presqu'île. Condition indispensable à la présence des hommes et aussi à l'agriculture que décrivent tous les informateurs kanak, les sources jalonnent l'espace et sont désignées comme des preuves tangibles de l'implantation des groupes humains précoloniaux sur la presqu'île : d'anciennes sources sont ainsi mentionnées au pied du Ouen Toro, à la Vallée des Colons¹³⁹, sur le versant du Haut-Magenta, à l'actuelle place des Cocotiers, à Ducos-Logicoop, sur l'île Nou, près du marais de l'actuel hippodrome, à l'entrée de la baie de Sainte-Marie et au faubourg Blanchot, à Magenta dans le parc forestier, à la colline Cheneau ; il y avait aussi des "rivières" à la Vallée des Colons et à Magenta.

¹³⁸ Chaque fois que les informateurs évoquent un élément du paysage ancien, ils rappellent que l'information leur a été transmise par leurs parents, quand ils n'ont pas observé eux-mêmes des vestiges attestant d'une occupation ancienne et généralement anéantis, depuis, par l'extension urbaine.

¹³⁹ Un informateur (A. G.) dit de cette source qu'elle est d'ailleurs mal comblée et provoque l'affaissement progressif de la maison qui est construite dessus.

Cette eau indispensable serait venue irriguer quelques zones, bien connues des informateurs, de terres arables, situées sur l'île Nou à l'emplacement du "Kuendu beach", à l'Anse Vata (à l'emplacement des actuels ORSTOM et C.P.S.) ou à l'arrière de l'hippodrome, où la terre est même qualifiée de *"bonne, assez sablonneuse"*. Un informateur évoque le paysage ancien de cet endroit de la presqu'île, rappelant qu'*"autrefois, c'était beaucoup plus verdoyant, il y avait des cocotiers et la pente du rivage était beaucoup plus large. Il y avait même des tortues qui venaient pondre là, il n'y avait pas besoin de courir ailleurs pour aller les chercher. Le bord de mer était aussi beaucoup plus garni en arbres. Les pieds de cocotier, au Château Royal, ont été replantés : j'ai vu, enfant, scier les restes des grands cocotiers. Il y avait des banians, mais tout a été détruit. Il y avait des pirogues pour l'accès à la pêche, baie des Citrons ou à l'anse Vata ; c'était bien arrangé, avant"*. Un habitant du domaine Tuband montre, à côté de sa maison, ce qu'il dit être un ancien billon d'igname.

D'une façon générale, cependant, les informateurs s'accordent sur la faiblesse des superficies cultivables dans la presqu'île, même si certains attribuent au remblaiement nécessaire à l'extension de la ville actuelle l'ensevelissement, sous la rocaïlle, d'éventuelles bonnes terres. L'occupation américaine, pendant la deuxième guerre mondiale, est souvent tenue pour responsable des plus grands dommages causés aux paysages anciens.

Pour les informateurs, ce défaut de terres arables n'interdit pas à bon nombre d'établissements d'avoir été localisés à Nouméa dans les temps anciens. Certains affirment que des localités permanentes étaient implantées sur l'île Nou, où il existait ainsi un hameau. *"Là, il y avait ceux qui fabriquaient les marmites dont on a trouvé les vestiges, récemment. C'est là qu'elles étaient fabriquées. Et puis il y avait autre chose. Un jour, vous allez creuser et puis vous allez trouver autre chose. Parce que ce ne sera pas la même terre. Parce qu'ils ont pris la terre de Dumbéa. Et cela se voit bien aux couleurs, c'est de la terre glaise."* Le dernier descendant du clan terrien qui habitait Nouville à l'arrivée des Européens explique qu'à *"Nouville, l'endroit où nos ancêtres habitaient, c'est là où se trouve aujourd'hui l'hôtel Kuendu Beach. Il y a un puits sacré à cet endroit. C'est là que se trouve notre totem. C'est un serpent, le serpent rayé. Et lorsqu'on est en colère contre quelqu'un, le serpent frappe. Il y a le serpent de la mer et celui de la montagne. Ils se retrouvent là pour se mettre d'accord, ils parlent le même langage"*.

A l'Anse Vata, se serait trouvé *"un clan disparu bien avant l'arrivée des Européens, dont le cimetière se trouvait à la pointe Magnin"*. Dénommé aujourd'hui "Vata", il se serait agi d'un clan de pêcheurs. L'un des membres de ce clan aurait été enterré sur l'îlot Amédée, la tête regardant la terre, afin de garder la passe, ce qui signifierait que son clan aurait contrôlé la zone maritime s'étendant jusqu'à la passe de Boulari. Le "grand" village des Vata est localisé à

l'emplacement de l'hôtel Méridien (Pointe Magnin) et du Club Méditerranée ; et un informateur affirme que l'emplacement de l'hippodrome actuel était autrefois couvert de ronds de cases. Le village de l'Anse Vata, enfin, aurait eu des "dépendances" à Ouémo, où se trouveraient d'ailleurs quelques sépultures.

A l'embouchure de la Vallée des Colons aurait vécu une tribu originaire de Koné, à l'endroit où se trouvent aujourd'hui de grands cocotiers. Des membres de la même famille de Koné ont d'ailleurs eux-mêmes vécu là par la suite, après la fondation de la ville, *"et ce n'est pas par hasard s'ils ont choisi cet endroit"*.

Des emplacements de case auraient été vus au domaine Tuband, du temps de la jeunesse d'un informateur ; un tertre de case servirait, au même endroit, de fondation à une construction actuelle. Sur la place des cocotiers, un tertre de case prêterait également son soubassement au kiosque à musique d'aujourd'hui, quoiqu'un autre informateur explique que le kiosque à musique a été construit sur un ancien puits que l'administration coloniale aurait comblé.

Si tous les informateurs mentionnent des établissements, tous, néanmoins, ne s'accordent pas sur la présence d'établissements permanents. La description qui prévaut généralement est celle de petits groupes de pêcheurs implantés quelque temps dans une série de sites : *"les gens venaient pour la pêche et faisaient quelques petites cultures, comme un campement"* (R. M.). A l'Anse Vata, ainsi, *"on trouve des tertres de passage, mais pas pour des centaines de personnes, juste pour quelques familles qui étaient là au passage d'un type de poisson ou d'un autre"*.

Dans ces évocations des établissements anciens, il faut remarquer ici aussi que le discours des informateurs passe d'une certaine façon par le filtre des travaux des archéologues. Chaque fois qu'un village est mentionné, c'est un site «enregistré» par ceux-ci. Il semble que là également, comme pour la recherche des toponymes, l'objectif des informateurs vise l'établissement d'un terrain commun de dialogue avec les Européens.

Dans leur vision idéale du temps précolonial, les informateurs, très souvent, décrivent les différents éléments du paysage ancien comme intimement reliés entre eux dans un véritable système naturel où l'écologie doit beaucoup aux rattachements territoriaux, et qui était contrôlé par les spécialistes d'une hydraulique bien particulière : les vieux "sourciers", maîtres de la circulation de l'eau, mettaient en oeuvre leur savoir magique *"au moyen d'incantations, de paroles et d'appels"* ; ils *"travaillaient avec la nature et pouvaient faire jaillir l'eau sur leur chemin"*. Ils contrôlaient un réseau hydrique où les montagnes, les sources et les trous

d'eau dans la mer, tous situés à des kilomètres les uns des autres, étaient en relation les uns avec les autres, et où toute modification d'une partie entraînait une modification d'ensemble.

"Les cultures qui étaient sur la CPS et l'ORSTOM étaient alimentées par la rivière de Yahoué, c'est ici qu'il fallait «arranger» pour faire couler là-bas. Il y avait une terre riche, une terre assez fine ; et quand ils ont quitté le lieu, ils [les anciens] ont empêché l'eau de passer". Ainsi, des "passages souterrains" mythiques reliaient autrefois Nouméa, tantôt au territoire de Yahoué, tantôt à celui de Saint-Louis, ou à celui du Pic Malaoui, ces trois aires alimentant alternativement, selon les informateurs, les sources du Nouméa préeuropéen. La maîtrise de telles eaux relevait de la magie de la région dont elles provenaient. D'une part, cela donnait aux détenteurs de cette magie le pouvoir d'interrompre l'alimentation, ce qui se passait généralement à leur départ ; d'autre part, la source nourrie par la montagne en est une dépendance naturelle, et les terrains arrosés à Nouméa relèvent ainsi, selon les versions présentées, tantôt des chefferies du Mont Dore, tantôt de celles de Dumbéa-Païta. Un informateur de Païta explique que la preuve incontestable du lien entre les points d'eau de Nouméa et le Pic Malaoui provient des fougères qui étaient régulièrement trouvées au point d'eau, fougères absentes de la végétation originelle de la presqu'île et typiques d'une végétation d'altitude.

Dans un autre esprit, le feu est présenté aussi comme un moyen de communiquer entre la chefferie d'appartenance et les clans périphériques situés dans la presqu'île de Nouméa. Les informateurs de la chefferie du Mont Dore expliquent ainsi que les messages partaient du Mont Dore, en "signaux de feu" et étaient transmis à un endroit réservé aux guetteurs, situé dans l'actuel parc Forestier. Eux-mêmes transmettaient à leur tour le message aux populations de l'île Nou et de l'Anse Vata. Les destinataires des messages étaient tenus "d'accuser réception" par le même moyen.

On aura saisi, dans les développements qui précèdent, tout l'aspect stratégique du discours sur les paysages et sur le passé, ce qui s'inscrit là aussi dans la structure habituelle de la forme et du fond du discours kanak, ainsi que l'a montré Bensa (Bensa, 1995, p. 260). Il est intéressant de constater également le retournement de l'argumentation des Européens visant à démontrer la vacuité du site : les informateurs, en effet, expliquent que dans ce système écologique et politique, les sources et les flux d'eau contrôlés par les anciennes populations kanak, avaient été interrompus à Nouméa à l'arrivée des Européens : cet assèchement voulu, qui aurait rendu difficile l'installation des Français, permet de couper court à l'argument du prétendu manque d'eau du site de Nouméa.

Dans ces reconstitutions, le rôle que les informateurs kanak donnent à jouer à l'activité scientifique n'est pas à négliger. Par exemple, de ce que les anthropologues ont recueilli

jusqu'à aujourd'hui, et qui contribue à la constitution d'un corpus de savoirs sur la société ancienne et contemporaine, les Kanak récupèrent ainsi une partie non négligeable qui sert, la plupart du temps à alimenter le discours destiné à l'extérieur, soit que les informateurs utilisent ces informations afin de ne pas se déposséder des savoirs plus "intimes" de leur culture, soit que ces éléments ont fini par être intériorisés comme autant de stéréotypes culturels pratiques. Parallèlement, on observe une forte demande des Kanak pour des documents scientifiques élaborés à partir d'informations qui ont pourtant été recueillies auprès de leurs groupes, mais aussi une demande pour une validation scientifique du savoir produit dans le cadre de leurs stratégies territoriales : outre les diverses requêtes formulées pour faire cartographier les limites d'«anciens» territoires à différentes échelles, la plus remarquable de ces entreprises a consisté, récemment, à solliciter des anthropologues suisse (donc neutres ?) pour venir étudier les mythes exhumés de la Dynastie du sud (cf. Guillaud, Dussy, Forestier, 1998). Il s'agit donc, pour les informateurs kanak, non seulement de créer un terrain de dialogue pour que soient bien comprises leurs entreprises de conquête symbolique de la ville, mais aussi d'affronter les Européens sur leur propre terrain de la "preuve par la science".

Par ailleurs, le discours sur l'espace urbain n'est pas sans provoquer des litiges au sein même des différents groupes d'acteurs kanak. Les discours contemporains concernant les éléments du paysage ancien de la presqu'île montrent bien l'importance que revêtent les rattachements territoriaux et la diversité des interprétations en fonction des informateurs. Ceci nous amène donc à nous interroger sur l'organisation géopolitique ancienne de la région de Nouméa, ou plus précisément, sur les discours dont ils font l'objet.

LA CONQUETE SYMBOLIQUE DE LA VILLE

Guiart (1963) et Saussol (1979) ont chacun tenté de proposer une version qui leur paraissait plausible de l'organisation géopolitique précoloniale de la région, en synthétisant les informations les plus anciennes concernant cette question. Une telle entreprise, qui consiste à établir une connaissance positive de la réalité historique à l'aide des informations disponibles dans les sources, me semble pour ma part impossible à réaliser. La cause principale de cette impossibilité est formulée par Bazin : *"un récit ne nous informe pas seulement des événements eux-mêmes mais aussi de ce qui les a rendus signifiants, du réseau particulier d'intérêts et de dispositifs paradigmatiques au sein duquel ils sont apparus remarquables et dignes d'être mémorisés. Un récit n'est pas historique seulement pas son objet explicite, il garde trace du passé dans son corps même, trace au moins de ce geste par lequel ce dont il parle fut un jour promu objet privilégié de récit. De la poussière de tout ce qui arrive, ne devient «événement» que ce dont il fut dit après coup que c'en était un. En traitant trop exclusivement le récit comme une «source», comme un instrument de révélation d'une réalité en soi, présumée extérieure au récit, nous avons tendance à négliger d'accorder à la narration elle-même son plein statut d'acte historique. On pourrait dire - le paradoxe a ses vertus - que, par l'exercice certes légitime et indispensable de la critique historique, nous engendrons un récit neutre et objectif qui est, à certains égards, moins «vrai» puisqu'il est par définition tel qu'aucun des acteurs ne l'a énoncé ni n'a pu l'énoncer. (...) Il est important de ne pas oublier que nombre des récits que nous entendons aujourd'hui ont vraisemblablement pour référent non point une historisation primaire, quasi contemporaine de l'événement, mais une historisation secondaire produite largement après coup et en fonction d'intérêts éventuellement très étrangers aux circonstances de l'événement narré"* (1979, p. 451-452). Il n'est donc pas question de proposer ici une version supplémentaire de l'histoire du sud-ouest de la Grande-Terre, mais plutôt de présenter les principales représentations du territoire dont elles relèvent et d'en déduire les récurrences et les variations. Ces informations n'apportent de lumière que sur les stratégies et les représentations de leurs auteurs au moment de leur énoncé, aussi peut-on parler, pour certains textes, de retracer l'historicité des groupes dont les narrateurs sont les portes parole, mais guère de retracer l'histoire du sud calédonien. Dans cette entreprise, l'on s'appuiera non seulement sur les textes anciens mais aussi sur une série d'entretiens menés récemment auprès de ressortissants des

chefferies et des clans terriens concernés¹⁴⁰. Cette entreprise est menée dans le but d'éclaircir la question des rattachements territoriaux, qui semble au centre de tous les arguments développés par les informateurs kanak dans leurs stratégies de positionnement urbain. Dans cette optique, le corpus de textes ne fera pas l'objet d'une analyse complète et d'une comparaison de chacun de ses termes. Seuls seront abordés les éléments des textes qui permettent d'éclairer les liens politiques, dans le passé et dans le présent, entre Nouméa et les zones environnantes. C'est la raison pour laquelle, de tous les entretiens effectués, seuls ceux qui ont été conduits auprès des chefs de la région seront présentés comme des versions à part entière.

L'analyse utilisera notamment des représentations cartographiques de l'occupation du sud-ouest de la Grande-Terre telle qu'elles découlent des informations présentées dans les différentes sources. Chacune de ces sources retrouvées ou recueillies sera prise en considération car il n'y a pas lieu d'éliminer des versions qui relèvent d'une représentation particulière du territoire et au-delà, d'une stratégie particulière de positionnement au moment de la narration. Vue la multitude de noms propres et de toponymes dont il est question dans les textes, l'élaboration de l'analyse sera aussi plus facile à suivre une fois les informations de chaque texte présentées et représentées cartographiquement. Enfin, les textes apparaîtront dans l'ordre chronologique de leurs dates de rédaction et de parution, ce afin de respecter l'évolution dans le temps des perceptions des territoires anciens et la place qu'occupent Nouméa et ses environs dans les différents discours.

LES DIFFÉRENTES VERSIONS

Les versions recueillies par différents acteurs de la colonisation

* le texte recueilli par Bourgey (1864)

Bourgey, lieutenant d'Infanterie de marine et officier d'ordonnance, est le rédacteur du premier texte concernant l'occupation préeuropéenne du sud de la Grande-Terre. Sa version, dont la première carte (figure 24) est tirée, est parue dans le *Moniteur*¹⁴¹ de la Nouvelle-Calédonie et évoque, partiellement résumés, les faits suivants :

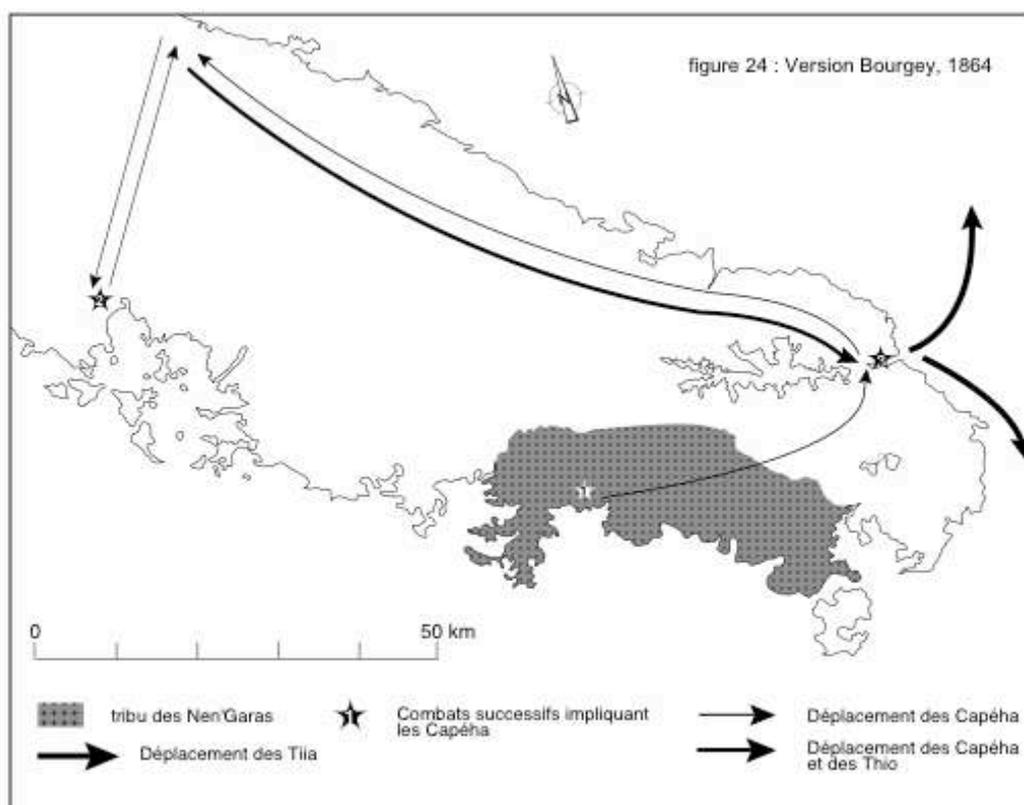
"Vers la fin du siècle dernier, le pays compris entre la mer et les rivières de Dumbéa et des Kaoris appartient à la puissante tribu des Nen'Garas, obéissant à un même commandement qui,

¹⁴⁰ Sur la comparaison de plusieurs versions d'une même histoire, voir le texte sur "les narrations et les polémiques autour du rocher Até", d'Alban Bensa et de Jean-Claude Rivierre.

¹⁴¹ *Moniteur* n° 274, du 25 décembre 1864.

à l'époque reculée dont je parle, était entre les mains de Téhamadéa-Madjiri, père de Candio. La tribu était nombreuse, des chefs d'un ordre inférieur le secondaient dans son pouvoir. Or, il arriva que l'un d'eux, Kapéha, plus fin et plus adroit que les autres, s'étant concilié l'estime de tous, accrut tellement son pouvoir qu'il en vint à porter ombrage à l'autorité du grand chef lui-même". Madjiri s'inquiéta mais ne réagit pas. Kapéha commit un adultère avec la femme de Madjiri, qui, en l'absence de preuves, décida également de ne pas se venger. Puis, Kapéha commit la faute de garder pour lui et de manger seul la tête d'une tortue fraîchement pêchée, qui est le morceau revenant au chef. La guerre fut alors déclarée par Madjiri, puis gagnée par celui-ci. Kapéha et les siens furent obligés de quitter leur terre natale, à leur grand désespoir, et émigrèrent vers Yaté et Unia, où les Tiia les accueillirent, comptant sur ces nouveaux alliés pour réduire leurs ennemis désormais communs, les Nen'Garas. Cependant, après quelque temps, les Tiia expulsèrent Kapéha et les siens car ils s'en méfiaient. Les Kapéha se dirigèrent alors vers Thio, puis Bouloupari, où ils tentèrent en vain de disputer leur territoire aux habitants. De retour à Thio, les Kapéha sollicitèrent l'aide des Thio pour aller combattre les Tiia. Les Tiia, non secourus par leurs voisins de Touaourou, perdirent la guerre et s'enfuirent pour les îles Loyauté et l'île des Pins. Kapéha eut pour fils Daamé, toujours reconnu comme chef. Il poursuivit la guerre contre Candio, qui était aidé des Ouen, des Kunié de l'île des Pins, et de Titéma. Il en découla un *statu quo* : en 1854, Daamé et Candio firent la paix.

Deux problèmes qui ont des implications sur l'analyse que l'on peut en faire se posent à la lecture de ce texte. Le premier concerne les sources de l'auteur : Bourgey explique qu'il a recueilli les informations de la bouche des guides qui l'ont conduit à travers le sud de la Nouvelle-Calédonie, lors d'une mission d'exploration. Il n'est pas donné de détails sur le ou les clans d'appartenance de ces guides, qui sont très vraisemblablement du sud.



Le deuxième problème est lié à la position même de Bourgey. Il est officier de marine et son texte est une sorte de commande exécutée dans le cadre de ses fonctions□ il s'agit d'un rapport, adressé au Gouverneur, d'une exploration dans le sud. Malgré tout le soin avec lequel Bourgey a sans aucun doute rédigé ce rapport, le but de l'expédition n'était pas de rapporter l'histoire des clans du sud de la Grande-Terre mais "*d'amener à une connaissance complète de la route*" (Bourgey, 1864). L'auteur précise lui-même qu'un tel sujet est difficile à présenter sous des formes attrayantes et il n'est pas exclu, par exemple, que Bourgey ait pu enrichir certains épisodes de l'histoire qu'il raconte. Le fait que le sentier conduisant du delta de Boulari à Yaté "*ait été le théâtre de drames historiques*" (id.) représente vraisemblablement une tournure visant à agrémenter le texte. Pour qui connaît les discours kanak sur les lieux, il en est peu qui ne soient associés à un cortège de récits plus ou moins dramatiques ou anecdotiques, lesquels situent les individus dans la société et le territoire tout à la fois, et leur confèrent leur identité, voire leur nom. Bourgey a pu passer sous silence certains noms propres compliqués - et donc rébarbatifs ou mal compris - de protagonistes impliqués dans l'histoire.

* le texte de Mathieu, 1868

Le deuxième texte¹⁴² est également extrait du Moniteur de la Nouvelle-Calédonie du 12 janvier 1868. Saussol s'appuie sur son contenu pour la rédaction de la première partie du chapitre de son ouvrage consacré à l'histoire du sud-ouest de la Grande-Terre et Guiart, quant à lui, utilise sans les critiquer les informations que le texte livre. De ce texte est tirée la deuxième carte (figure 25) ; on peut le résumer comme suit :

"Près du Port Saint-Vincent, au pied de la montagne Houassio habitait jadis une puissante et populeuse tribu dont le chef nommé Poré, doux et bienveillant, désireux de vivre en bonne harmonie avec ses voisins, n'avait, disent les indigènes, jamais provoqué de guerre (...). Son territoire était compris entre la montagne Mou et le littoral ; la rivière Houengui le bornait au nord, le contrefort Cocétolecoi et le mont Coui le limitaient au sud. Les villages les plus importants étaient Ouhi, Tagoua, Nahé, Boihi, Noucoureheil, situés dans la grande vallée que baignent la Tamoá et la Tontouta ; il serait impossible d'en trouver la trace aujourd'hui. Par les ordres de Poré, quelques huttes de pêcheurs où personne ne résidait en permanence, avaient été bâties à Tongouin et à Naniouni". Poré épousa en première noce la fille du chef de Mou, "l'un de ses sous-ordres" qui lui donna deux fils : Sorocoin et Onahi ; d'autres femmes, il eut six autres fils.

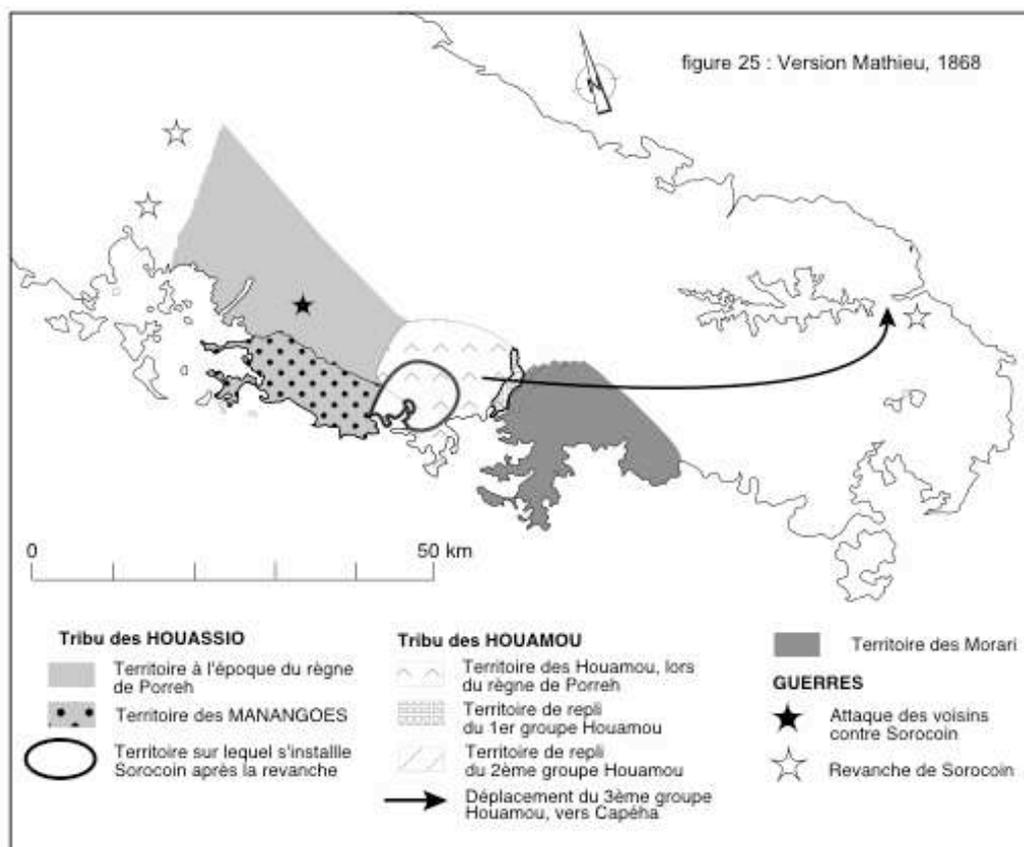
A la mort de Poré, tous ses voisins du nord et du sud, à l'exception des Boulari, "se ruent sur les Houassio et s'emparent de presque tout le territoire". Son fils aîné Sorocoin, le nouveau chef, tenta pourtant de lutter et grâce à une ruse, lui et les siens parvinrent de nuit à attirer leurs ennemis dans une embuscade. "Les Houassio, vainqueurs, relevèrent leur cases au pied du pic et Sorocoin, dans sa joie, appela ses sujets «Manongô» (la tribu résistante comme du bois dur)".

Quelques années plus tard, Sorocoin poursuivit la vengeance en attaquant successivement chacune des tribus ennemies, y compris celle de Touaourou, et s'arrêta pour festoyer avec son ancien ami, l'aïeul de Candio Madjiri, chef de Boulari à qui appartenait la presqu'île de Nouméa. Au retour de l'expédition, "Tremebou, chef des Houamou habitant le territoire compris entre Cocétolecoi et la rive droite de la Dumbéa, lui lança un défi prétendant que les Houassio ne pourraient pas s'emparer d'une case qu'il faisait construire sur un contrefort assez élevé, Togniamebébé, situé dans le fond de la vallée arrosée par la Siombéba". Les Houassio se mirent en marche pour répondre au défi, et Sorocoin s'engagea à offrir la chefferie à celui qui parviendrait à brûler la case. La bataille fut acharnée et s'éternisa jusqu'à ce qu'enfin, le jeune frère de Sorocoin, Combébé, parvint à enflammer la case. Un grand nombre de Houamou furent tués, dont le chef Tremebou et son fils, et ceux qui parvinrent à s'enfuir se réfugièrent dans le sud de la Dumbéa.

¹⁴²Mathieu, Moniteur n° 433 du 12 janvier 1868.

"Le partage des terres entre les Houassio eut lieu ainsi : Sorocoin, abandonnant son ancienne demeure, s'installa à Togniamebéré et fit construire dans les environs divers village, entre autre, Ouivéré, sur les bords de la Caricouié, Nocomou, sur la Catiramona, Nocandou, presque à l'embouchure de la Siombéba. Maintouma, petit fils de l'ami et le conseiller le plus intime de Poré, resta à Mati (...). Combébé, en récompense du service qu'il venait de rendre, fut appelé Nemebéié (figure qui fait peur) et nommé chef du territoire compris entre la baie de Niouré, la rive gauche de la Tamoia et la partie sud de la Baie Saint-Vincent. S'étant fixé à Naniouni, il envoya Gouéma, l'un de ses amis, à Tongouin, et chargea plus tard l'un de ses fils, Gourou, de fonder un village à Tanangöe. De leur côté, les Houamou se divisèrent en trois parties. L'un obtint de Candio, chef des Nengaras, de s'installer sur la rive gauche de la Dumbéa, aux environs de Coé. L'autre, implorant le vainqueur, reçut l'autorisation de se fonder dans la tribu des Houassio. (...) Quelques uns de ce second parti obtinrent plus tard de revenir à Nacutacoin, sur la rive droite de l'embouchure de la Dumbéa. (...) Enfin, le troisième parti émigra vers la côte sud-est et se rangea sous les ordres de Capéha, l'audacieux sujet qui, après s'être révolté contre Candio Madjiri, chef des Nengaras, s'était enfui sur le littoral de Yaté où il avait fondé une dynastie". Poré II, fils et successeur de Sorocoin, mourut il y a 25 ou 30 ans. Il eut lui-même pour fils, Couinedo, "aussi destructeur pour l'espèce humaine que l'insecte dont il portait le nom est destructeur pour les plantes". Couinedo trompa son allié Candio Madjiri en vendant aux santaliers du bois¹⁴³ appartenant à celui-ci, et, insatisfait des conditions proposées par les acheteurs les fit massacrer. En 1854, Couinedo, sous le nom de "Quindowa, chef de Nouméa", vint à Port-de-France reconnaître de son plein gré la souveraineté de la France ; mais il s'allia à Candio pour attaquer la ville naissante. Titéma, au contraire, "se rapprocha prudemment de nous, dans le but, sans nul doute, de se dégager de l'autorité du féroce Couinedo" à qui il devait verser régulièrement un tribut de poissons et de coquillages "et qui, très enclin au cannibalisme, lui réclamait assez souvent quelques uns de ses plus beaux hommes pour les manger". Des expéditions furent menées pour punir les rebelles, leurs villages furent brûlés. Titéma aida l'administration à capturer Candio et son frère tandis que Couinedo et son jeune frère furent tués par leurs anciens ennemis. Titéma incita les autorités à nommer Teignebou, le deuxième frère de Couinedo, nouveau chef des Houassio. Aujourd'hui, Titéma et sa tribu sont indépendants des Houassio et ont demandé à prendre le nom de Manongöes.

¹⁴³ Le bois en question provient de l'actuelle Vallée des Colons, à Nouméa, sur le territoire de Candio Madjiri. L'épisode est détaillé par Erskine, aventurier anglais en voyage dans la région en 1849.



On constate la profusion des détails présents dans ce texte, et qui intéressent notamment les noms des protagonistes et les noms des villages fondés, tout comme l'évolution des alliances. Néanmoins, cette source pose les mêmes problèmes que la précédente.

En premier lieu, la subjectivité du récit est à considérer. D'après Mathieu, Poré II, fils de Sorocoin, est mort 25 ou 30 ans avant le moment où le texte est écrit - soit entre 1838 et 1843 - et l'épisode de l'histoire des Houassio dont il est question dans le texte débute apparemment dans la jeunesse de Poré I, avant qu'il ne se marie, c'est-à-dire vraisemblablement une quarantaine d'années auparavant, au début du XIXème siècle ou à la fin du XVIIIème siècle. Mathieu, arrivé en Nouvelle-Calédonie avec la colonisation, n'a évidemment pu assister aux premiers épisodes qu'il décrit, si, en revanche, il a pu éventuellement être témoin des dernières péripéties. Au mieux, il bénéficie donc pour les premiers événements rapportés, d'informations de deuxième main. Cependant, et contrairement à la plupart des auteurs qui écrivent dans le *Moniteur*, Mathieu ne signale pas qu'il recueille ce récit de la bouche d'un informateur, alors qu'il cite pourtant consciencieusement chaque ouvrage apportant des données sur la période et la région concernées. Cette lacune quant à la présentation des sources ne doit pas masquer le biais principal qu'introduit le moment différé entre les

événements rapportés et la narration du récit. En effet, comme le souligne Bazin, "*la situation de neutralité artificielle qu'implique l'enquête ne doit pas faire oublier qu'a chance d'avoir été mémorisé de façon privilégiée précisément ce qui avait un sens dans une conjoncture pratique donnée (rivalités politiques ou foncières entre lignages ou entre villages, etc.)*" (1979, p. 447).

Sachant en outre que Mathieu, officier des colonies, siège au conseil général de la Nouvelle-Calédonie et que son texte est écrit pour paraître dans le journal officiel, il ne peut être question dans ce texte d'objectivité. Une analyse plus approfondie de la situation montre en réalité que cette version vise à justifier et appuyer les décisions prises par le gouvernement colonial : Titéma, le vainqueur ultime de ce long conflit, voit par ce document confirmées à la fois sa légitimité (il a reçu la chefferie de Sorocoin) et la pertinence du choix de l'administration française qui a accepté son alliance. Titéma "*devint et resta toujours le plus fidèle allié*" (Mathieu, 1868) de la colonie à laquelle il fournit des guides et des soldats. Le portrait fait de Couinedo, l'ennemi de la colonie, parce qu'auteur d'un certain nombre de meurtres de soldats et de colons, est tout l'opposé : présenté comme un être cruel, tyrannique et déloyal, il est de surcroît enclin au cannibalisme, pratique à laquelle Titéma répugne. Dans ce jeu de contrastes, Titéma jurant fidélité aux Français n'est plus un traître à sa patrie, mais le sauveur de son peuple. Dans le même ordre d'idées, au départ du texte, l'aïeul de Candio Madjiri est un allié de Poré. Il ne participe pas à la coalition contre Sorocoin. A ce stade des péripéties, l'histoire lui reconnaît l'autorité sur la presqu'île de Nouméa. Mais lorsque celui-ci s'allie à Couinedo dans la lutte contre la colonisation, il devient subitement le chef d'un territoire amputé de la presqu'île de Nouméa, devenue alors la "propriété" de Couinedo. L'expropriation et la poursuite des rebelles aux qualités décrites comme si inhumaines, se trouvent justifiées par la simple justice.

Les versions contemporaines recueillies ou livrées par un tiers

* le texte du Père Félix (1951)

Le texte suivant, que l'on doit au Révérend Père Félix (1951), relate les guerres du sud-ouest de la première moitié du XIX^{ème} siècle et retrace les mouvements de population qui en furent la conséquence. Après une présentation des protagonistes des conflits, un résumé décrit les actions entreprises figurées sur la troisième carte (figure 26) :

- Porreh, règne de 1800 à 1840 sur Païta. Il est allié à Kuindjio jusqu'à la fin de la série de guerres et aux Kunié de l'île des Pins jusque vers 1825 ou 1830. La tradition rapporte que ce chef

intelligent, combattant inégalé, commandait à *"plus de dix mille guerriers"*. Redouté des tribus environnantes, son alliance était très recherchée.

- Booen, le fils et le successeur de Porreh, règne de 1840 à 1845. Craint lui aussi pour ses qualités guerrières, il n'égalait cependant pas son père en intelligence. Sa grande cruauté lui valut d'être assassiné par ses sujets *"justement exaspérés d'un si déplorable gouvernement"*. De son règne date l'émigration des Païta vers le sud-ouest et le sud-est.

- Kuindjio, règne de 1810 à 1840 sur les terres de l'ancienne tribu de Saint-Louis. Il commande également aux tribus installées de Port Saint-Vincent à la pointe sud-est de la Grande-Terre, et comprenant La Conception et le Pont des Français. Il est allié à Porreh et à son fils. Kuindjio est décrit comme un personnage cruel et féroce qui dut sa réputation de puissance à l'alliance conclue avec *"son sage et puissant voisin Porreh"*.

- Daame, règne de 1825 à 1870 sur un clan localisé au départ de ses pérégrinations dans l'actuelle tribu de Saint-Louis. Il est allié tour à tour aux Touaurous, aux Goros, aux Ouen et se soulève contre Kuindjio. Daamé est présenté comme un chef de guerre batailleur, entreprenant et rebelle à la tutelle de Kuindjio, dont il essaie de prendre la place.

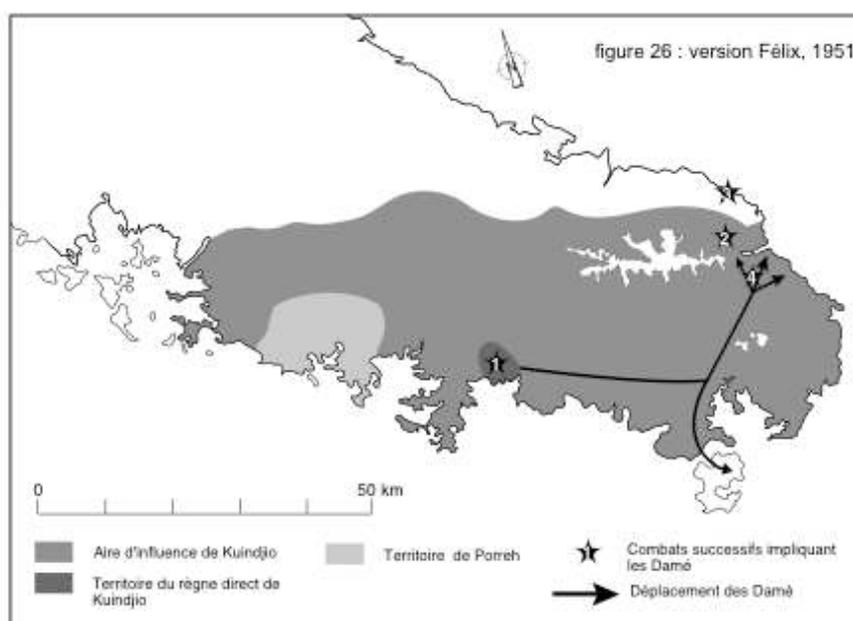
- Louheouthi, règne sur les Yaté dans la première moitié du XIXème siècle. Il est chassé de Yaté par Daamé vers 1840-1842 et est massacré par lui vers 1855.

- Imeotte est le chef des Doggis d'Unia. Il est chassé par Daamé vers 1845-1848, puis massacré par le même vers 1850-1856.

- Ti Lali Vendegou, règne de 1800 à 1830 sur les Kunié. Il est allié dans un premier temps à Porreh, puis ennemi de celui-ci pour devenir l'allié de Daamé.

- Ti Ouatchiaoumé, règne de 1830 à 1840 sur les Kunié en tant que régent en place de son neveu, à la mort de Ti Lali Vendegou.

- Ti Vendegou, règne de 1840 à 1855 sur les Kunié. *"Il a donné l'évangile à son pays et son pays à la France en 1853"*.



L'histoire des guerres du sud débute par le soulèvement de Daamé et de son clan contre la tutelle de Kuindjio, son chef légitime, dans les environs de l'actuelle tribu de Saint-Louis. Incapable de venir seul à bout de la rébellion, Kuindjio conclut une alliance secrète avec Porreh, son voisin du nord. Mais la mèche est vendue par les femmes du clan Daamé mariées aux hommes de Païta, qui refusent de voir périr leurs frères et leurs pères. Les Daamé ainsi avertis se préparent à une guerre de défense, pendant que l'armée alliée des puissants Païta et de Kuindjio longe la mer et avance jusqu'à la Coulée, pour s'arrêter en demi-cercle au Mont Dore. Les guerriers du clan Daamé, trop pressés de se battre pour attendre que leurs ennemis soient assez près, se jettent dans la bataille sans protection. Ils sont encerclés et se font rapidement massacrer. Le texte du Révérend Père Félix ajoute que "*pour échapper à l'accusation de fratricides, Kuindjio et les siens n'ont pas paru sur le lieu du combat*". La participation de Porreh et des guerriers de Païta s'arrête là et ils repartent chez eux en vainqueurs.

Commence alors le long parcours d'émigration des Daamé, qui les entraînera dans tout le sud de la Nouvelle-Calédonie et ses îles. Les rescapés de la bataille contre Kuindjio et Porreh, les femmes, les vieux et les enfants, à la suggestion du "*sorcier*" du clan, décident de quitter leur terre et de demander l'accueil aux familles des filles Daamé qu'ils ont mariées, au cours des générations, à l'île Ouen ou à Touaurou, sur la côte est. Les Daamé se séparent donc, les uns pour partir à l'île Ouen, où ils se sont installés et où "*ils ont disparu peu à peu, anéantis par suite des excès du paganisme et des étrangers de passages*", les autres pour partir sur la côte sud-est de la Grande-Terre, sous la conduite du vieux chef Daamé et du sorcier. Tous ceux-là s'installent sur le

littoral, une partie à Touaurou même, une partie à Wao et une autre partie plus au nord, dans la tribu des Yaté.

Mais peu après leur arrivée, les Daamé commencent à susciter la jalousie dans les tribus d'accueil, et une quinzaine de jeunes gens de l'entourage du chef Daamé dont son propre frère Kapouaï sont tués par surprise. Les Daamé prennent aussitôt leur revanche, s'allient à leurs parents et amis Touaours et aux Borindi de Thio - car Daamé est le frère du chef de Borindi, qui est originaire de Saint-Louis, bien que né Borindi de la femme du chef précédent, auquel elle a été mariée alors qu'elle était déjà enceinte du frère de Daamé - et s'en vont guerroyer contre les Yaté, rapidement vaincus. Les quelques Yaté rescapés s'enfuient à l'île des Pins avec leurs familles. Ne restent à Yaté que deux jeunes gens de la tribu, protégés par le père du chef Daamé, le vieux Kapéïa. La descendance de ces deux jeunes gens peuple aujourd'hui Wao.

Les Daamé sont à présent maîtres des plaines de Yaté et sont alliés aux Touaours, aux Ouen, aux Wao, aux Goro et aux Borindi. Les Doggis d'Unia ne tardent pas à se sentir menacés par ce puissant et belliqueux voisin. Ils tuent deux jeunes Daamé qui se promenaient près de chez eux, pour impressionner les Daamé. Ceux-ci se mettent immédiatement en route pour une revanche, mais trop pressés répètent l'erreur qu'ils avaient commise contre Kuindjio et Porreh. Ils perdent une première bataille, perdent aussi la deuxième, toujours victimes de leur empressement. Pourtant, la situation se retourne soudainement à l'avantage des Daamé quand les Doggis, terrifiés à l'idée que le chef Daamé soit toujours en vie et qu'il va certainement réclamer l'alliance de ses voisins, décident de s'enfuir sur le champ par la mer et d'abandonner tous leurs biens. Malheureusement pour eux, le vent ne se lève qu'au petit matin, alors que sur la berge s'approche la coalition de Daamé et de ses voisins. Seuls quelques Doggis parviennent à survivre au massacre et ils s'enfuient vers Thio, vers Nakéty et vers l'île des Pins.

Les Daamé sont alors maîtres de tout le sud-est de la Grande-Terre, mais ne sont tranquilles que peu de temps. En effet, ils doivent bientôt faire front de tous côtés. Toutes leurs victimes accueillies à l'île des Pins réclament l'aide des Kunié pour organiser une vengeance et conduisent d'ailleurs des raids réguliers sur le littoral, où ils tuent chaque fois quelques Daamé. En réalité, les Daamé ne risquent pas grand chose de la venue des Kunié car ils sont alliés. L'alliance remonterait à 1825-1830, au moment de la cérémonie de passage à l'âge adulte du chef Daamé et du chef Ti-Vendégou. Le vieux chef Ti Lali Vendegou aurait tenu à unir les deux chefferies, par cette cérémonie, pour remercier le vieux Daamé du secours qu'il aurait apporté aux Kunié dans une guerre plus ancienne qui opposait les Kunié à Porreh de Païta. En souvenir de cette cérémonie d'alliance, le vieux Ouitchiaoumé de l'île des Pins s'arrange toujours pour que le chef Daamé soit prévenu des raids menés contre lui. Il a ainsi tout le temps de s'enfuir dans la montagne et de laisser massacrer les Touaours à sa place.

Le deuxième front auquel Daamé doit faire face est tourné vers les terres, où Kuindjio continue de poursuivre ses anciens sujets Daamé et Yaté, qu'il n'a pas oubliés, et profite de ce qu'il est dans la région pour régler leur compte aux Touaous qui ont eu la mauvaise idée de soutenir les traîtres Daamé. Après de nombreuses péripéties qu'il n'y a pas lieu de développer ici, Porreh de Païta est défait, son armée décimée, et ses chefs de guerre, dont Kuindjio, battus.

Voici, selon Félix, ce qui peut être résumé de l'épopée du sud-ouest de la Grande-Terre avant l'arrivée des Français. La présentation du contexte dans lequel a été rédigé ce texte ainsi que l'énoncé de son objectif véritable méritent que l'on s'y arrête. Dans sa présentation originale, le texte est utilisé comme préambule à l'objet véritable de l'article : l'histoire de "*l'essai d'établissement des missionnaires à Yaté, entre octobre 1849 et janvier 1850*" (R. P. Félix, 1951). La nature du récit invite en réalité à lire dans ce préambule une sorte d'explication, voire de justification à l'échec intégral que fut la tentative des pères maristes de fonder une réduction à Yaté. En effet, installés fin 1849, les pères missionnaires ne sont parvenus à rester que deux mois et demi à Yaté, au terme desquels les menaces de la population devinrent si pressantes qu'elles poussèrent les pères à abandonner leur projet : craignant pour leur vie, les missionnaires furent rapatriés vers l'île des Pins. Dans l'article, le père Félix attribue la cause principale de l'échec des missionnaires au permanent état de guerre dans la région et à l'atmosphère agressive qui en découlait. Le préambule au texte vise en quelque sorte à alléger les missionnaires de leurs responsabilités dans l'échec de la mission.

Dans le même ordre d'idées, on constate aussi que l'alliance entre les Daamé de Yaté et les Kunié de l'île des Pins n'est jamais rompue au fil des épisodes, mais qu'elle est au contraire réaffirmée à plusieurs reprises. L'insistance de l'auteur à rappeler cette alliance n'est pas fortuite : après l'échec de la tentative d'évangélisation de la côte nord-est, quelques temps auparavant, les missionnaires ont précisément choisi Yaté comme lieu d'implantation de la réduction mariste car ils comptaient sur l'influence - apparemment mésestimée - des Kunié, chrétiens néophytes, sur leurs alliés de Yaté pour les aider dans leur entreprise. Ainsi, la moralité du récit, en ne démentant pas l'alliance entre Yaté et l'île des Pins, et en insistant sur le climat belliqueux, incite à ne pas considérer le choix des missionnaires de s'établir à Yaté comme une erreur. Leur échec est à imputer à la guerre.

On peut relever en outre une invraisemblance : le règne de Kuindjio est daté de 1810 à 1840, alors que le père Félix impute à ce chef le massacre des colons de la ferme Bérard, qui a eu lieu après l'installation des Français dans le sud, en 1856. Cet anachronisme a deux implications possibles : soit l'on considère que les dates du règne de Kuindjio données par le père Félix sont fausses, ce qui bouleverse les alliances et les événements rapportés dans le

texte, soit l'on considère que les dates sont justes et le meurtrier des colons fait donc intervenir un autre personnage, que le texte ne mentionne pas.

Enfin, on peut noter que presque toutes les dates du règne des chefs kanak présentées au début du texte sont des dates arrondies et qu'il s'agit donc vraisemblablement d'estimations. Ainsi, si les informations apportées par le texte sont pleines d'intérêt pour la connaissance de la géopolitique de la région avant l'arrivée des Français, il convient néanmoins de conserver une certaine prudence dans l'analyse qu'on peut en faire.

* le texte du Révérend Père Tavernier (s.d.)

Le quatrième texte, auquel correspond la quatrième carte (figure 27), est anonyme et sans date. Il aurait été conservé aux archives de la mission mariste de Païta, et donné par le Révérend Père Tavernier à Guiart, dans les années 60. En voici la transcription, tirée de Guiart (1963, p. 247)☐

"Plusieurs branches dans nos peuples :

- Les Ouohé. Ils avaient trois tribus : Naya, Tiaré-Narhing-Tonia, Port Laguerre-Dadejo [toutes] remplies de monde. Le peuple faisait la pêche ou la culture. Chef Djara Théin. Leur Dieu ; Togo Poeghoe. Ils l'ont toujours servi.

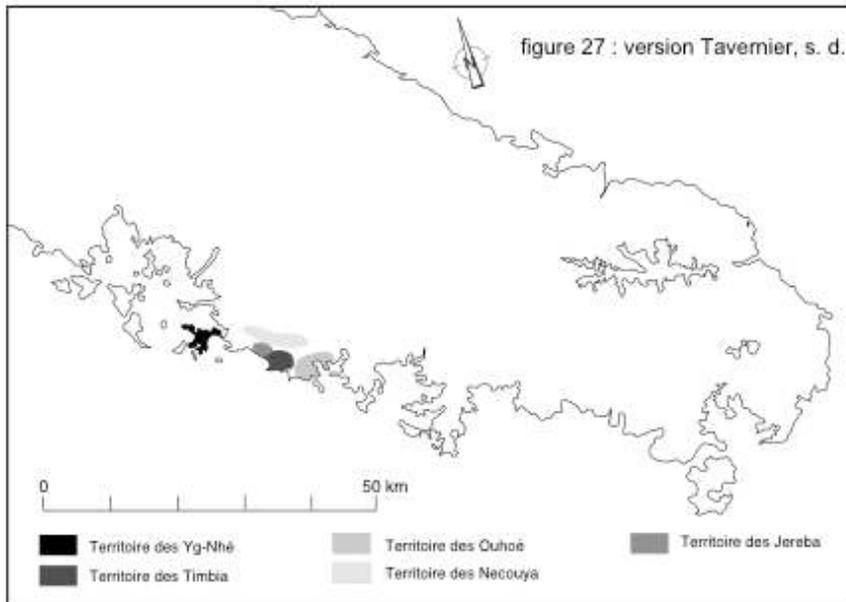
- Les Timbia. Comprenaient deux tribus : les Timbia Nutorimane, Nagoce Groggo. Ce peuple n'avait point de cultures. Ils vivaient aux dépens de leur pêche. Pour chef Karimoyen Nego Nhei. Leur Dieu : Togo Ou-Yniouba.

- Les Yg-Nhé. Occupaient la presqu'île de Ouitoé : tribu Oou-Haine-Hio, tribu Ognareinmou, [celle] qui a aperçu les premiers blancs, tribu Couva-Yg-Nhé, tribu Ouktoé, tribu Névou-Hé. Leur Dieu Toho Thonghei, ou Tohei. Leur chef Barri.

- Pointe Mato. Occupait tribu pointe Mato, tribu Cogny, tribu Nconahoué, tribu Bého [Nembéo], tribu Toro Gadoggii. Leur Dieu Teimpa, serpent blanc de mer. Grande tribu Bile, nous, même branche. Chef Bouho, même Dieu Tempa.

- Les Jebera. Occupaient la tribu de Tonguoin. Correspond avec celle de Ouitoé. Leur dieux, de simples Toho, leurs vieux qui sont morts. Chef, Goemoa.

- Les Necouya. Occupaient la tribu Saint-Vincent Vouacafoa, tribu de Taniagoe [en bas de Naniouni], Grotemie, tribu de Karinghei, tribu Mathi, tribu Mecquery, tribu Goatso, Tombo, Karicaté. Ce sont des cultivateurs. Leurs Dieux Togo Trimoa, remue maison [tremblement de terre ?] et un serpent à marques noires. Leur chef Tourré et Natein".



J'ai consulté la totalité des archives de la mission mariste de Païta versées à l'archevêché de Nouméa, sans trouver trace de ce texte. Le contexte dans lequel il a été recueilli est totalement inconnu et la seule version qui existe est celle que Guiart en donne.

Ce texte a apparemment été recueilli de la bouche d'un informateur de la région de Païta ("*nos peuples*"). Mais il eût été intéressant de savoir si ce discours a été recueilli au moment de l'installation de la mission mariste de Païta, aux tous débuts de la colonisation, ou au moment où le père Tavernier confie ce texte à Guiart, ou bien encore entre ces deux périodes. Dans le premier cas, l'informateur a sûrement conservé une mémoire différente, sans doute plus fraîche, des noms de lieux et de tribus, que dans les deux autres cas. Quoiqu'il en soit, il est encore plus délicat d'utiliser un texte dont on ignore complètement le contexte que d'utiliser un texte au contenu plus ou moins discutable, mais dont on peut situer les limites et dont on connaît les biais.

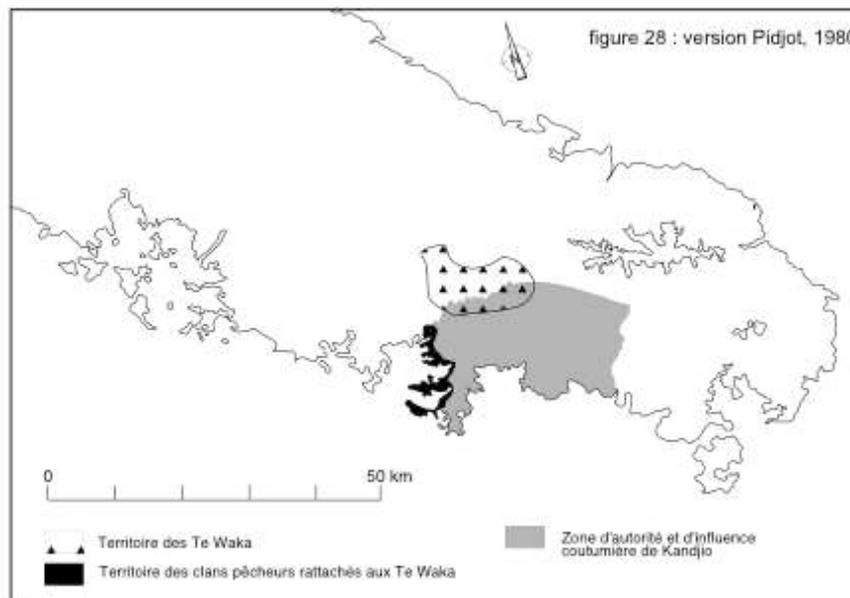
* le texte de Scholastique Pidjot

La cinquième carte (figure 28) est dressée à partir des informations données par Scholastique Pidjot¹⁴⁴ dans une lettre¹⁴⁵ au Secrétaire d'Etat Paul Dijoud, instigateur de la réforme foncière

¹⁴⁴ Madame Pidjot, épouse du député Roch Pidjot, s'exprime en tant qu'héritière d'une chefferie du sud-ouest, dont "*elle revendique la terre pour elle et les siens*" (Les Nouvelles-Calédoniennes, 13/8/1980).

¹⁴⁵ Il s'agit d'une lettre de protestation contre l'initiative du Secrétaire d'Etat d'attribuer une propriété de Dumbéa à des familles wallisiennes qui en font la demande, potestation motivée par la propre revendication de cette terre par les chefferies du sud. La lettre a été adressé à de nombreux journaux locaux, australiens et métropolitains, ainsi qu'à de nombreux hommes politiques. La copie utilisée ici est tirée des Nouvelles-Calédoniennes, du 13/8/1980, p. 5.

mise en place en 1878. Cette lettre exprime un point de vue ouvertement collectif sur la répartition de l'espace foncier dans la région, incluant l'auteur et "les siens".



"Cette terre nous appartient, aux miens et à moi, depuis des siècles, et je dois être dans la coutume, une des premières à protester. Je suis en effet l'une des héritières de la chefferie des Te Waka qui régnait sur la haute et la basse Dumbéa et dont le représentant le plus connu fut le chef Kandjio. L'autorité et l'influence coutumière de ce dernier s'étendait sur un domaine qui était délimité par, d'une part, au sud la rivière des Pirogues et au nord celle de la Dumbéa. D'autre part, par le littoral. Ces terres faisaient partie de ce domaine et relevaient du village de Koé, dont ceux des habitants qui ne s'étaient pas réfugiés à la Conception, à Saint-Louis ou ailleurs, ont été fusillés en 1878, aux premières heures de l'annonce de la révolte de Bouloupari. On peut considérer aujourd'hui que nous sommes plus d'une centaine de descendants des sujets alliés de mon père. Aux Te Waka sont rattachés les Togna, les Niabe, les Betowa, les Watas, les Potio, tous clans de pêcheurs échelonnés le long du bord de mer et jusque sur l'île Nou. Les Te Bwehy et les Te Tiati habitaient respectivement Kué dans la haute Dumbéa et Tiati, et les Kamoidji à Yahoué. D'autre part, dans la région du Mont Dore, la chefferie était détenue par les Te Negarah, auxquels sont rattachés les Moya Théa, les Ah Dhamé, les Djawari, les A aware, les Apruwy (maintenant disparus), les Koure, les Withy, les Kate, les Te Moron, les Mwakia et les Koimpi. Nous avons, en octobre 1978, revendiqué officiellement ces terres où sont restés les générations de nos morts, dont la malédiction retombera sur qui voudrait s'en emparer à nouveau".

Cette lettre a été rédigée par l'épouse d'un homme politique, dans un but affiché de revendication foncière et politique. La lettre est pour cette raison construite de sorte à ne

laisser paraître aucun doute quant à la légitimité de la restitution et aucun litige pouvant porter sur les territoires. On constate ainsi que le sud-ouest de la Grande-Terre est réparti de façon consensuelle entre les différentes chefferies et les clans qui en dépendent. Si certains de ces clans sont bien localisés, d'autres ne le sont que très vaguement et sont donc représentés sur la carte dans une aire globale délimitée par la zone d'influence de leur grande chefferie. Tel que la lettre le présente, le territoire paraît découpé en aires délimitées ne se recoupant pas, chacune de ces aires étant assortie d'une autorité politique indépendante.

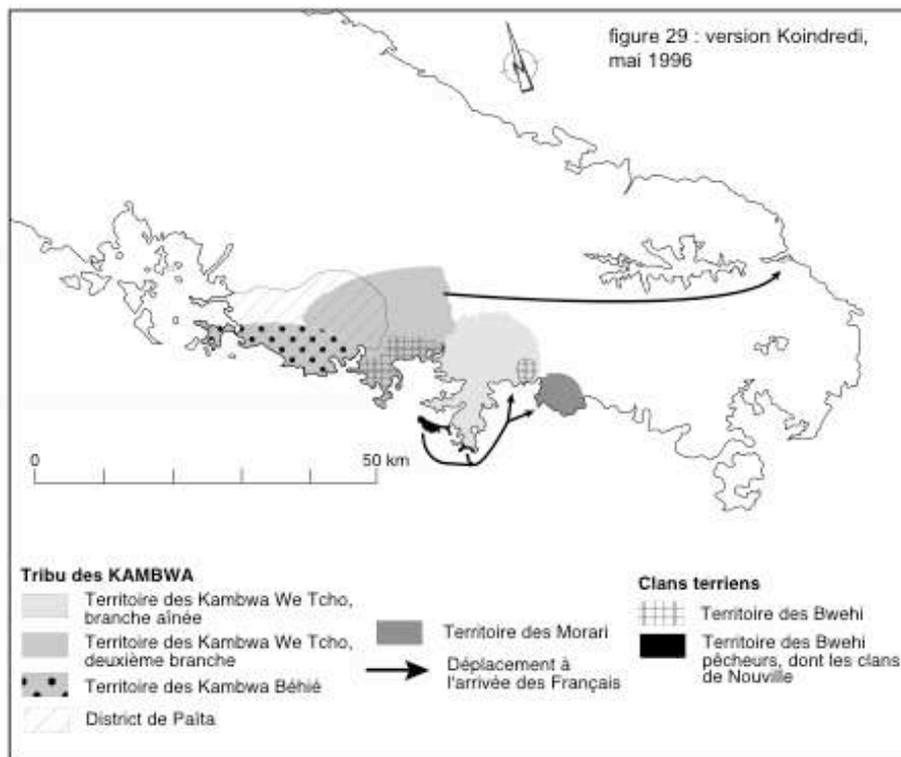
Les versions de "première main"

Tous les entretiens conduits auprès d'informateurs dans l'optique du présent travail ne donneront pas lieu à une "version". Ont été présentés comme des versions de l'histoire précoloniale de la région sud-ouest de la Grande-Terre les textes tirés des entretiens conduits auprès des principaux chefs coutumiers de la région. Les informations contenues dans les autres entretiens, notamment ceux que les ressortissants des "clans terriens" de la région ont bien voulu m'accorder, entreront en revanche dans l'analyse qui suivra.

* texte tiré d'un entretien avec Raymond Koindredi, en mai 1996

J'ai été amenée chez Raymond Koindredi par Antoine Goromido de la tribu de Netchaot, à Koné, qui réside à Nouméa depuis une vingtaine d'années. Les deux hommes n'ont pas de liens de famille mais se connaissent bien. R. Koindredi a suivi les cours de l'école de la mission catholique de Saint-Louis puis il est parti en métropole suivre un cycle d'études supérieures après quoi il est rentré en Nouvelle-Calédonie travailler dans la fonction publique. Il est aujourd'hui retraité. Sa première version est représentée sur la sixième carte (figure 29).

"Mon père était chef avant moi. Avant lui, c'était un cousin de mon père, puis mon oncle. Ici, je suis le chef de deux tribus : N'dé et Nianouni. A Nianouni, j'ai laissé quelqu'un pour s'occuper des affaires ordinaires, mais pour les palabres officiels, je m'en occupe. Si on prend le système actuel, la région est divisée en districts, commandés par des grands chefs. Et chaque tribu a un petit chef. Ici, c'est le district de Païta. Le grand chef se trouve là-haut, à Saint-Laurent, mais il ne peut rien imposer ici, il doit tenir compte de moi. Le grand chef est un neveu à moi car sa mère est une femme du bord de mer, une tante à moi. Lui, là-haut, c'est un descendant du grand chef Titéma.



Les Païta sont nombreux, ils comptent plusieurs lignées. Ce sont des Kambwa, qui est une grande chefferie qui date du début des vieux. La première branche, où se trouvent les Païta, ce sont les Kambwa Wé Tcho, "ceux de la montagne". Ils se trouvent au col de la Pirogue. Il y a aussi les Kambwa Wé Tcho de Saint-Louis, ce sont les Wamitan ; ils sont la première lignée des Kambwa par rapport aux ancêtres. Le grand chef Kuindo était considéré comme le chef de Saint-Louis, à Dumbéa. Saint-Louis, au départ, faisait partie de Morari, mais ce n'est pas le même chef. Les Morari, eux, sont au Mont Dore. Leur chef actuel est à moitié arabe et à moitié des Bélep, mais leur chef à l'arrivée des Européens, c'était Candio. Il était beaucoup plus jeune que Kuindo. Quand il a été tué là-haut, ils lui ont coupé la tête, l'ont mise dans du formol et l'ont envoyée au Musée de l'Homme. Alors les Kambwa Wé Tcho, cela comprend Saint-Laurent, le col de la Pirogue et Bangou. Il y a des Kambwa à Bangou mais ils ne sont pas tous Kambwa. Et puis il y a nous, les Kambwa Béhié. Cela veut dire "poisson", il n'est pas bon, il est mauvais. Les Béhié du bord de mer sont descendants de Titéma. Ce sont les Manangoes. Il n'y en a pas là-haut, dans la montagne. Titéma a été à l'école de Nouméa, c'est pour cela qu'il était chef administratif, il est venu bien après Kuindo. Kuindo, c'était bien avant.

Les Kambwa ne sont pas sortis d'ici un beau jour. Ce sont des guerriers. Ils sont partis de l'extrême nord pour descendre ici, en suivant la côte est. C'est pour cela que l'on trouve des noms de chez nous. Les Kambwa sont passés par Houailou puis Canala. Il y a des vestiges. Il y a des Kambwa à Yaté, aussi, car on n'est pas obligé de rester tous ensemble. Mais ici, il y a ceux qui

sont terriens d'avant et puis ceux qui descendent des terriens qui leur ont donné la terre. Parce que quand quelqu'un arrive, un Kambwa, par exemple, il y a l'histoire des adoptions et de l'accueil. On lui donne un morceau de terre pour travailler, c'est pour cela qu'il y a beaucoup d'étrangers adoptés par nos vieux. Et une fois adoptés, ils sont très prolifiques, ils font plus d'enfants que les terriens de là. Alors il leur faut plus de terre. Aujourd'hui, on ne sait plus où accueillir les nouveaux. Quand je pense à toutes les terres des ancêtres qui sont du côté de Ouitoé, ou bien vers la silice¹⁴⁶, car c'est là le point de départ. La montagne blanche. C'est là que se réfugiaient les Kambwa à nous, les Kambwa Wé Tcho. C'est pour cela que la montagne s'appelle ainsi. Et derrière la montagne, ils donnent dans la mer. Mais la tête des morts se trouve là-bas, on connaît les endroits. Nouméa, par exemple, était un lieu de pêche. Il y avait un village de pêcheurs. Ils étaient rattachés à Yahoué et troquaient ensemble. C'était le clan Vata, des Bwehi. Ils ont disparu avec les Européens. Et il y avait Nouville, cela appartenait à Kuindo. A Dumbéa, il y avait des clans. Ce sont tous des Bwehi. Il y a les Bwehi à Dumbéa, à Saint-Louis, à Unia, ce sont des clans invisibles, ce sont des clans terriens. Les Bwehi sont les alliés des Kambwa, ils sont toujours ensemble bien qu'ils aient des origines différentes. Mais les Kambwa ont conquis la région".

Cet entretien a été réalisé au début de l'enquête, au moment où les sources de la littérature étaient les seules dont je disposais. Les questions ont été construites, d'une part, dans le but d'éclairer les contradictions des textes antérieurs, et d'autre part, d'ouvrir le plus de pistes possible à propos de la géopolitique ancienne de la région de l'informateur.

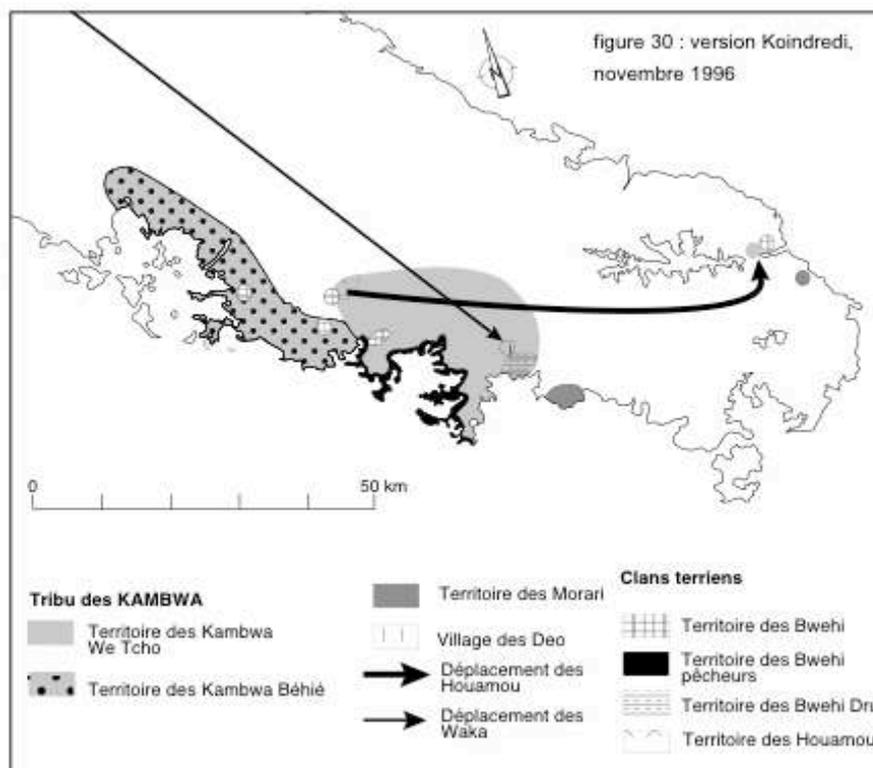
* texte tiré d'un entretien avec Raymond Koindredi, en novembre 1996

Cet entretien a été conduit quelques mois après le premier. L'entretien a délibérément été dirigé sur le thème de la répartition préeuropéenne des terres du sud-ouest de la Grande-Terre. J'ai conduit l'entretien en relançant R. Koindredi à partir d'informations récoltées au cours d'entretiens menés auprès d'autres informateurs, ou bien dans les textes anciens présentés ci-dessus. Le fait que j'indique à R. Koindredi la version de certains autres clans quant à la revendication de certaines terres, l'a conduit à insister sur sa propre position sociale au sein de la chefferie Kambwa. Monsieur Koindredi est notamment revenu sur la succession des chefs de sa branche, depuis l'arrivée des Européens, point qu'il avait déjà exposé lors du premier entretien. Il ne présente plus Titéma comme le chef de l'ensemble des Kambwa mais comme celui de la branche du bord de mer. Lors du premier entretien, il avait expliqué que Kuindo et Titéma ne s'étaient pas rencontrés, le second ayant eu le même statut que le premier, des années plus tard. Cette fois ci, R. Koindredi explique que Titéma est contemporain de Kuindo,

¹⁴⁶ Le massif de Houassio (ou pic de la silice), à proximité de la Tontouta, comporte à son sommet une grande plaque de silice aisément repérable de loin.

et qu'il a probablement été assassiné par les gens de son clan pour s'être allié avec les Français dans la lutte contre Kuindo. Les informations qu'il donne sont représentées sur la septième carte (figure 30).

"Porreh, c'est un chef Kambwa de la branche Wé Tcho. Les Kambwa sont des guerriers. C'est la branche du haut qui va jusqu'à Saint-Louis ; la branche des chefs. Ici, nous sommes les Kambwa Béhié. Notre fief va jusqu'à Bouloupari. Nos grand-parents viennent de là-bas. Titéma était chef chez nous. Il a été à l'école des Européens, c'est pour cela qu'il connaissait leur système. Il connaissait très bien le français. Je crois qu'il a été tué par ses semblables. On a aussi des Kambwa intégrés à Yaté.



Les Bwehi, c'est un clan qui travaille avec les Kambwa, un clan qui aide. On ne peut pas les dissocier, l'un va avec l'autre. On dit Kambwa me Bwehi, c'est-à-dire celui-ci et celui-là. Ils ne sont pas chefs. Ils sont terriens mais ils peuvent fournir des soldats. Le Kambwa dicte sa loi, sa force, parce qu'ils étaient les plus forts et les plus nombreux. Les Bwehi, ce sont des familles où chacun a sa responsabilité et un nom de clan différent. Ils n'ont pas tous la même activité. Mais il n'y en a plus, sauf un peu à la Conception et Saint-Louis, sous le nom de Bwehi Dru. Ils étaient à Païta. A Saint-Louis, il y a les Kambwa Wamitan, ce sont des Wé Tcho. Les Waka, eux, ne sont pas d'ici. Ils sont originaires de Touho et sont arrivés avec les missionnaires, comme les Togna. Les seuls qui étaient vraiment là, ce sont les Déo. Mais il ne reste que le nom. Il y avait un village, dans le fond de la Conception. C'est Tiati. Et il y avait un vieux qui était gradien de la chefferie, à cette époque là, avant que la chefferie de Saint-Louis soit reconnue. Porreh, par

exemple, il est parti de Tiati pour aller à Saint-Louis. Ces Kambwa là sont la souche qui commande au col. Mais ce sont les femmes qui sont sorties de Tiati, les femmes Bwehi. Kapéha, c'est un guerrier kambwa, un soldat qui a été tué en allant à Saint-Louis. Quand on dit Kapéha, il faut penser à Candio, à Daamé, ce sont des noms du sud, ils sont sous la domination des Kambwa.

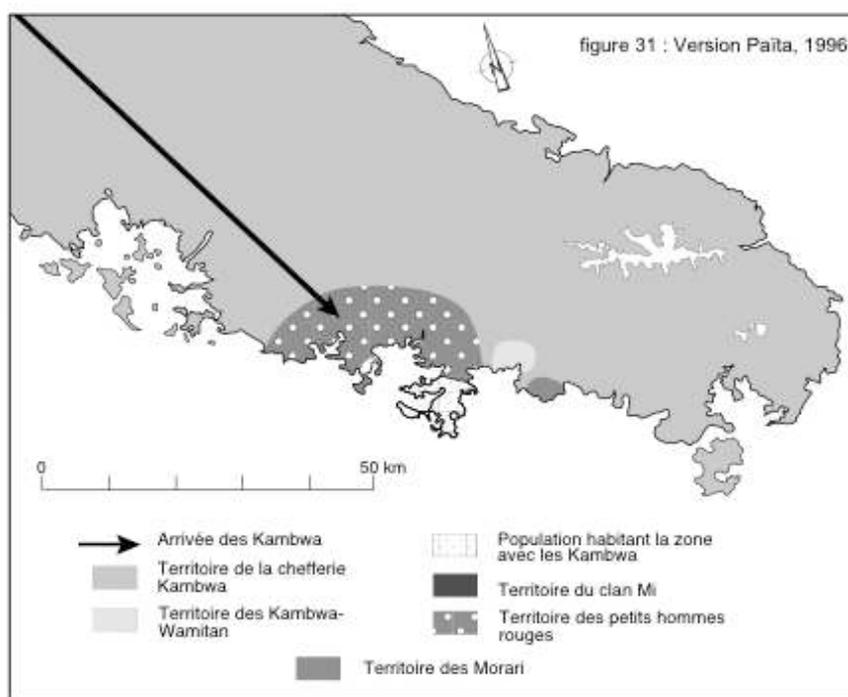
Il y avait aussi des clans terriens de la mer, des pêcheurs ; dans la langue du sud, on dit des Potio. Ce sont des Bwehi. Les Bétowé de Nouville et les vata, ce sont des clans Potio. Ils ont des alliances dans les terres, avec les Kamoidji de Yahoué, par exemple. Ils font le troc avec ceux qui ont la bonne terre, ils n'ont pas de grand chef. Kuindo, c'est l'administration qui l'a nommé chef de Nouméa, car c'est une façon de le mettre au-dessus. Mais cela ne correspond pas à la réalité. A Nouméa, ils n'avaient pas de chef. Dans les terres, il y avait les Houamous, à cette époque là. Ils sont patrons du Mont Mou. Mais maintenant, ils sont à Unia. Leur vieux, il était allié des Kambwa et il n'avait pas de femme. Les chefs Kambwa lui ont donné une femme à eux et un terrain, qu'il garde, au col de la Pirogue. Les Houamous sont terriens. Ils se sont retirés parce que la colonisation les a poussés. Les Païta ont gardé leur terre. Au col de la Pirogue, il y avait aussi les Te Prato. C'est un des premiers clans qui a travaillé la terre là. Ce sont des Bwehi. Et certains des Tokoué sont également au col. Sinon, ces terriens là sont à Bangou et à Unia. Ils avaient leur structure à eux, leur chef de clan, la terre et tout ça. Ils ont des biens à Tamoia, c'est là qu'ils sont revenus. Au sud, il y avait aussi les Morari, comme on dirait les Païta. Mais est-ce qu'ils avaient un clan ou deux clans... parce qu'ils viennent jusqu'à Touaurou, ils y avaient des alliances".

* texte tiré d'un entretien avec Gabriel Païta en juin 1996

L'informateur qui m'avait présentée à Raymond Koindredi m'a également conduite à Gabriel Païta. Ce dernier a passé quatorze années au séminaire, qu'il a quitté pour entrer dans l'enseignement privé où il n'est resté que trois ans. Il s'est ensuite lancé dans la politique, a milité pour l'instauration des régions linguistiques coutumières, a été secrétaire de l'association UICALO, membre actif de l'Union Calédonienne, puis démissionnaire de l'UC. Il est aujourd'hui président du Conseil Coutumier de l'aire Drubéa-Kapone. Gabriel Païta est issu de la branche cadette de la chefferie Kambwa de Païta et il est l'un des chefs de la "Dynastie du sud". Sa version est synthétisée sur la huitième carte (figure 31).

"Nouméa était habité par des tribus. La grande tribu, c'était à Nouville : Nindu. C'était la tribu du vieux Kuindo, le grand chef. L'ancêtre du vieux Kuindo, on disait qu'il avait dix mille guerriers. Les Kambwa, ce sont des Païci ; ils sont venus de l'embouchure de la Tchamba. Ils ont fait une marche peut-être de mille ans pour arriver là. Il y avait une population antérieure, c'est

la population Tua, en drubéa, ou Gorona, en païci. Ce sont des petits hominidés, velus, à la peau rouge. Alors, il y a eu un mixage entre eux. C'est la première population de Nouvelle-Calédonie. Après, il y a eu les clans Kambwa. C'est une grande chefferie qui s'étend de Ouichambo jusqu'à l'île des Pins. A part les gens installés à Nouville, il y avait les Kombaré, à Auteuil. Ils sont partis à l'île des Pins. Quand vous voyez Gaji, Oro, Toro, ici et Gaji, Oro à l'île des Pins, ce n'est pas l'île des Pins qui nous a colonisés, c'est l'inverse. Et puis à l'endroit du futur centre culturel Jean-Marie Djibaou, il y avait un terrain qui appartenait aux Mi, de Koné. Ils sont venus avec les Kambwa. L'histoire, ici, à Nouméa, c'est que les Kambwa ont été dominés par la religion, par la politique, par la puissance française, parce qu'ici, il y a eu une razzia sur les populations. Tout ce qui était noir, il fallait l'enlever pour créer une capitale. Et on dit que trois mille hommes sont partis pour le Queensland ; c'était la traite des nègres. Mais les Kambwa sont propriétaires terriens. Au sud, dans la baie du Mont Dore, il y a les Morari. Mais ce sont des franc-tireurs. C'est un district auvergnat. C'est Monseigneur Douarre et le Père Rougeyron qui l'ont baptisé de ce nom, Mont Dore, donc ce sont des Auvergnats.



Les Wamitan ne sont pas Kambwa. Ce sont nos neveux. Ware-Mi-Tare, cela veut dire : attacher puis détacher. Leur ancêtre a été lié pour être abattu, tué. C'était des fils de femmes, chez nous, qui voulaient devenir chef, c'était leur prétention. Mais leur chefferie, ce n'est pas la chefferie Kambwa, c'est la chefferie du Mont Dore. Ils sont de Païta mais quand leur vieux grand-père est arrivé, il n'y avait plus de descendants à la chefferie du Mont Dore et ils l'ont donné à Wamitan. Et ils l'ont reprise en 1983, mais c'est une anomalie coutumière. On ne prête pas une chefferie, on la donne. Et ils l'ont pris pour des raisons politiques. Pour nous contrer nous, les Kambwa. Et ça, ce sont des politiques qui l'ont fait : Machoro, Yéiwéné, J.-M. Djibaou, Yékawé, voilà, c'est

leur histoire pour contrer les Kambwa. C'est pour dire que les Kambwa, ils ont été maltraités. Les Wamitan ne sont pas Kambwa, ils sont Bwehi. Ils sont venus ensemble, ce sont les Baï. Bwehi, c'est les Baï, ce sont les femmes, le clan des femmes. Et nous c'est les Dui, Kambwa. Alors c'est pour cela que parfois, on a travaillé ensemble mais on n'a pas pu réussir ensemble parce qu'on n'était pas mariable. Eux, ils étaient nos neveux, ils ne peuvent pas être notre égal".

* texte tiré d'un entretien avec Robert Moyatéa et Tito Tikuré, en mai 1996

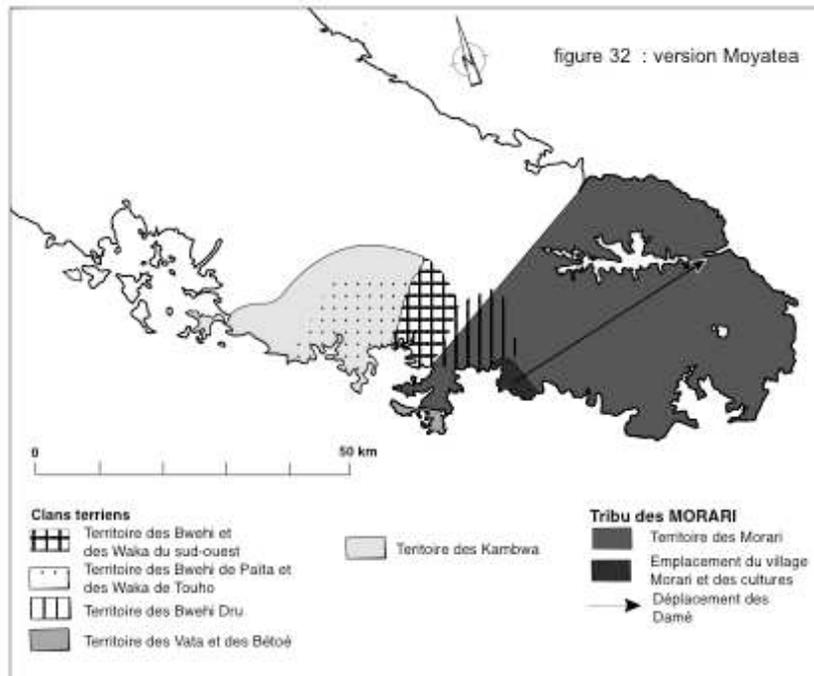
Cette version est représentée sur la neuvième carte (figure 32) :

"La limite des Kambwa, c'est la Dumbéa. Ils sont à Païta. On le dit couramment dans le système des vieux : c'est l'îlot en bas de la baie de Gaji, puis on prend une ligne de crête qui remonte aux Dzumac, c'est leur espace culturel. Pour aller au nord, nous passons par ceux de la Conception, ce sont des clans limitrophes avec ceux de Dumbéa. Il y a les Waka et une partie des Bwehi. Bwehi, c'est un grand clan, il ont des branches sur Païta et ici. Les Bwehi limitrophes avec nous, ce sont les Bwehi Dru. Ils font la jonction avec les Waka de la Dumbéa, parce que la Conception, c'est fabriqué par les curés. C'était l'endroit pour les gens de Tiati, de Yahoué, vis-à-vis de la mer. Il y a des Waka à Touho, aussi, et il y a des liens de mariages entre eux et ceux de Dumbéa déplacés à la Conception, à cause de l'évangélisation. Il y a un autre clan, les Djawari, dont une partie se trouve à Saint-Louis et l'autre à Yaté. Mais la colonisation a tout changé. Ils ont mis des noms, des prénoms, n'importe quoi. Et les curés, ils ne mettaient pas les noms en langue parce que c'est du paganisme. Alors il y a des noms de clans qu'on a perdu. Parce que la plupart des clans a disparu, comme les Vata. Les Vata, c'est un clan pêcheur. A Nouville, c'est Bétowé. Il n'en reste qu'un, à l'île Ouen ; les autres ont été décimés. Il est apparenté à ceux de Païta, il a un point d'appui là-bas, par rapport aux liens de famille. L'île Nou fait jonction avec le Mont Dore. On est obligé de savoir tout ça parce que cela fait la jonction ; ils sont tous sous la domination de la chefferie du Mont Dore.

Le vieux Candio a laissé des branches. Quand ils l'ont fusillé, il était accompagné d'une de ses femmes qui descendait du village de Yahoué. Elle est morte à Saint-Louis. Ils n'ont pas eu d'enfants. Candio a son frère cadet qui est allé à Yaté : Daamé. ce sont les deux enfants du vieux Mwaciri. Lui, il avait plusieurs femmes dont une à Yaté, c'est ainsi que Daamé a pu s'y rendre. Et lorsque les deux frères se sont séparés, ils l'ont fait à cause d'une jalousie autour d'une histoire de femmes.

Le village principal se trouve sur les flancs du Mont Dore, l'emplacement est calculé par rapport aux vents régnants. L'administration a décrété des grands chefs, des petits chefs, mais elle n'a jamais su comprendre la voie hiérarchique. Moralement, c'est la chefferie du Mont Dore qui

supervise tout. Parce qu'à l'île Ouen, il y a un chef, Tikure, il y a un lien avec le Mont Dore. C'est comme à Yaté. Ce sont tous des Morari, même s'il existe aussi des gens de l'endroit. Le chef du sud, il est la charnière de toute cette zone jusqu'à l'île des Pins. Il a toutes les clés du sud. C'est Moyatéa, le chef, cela signifie "il n'y en a pas au-dessus". C'est la branche aînée.



Les structures de l'être humain, en Calédonie, les vieux disent que cela a commencé vers le milieu, vers Bourail. Il y a eu une augmentation de la population, puis des querelles entre les familles. Il a fallu se séparer : les uns sont allés vers le nord, les autres vers le sud. d'après les vieux, on sait que le côté le plus dégourdi, le comportement mâle, ils sont venus ici, dans le sud. L'autre côté, c'est plutôt le côté magique, le côté de la femme, ils sont allés vers le nord."

Tito Tikuré est porte-parole des clans du sud et gardien de Ko We Kara, un complexe culturel de rencontre des Océaniens de toutes origines situé à Nouméa. Sur ma demande, il a organisé un rendez-vous avec Robert Moyatéa, grand chef actuel des Morari, haut responsable du RPCR et ancien président du Conseil Coutumier de l'aire Drubéa Kapone. Il est militant actif du Rassemblement pour la Calédonie dans la République et à ce titre, politiquement opposé aux informateurs Kambwa.

LA CONFRONTATION DES VERSIONS

Comme on le voit à la lecture des textes et des cartes s'y rapportant, les différentes versions de la même histoire présentent des discordances flagrantes concernant tout à la fois les noms des protagonistes, les noms de lieux, de clans et les dates des événements rapportés. Ces différentes versions, dans la façon dont elles sont énoncées, soulèvent également un certain nombre de questions quant à la représentation des territoires et des hiérarchies politiques et sociales qu'elles évoquent, tant les territoires et les structures évoquées discordent. La confrontation des différents textes sera étayée, le cas échéant, par des informations disponibles dans d'autres sources.

Les grands ensembles politiques du sud de la Grande-Terre

Dans les versions les plus anciennes (carte 24 à 26), les arguments qui sont mis en avant pour expliquer la répartition des terres de la région sont d'un ordre exclusivement géopolitique, qui semble avoir été l'unique intérêt des auteurs anciens : on parle des chefs, des guerres et des territoires. Il faut peut-être y voir la volonté des auteurs de ne faire apparaître, dans l'histoire de la région, que les éléments qui en paraissaient utiles à connaître pour assurer le contrôle de la zone.

Il n'y a pas lieu de développer ici la structure politique des populations du sud de la Grande-Terre. Néanmoins, certains points sur les configurations générales présentées dans les textes permettent de comprendre la place, le statut, et éventuellement la légitimité des personnes et des groupes impliqués dans les revendications foncières des terres du Grand Nouméa. Ce développement permet aussi de replacer, éventuellement, les revendications foncières actuelles dans un contexte plus large et plus ancien, en montrant que les relations et les litiges entre les chefferies et les clans ne datent pas d'hier mais de l'arrivée des différentes populations dans le sud-ouest de la Grande-Terre.

L'organisation géopolitique du sud qui transparaît dans chacune des versions, pour être toujours imprécise, n'en est pas moins chaque fois différente. Cela n'a rien d'étonnant : les stratégies sociales, chez les Kanak, s'exercent dans tous les domaines de l'existence et des relations et sont a fortiori exacerbées lorsqu'il s'agit de décrire le système politique. La dimension stratégique du discours sur la géopolitique ancienne pourrait expliquer ainsi la coexistence de versions très différentes concernant un même thème.

Quelques grands principes d'organisation émergent toutefois des différents textes. Toutes les versions s'accordent pour dire que deux grandes chefferies se sont partagées le sud dans les temps pré-européens. La première était celle des Kambwa, appelés également Houassio et Manangoes, toujours plus ou moins précisément localisés autour de Païta, et la seconde celle

des Morari ou Boulari, encore appelés Nen'Garas, implantés aux alentours du Mont Dore. Sans qu'elles apparaissent réellement agressives, les deux chefferies n'en sont pas moins partout présentées comme conquérantes.

A entendre les informateurs Kambwa et à lire Mathieu, les ancêtres des Kambwa seraient arrivés par le nord : *"le Kambwa, c'est un guerrier, c'est l'homme qui vient d'où, on n'en sait rien. On le fait venir de l'extrême nord, où il aurait traversé [la chaîne]. Parce qu'on trouve des termes de notre langue du côté de Pouébo, Touho. C'est une langue mère, une langue ancienne très difficile. A Canala, j'ai retrouvé aussi beaucoup de termes de la langue d'ici, des termes essentiels"*. D'après un informateur, leur technique de conquête est bien rodée : *"ils arrivent, ils prennent ce qu'il y a à prendre, ce sont des soldats. Ce qui les intéresse, ce sont les soldats, pour le combat. Et puis après, ils regardent et permettent aux gens de rester sur leurs terres. Ils disent «quand on aura besoin de vous pour manger, pour nous aider, on vous appelle»*. *C'est pour cela que les tribus d'ici ont toujours été bien traitées"*. Ensuite, *"et c'est pour cela que vous avez l'impression qu'il y a des Kambwa partout, c'est parce que les femmes Kambwa, elles sont très prolifiques. Les vieux étaient des sages. Quand ils voyaient qu'un clan allait disparaître, ils donnaient une femme Kambwa pour pouvoir le perpétuer"*.

La chefferie Morari, selon les informateurs qui en sont issus, se présente comme une "charnière" sociale entre tous les groupes du sud. Elle constitue un point de passage géographique et social obligé pour tous les groupes de population du sud se déplaçant d'est en ouest et du nord au sud.

A côté de ces deux chefferies cohabitaient semble-t-il des clans terriens de la mer ou de la terre, mais l'on ignore quel rôle politique ces groupes jouaient et quelle était leur place dans l'organisation. Les informateurs issus des deux grandes chefferies ont tendance à inclure le territoire de ces clans terriens dans leur zone d'influence, quand ils en sont géographiquement proches. Néanmoins, tous insistent sur le fait que les clans terriens n'ont pas de grand chef ; et ils sont aussi présentés comme indépendants les uns des autres.

Pour résumer, les deux grandes entités politiques du sud au moment de l'arrivée des Européens étaient d'un côté les Morari du Mont Dore (qui ont apparemment toujours vécu dans cette région), et d'un autre côté les Kambwa, conquérants venus du nord imposer leur domination aux groupes préexistants, et installés dans la région de l'actuelle Dumbéa au moment de l'arrivée des Français. On examinera plus loin les relations entre ces deux chefferies.

La présentation du territoire dans chacun des textes

Les visées sous-jacentes à chacun des récits recueillis sont d'évoquer les extensions des anciens territoires et de fournir ainsi des présomptions quant aux légitimités territoriales actuelles des différents groupes de protagonistes.

La notion même de ce qu'est un territoire, ou le type d'influence qu'exerçaient les chefferies sur leur domaine traditionnel divergent d'une version à l'autre. Ainsi, dans l'un des textes, il est question "*d'autorité et d'influence coutumière*" s'étendant sur un "*domaine*" (Pidjot), dans un autre texte, on voit des tribus qui occupent un lieu-dit (Tavernier), sans que les aires d'occupation n'aient explicitement de centres ni de limites ; dans le texte du père Félix, le chef commande aux tribus établies "*de Port Saint-Vincent à la pointe sud-est de la Grande-Terre*". Mathieu et Bourgey, les auteurs les plus "anciens", présentent le territoire dont ils parlent comme un "*pays compris entre la mer et les rivières de Dumbéa et des Kaoris*" (Bourgey) ou encore, un "*territoire (...) compris entre la montagne Mou et le littoral ; la rivière Houengui le bornait au nord, le contrefort Cocétolecoi et le mont Coui le limitaient au sud*" (Mathieu). Ces limites imprécises de territoires entravent la réalisation de cartes détaillées ; surtout, elles rendent compte de la difficulté à transcrire en une autre langue et dans les registres conventionnels occidentaux la notion de territoire.

De ce décalage des représentations du territoire, la formulation de la revendication foncière (qui n'est pas propre à cette lettre) de Madame Pijdot fournit un bon exemple. A partir de ce qui est présenté dans la lettre, le lecteur métropolitain peut visualiser assez bien l'espace concerné par la revendication car sa définition correspond à quelque chose qui lui est familier, qui coïncide avec sa propre représentation du territoire : un pouvoir qui s'exerce sur un domaine défini, même si les contours de ce domaine ne sont pas clairement évoqués. En réalité, le territoire n'est originellement pas formalisé ou conçu ainsi chez les Kanak. Comme le dit Bonnemaïson, "*en Mélanésie insulaire, ce ne sont pas tellement des limites topographiques qui divisent l'espace et créent des territoires, mais bien plutôt la répartition des lieux et des itinéraires*" (1996, p. 168). Bensa explique à son tour que "*si l'on voulait faire aujourd'hui la carte des appropriations foncières d'un clan, celle-ci aurait la forme d'un itinéraire (...). Il s'agit plutôt d'une succession de points s'étirant d'un espace d'origine jusque dans la réserve actuelle. Tous ces points ont des noms*" (Bensa 1995, p. 27). Plus simplement encore, "*l'identité du clan se compose de noms de lieux (...)*" (1990, 32).

Dans ce système d'itinéraires multiples de clans, il va de soi qu'il y a des chevauchements et que la validité du territoire inscrit par l'itinéraire est toute relative, ou plutôt, que plusieurs légitimations territoriales peuvent intéresser le même espace. En principe, cela ne devrait pas poser de problèmes s'agissant de territoires pour lesquels la notion de limite n'est pas opérante

: "le concept de limite constitue (...) dans la civilisation traditionnelle une idée floue et sujette à variation. (...) Les limites varient, les territoires réels peuvent se segmenter ou se dilater. Les lieux et les itinéraires sont en fait les seules marques stables de l'espace" (Bonnemaison, 1995, p. 168).

On peut d'ailleurs se demander si les pérégrinations de Daamé (version Félix) ou de Kapéha (version Bourgey), présentées comme relevant du temps court (quelques années ou quelques décennies tout au plus) et liées à des guerres régionales, ne sont pas en réalité un procédé normatif permettant de raccourcir l'exposé de l'itinéraire social et territorial du clan concerné. Ces deux textes, qui seraient dans cette perspective les seuls à évoquer les itinéraires fondateurs du territoire, sont les plus difficiles à représenter cartographiquement et les moins opérants pour comprendre l'appropriation ancienne de l'espace.

En revanche, les cartes dressées à partir des versions les plus récentes ne mentionnent aucun déplacement, si ce n'est ceux occasionnés par la colonisation et l'évangélisation. Les informateurs décrivent un système figé et fournissent désormais aux territoires des limites plus ou moins précises.

Comment expliquer ce passage d'une territorialité en réseau à une territorialité en aires, dont les limites sont données par quelques repères fixes ? On peut invoquer ici l'influence des représentations européennes du territoire dans des discours dont la visée stratégique a été démontrée : en termes de revendications foncières, la description d'un territoire spolié aux limites claires et définies apparaît en effet plus convaincante, notamment aux yeux des administrations chargées des rétrocessions, qu'un réseau de lieux. Pour trancher ce débat, il n'est pas exclu, enfin, que les itinéraires des clans aient fourni l'ossature des territoires, déterminant au-delà des limites plus floues. En effet, même dans les temps précoloniaux, la violation du territoire des clans ennemis était parfois observée, ce qui suppose au moins la perception d'une certaine limite : ce ne sont donc pas uniquement les itinéraires qui suffisent à définir le territoire.

La lecture du territoire

Chacune des cartes (fig. 24 à 32) présente une certaine vision de la répartition des territoires et de la géopolitique du sud-ouest de la Grande-Terre avant l'arrivée des Européens. Ce qui saute aux yeux est qu'elles ne montrent pas la même chose. Les différences les plus notables concernent la taille des deux chefferies principales, Kambwa et Morari. Les textes les présentent tantôt comme des chefferies alliées, tantôt comme dépourvues de lien entre elles.

Les limites de la chefferie Kambwa sont les plus variables d'une version à l'autre. En fait, il semble que la taille du territoire de la chefferie soit proportionnelle au degré d'implication de l'informateur dans les affaires politiques des Kambwa. Pour Gabriel Païta, ainsi, les Kambwa s'étendent sur tout le sud du territoire. Militant politique actif, issu de la branche cadette de la chefferie, auto-proclamé co-souverain de la Dynastie du sud, Gabriel Païta montre qu'il est à la tête d'une très grande chefferie implantée dans le sud du territoire, ce qui permet de donner plus de force à la revendication qu'il formule, au nom de tous les Kambwa, sur les terres de Nouméa. Dans le même ordre d'idées, dans un souci de montrer la cohésion et donc la puissance du groupe, G. Païta n'évoque pas les différentes branches des Kambwa, alors qu'elles sont présentées par d'autres informateurs comme quasiment indépendantes les unes des autres.

Raymond Koindredi, qui est un Kambwa du bord de mer, donne deux versions différentes de la partition de l'espace du sud dans les temps pré-européens. Lors du premier entretien, il m'explique la structure de la chefferie Kambwa dans ses grandes lignes, précisant bien les limites des clans du bord de mer sous l'autorité de celle-ci. R. Koindredi évoque la présence de certains clans terriens, Bwehi, sous ce nom général seulement. Lors du second entretien, je suis arrivée avec plus de matière pour diriger la conversation, et R. Koindredi, en même temps qu'il me révélait l'emplacement et l'existence d'autres clans terriens notables, sur le littoral, a tenu à préciser à nouveau les limites du territoire de la troisième branche Kambwa dont il est issu. L'influence politique de cette branche s'étend dans cette version jusqu'à Bouloupari, ce qui permet une fois encore de noyer les clans terriens brièvement resurgis dans une marée de Kambwa.

Comme la chefferie des Kambwa, celle des Morari voit sa taille varier en fonction de l'informateur et selon les mêmes mécanismes que ceux évoqués ci-dessus. De plus, l'extension de l'une des chefferies est inversement proportionnelle à celle de l'autre : les informateurs Kambwa confinent la chefferie Morari pré-européenne aux flancs du Mont Dore, tandis que le chef actuel de Morari étend à tout le sud de la Grande-Terre son territoire d'influence.

Toutes les versions des deux chefferies s'accordent cependant pour laisser aux clans terriens la portion congrue. Des informations les plus imprécises concernent la taille et la localisation des territoires des clans terriens. Tous les informateurs soulignent que les rares membres qui subsistent de ces clans, pour la plupart éteints ou déplacés par la colonisation, ne savent plus grand chose de leur propre histoire. Cette faiblesse permet aux informateurs des deux grandes chefferies d'incorporer ces clans terriens à leur propre groupe.

Il est intéressant de constater que l'existence de ces clans terriens n'est mentionnée que dans les versions récentes, c'est-à-dire dans celle de Scolastique Pidjot et dans les entretiens que j'ai menés. Soit les informateurs n'en ont pas parlé dans les versions précédentes, soit les auteurs des textes n'ont pas accordé à ce statut spécifique de la structure politico-sociale des populations du sud toute l'importance qu'il méritait ; quoi qu'il en soit, l'ère des revendications foncières a changé le rôle politique des clans terriens.

Auparavant en effet, le gouvernement colonial ne s'était intéressé qu'au pouvoir politique détenu par les grandes chefferies, pouvoir qui seul faisait sens comme le montrent les textes de Bourgey, Mathieu et Félix. Mais le fait que les revendications foncières, pour être recevables, doivent s'appuyer sur une légitimité coutumière, a donné aux clans terriens une importance nouvelle dans le jeu politique actuel. En d'autres termes, il est devenu nécessaire, pour chacun des clans engagés dans une revendication, y compris pour ceux des grandes chefferies, de se présenter comme des parents ou alliés des clans terriens des lieux revendiqués. Pour cette raison, les informateurs Kambwa insistent sur le fait que les alliances avec les terriens sont nombreuses ; pour la même raison, les informateurs Morari affirment leur nombreux liens de parenté avec la plupart de ces clans encore existants dans le sud. Ces alliances ne sont aucunement symboliques ou imaginaires. Par exemple, Michel Bétoé¹⁴⁷, dernier descendant du clan terrien de l'île Nou, a des relations de parenté diverses avec les clans terriens de Yahoué par la voie paternelle, avec les Kambwa de Païta par la voie paternelle également et avec les Morare, dans la branche aînée de la chefferie ; enfin les femmes, dans sa famille, proviennent de la région de Yaté. On a vu, notamment dans le texte de R. Koindredi, les informateurs mettre en avant une parenté en particulier, laquelle peut varier au cours des discussions. Cette pratique est commentée par Bensa : *"derrière l'identité affirmée d'un groupe, au sein de l'agglomération où il est actuellement installé, demeurent les identités latentes par lesquelles ce groupe se trouve en relation d'agnat avec d'autres. Les identités des unités de filiation ne sont pas simples, absolues ni définitives mais composites, relatives, fluctuantes : le groupe de filiation, à quelque niveau qu'on le prenne (...) reste ouvert à de multiples possibilités de connexions"* (1982, p. 108).

L'INDIFFÉRENCE RELATIVE DES FAITS HISTORIQUES

Cette vision d'un territoire passé fluctuant au gré des aspirations politiques et des renversements d'alliances s'accompagne d'une grande variabilité des événements historiques relatés, lesquels semblent parfaitement secondaires pour peu qu'ils n'aient pas d'implication territoriale directe. Mieux encore, ces faits historiques semblent volontiers assujettis aux desseins des narrateurs, qui n'hésitent pas à jouer sur les ambiguïtés des noms et sur les

¹⁴⁷Entretien réalisé le 30/10/1996.

redistributions des rôles des protagonistes pour tirer dans le sens qu'ils jugent utile leur "couverture" des événements.

Candjio et Kuindo¹⁴⁸ constituent un exemple caractéristique des ambiguïtés, largement mises à profit, que l'on peut rencontrer. Ils sont présentés comme les deux principaux acteurs de l'histoire du sud-ouest de la Grande-Terre, renommée qu'ils doivent principalement à la volonté qu'ils partageaient de chasser les Français hors du territoire. Bien que leurs contemporains semblent les avoir clairement distingués (le gouvernement colonial a promulgué divers arrêtés fixant la récompense promise pour leur capture respective), l'identité exacte de ces deux personnages, c'est-à-dire le lieu de leur résidence et la chefferie dont ils dépendent, sont loin de coïncider dans les différentes versions.

On pourrait mettre une telle ambiguïté sur le compte de la proximité des sonorités des noms des protagonistes : les différentes orthographes de leur nom sont d'ailleurs nombreuses. On peut voir le nom du premier écrit Candio¹⁴⁹ ou encore Kuindjio¹⁵⁰, et l'on peut voir le nom du second écrit aussi Kandjio¹⁵¹, Couinedo¹⁵², Quindowa¹⁵³, Kuendau¹⁵⁴, Kuindo. Comme on le voit, ces deux personnages portent parfois presque le même nom. Dès lors, les différencier dans la lecture des textes n'est pas toujours facile, d'autant plus que les chefferies dont ils dépendent et leur territoire - qui pourraient être le moyen de définir l'identité d'un personnage - ne sont pas, comme on l'a vu, clairement identifiables. Saint-Louis¹⁵⁵ apparaît parfois comme le "quartier général" des Morari¹⁵⁶ et le jeune Daamé en part, vaincu par son grand chef, Candjio. Mais Saint-Louis est aussi, dans d'autres versions, l'endroit où se rend Porreh, chef des Kambwa, lorsqu'il fonde la branche aînée des Kambwa dont Kuindo est le descendant. La chefferie de Saint-Louis conserve aujourd'hui encore cette ambiguïté, sur laquelle jouent les politiciens, parce qu'elle abrite des populations issues de plusieurs régions de la Grande-Terre, et parce qu'elle a en effet été cédée par la chefferie Morari à la chefferie Kambwa. Son chef actuel, Rock Wamytan, est issu de l'une des branches Kambwa. La plupart des informateurs s'accordent pour dire que les Wamytan proviennent originellement de Païta, mais qu'ils ont quitté la région à la suite d'une dispute avec leurs aînés. Ils ont marché vers le

¹⁴⁸On gardera ces deux orthographes de leur nom pour se référer à eux, dans la suite de l'analyse.

¹⁴⁹Bourgey, 1864.

¹⁵⁰Félix, 1951.

¹⁵¹Madame S. Pidjot, 1980.

¹⁵²Mathieu, 1868.

¹⁵³id.

¹⁵⁴Erskine, 1853.

¹⁵⁵ Saint-Louis n'existe évidemment qu'avec la mission mariste de 1855, mais les informateurs utilisent ce nom pour désigner l'emplacement précolonial.

¹⁵⁶Bourgey, 1864 et Félix, 1951.

sud, jusqu'à Saint-Louis, où la chefferie leur aurait été offerte faute de descendants directs en vie au Mont Dore¹⁵⁷.

Les problèmes posés par cette identité ambiguë des personnages clés ne sont pas anodins. Le "Kandjio" de Madame Pidjot peut être assimilé au chef des Kambwa ou au chef des Morari, ce qui impute la revendication foncière présentée dans la lettre à l'une ou à l'autre de ces deux chefferies. Et l'ambiguïté est soigneusement entretenue dans le texte puisque d'une part, aucun indice ne relie explicitement "Candjio" à l'une ou à l'autre des chefferies et que d'autre part, "*la zone d'autorité et d'influence*" qui lui est attribuée relève de l'une ou de l'autre des chefferies au gré des versions reconnues.

LE POINT DE CONVERGENCE : NOUMÉA

Dans toutes les versions examinées, Nouméa et les environs de la presqu'île sont toujours inclus dans le périmètre de la chefferie d'origine des informateurs, ce qui confirme que l'enjeu stratégique des discours est bien la légitimité foncière coutumière sur la presqu'île. Le territoire de Nouméa est du même coup au centre de tous les litiges. Ainsi, les Morari expliquent-ils que Nouméa leur appartient, ce que les Kambwa affirment aussi de leur côté. On peut relever un glissement intéressant chez Mathieu : Nouméa appartient d'abord à l'ennemi du moment du gouvernement colonial, Candjio, le chef des Morari ; puis lorsque Kuindo, chef Kambwa, s'avère être un adversaire plus dangereux encore, c'est finalement à lui que Nouméa est attribué et c'est lui qui est contraint d'accepter la présence française.

L'ultime finalité de chaque texte, y compris, ce qui n'est pas négligeable, de ceux datant des premières années de l'installation de la colonie, est d'affirmer une légitimité foncière sur le territoire du Grand Nouméa. Cette légitimité est aujourd'hui la condition indispensable à l'acquisition ou à la conservation du pouvoir politique dans la région du sud-ouest de la Grande-Terre.

¹⁵⁷ Un informateur de la famille (S. P.) raconte la scission d'une fratrie qui a donné naissance à la famille Wamitan : "*C'est de votre faute, les Européens. Pour pouvoir abréger, vous avez fait fait Wamitan, au lieu de Wa-Mi-Tan ; mais vous avez déformé l'histoire : "Wa", cela veut dire "attacher" ; "Mi", signifie "et puis" ; et "Tan", "détacher". Vous avez déformé l'histoire parce que c'est plus facile et que cela vous permet de l'installer là-haut [à la tête de la chefferie] alors qu'en réalité, il n'est rien. C'étaient deux frères : l'aîné vivait du côté du col de la Pirogue, et il avait un jeune frère. Il fréquentait une fille ; elle était d'un clan qui est fait pour casser les choses. Un jour, le cadet arrive et il voit son grand frère en compagnie de la jeune fille. Alors ils se sont disputés : l'un est parti sur Saint-Louis et l'autre est resté au col : Wa-Mi-Tan, alors ils se sont détachés*" (juillet 1995). Un autre informateur, apparenté au précédent, évoque une origine un peu différente à la séparation des deux frères : "*les Wamitan sont nos neveux. Wara-Mi-Tare, cela veut dire "attacher puis détacher". Leur ancêtre a été lié en vue d'être abattu, pour avoir voulu s'emparer de la chefferie. Il n'y avait pas droit car ce sont des fils de femmes. Et puis le vieux Bouéone a dit non ; il l'a renvoyé à ses oncles maternels, les Katé. Voilà, c'étaient des fils de femmes qui voulaient devenir chef*" (G. P. juin 1996).

A la lutte pour la terre déjà importante en temps "normal" dans le monde traditionnel kanak, s'est superposé l'enjeu politique fort que représente l'appropriation coutumière de Nouméa. Ainsi, il apparaît que l'organisation précoloniale du sud-ouest de la Grande-Terre, telle qu'elle est évoquée par les informateurs contemporains, vise à dénigrer systématiquement le territoire et l'autorité des autres clans, à l'exception des clans terriens qui n'ont pas de rôle politique direct et servent de caution. Cette pratique relève d'une stratégie de récupération des terres : les deux chefferies principales, les Kambwa et les Morari, s'opposent aujourd'hui au sujet des revendications foncières qu'elles expriment toutes deux sur les terres de Nouméa. Cet antagonisme au plan coutumier trouve un écho au plan politique, puisque l'un des chefs Kambwa est à l'origine du mouvement contestataire des "dynasties du sud" né dans les squats et affiche des opinions indépendantistes ; alors que le chef des Morari occupe une responsabilité importante au sein du RPCR, et que, enfin, le chef de Saint-Louis est le plus haut responsable du FLNKS.

En fait, aujourd'hui, les différents clans de la région du Grand Nouméa interprètent la géopolitique ancienne en fonction de leurs affinités politiques. Ces dernières expliquent divers rattachements à l'une ou l'autre des deux grandes chefferies antagonistes qui ont désormais acquis leurs couleurs politiques, les Païta indépendantistes, au nord, et les Morari loyalistes, au sud.

Cette opposition actuelle génératrice de visions différentes du passé suffit à elle seule à expliquer les versions contradictoires sur l'organisation précoloniale du sud-ouest. Cela confirme qu'il est impossible d'essayer de déterminer à partir de ces sources largement biaisées la géopolitique précoloniale du sud.

La classe politique et la classe d'affaires de Nouméa sont de leur côté bien renseignées sur les divergences qui opposent les différentes autorités coutumières du sud-ouest de la Grande-Terre à propos de leur légitimité sur la zone de Nouméa. Lorsque les circonstances requièrent l'organisation d'une cérémonie coutumière à Nouméa, les politiciens et les grands entrepreneurs de la région se tournent de préférence vers l'un ou l'autre des chefs coutumiers de la région. Ainsi, en décembre 1992, au moment où débute le chantier de l'hôtel Méridien à la pointe Magnin, Jacques Lafleur profite de la cérémonie d'inauguration des travaux pour faire un geste coutumier aux "grands chefs du sud", incarnés pour la circonstance en la personne de Robert Moyatéa, grand chef du Mont Dore et membre du même parti politique que Jacques Lafleur. De même, il y a quelques années un Européen désireux de construire un complexe hôtelier à Nouville avait lui aussi offert un don coutumier, non pas à l'un des grands chefs de la région, comme le font généralement les autres Européens, mais au dernier ressortissant d'un clan terrien de l'île Nou. L'hôtelier pensait ainsi faire d'une pierre deux

coups : d'une part il respectait la procédure coutumière et d'autre part il limitait les risques de contestation liés à la multiplicité des acteurs coutumiers impliqués dans les chefferies ; qui plus est, le clan terrien propriétaire coutumier de l'île Nou n'a qu'un seul représentant qui n'a pas de descendant. Enfin, parmi une longue liste d'exemples de la sorte, le ministre des DOM-TOM de passage en Nouvelle-Calédonie en juillet 1996, s'est rendu à la tribu de Saint-Louis où une cérémonie coutumière d'accueil était organisée ; l'autorité coutumière de la région, pour la circonstance, était Rock Wamytan, grand chef de Saint-Louis et président du FLNKS.

La stratégie qui consiste à reconnaître tour à tour les différentes autorités coutumières sur la presqu'île de Nouméa aboutit certes à diviser le groupe des revendicateurs, en reconnaissant à certains d'entre eux une légitimité, au détriment des autres. Néanmoins, cette reconnaissance témoigne d'une sourde inquiétude quant aux réclamations foncières des Kanak, même si celles-ci ne peuvent théoriquement pas être prises en compte en zone urbaine.

En Nouvelle-Calédonie, tout au long des années soixante-dix, la lutte pour l'indépendance s'organise et l'on assiste à la création ou à la recomposition de nouveaux partis politiques à majorité mélanésienne, comme le Parti de Libération Kanak fondé en 1976, l'Union Multiraciale réorganisée en 1975 et qui deviendra plus tard le Front Uni de Libération Kanak, l'Union Progressiste Mélanésienne, séparée de l'Union Mélanésienne en 1974, elle-même séparée de l'Union Calédonienne et du PALIKA. Le projet de tous ces partis indépendantistes s'est essentiellement bâti autour de la question foncière, et d'ailleurs ils ne sont pas les seuls, dans la région, à placer le foncier au centre des débats. En effet, *"dans l'ensemble de la Mélanésie, les mouvements nationalistes et micro-nationalistes se sont unifiés autour de problèmes de la terre, de la liberté, de l'identité et de la conscience qu'ils avaient d'avoir été dépossédés"* (Connell, 1989, p. 271). Au Vanuatu, où l'indépendance remonte à 1981, la question foncière était devenue *"le point crucial de la lutte pour l'influence politique. La lutte pour la terre (...) est la lutte contre le colonialisme et contre les fraudes de l'exploitation coloniales. Récupérer les terres aliénées, ou même croire qu'on va les récupérer, est un thème riche de sens"* (Kele-Kele, 1977, p. 34).

Entraîné dans ce mouvement et confronté à la cohésion des partis mélanésiens, le gouvernement français tente de désamorcer la situation de crise larvée et, en 1978, le plan Dijoud est lancé. Celui-ci reconnaît enfin le déséquilibre foncier du territoire et inaugure une nouvelle période de l'histoire calédonienne en organisant, par le biais de la réforme foncière, une répartition plus harmonieuse des ressources en terres entre les deux principales communautés du territoire, Européens et Mélanésiens. Là-dessus, une ordonnance foncière en 1982 vient reconnaître qu'*"à des droits établis de type européen peuvent préexister des droits*

coutumiers d'une autre nature. Cette reconnaissance est un devoir à l'égard de la communauté mélanésienne" (Rapport de présentation de l'ordonnance, cité par Dalloz, 1991).

Depuis, si une série de correctifs a été apportée à ces premières mesures, visant à rectifier les erreurs des débuts ou à préciser ou expérimenter les modalités et les conditions d'attribution foncière, toutes les rétrocessions de terre faites aux Kanak ont porté exclusivement sur des terrains ruraux, car la revendication des terres ne peut pas porter en principe sur des terrains localisés en zone urbaine.

La question foncière, qui est l'un des axes prioritaires des politiques menées en Nouvelle-Calédonie depuis 1976, est au centre des revendications kanak depuis le début de la colonisation. La rétrocession foncière en milieu rural s'appuie en partie sur la démonstration qui peut être faite de l'occupation ancienne d'un espace par les ascendants ou représentants des demandeurs. Dans cette mesure, l'on comprend tout l'enjeu que représente, ne serait ce qu'au titre de préalable à la négociation, l'identification des occupations anciennes de Nouméa. Le fait que les revendications foncières portent à présent, ouvertement ou non, sur des terrains urbains, qu'il s'agit moins de rétrocéder que de concéder, apparaît comme un phénomène à la fois récent et novateur, mais surtout, porteur d'enjeux politiques particulièrement puissants. Nouméa, pendant longtemps préservée, est devenu le lieu ultime où se cristallisent les conflits qui agitent aujourd'hui la société calédonienne, et l'investissement de l'espace urbain, lieu par excellence de la concentration du pouvoir, est, pour certains, lourd de symboles. L'un des informateurs annonçait d'ailleurs : *"Je vais lui dire [au Ministre de Peretti] que la révolution viendra des squateurs à Nouméa. Ils sont intra muros, ils sont dans les murs. Avant, c'était difficile, quand on était dehors. Mais quand on est dans la ville..."*.

Le subtil rapport de force qui vise, d'un côté, l'accession à l'espace urbain et de l'autre, la conservation d'une mainmise sur la ville trouve ses manifestations exacerbées, chez les citadins légaux, dans les campagnes de dénigrement orchestrées contre les squateurs, et, chez les squateurs, dans la menace voilée d'une action contre la ville ; les deux partis trouvent finalement leur compte, d'une certaine façon, en cultivant l'image potentiellement dangereuse du phénomène de l'habitat spontané.

Mais la confrontation n'exclut pas, là où il est possible, le dialogue. C'est ainsi que, au plan matériel, des arrangements ont pu avoir lieu entre les autorités et les squateurs afin de doter ceux-ci de quelque confort en échange d'une stabilisation des installations. Par ailleurs, une mise en place de programmes d'urgence dans le but de rattraper les considérables retards que connaît l'habitat social sont autant de réponses institutionnelles au problème des squats et à la menace de leur extension ou d'une dégradation des conditions de la vie urbaine pour les

Océaniens. Il n'est pas question à ce propos d'énumérer ici tous les efforts institutionnels entrepris depuis la signature des Accords de Matignon pour "rééquilibrer les conditions d'existence, les ressources et les fonctions accessibles aux deux communautés principales du territoire ; Nouméa se trouve à divers titres impliquée dans ce rééquilibrage mais n'en est pas l'objet principal.

Plus intéressantes sont, au regard de la ville elle-même, les concessions faites à la culture kanak et qui se traduisent sous la forme de ce qu'on peut nommer des "monuments" dans la ville. Les deux principaux d'entre eux qui ont été repérés ont été édifiés à dix-sept ans d'écart, et sont porteurs d'une signification complètement différente.

En 1982, l'État français finance la construction d'un centre culturel à l'entrée de la presqu'île de Ducos, cette réalisation répondant au double objectif de servir de vitrine et de lieu de rencontre culturel pour les Kanak de la Grande-Terre et des îles. Ce centre, rapidement récupéré par les Kanak dans la mouvance du parti loyaliste, est boudé par une bonne partie de ceux qu'il prétendait accueillir, connaît dans la fin des années 1980 un renouveau. Rebaptisé "Ko We Kara" par le grand chef Moyatea du Mont Dore ("le lieu où l'on se rassemble pour les échanges", en *kapone*), il est prévu de lui conférer une envergure pluriculturelle en construisant un ensemble de cases mélanésiennes représentatives de tous les styles architecturaux de la Grande-Terre et des îles, et de leur adjoindre des bâtiments d'inspiration polynésienne. Il s'agit alors de promouvoir une identité calédonienne faite de l'association de toutes les ethnies présentes sur le territoire.

Néanmoins, ce centre ne jouera jamais son rôle fédérateur pour les Kanak, dont la majeure partie, favorable aux thèses indépendantistes, ne se reconnaît guère dans un complexe entièrement géré par les loyalistes.

En 1988, lorsque les Accords de Matignon sont ratifiés, ils prévoient la création de l'Agence pour le Développement de la Culture Kanak (ADCK), qui doit elle-même assurer la maîtrise d'oeuvre d'une centre culturel ; après l'assassinat de Jean-Marie Tjibaou en 1989, le projet est mis en chantier. Le centre culturel, qui veut "*montrer la parole et l'âme kanak (...) doit être une vision contemporaine d'une culture vivante*" (Octave Togna, les Nouvelles-Calédoniennes, 16/4/1996), il portera le nom du leader assassiné. Ce projet dépasse alors complètement les aspirations conciliatrices de Ko We Kara et se veut avant tout une réhabilitation de la culture kanak, même si les autres cultures océaniques n'en seront pas absentes. Le dernier des cinq chantiers lancés par François Mitterrand est confié, pour l'architecture, à l'Italien Renzo Piano. L'ADCK, qui coordonne l'opération, est assistée par un comité de pilotage international. La réalisation, grandiose et onéreuse, s'inspire librement du

modèle du village kanak aux bâtiments dispersés autour d'une allée centrale. Le site, concédé par la municipalité de Nouméa, est proche du luxueux golf de Tina-sur-Mer, au nord de la presqu'île, à quelques kilomètres du centre-ville.

Réalisation mesurée ou édifice somptuaire, les deux monuments que représentent Ko We Kara et le Centre Culturel Tjibaou ont en commun d'être tous deux situés à la périphérie de Nouméa. Cette localisation peut être tout simplement liée au défaut d'un site adéquat plus proche du centre-ville, néanmoins, les sites admirables destinés aux réalisations prestigieuses de la promotion immobilière ou de l'hôtellerie ont bien pu être trouvés. Il faut ainsi croire que cette localisation, même symbolique¹⁵⁸, semble aller à l'encontre des vœux de l'initiateur du projet, puisque J.M. Tjibaou lui-même désirait implanter l'ADCK, agence matrice du projet du centre culturel, "*dans la ville même où les Kanak n'avaient pas droit de cité*" (Le Monde, 3-4 mai 1998, p. 24). Cette localisation excentrée vise-t-elle encore à marginaliser les Kanak par rapport à la ville, ou bien est-elle le signe qu'enfin, on leur donne une place véritable ?

¹⁵⁸ Le centre culturel Jean-Marie Tjibaou est à l'emplacement du site où eut lieu le festival Mélanésie 2000 en 1975, destiné à présenter la culture kanak à l'ensemble du territoire. Ce festival, où des milliers de visiteurs de toutes ethnies affluèrent, constitua le premier moment, depuis l'arrivée des Français dans le pays 150 ans auparavant, où a pu s'affirmer en toute dignité la richesse de la culture kanak.

CONCLUSION :

Le centre culturel Tjibaou : une restauration de l'identité kanak dans la ville

Ce monument désormais célèbre de la culture kanak dans la ville de Nouméa mérite de fournir la conclusion de cette approche urbaine. En effet, dans un contexte urbain marqué par une sourde conflictualité entre Kanak et Européens, entre squateurs et ville formelle, le centre culturel Tjibaou se voulait un outil de médiation entre communautés, autorisant la réhabilitation des Kanak dans la ville et marquant, au-delà de celle-ci, la réconciliation des parties en présence au terme d'une longue histoire conflictuelle. Au terme de quelques années d'existence, il est possible de retracer sa genèse, qui se révèle instructive du « mode de fonctionnement » des sociétés kanak et de leurs capacités d'innovation dans un contexte qui leur est inédit, et de dresser un bilan de son impact dans la restauration de « l'océanité » dans la ville.

Un contexte dans l'ensemble hostile à la construction du Centre culturel

Le Centre peut en effet apparaître comme la figure de proue d'un combat politique articulé autour de la question coloniale en Nouvelle-Calédonie. Tant dans la genèse idéologique du projet que dans sa réalisation, le Centre relèverait donc au bout du compte d'une dialectique « Kanak/Européens » qui reflète bien la situation politique réelle sur le territoire.

Dans la pratique cependant, le passage du projet politique, consensuel et abstrait, à la réalisation concrète d'un Centre culturel, avec toutes les implications matérielles, sociales et foncières que cela supposait (choix d'un site, choix des partenaires impliqués, choix des symboliques mobilisées, du nom etc.) est apparu comme une véritable source de tension. Celle-ci dérivait d'abord des oppositions politiques "classiques" entre Kanak et Européens : *"l'architecte est blanc, étranger, il est italien, ce qui est encore plus aberrant. Ils auraient dû laisser faire et laisser penser par les Kanak."* Elle soulignait ensuite les décalages entre deux modes de pensée : *"Donner la présidence à une femme¹⁵⁹, c'est aberrant"*. Elle ravivait enfin les oppositions anciennes au sein du groupe kanak lui-même : *"Le Centre culturel Jean-Marie*

¹⁵⁹ Marie-Claude Tjibaou.

Tjibaou n'a pas à être là. Il devrait être dans le Nord (...) C'est l'orgueil des Kanak qui pensent comme des Blancs . C'est bafouer les choses".

Le Centre, qui concrétise donc un aboutissement politique, est en fait apparu, à la réalisation, comme une source de conflits multiples. Les plus cruciaux de ces conflits impliquent paradoxalement les acteurs kanak eux-mêmes, qui par rapport à la matérialisation d'une institution culturelle qui leur est propre se sont tous positionnés comme des acteurs coutumiers dans un jeu de pouvoir qui les oppose désormais les uns aux autres.

Faire accepter le Centre culturel

Outre Emmanuel Kasarherou chargé de la programmation du centre, deux décideurs kanak ont oeuvré à son implantation, Octave Togna et Marie-Claude Tjibaou. Ceux-ci se sont en quelque sorte partagés la tâche, Madame Tjibaou se chargeant davantage des relations avec l'extérieur et de la représentation, tandis qu'Octave Togna prenait en charge le délicat dialogue au sein de la société kanak elle-même¹⁶⁰. Celui-ci est reconnu comme le seul artisan kanak du projet. C'est sa position au sein de la société kanak qui a permis au projet d'aboutir. Que celui-ci soit membre d'un clan terrien du sud (Drubéa de la région de La Conception) n'est pas indifférent. En outre, dès la conception du projet, Togna s'adjoit comme chef de la sécurité du Centre culturel un parent, autre membre de clan terrien du sud et même chef d'un de ces clans, Vincent Kamoidji, de La Conception. Ce dernier, mandaté assez systématiquement pour les négociations, est explicitement désigné par Togna comme son "fusible coutumier", autrement dit un élément indispensable à la poursuite des discussions avec les différents groupes concernés : en cas de rupture de la discussion, Togna lui-même peut à son tour intervenir et relancer le débat en connaissance de cause. Leur position est ambivalente, à la fois au sein du dispositif social kanak et dans les institutions qui se mettent en place autour de l'ADCK.

Que s'agit-il de négocier au départ dans cette affaire ? Tout d'abord, après la cession d'un terrain par la municipalité, de l'octroi d'une approbation des autorités coutumières pour ce qui

¹⁶⁰ On peut s'interroger sur l'aspect entendu et explicite de ce partage des tâches ; toujours est-il qu'une femme eût été moins à même de mener les négociations au sein du groupe kanak, d'autant plus que Mme Tjibaou est originaire du Nord de la Grande-Terre.

est de la localisation. Ensuite, du choix d'un nom pour le Centre culturel et de son acceptation unanime par les différents groupes kanak. Enfin, le nom de Jean-Marie Tjibaou ayant été retenu, de l'accord des groupes de la région dont Jean-Marie Tjibaou était originaire et des procédures coutumières à observer pour transférer ce nom au Centre culturel, dans le sud.

En 1990 a ainsi lieu sur le site du futur centre une première réunion qui rassemble les principaux groupes intéressés, c'est-à-dire ceux du sud, y compris, comme on l'a vu, les groupes rivaux. Une première difficulté se fait jour quant au groupe reconnu comme ayant la légitimité pour prendre en premier la parole dans cette réunion. Tout le problème consiste à désigner qui, des deux grandes chefferies concurrentes et des clans terriens, est habilité à être le premier interlocuteur des représentants de l'ADCK sans que sa désignation ne provoque un rejet dans les deux autres groupes. Le consensus finit par se faire autour d'un personnage, Joseph Pidjo, membre d'un clan terrien de la tribu de la Conception, qui fait l'unanimité par sa position dans la parenté des différents groupes¹⁶¹, et qui, invoquant le "bien commun" de tous les clans, décide de donner successivement la parole à chacune des deux grandes chefferies. Cet ordre est le seul possible, le seul qui ne soit pas contestable par la position dans la parenté de chacun des locuteurs. Par la suite, la prise de décision elle-même se trouve facilitée par l'établissement de cette préséance : les différents protagonistes donnent leur accord pour l'établissement du Centre culturel à son emplacement choisi. En revanche, la décision d'attribuer le nom de Jean-Marie Tjibaou au Centre, si elle semble acceptée au départ, finit au fil des ans par susciter le plus grand désaccord.

Les premières concertations pour l'attribution du nom de Jean-Marie Tjibaou, originaire de Hienghen, au Centre culturel ne semblent pourtant pas spécialement soulever de grandes difficultés. D'autres noms, certes, sont sur le coup avancés par les groupes du sud, les premiers consultés sur la localisation, et qui souhaitent que le centre porte le nom de personnages de leur région : Scholastique Pidjo (militante proche de Jean-Marie Tjibaou) ou Kandio, grand chef du sud ayant guidé l'opposition à la colonisation au milieu du XIX^e siècle, etc. Néanmoins, par son action politique et son implication même dans la naissance de l'idée d'un Centre culturel, le nom de Jean-Marie Tjibaou semble incontournable pour les responsables du projet, qui imposent l'idée aux groupes du sud, lesquels semblent au départ

¹⁶¹ Les explications sont les suivantes: " parce que Joseph Pidjo, c'est l'oncle maternel de Roch : la sœur de Joseph, c'est la maman à Roch, ma cousine germaine. Donc c'est difficile après pour Roch de contredire son oncle."

l'accepter. Mais ce choix est remis en question quelques années plus tard (1995) par la chefferie loyaliste des Nen'gara (Morare) qui s'oppose à ce qui apparaît comme un projet porté par les indépendantistes au nom de leur leader défunt. Une nouvelle réunion est organisée par Octave Togna, qui parvient à réaffirmer le consensus et à faire accepter de façon définitive le nom de Jean-Marie Tjibaou par l'ensemble des groupes du sud. Il aura fallu sept ans pour cela.

Pour autant, cette même question du nom du Centre culturel n'est pas résolue partout. Elle soulève d'autres problèmes dans le nord de la Grande-Terre, cette fois-ci encore pour des raisons de "procédure" sur lesquelles viennent se greffer des questions de pouvoir local : en fait, ce n'est pas tant le principe de nommer le Centre culturel du nom du leader assassiné qui posait problème, que la légitimité de ce nom et son appartenance à un clan en particulier.

Tout d'abord, il s'est agi pour les responsables du Centre culturel à Nouméa de déterminer auprès de quels clans de la région de Hienghène, dans le nord, il leur fallait déposer leur requête pour obtenir ce nom. Leur première démarche consiste à "faire porter un tabac" au nord, autrement dit suivre les chemins coutumiers qui les conduisent vers la famille de Jean-Marie Tjibaou.

Toutefois, cette démarche qui consiste à demander un nom pour l'attribuer à un bâtiment se révèle sans précédent dans la société kanak, et la procédure est entièrement à définir : *“Ça s’était jamais fait, ça, c’est moi qui avais décidé c’est la première fois qu’on amène un nom. Je l’ai fait parce que je ne souhaitais pas que le nom de Tjibaou soit porté ici sans que les choses soient claires. Le nom, c’est à quelqu’un”*. La première démarche au début des années 1990 se solde par un échec : le tabac, échangé sur la tombe de Jean-Marie Tjibaou, ne parvient jamais à ceux qui peuvent décider de l'attribution du nom au Centre culturel, et ne revient pas à Nouméa comme il aurait dû le faire ; la coutume n'est pas aboutie. Pour l'occasion, des luttes de pouvoirs par lesquelles chaque composante de la parenté essaie de récupérer une portion de la légitimité du nom se font jour. Devant la difficulté de l'entreprise, Togna décide d'organiser le déplacement de tout un groupe de représentants du sud vers Hienghène en 1997. La discussion peut enfin avoir lieu ; elle révèle un nouveau facteur dans les discussions : la peur des différents protagonistes devant les dangers possibles de ce qui est jugé comme une "innovation coutumière" : *“On craint les choses de chez nous. On risque de marcher sur la boue, on risque d’être malade, on risque de mourir. Les gens étaient inquiets ; ma famille, ils ne dormaient pas la nuit”*. Cette innovation est liée à l'action de nommer non

pas un individu, mais un bâtiment : *“Les vieux disent : les noms c'est fait pour donner à des personnes, pas à des choses. Jamais on ne donne un nom aux choses, on donne un nom pour les femmes, on donne un nom pour les hommes, pour les êtres humains.”*

Une autre difficulté est liée au fait que l'état-civil français a brouillé la piste des noms coutumiers, en imposant la nomenclature administrative qui consiste en un nom de famille transmis par la voie du père et en un prénom chrétien choisi pour l'enfant. Cette quête coutumière du nom ravive la question de sa validité sociale dans un système bouleversé par l'administration : *“Ça me rappelle plus le vrai nom de clan de Jean-Marie. De ce couple là [ses parents] naquit cet enfant qu'est Jean-Marie. Donc là, ses tantes, tout ça, et son père envoient une monnaie pour demander, voilà le fruit des deux chefferies, on va demander un nom pour l'enfant. Le vieux de l'autre dit, avec mon père, mon père a répondu ; voilà la monnaie kanak, vous allez tacher de libérer un poteau central de la case et quand on va arriver demain, ce poteau s'appellera Tjibaou. Et normalement, seul lui pouvait porter ce nom là, ni ses enfants, ni personne porterait ce nom là. (...) Et parallèlement, je crois, quatre ou cinq ans après, j'ai pas les dates, là, il y a eu la mise en place de l'état civil. Donc ils sont arrivés, ils ont dit Tjibaou, c'est là, ils ont mis tous les Tjibaou ensemble, le père, le fils et toute la lignée derrière ; c'est comme ça qu'ils se sont tous devenus Tjibaou. Mais seul lui avait le droit de porter ce nom là.”* Ce qui semble confirmer, comme d'ailleurs l'explique Guiart (2002, 243), que le nom de Tjibaou résulte d'une *“confusion entre notre notion de ce qu'est le nom patronymique, et le nom individuel vernaculaire.”*

Pour les promoteurs du projet du Centre culturel, la difficulté consiste à savoir qui a repris le nom après le décès de Jean-Marie Tjibaou ; normalement, le nom est demandé à la naissance aux oncles maternels de l'enfant, ou encore à la lignée du père, les uns et les autres étant supposés le reprendre après le décès. Dans le cas de Jean-Marie Tjibaou, la situation semble plus compliquée puisque les maternels, les Buaxat de Hienghène, ne sont pas en possession du nom car celui-ci n'est pas un nom de clan. Octave Togna est contraint d'aller enquêter dans le nord de la Grande-Terre (est/nord-est de la grande-terre), chez les paternels (clan Vahou de la chefferie Gwa) et maternels (Bwaxat) de Jean-Marie Tjibaou. Par un consensus, le nom de Tjibaou finit par être accordé pour nommer le Centre culturel, néanmoins le prénom de Jean-Marie ne peut être donné, car *“Ça nom coutumier, c'est ça. Il m'a dit : Tjibaou, c'est le seul nom de ce gosse, pas un autre (...) Le nom de Jean-Marie, c'est pas à moi. Allez chercher là-bas. Et sur le centre, il y a marqué Tjibaou, il n'y a pas marqué Jean-Marie.”*

L'obtention de ce nom pour le centre illustre la difficile adaptation de pratiques sociales dans un but jusque là inconnu, celui de nommer un bâtiment : *“Parce que c'était important que les choses se fassent coutumièrement, mais si elles sont faites de la manière contemporaine”*, explique Togna. Dans le même registre difficile s'inscrit l'organisation de la cérémonie d'inauguration du Centre culturel.

Pour finir, l'inauguration du Centre culturel Tjibaou se présente comme le paroxysme de l'entreprise, le moment qui cristallise toutes les tensions et les dynamiques coutumières. Il s'agit ici aussi d'improviser de nouvelles pratiques pour une cérémonie "coutumièrement" inédite, qui cependant ambitionne de mobiliser tous les éléments de la "coutume".

Une opposition toutefois se fait jour avec les membres de l'aire coutumière Hoot-Ma-Waap (pointe nord de la Grande-Terre), qui ne se montrent guère chauds pour assister à l'inauguration du Centre et tentent de dissuader les personnalités du Nord d'apporter leur soutien à l'entreprise. En effet, les groupes du nord de la Grande-Terre dans leur ensemble montrent une certaine tiédeur pour un Centre implanté dans d'autres aires culturelles que les leurs, et dans une autre province que, de surcroît, les Kanak ne contrôlent pas politiquement. Ensuite, le nord de la Grande-Terre se trouve divisé en aires culturelles devenues en l'occurrence rivales, par le choix d'un personnage emblématique relevant de la région de Hienghène. Dans ce contexte de rivalité, l'inauguration du Centre culturel vient fournir un nouveau support à l'exercice des tensions en cours. Le problème ne peut se résoudre que de façon interne aux groupes du Nord, et Octave Togna reçoit heureusement le soutien d'une personnalité de cette région, le vieux Benoît Boulet, qui avait attribué à Jean-Marie, à sa naissance, le nom de Tjibaou. Celui-ci rappelle la parole qu'il a déjà donnée pour le nom et l'inauguration, et exhorte les groupes du Nord à le suivre.

La difficulté suivante tient à l'organisation de l'accueil des groupes du nord. Pour l'organisation d'une cérémonie coutumière en effet, il est hors de question de les héberger par exemple dans un hôtel, ce essentiellement pour des raisons de protocole : le déplacement et l'accueil des groupes, dans un cadre coutumier, ne peut se faire qu'en relation avec le système des alliances et de la parenté, même à des degrés très ténus. La tâche consiste donc, pour Octave Togna, à rechercher dans les généalogies des groupes du sud ceux qui peuvent prétendre à une relation avec les groupes du nord afin de les accueillir, pour que soient

respectés en continu les "chemins" de l'alliance. Togna mobilise les ressources de son lignage qui s'engage à héberger tant bien que mal les gens du nord. Cela décide les Pidjo, de la tribu de la Conception, jusque là réticents, à héberger les groupes du Nord. Cet hébergement une fois assuré, se pose à nouveau la question du protocole à respecter pour l'inauguration elle-même : désignation du premier à arriver, du premier à prendre la parole etc.

Les trois quarts des autorités coutumières sont présentes à cette cérémonie. Fait intéressant, les principaux moments de l'inauguration se déroulent non pas dans les bâtiments de Renzo Piano, mais dans "l'aire coutumière" aménagée en contrebas par les Kanak eux-mêmes. «*l'acte de l'ouverture du centre, c'est le fait de donner le centre et le nom officiellement, aux gens qui sont responsables de l'Agence. Et ça, on n'a pas fait dans le même lieu. Donc le don du nom qui émane des autorités coutumières a été fait dans l'espace qui est conçu pour ça qui est l'espace en bas [l'aire coutumière]. La partie où l'ensemble du centre est donné aux responsables de l'ADCK avec le nom, s'est faite devant l'entrée du Centre.*» Il y a donc une spécialisation des espaces en fonction de la nature, coutumière ou non, des cérémonies qui s'y déroulent.

Le bilan – une réinterprétation kanak des fonctions du centre

Plusieurs années après l'inauguration du Centre culturel Jean-Marie Tjibaou, il est loisible de dresser un bilan à plusieurs niveaux de l'impact de ce centre.

Le premier niveau de ce bilan a trait à l'impact sur l'espace social kanak, ce à différentes échelles. Localement, le centre a toujours connu des relations difficiles avec les communautés de squateurs implantés à proximité, qui se considèrent comme laissés-pour-compte d'une opération prestigieuse et coûteuse. Ils n'ont guère été consultés pour cette opération, ni même invités ou impliqués dans les cérémonies, ce alors même qu'ils ont été autorisés à s'installer sur leurs terrains par les autorités coutumières de la presqu'île de Nouméa¹⁶². Parallèlement, le Centre culturel n'est guère mieux perçu par les communautés non Kanak de Nouméa, la seule fréquentation étant celle des écoles, lycées et collèges, invités à venir y séjourner une ou deux nuits.

¹⁶² Les squateurs ne sont pas pour autant des occupants légitimes selon les termes de la loi française.

De fait, le centre fonctionne à plein au sein de la communauté kanak elle-même, mais ce en suivant des modalités très précises. Le site du Centre culturel est devenu un nouveau lieu de sociabilité pour les Kanak dans la région de Nouméa, mais ce n'est pas le centre lui-même qui les attire, bien plutôt l'opportunité de se retrouver que représente ses abords. Les locaux eux-mêmes ne sont que très peu visités, les facilités du centre peu utilisées. C'est le statut de "lieu kanak" qui joue davantage que les différentes ressources artistiques ou de documentation proposées. De ce même registre relève le fait que les Kanak montrent pas ou peu d'intérêt pour l'esthétique du centre, qui relève d'une intention qui leur a été étrangère : l'intérêt des Kanak se focalise sur le sentier kanak et sur l'aire coutumière, se concentrant finalement de façon exclusive sur ce qui a été fait pour et par les Kanak.

Le Centre culturel dans sa complexité (le lieu, les collections, la médiathèque etc) n'est aujourd'hui abordé par les Kanak que dans la mesure où ils sont invités officiellement. Au départ, le centre simplement ouvert au public n'a attiré que peu d'amateurs chez les Kanak, non par manque d'envie mais à défaut d'avoir l'introduction adéquate pour cet espace kanak. L'une des réactions des dirigeants de l'ADCK à cette désertion initiale a donc été de multiplier les invitations officielles à l'adresse des tribus et des municipalités, réactivant ainsi le principe du "chemin coutumier" et initiant une filière de visites : invités une première fois, les gens par la suite n'hésitent pas à revenir.

Dans l'ensemble ainsi, le Centre culturel échappe en grande partie, dans la symbolique qu'il revêt comme dans les pratiques auxquelles il se prête, aux vocations initiales qui lui avaient été pressenties : il n'est ni vraiment le symbole d'une réconciliation territoriale autour d'un monument grandiose que s'approprieraient enfin les Kanak, ni véritablement un moyen d'accès et d'adhésion pour ceux-ci à des formes "mondialisées" de la culture et de la communication. Ces deux fonctions, si elles existent (les Kanak vont bien aux concerts et beaucoup fréquentent la médiathèque) sont loin d'être les seuls intérêts que revêt le Centre culturel. Si le monument que représente le centre est assez unanimement ignoré, l'espace qu'il marque est bien perçu par les Kanak comme le leur. Désormais intégré dans une logique coutumière, sa fréquentation se plie aux règles habituelles qui régissent la fréquentation de tous les lieux kanak : à savoir, la nécessité d'un accès par les "chemins coutumiers", les objectifs de la visite au centre étant eux aussi souvent associés à la coutume : par exemple, rencontrer les gens de l'aire coutumière du nord. Bien sûr, les Kanak peuvent tout simplement venir visiter le lieu, mais sans pour autant visiter le musée. Cette dimension d'espace social

kanak "hors du musée", introduisant dans la société kanak un nouveau repère culturel, est une des dimensions qui avait été le moins bien perçue par les promoteurs du projet.

Dans cette mesure aussi, on peut considérer que le Centre culturel Tjibaou, par les réactivations coutumières que sa mise en place, son nom et son inauguration ont provoquées, a permis de procurer à la société kanak une scène contemporaine pour son jeu politique interne. Il a permis pour la première fois à la coutume de se manifester non plus dans une logique de conservatisme réel ou prétendu, mais ouvertement d'innovation. Ce mouvement n'est pas isolé et correspond à tout un mouvement identique qui agite la société kanak, et dont la création d'un conservatoire de l'igname, d'un sénat coutumier etc. sont d'autres manifestations.

La genèse coutumière à laquelle on assiste avec l'exemple du Centre culturel Tjibaou pose au final la question de sa future place dans l'espace social kanak contemporain. Quelques indices pourraient par exemple montrer qu'il occupe symboliquement la place du siège d'une chefferie contemporaine□- en témoigne déjà le fait qu'Octave Togna, son promoteur, envisage de laisser, comme c'est la pratique dans les chefferies "traditionnelles", la place à un arrivant plus récent... L'on voit ici, avec l'exemple de ce monument et des nouvelles pratiques qu'il a générées chez les Kanak, qu'en matière de réinvestissement de l'espace de Nouméa par leurs communautés, les choses ont bien fonctionné, mais pas de la façon qu'on attendait...

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

I) Bibliographie

- 1897- Documents des Missions de la Nouvelle-Calédonie ; Lyon, Imprimeries Emmanuel Vitte, 52 p.
- 1947 - Missions maristes d'Océanie. Missions des îles ; Paris ; n°4, mars, pp. 66-79.
- 1964 - Données numériques et qualitatives sur l'évolution de la fonction publique en Nouvelle-Calédonie entre les années 1948 et 1963. Ecole Pratique des Hautes Etudes ; Paris, 46 p.
- 1970 - Schéma d'urbanisme directeur de l'agglomération de Nouméa. Programme d'aménagement, dossier des plans. SCET-COOP ; Nouméa, 143 p. + 6 pi.
- 1971a - Enquête sur l'habitat dans l'agglomération de Nouméa. Service de la statistique ; Nouméa, 20 p.
- 1976 - Plan de transport de Nouméa. Société d'Etudes et de Recherches économiques et Financières ; Trappes, 5 vol.
- 1982 - De l'art urbain à l'urbanisme : villes nouvelles, cités satellites, colonies. Comité de la Recherche Architecturale n°9, janv., 91 p.
- 1982 - Problèmes de croissance urbaine dans le monde tropical ; séminaire indo-français de New-Delhi. Travaux et documents de géographie tropicale n°45, 484 p.
- 1983 - Urbanisme et aménagement du territoire. Courrier des ACP, n°81, sept.-oct., pp. 50-97.
- 1985 - La crise calédonienne. Regards sur l'actualité n°107, janvier ; Paris, La Documentation française, pp. 3-40.
- A.D.U.G.N. -1992- Livre blanc de l'agglomération du Grand Nouméa. Agence pour le développement urbain du Grand Nouméa. Nouméa, 110 p.
- ALTHABE (G.), LÉGÉ (B.), SÉLIM (M.) -1984- Urbanisme et réhabilitation symbolique ; Ivry, Bologne, Amiens. Anthropos ; Paris, 297 p.
- ALUZE (J.P.) -1984- Mouvements religieux minoritaires en Nouvelle-Calédonie : rupture ou nouvelle évangélisation ? Mémoire de DEA "Espaces, temps et Sociétés dans le Pacifique insulaire" de l'Université Française du Pacifique ; Nouméa, 121 p. + annexes.
- ANGLEVIEL (F.) -1994- La société de Marie et le peuplement rural européen de la Nouvelle-Calédonie, 1843-1903. in : *Le peuplement du Pacifique et de la Nouvelle-Calédonie au XIXème siècle, condamnés, colons, convicts, coolies, chàn dang*, P. de Deckker éd., Actes du colloque universitaire international, L'harmattan, Université française du Pacifique et Pac 93 ; Paris, pp. 304-324.
- ANTHEAUME (B.) -1978- Les productions du secteur rural calédonien, in : *Cent ans au service du développement économique, 1879-1979*, Brune éd., CCINC, 1978-5, pp. 63-71.
- ANTHEAUME (B.), BONNEMAISON (J.) -1988- Atlas des îles du Pacifique sud. Gip Reclus ; Montpellier, Publisud ; Paris, 126 p.
- ATTALI (Y.) -1963- Construction de maisons d'habitation en Nouvelle-Calédonie et dépendances. Quelques considérations techniques. Commission du Pacifique Sud, ; Nouméa, 27 p.
- BABADZAN (A.) - 1999- Les Politiques de la tradition. Identités culturelles et identités nationales dans le Pacifique. sous la direction d'Alain Babadzan. Journal de la Société des Océanistes n° 109, 1999 (2).
- BACCONIER (G.) -1985- Les villes de Nouvelle-Zélande. Cahiers d'Outre-Mer 1985, pp. 208-234.
- BEDFORD (R. D.) -1973- New Hebridean mobility : a study of circular migration. Research School of Pacific Studies, publication HG/9 (1973), ANU ; Canberra, pp. 96-118.
- BARBANÇON (L.-J.) -1994- Le convoi sans retour. Les 250 forçats de l'Iphigénie. in : *Le peuplement du Pacifique et de la Nouvelle-Calédonie au XIXème siècle, condamnés, colons, convicts, coolies, chàn dang*, P. de Deckker éd., Actes du colloque universitaire international. L'harmattan, Université française du Pacifique et Pac 93 ; Paris, pp. 79-92.
- BARÉ (J.F.) -1992- La terre, le Pacifique, introduction. Etudes Rurales, juillet-décembre 1992, 127-128, pp. 9-13.
- BARRAU (J.) -1956- L'agriculture vivrière autochtone de la Nouvelle-Calédonie. Commission du Pacifique Sud ; Nouméa, 153 p.
- BARRAU (J.) -1963- L'agriculture vivrière des îles Wallis et Futuna. Journal de la Société des Océanistes n° 19, t. 19, pp. 157-171.
- BASTIAN (G.) -1951- Nouméa.. Les cahiers d'outre-mer 4 (16), pp. 325-341.
- BASTIE (J.), DEZERT (B.) -1980- L'espace urbain. Masson ; Paris, 380 p.
- BASTIE (J.), DEZERT (B.) -1991- La ville. Masson ; Paris, 413 p.
- BATAILLON (C.), PANABIÈRE (L.) -1988- Mexico aujourd'hui, la plus grande ville du monde. Publisud ; Paris, Toulouse, 245 p.

- BAZIN (J.) -1979- La production d'un récit historique. Cahiers d'Etudes africaines, 73-76, XIX-1-4, pp. 435-483.
- BENSA (A.), RIVIERRE (J.-C.) -1988- De l'histoire des mythes. Narrations et polémiques autour du rocher Até (Nouvelle-Calédonie). L'Homme, n°28, pp. 263-294.
- BENSA (A.) -1990- Nouvelle-Calédonie, un paradis dans la tourmente. Découvertes-Gallimard histoire ; Paris, 192 p.
- BENSA (A.) -1995- Chroniques kanak : l'ethnologie en marche. Peuples autochtones et développement, Ethnies 18-19 ; Paris, 349 p.
- BENSA (A.) -1997- Images et usages du temps. Terrain n° 29, septembre 1997, pp. 5-18.
- BENSA (A.), ANTHEAUME (B.) - 1982- Le terroir et l'organisation sociale en zone Cèmuhi (région de Touho, Nouvelle-Calédonie) : quelques questions d'anthropologie économique. JATBA, juillet-décembre 1982, n°3-4, pp. 275-284.
- BENSA (A.), FREYSS (J.) -1994- La société kanak est-elle soluble dans l'argent ? Terrain n° 23, octobre 1994, pp. 11-26.
- BENSA (A.), RIVIERRE (J.-C.) -1982- Les chemins de l'alliance ; l'organisation sociale et ses représentations en Nouvelle-Calédonie. SELAF ; Paris, 586 p.
- BERQUE (A.) -1982- Vivre l'espace au Japon. PUF, collection espace et liberté ; Paris, 222 p.
- BICHOU (B.) -1974- Au sujet de l'origine du mot "Nouméa" et du lieu qu'il désigne. Bulletin de la SEHNC n° 19, 2ème trimestre, pp. 47-48.
- BIGAULT (G.) -1939- Les soeurs maristes dans les missions d'Océanie. Missions catholiques ; Lyon, pp. 293-300.
- BLOOMFIELD (E.) -1967- Pago-Pago, capitale des Samoa américaines. Document technique de la Commission du Pacifique Sud, pp. 35-41.
- BOILOT (P.) -1953- Le port de Nouméa, l'atelier central des travaux publics. Travaux n°220, février, pp. 170-177.
- BONNEMAISON (J.) - 1977 - Système de migrations et croissance urbaine à Port-Vila et Luganville, Nouvelles-Hébrides. ORSTOM, Paris, 80 p.
- BONNEMAISON (J.) -1986- La dernière île. Arléa-ORSTOM ; Paris.
- BONNEMAISON (J.) -1991- Le taro-roi, une horticulture d'abondance dans l'archipel du Vanuatu (Mélanésie). in : *Aspects du monde tropical et asiatique, hommage à Jean Delvert*. Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, pp. 305-315.
- BONNEMAISON (J.) -1996- Gens de pirogue et gens de la terre. ORSTOM ; Paris, 460 p.
- BONZON (T.) *et al.* éd. -1993- Idées de villes, villes idéales. Les cahiers de Fontenay n° 69/70, ENS Fontenay/Saint-Cloud, mars 1993, 256 p.
- BORDON (R.) -1976- Nouméa vers 1890. Bulletin de la Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie n°29, 4ème trim. pp.9-27.
- BOUQUET (M.) -1967- La commune de Nouméa. Bulletin du Pacifique Sud, vol. 17, n°1, pp. 33-39.
- BOURGEY (E.) - 1864- rapport adressé à Monsieur le Gouverneur à la suite d'une exploration dans le sud de la Nouvelle-Calédonie. Moniteur N.-C. n° 274, 25/12/1864.
- BOURGEY (E.) -1867 - De Canala à Nouméa. Moniteur N.-C. n° 385, 386 et 387.
- BOURRET (D.) -1973- Etude ethno-botanique des dioscoreacées alimentaires : ignames de Nouvelle-Calédonie. Doctorat de IIIème cycle de la faculté des sciences ; Paris, ronéo.
- BOUVIER (J.), GIRAULT (R.), THOBIE (J) -1982- La France impériale 1880-1914. Magreli ; Paris, 324p.
- B.R.G.M., ORSTOM -1986- Carte géologique et d'aptitude à l'aménagement de la Z. U. de Nouméa, notice explicative. P. Maurizot, pp. 27-45.
- BRINO (G.) -1994- L'agriculture dans la ville post-industrielle : Turin. in : "*penser la ville de demain*", C. Ghorra-Gobin éd. Géographie et Culture et l'Harmattan, pp. 161-166.
- BROU (B.) -1973- Histoire de la Nouvelle-Calédonie : les temps modernes ; 1774-1925. Publication de la SEHNC n°4 ; Nouméa, 320 p.
- BROU (B.) -1975 - Histoire de la Nouvelle-Calédonie de 1925 à 1945. Thèse 3è cycle ; Paris VII, 286 p.
- BROU (B.) - 1979 - La vie politique et sociale de la Nouvelle-Calédonie de 1945 à 1977. Thèse Etat, Paris VII, 5 vol., 792 p.
- BROU (B.) - 1981 - Lieux historiques de Ducos-Nouvelle. Publ. de la S.E.H.N.C. n° 28, Ed. Nouvelles, Nouméa, 91 p.
- BRUIJN (J.V.) -1963- L'urbanisation dans le Pacifique Sud. Bulletin du Pacifique Sud n°13, 7 p.
- BRYANT-TOKALAU (J. J.) -1993- Urban environmental degradation, the Pacific : cities under threat ? Keynotes adress to the 20th Waigani seminar "*environment and development in P. N.G. up to the year 2000 and beyond*", University of P.N.G. ; Port Moresby, 22-27th august, 22 p.

- BUNKER (R.) -1988- Life in the suburbs. in : *The Australian experience ; essays in australian land settlement and resource management*, R. L. Heathcote ed. for International geographical congress 1988 Inc. ; Sydney, pp. 221-232.
- CABET (E.) -1856- Une colonie icarienne aux Etats-Unis ; Paris.
- CALLOW (A. B. ; jr.) ed. -1970- American urban history. An interpretative reader with commentaries. Oxford university press ; New-York, 674 p.
- CHAMPAUD (J) éd. -1992- Croissance urbaine et dépendance économique en Polynésie française. Collection Etudes et Thèses, ORSTOM ; Paris, 313 p.
- CHANTEPLEURE (G.) -1935 - Visite à Nouméa. Revue des deux Mondes, p. 357-393.
- CHANTERAUD (A.) -1999- Les nakamals de Nouméa, in : *La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins*, G. David, D. Guillaud et P. Pillon édés., ORSTOM, Société des Océanistes ; Paris.
- CHAUMONT (L.) - 1969 - Nouméa et l'infrastructure portuaire de la Nouvelle-Calédonie. Journal de la Marine Marchande n° 2597, p. 2193-97.
- CHERUBINI (B.) -1988- Cayenne, ville créole et polyethnique. Karthala Cenaddom ; Paris-Talence, 261p.
- CHEVALIER (L.) -1966 - Tablettes nouméennes 1854-1899. Rotary Club, Nouméa, 120 p.
- CHEVALIER (L.) -1988- Nouméa rétro : 1854-1939. Editions du Cagou ; Nouméa, 157 p. + 157 p.
- CHOAY (F.) -1965- L'urbanisme, utopies et réalités : une anthologie. Points essais. Seuil ; Paris, 445 p.
- CHOAY (F.) -1980- La règle et le modèle ; sur la Theorie de l'architecture et de l'urbanisme. Editions du seuil, collection espacements ; Paris, 374 p.
- CHOMBARD DE LAUWE (P. H.) -1982 - La fin des villes. Calmann-Levy, Paris.
- CLAVAL (P.) -1981- La logique des villes. Essai d'urbanologie. Géographie économique et sociale t.XV, LITEC ; Paris, 633 p.
- CLEMENT-GRANDCOURT (M.) -1978- Eléments de réflexion pour une prise en compte de la nature dans l'élaboration d'un programme de ville nouvelle. Urbanisme et environnement n°2, décembre, pp. 8-22.
- COIFFIER (C.) -1985- Notes sur l'intégration urbaine des communautés rurales originaires des village de la vallée du fleuve Sépik : le cas du bidonville de Bumbu à Lae (Papouasie-Nouvelle-Gumée). JSO 81, tome XLI, décembre 1985, pp. 207-233.
- CONNELL (J.) - 1985 - Under Pressure : population growth and urbanization in the Pacific Honolulu, Hawaii. Pacific Islands Development Program, East-West Center, 13 p.
- CONNELL (J.) -1989- Le nationalisme mélanésien : une perspective comparative sur la décolonisation en Nouvelle-Calédonie, in : *Nouvelle-Calédonie, essais sur le nationalisme et la dépendance*. M.Spencer, A. Ward et J. Connel éd. L'Harmattan ; Paris, pp. 269-296.
- CONNELL (J.), CURTAIN (R.) -1982- The political economy of urbanization in Melanesia, PacificBasin cities in The 80's. Singapore Journal of Tropical geography vol.3, n°2, pp. 119-137.
- CONSIDERANT (V.) -1848- Description du phalanstère et considérations sociales sur l'architectonique. Guy Durier ; Paris.
- COOTE (W.) -1882- Wanderings, South and East. Sampson Low, Mouston, Searle and Rivinston ; London, XVI, 369 p.
- COOTE (W.) -1883- The western Pacific : description of the group of islands to the North and East of the Australian continent. Sampson Low, Mouston, Searle and Rivington ; London, 184 p.
- COQUERY (M.) -1989- Les espaces tiers-monde face à l'urbanisation ; formes, processus et politiques d'urbanisation de la période coloniale aux indépendances en Afrique et en Asie. Université Paris VIII, 248 p.
- COQUERY-VIDROVITCH (C.) -1993- Histoire des villes d'Afrique noire ; des origines à la colonisation. Albin Michel, collection l'évolution de l'humanité ; Paris, 412 p.
- COQUERY-VIDROVITCH (C.) -1995- Histoire de l'urbanisation africaine. La ville coloniale, lieu de colonisation et métissage culturel. in : *Panoramas urbains, situations de l'histoire des villes*, J.-L. Biget et J.-C. Hervé édés., ENS Editions ; Fontenay, Saint-Cloud, pp. 13-34.
- COURADE (G.) -1979- Victoria-Bota, croissance urbaine et immigration. ORSTOM, Travaux et documents n° 105 ; Paris, 125 p.
- COURTIER RECOU -1962- Conditions d'une politique d'habitation économique à Nouméa, SMUH ; Paris, 117p.
- COURTIS (C.) -1984- Après 1878 : les souvenirs du Capitaine Kanappe. Publication n°35 de la SEHNC.
- CRESTI (F.) -1982- Alger 1830-1860 : l'affrontement entre les deux villes. Urbi, VI, 1982, pp. 16-24.
- DALLOZ (A.) -1991- Les opérations de réforme foncière à Poya (Nouvelle-Calédonie) : le rôle de l'office foncier. ORSTOM, Rapports Scientifiques et Techniques du centre ORSTOM de Nouméa, géographie n°1 ;

Nouméa, 173 p.

DALLOZ (A.) -1999- La réforme foncière et le rôle de l'office foncier à Poya. in : *La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins*, G. David, D. Guillaud et P. Pillon éd.s., ORSTOM, Société des Océanistes ; Paris, pp. 121-134.

DALY , H. (1973) - La Nouvelle-Calédonie, pivot stratégique de la guerre du Pacifique. Bulletin de la Société d'Etudes historiques n°17, 4ème trimestre 1973, pp. 1-31.

DAUPHINE (J.) -1995- Les débuts d'une colonisation laborieuse : le sud calédonien 1853-1860. L'Harmattan-ADCK ; Langres, 187 p.

DE DECKKER (P.) éd. -1994- Le peuplement du Pacifique et de la Nouvelle-Calédonie au XIXème siècle : condamnés, colons, convicts, coolies, chàn dang. Actes du colloque universitaire international. L'harmattan, Université française du Pacifique et Pac 93 ; Paris, 431 p.

DELVAL (R.) -1985- Les diverses communautés musulmanes dans le Pacifique, Afrique et Asie modernes n°144, pp. 51-66.

DEVAMBEZ-ARMAND (V.) -1994- Les recrutements : chronologie de la main-d'oeuvre immigrée sous contrat en Nouvelle-Calédonie : 1869-1939. in : *Le peuplement du Pacifique et de la Nouvelle-Calédonie au XIXème siècle : condamnés, colons, convicts, coolies, chàn dang*. Actes du colloque universitaire international. L'harmattan, Université française du Pacifique et Pac 93 ; Paris, pp. 208-217.

DEWEY (A.G.) -1964- Les Javanais de Nouméa. Bulletin du Pacifique Sud vol. 14, n°4, octobre, pp. 32-38.

DEZES (M.-G.) -1984- La politique urbaine : une ou plurielle ? in : *Les politiques urbaines françaises depuis 1945*, Bulletin de l'Istitut d'histoire du temps présent, supplément n° 5, CNRS. Table ronde 17-18 juin 1982 ; Paris, pp. 6-18.

DILLENSEGER (J.) -1982- Pour un nouvel urbanisme en pays kanak. DESS architecte urbanisme Paris VIII, 332 p.

DORIER-APPRILL (E.) -1991- Le processus d'urbanisation spontanée à Brazzaville : la création d'un quartier périphérique, Kaounga. Colloque national d'écologie urbaine ; Mions, 27-28 septembre, 20 p.

DOUMENGE (J.-P.) -1977- Croissance périphérique et promotion immobilière à caractère social dans Nouméa, in : *La croissance périphérique des villes tropicales*. Centre d'Etudes de Géographie Tropicale, 565 p.

DOUMENGE (J.-P.) -1982- Du terroir à la ville, les Mélanésien et leur espace en Nouvelle Calédonie.C.E.G.E.T.-C.N.R.S., Travaux et Documents de géographie tropicale n°46,488 p.

DRUMMOND (D.) -1981- Architecte des favelas. Dunod ; Paris, 112 p.

DUBY (G.) -1973- Le dimanche de Bouvines. Gallimard, nrf ; Paris, 302 p.

DUSSY (D.) -1993- Pratiques et représentations de l'environnement urbain à Nouméa, XIXème à nos jours. Mémoire de DEA de sciences sociales, EHESS - ENS, 82 p.

DUSSY (D.) -1998- Nouméa et les squats. De la construction urbaine coloniale aux occupations océaniques spontanées : vers le partage spatial et symbolique de la ville. Thèse de doctorat d'anthropologie historique et sociale, EHESS, 492 p.

FAGES (J.) -1972- La communauté tahitienne de Nouvelle-Calédonie. Cahiers ORSTOM, ser. Sci. Hum, vol. 9, n°1, pp. 75-86.

FAUGERE (E.) -1998- L'argent et la coutume, Maré (Nouvelle-Calédonie). Thèse de doctorat d'anthropologie sociale, EHESS, 402p.

FAURIE (B.) -1990- Urbanisation et changement social en Nouvelle-Calédonie : situation sanitaire et sociale à Nouméa. Rapport d'enquête non publié, Paris, 108 p.

FELIX(rév.) 1951- Essai d'établissement des missionnaires à Yaté (oct. 1849-1850). Etudes Mélanésiennes n°5, pp. 5-40.

FELS (X.) -1969 - L'habitat, problème témoin en Nouvelle-Calédonie. Rapport ENA.

FERRON (A.) -1840- Organisation des armées, tactique et castramétation. Cours d'art militaire, 1840.

FEUGNET (M) -1949- Enquête sur la situation sociale et morale des indigènes à Nouméa Soc des Missions évangéliques de Paris, Nouméa, 41 p. [1951 - Enquête sur la situation sociale des indigènes à Nouméa. Mission protestante de la Nouvelle-Calédonie, Etudes Mélanésiennes n°5, janvier ; Nouméa, pp. 83-116].

FORCE (B.) -1973- The impact of urban centers in the Pacific. Pacific Science Association ; Guam, 362

FOURIER (C.) -1849- L'harmonie universelle et le phalanstère, exposés par Fourier recueil méthodique de morceaux choisis par l'auteur. Librairie du Phalanstère ; Paris, 2 tomes.

FREYSS (J.) -1995 - Economie et changement social en Nouvelle-Calédonie. IEDES, collection Tiers monde, PUF ; Paris, 452 p.

GALE (F.) -1977- A social geography ofaboriginal Australia. in : *Australia : a geography*, D.N. Jean ed., Sydney University Press ; Sydney, pp. 354-365.

GARCIN (C.) -1996- Au bonheur des jardins ouvriers. Le Monde, 2-3 juin, p. 1.

- GARNIER (J.) -1990- Voyage à la Nouvelle-Calédonie, 1867-1868. éd. du Cagou, 123 p.
- GARNIER (J.) -1991- Voyage à la Nouvelle-Calédonie, 1863-1865. Zulma, coll. Hors barrière, 262 p.
- GASCHER (P.) -1974- Les problèmes de main d'oeuvre en Nouvelle-Calédonie, 1853-1900. Cahiers d'histoire du Pacifique n°1, 1er semestre, pp. 6-26.
- GASCHER (P.) -1975- La Belle au bois donnant, regards sur l'administration coloniale en Nouvelle-Calédonie de 1874 à 1894. Société d'études historiques n° 8 ; Nouméa, 301 p.
- GAUDIN (J.P.) -1985- L'avenir en plan, technique et politique dans la prévision urbaine, 1900-1930. Champ Vallon, collection milieux ; Seyssel, 215 p.
- GERVAIS-LAMBONY (P.) -1994- De Lomé à Hararé, le fait citoyen. Karthala-DFRA, collection hommes et sociétés ; Paris, 472 p.
- GIACCOBI (P.) -1953- L'urbanisme dans les TOM. L'architecture Aujourd'hui n°3. pp. 5-21.
- GIFFORD (E.W.), SHUTLER (D.Jr.) -1956- Archeological excavations in New-Caledonia. Anthropological records vol. 18, n° 1, Berkeley-Los Angeles, University of California Press, 148 p.
- GOLDBLUM (C.) -1988- Singapour (1819-1986) : émergence de la ville moderne et mythe rural. Archipel n° 36, CNRS-INALCO ; Paris, pp. 227-270.
- GRADON (A.) -1888- Etude sur la Nouvelle-Calédonie et dépendances. Ms, PMB 180 (archives des Pères Maristes).
- GRAFMEYER (Y.), JOSEPH (I.) -1979- L'école de Chicago : naissance de l'écologie urbaine, coll. Essai, éd. du Champ urbain ; Paris, 344 p.
- GREBER (A.) -1943- L'urbanisme aux colonies. Recueil de conférences de l'école coloniale, bibliothèque AIIP ; Paris.
- GUIART (J.) - 1963- Structure de la chefferie en Mélanésie du Sud. Institut d'ethnologie. Travaux et mémoires de l'Institut d'ethnologie LXVI ; Paris, 688 p.
- GUIART (J.) -1968- Le cadre social traditionnel et la rébellion de 1878 dans le pays de la Foa, Nouvelle-Calédonie. Journal de la Société des Océanistes n° 24, pp. 97-119.
- GUILLAUD (D.), DUSSY (D.), FORESTIER (H.) -1998- Mythes modernes et passé stratégique : l'espace pour enjeu en Nouvelle-Calédonie, in : *Le voyage inachevé*, D. Guillaud, M. Seysset et A. Walter eds., ORSTOM-PRODIG ; Paris, pp. 701-708.
- GRUZINSKI (S.) -1996- Histoire de Mexico. Fayard, Histoire des grandes villes du monde ; Paris, 454 p.
- HAERINGER (P.) -1980- L'arbre dans la ville, lecture sociale en quatre tableaux du couvert végétal de la ville africaine. Cahiers des sciences humaines, vol. 17, n°3/4, ORSTOM, pp. 289-308.
- HAERINGER (P.) éd. -1984- De Caracas à Kinshasa ; bonnes feuilles de la recherche urbaine à l'ORSTOM. Editions de l'ORSTOM, travaux et documents n° 179 ; Paris, 454 p.
- HALBWACHS (M.) -1970- Morphologie sociale. Armand Colin, collection U2 ; Paris, 190 p.
- HALBWACHS (M.) -1972- Classes sociales et morphologie. Les éditions de Minuit, le sens commun ; Paris, 461 p.
- HAMELIN (Ch.) - 1992 - Urbanisation et changement social en Nouvelle-Calédonie : les Kanaks à Nouméa.. Mémoire de D.E.A., EHESS/ENS de Paris, 74 p.
- HAMELIN (Ch.) - 2000- Les gens de Nouméa. Mutations et permanences en milieu urbain. In : *En pays Kanak*. A. Bensa et I. Leblic eds. Collection Ethnologie de la France, cahier 14, Mission du Patrimoine ethnologique et éditions de la Maison des sciences de l'homme ; Paris, pp. 339-354.
- HAMELIN (Ch.), WITTERSHEIM (E.) eds. -2002- La tradition et l'Etat ; églises, pouvoirs et politiques culturelles dans le Pacifique. Cahiers du Pacifique sud contemporain n°2, l'Harmattan, 250 p.
- HARRE (J.) éd. -1973- Living in town. Problems and priorities in urban planning in the South Pacific. South Pacific Social Sciences Association, School of Social and Economic Development, University of South Pacific; Suva, 203 p.
- HAUDRICOURT (A.G.) -1964- Nature et culture dans la civilisation de l'igname : l'origine des clones et des clans. L'homme IV, 1, pp. 93-102.
- HEBRARD (E.) -1935- L'urbanisme à Hanoi, in *L'urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux*, Royer éd. tome 2 ; Paris, pp. 280-289.
- HERTZELLER (J.O.) -1926- The history of utopian thoughts. Oxford university press ; Oxford.
- HORWATH (B.F.) -1969- In search of a theory of urbanization, notes on the colonial city. East Lakes Geographer n°5, pp. 69-82.
- HOUSSAY-HOLZCHUCH (M.) -1995- L'Afrique du sud, ou la patrie utopique. in : "*Le territoire, lien ou frontière*", actes du colloque organisé par le Laboratoire Géographie et Culture et par l'ORSTOM, 2-4 octobre 1995, consultable sur CDrom.
- HUETZ DE LEMPS (C.) -1991- Une métropole dans le Pacifique : Honolulu (Hawaï). in : *La grande ville, enjeu du XXIème siècle*, PUF ; Paris, pp. 255-269.

- HUFFER (E.) -1993- Grands hommes et petites îles, la politique extérieure de Fidji, de Tonga et du Vanuatu. ORSTOM, collection études et thèses ; Paris, 305 p.
- JAGLIN (S.) -1995- Gestion urbaine partagée à Ouagadougou ; pouvoirs et périphéries (1983-1991). Karthala, ORSTOM ; Paris, 659 p.
- KAITILLA (S.) -1994- Urban residence and housing improvement in a Lae squatter settlement, Papua New Guinea. *Environment and behavior*, vol. 26, n° 5, sept. 1994, pp. 640-668.
- KASARHEROU (C.) -1991- Contribution à l'étude de la démographie historique de la Nouvelle-Calédonie. CTRDP ; Nouméa, 125 p.
- KASARHEROU (C.) -1992- Histoire démographique de la population mélanésienne de la Nouvelle-Calédonie entre 1840 et 1950. Thèse de doctorat de l'université de Paris I.
- KASARHEROU (E.) -1990- Les saisons et les jardins, in : *De jade et de nacre, patrimoine artistique kanak*. Réunion des musées nationaux ; Paris, pp. 50-67.
- KELE-KELE (K.M.) -1977- The emergence of Political Parties, in : *New Hebrides. The road to indépendance*. C. Plant (ed.), Suva, Institute of Pacific Studies, pp. 17-34.
- KING (A.D.) -1989- Global cities : post-imperialism and the internationalization of London. International library of sociology, Routledge ; Londres, 194 p.
- KNOBLAUGH (F.) - manuscrit. Journal de F. Knoblauch présenté par B. Caporn, in : *six textes anciens sur la Nouvelle-Calédonie*, publication de la SEHNC n° 42 pp. 15-70.
- KOHLER (J.-M.), PILLON (P.) -1982- Adapter l'école et réorienter le projet social ? Le problème d'un enseignement adapté pour les Mélanésiens. Institut culturel calédonien ; Nouméa.
- KOHLER (J.-M.), WACQUANT (J.-D.) -1985- La question scolaire en Nouvelle-Calédonie : idéologie et sociologie. *Les temps Modernes* n°464, pp. 1654-1687.
- LACAVE (M.) -1984- Le point de vue d'un juriste. in : *Les Politiques urbaines françaises depuis 1945*. Bulletin de l'Institut d'histoire du temps présent, supplément n° 5, CNRS, table ronde 17-18 juin 1982 ; Paris, pp. 47-58.
- LA PRADELLE (M.) -1996- Les vendredis de Carpentras ; faire son marché en Provence ou ailleurs. Fayard ; Paris, 374 p.
- LASSERE (G.) -1981- La qualité de l'environnement dans les villes tropicales, in : *Problèmes de croissance urbaine dans le monde tropical*. Travaux et documents de géographie tropicale, CEGET n° 45, pp. 439-454.
- LE BRIS (E.) éd. -1996- Villes du sud ; sur la route d'Istanbul. ORSTOM éditions ; Paris, 289 p.
- LECLERCQ (J.-L.) -1997- Coffyn parcourt le monde... et quadrille Port-de France. In : *Villes en dess(e)in ; plans, cartes et espaces à Nouméa*, Ville de Nouméa, musée et archives, exposition juin 1997-avril 1998 ; Nouméa, pp. 35-38.
- LE CORBUSËR -1957- La Charte d'Athènes. Editions de Minuit ; Paris, 189 p.
- LEFEBVRE (H.) -1968- Le droit à la ville. Anthropos, Point Seuil n° 52 ; Paris, 281 p.
- LE GOUPILS (M.) -1910- Comment on cesse d'être colon. Six années en Nouvelle-Calédonie. Grasset ; Paris.
- LEMELIN (A.), POLESE (M.) -1995- Développement économique, urbanisation et concentration urbaine : essai de synthèse. in : *L'urbanisation des pays en développement*, Economica, collection villes et développement ; Paris, 529 p.
- LEMIRE (C.) -1878- La colonisation française en Nouvelle-Calédonie. Challamel ; Paris, 374 p.
- LEMIRE (C.) -1884- Voyage à pied en Nouvelle-Calédonie et description des Nouvelles-Hébrides Challamel ; Paris.
- LEPETIT (B.) -1988- Les villes dans la France moderne (1740-1840). Albin Michel, collection l'évolution de l'humanité ; Paris, 490 p.
- LEPETIT (B.) éd. -1995- Les formes de l'expérience ; une autre histoire du social Albin Michel, collection l'évolution de l'humanité ; Paris, 337 p.
- LEPETIT (B.) -1995- Le présent de l'histoire, in : *Les formes de l'expérience ; une autre histoire du social*, Albin Michel, collection l'évolution de l'humanité ; Paris, pp. 273-298.
- LEPETIT (B.) -1996- De l'échelle en histoire, in : *Jeux d'échelles, la micro-analyse à l'expérience*, J. Revel éd. Hautes Etudes, Gallimard, Le Seuil ; Paris, pp. 71-94.
- LEPRUN (S.), SINOÛ (A.) -1984- Espaces coloniaux en Afrique noire. Ecole d'architecture de Paris la Villette, UP 6 ; Paris, 373 p.
- LYNCH (K.) -1976- L'image et la cité. Dunod, Bordas ; Paris, 221 p.
- MAC TAGGART (W.-D.) -1986- Les villes du sud-est asiatique, in : *L'administration des grandes villes dans le monde*, PUF ; Paris, pp. 263-292.
- MAC TAGGART (W.D.) -1964- Noumea : a study in social geography. Ph. D. Australian national university.
- MAC TAGGART (W.D.) -1966 a - Factors influencing the development of a colonial town Town plan review vol.37, n°1, pp. 55-67.
- MAC TAGGART (W.D.) -1966b- Nouméa, capitale de la Nouvelle-Calédonie. Bulletin du Pacifique Sud, vol.

- 16 n°4 ; Nouméa, Commission du Pacifique Sud, 60 p.
- MAC TAGGART (W.D.) -1966 c - Private land ownership in a colonial town : The case of Noumea, New-Caledonia. *Economic geography* vol.42, n°3, pp. 189-204.
- MAC TAGGART (W.D.) -1972- Urbanization in The south-Pacific and The case of Noumea, in : *Man in the Pacific islands*, ed. G. Ward ; Oxford, pp. 280-328.
- MAGRI (S.), TOPALOV (C.) éd. -1989- Villes ouvrières 1900-1950. L'Harmattan, collection villes et entreprises ; Paris, 239 p.
- MAHER (C. A.) -1982- Australian cities in transition. Shillington House ; Melbourne.
- MAIA (M.L.) -1995- Land use regulations and rights to the city : squatter settlements in Recife, Brazil. *Land use policy*, vol. 12, n° 2, pp. 177-180.
- MALVERTI (X.) -1994a- La conception de la voirie : enjeu de modernité, in : *Penser la ville de demain ; qu'est-ce qui institue la ville ?* C. Ghorra-Gobin éd. Géographie et Culture, L'Harmattan ; Paris, pp. 75-82.
- MALVERTI (X.) -1994b- Les officiers du Génie et le dessin des villes en Algérie (1830-1870). *REMMM* n°3-4, vol. 73-74, pp. 229-244.
- MALVERTI (X.), PICARD (A.) -1986- Dalla citta indigena alla vitta europea : il servizio del genio e la ristrutturazione degli insediamenti in Algeria (1830-1870). *Storia Urbana* n° 35-36, pp. 3-39.
- MALVERTI (X.), PICARD (A.) -1991- Algeria : military genius and civic design (1830-1870). *Planning perspective* n° 6, pp. 207-236.
- MARGUERAT (Y.) -sans date- Logiques et pratiques des acteurs fonciers à Lomé. in : *Politiques et pratiques urbaines dans les pays en voie de développement*, L'Harmattan, t. 2 ; Paris, pp. 78-100.
- MAPOU (L.) -1999- De 1978 aux accords de Matignon, dix années de réforme foncière en Nouvelle-Calédonie. in : *La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins*, G. David, D. Guillaud et P. Pillon éd., ORSTOM, Société des Océanistes ; Paris, pp.137-156.
- MARSEILLE (J.) -1989 - Empire colonial et capitalisme français : histoire d'un divorce. Seuil, Paris, 458 p.
- MASSIAH (G.), TRIBILLON (J.F.) -1988- Villes en développement. La découverte, cahiers libres ; Paris, 320 p.
- MATHIEU (A.) -1868- Aperçu historique sur la tribu des Houassios ou Manongoes. *Le Moniteur de la Nouvelle-Calédonie* n° 433,12 janvier 1868, pp. 9-11.
- MAUSS (M.) -1978- Sociologie et anthropologie. PUF, collection sociologie d'aujourd'hui, 6ème éd. ; Paris, 475 p.
- MERLE (I.) -1993- La Nouvelle-Calédonie, 1853-1920 ; naissance d'une société coloniale. Thèse de doctorat d'histoire, EHESS ; Paris, 628 p.
- MERLE (I.) -1995- Expériences coloniales ; la Nouvelle-Calédonie (1853-1920). Belin, collection histoire et société ; Paris, 479 p.
- MÉTAIS (P.) -1953- Démographie des Néo-Calédoniens. *Journal de la Société des Océanistes* n° 9 ; Paris, pp. 99-128.
- DE MIRAS (C.) -1983- Secteur de subsistance et salariat dans les ménages ; l'origine des revenus domestiques dans un quartier spontané d'Abidjan. *Cahiers des sciences humaines* vol 19 n° 4, ORSTOM, pp. 429-448.
- DE MIRAS (C.) -1987- De l'accumulation de capital dans le secteur informel. *Cahiers des sciences humaines* vol. 23, n° 1, ORSTOM, pp. 49-74.
- MOLLIER (J.-Y.) -1994- Administration pénitentiaire, colonies agricoles et colonisation en Nouvelle-Calédonie. in : *Le peuplement du Pacifique et de la Nouvelle-Calédonie au XIXème siècle, condamnés, colons, convicts, coolies, chàn dang*, P. de Deckker éd. Actes du colloque universitaire international, L'harmattan, Université française du Pacifique et Pac 93 ; Paris, pp. 48-64.
- MONTSARRA (G.) -1932- Rapport général sur l'urbanisme aux colonies, in *L'urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux*, Royer éd. tome 1 ; Paris, pp. 98-102.
- MORICONI-EBRARD (F.) -1993- L'urbanisation du monde depuis 1950. *Anthropos, Economica* ; Paris, 372 p.
- MULJONO-LARUE (F.), LARUE (B.-M.) -1994- Les Javanais en Nouvelle-Calédonie, in : *Le peuplement du Pacifique et de la Nouvelle-Calédonie au XIXème siècle, condamnés, colons, convicts, coolies, chàn dang* ", P. de Deckker éd.. Actes du colloque universitaire international. L'harmattan, Université française du Pacifique et Pac 93 ; Paris, pp. 218-235.
- MULJONO- LARUE (F.) -1995- L'immigration javanaise en Nouvelle-Calédonie de 1896 à 1950. *CTRDP et Association indonésienne de Nouvelle-Calédonie, point histoire* n° 10 ; Nouméa, 118 p.
- MUMFORD (L.) -1964- La cité à travers l'histoire. Editions du Seuil ; Paris, 476 p.
- MURARD (L.), ZYLBERMAN (P.) -1993- Experts et notables, les hommes des bureaux municipaux d'hygiène en France (1879-1914). *Genèses* n°10, pp. 53-73.
- NAEPELS (M.) -1998- Histoires de terres Kanakes (Nouvelle-Calédonie). Belin ; Paris.
- NAEPELS (M.) -1999- Mobilité et urbanisation kanak : l'exemple du pays ajië. in : *La Nouvelle-Calédonie à la*

- croisée des chemins*, G. David, D. Guillaud et P. Pillon éd., ORSTOM, Société des Océanistes ; Paris, pp. 251-269.
- NAIR (B.) -1976- City Council Health Department surveys. Town and Country Planning Department. non publié.
- NOIRIEL (G.) -1996- Sur la "crise" de l'histoire. Belin ; Paris, 343 p.
- ORAM (N.D.) -1976- Colonial town to melanesian city, Port-Moresby 1884-1974. Australian National University Press ; Canberra, 289 p.
- O'REILLY (P.) -1953- Répertoire bio-bibliographique de la Nouvelle-Calédonie. Société des Océanistes ; Paris, 305 p.
- O'REILLY (P.) -1955- Bibliographie méthodique analytique et critique de la Nouvelle-Calédonie. Société des Océanistes ; Paris, 361 p.
- O'REILLY (P.) -1980- Répertoire bibliographique de la Nouvelle-Calédonie. Musée de l'Homme ; Paris, 420p.
- ORSTOM -1981- Atlas de la Nouvelle-Calédonie et dépendances ; Paris, 170 p.
- OSMONT (A.) - ?- L'exportation des modèles utopiques au XIX^e siècle : la foi expérimentale des disciples. *Annales de la recherche urbaine* n°42.
- OVINGTON (M.) -1989- L'impact du plan Dijoud sur la politique calédonienne, in : *Nouvelle-Calédonie, essais sur le nationalisme et la dépendance*. M. Spencer, A. Ward et J. Connel éd. L'Harmattan ; Paris, pp. 139-158.
- PATOUILLET (J.) -1873- Trois ans en Nouvelle-Calédonie. E. Dentu éd., coll. Voyage autour du monde ; Paris, 264 p.
- PAUTHONIER, POIGNAND, POURTALET -1902- Comment se constituent certaines sociétés, la vérité sur les comptoirs français de l'Océanie. Nouvelles imprimeries nouméennes ; Nouméa, 61 p.
- PERLMAN (J.) -1986- Six misconceptions about squatter settlements. *Development Seeds of Change*, 1986, n° 4, pp. 7-11.
- PÉTRON (M.) -1991- De Port-de-France à Nouméa. Présence du passé ; Nouméa, 94 p.
- PICARD (A.) -1994a- Le tracé viaire : les villes françaises en Algérie, 1840-1860. in : *Penser la ville de demain ; qu'est-ce qui institue la ville ?* C. Ghorra-Gobin éd.. Géographie et Culture, L'Harmattan ; Paris, pp. 65-74.
- PICARD (A.) -1994b- Architecture et urbanisme en Algérie ; d'une rive à l'autre (1830-1962). *REMMM* n° 3-4, vol. 73-74, pp. 121-136.
- PILLON (P.) -1987- Production et relations sociales en Nouvelle-Calédonie, in : *L'économie domestique en transition ; trois essais*. ORSTOM, Rapports scientifiques et techniques en sciences sociales n°2, pp. 1-15.
- PILLON (P.) -1989- Mobilisations ethniques et genèse des organismes de développement du milieu rural mélanésien, in : *Nouvelle-Calédonie, essais sur le nationalisme et la dépendance*. M. Spencer, A. Ward et J. Connel éd. L'Harmattan ; Paris, pp. 159-185.
- PINOL (J.-L.) -1991- Le monde des villes au XIX^e siècle. Hachette Supérieur, collection carré histoire ; Paris, 230 p.
- PISIER (G.) -1975- L'origine du mot Nouméa : Nouméa = Dubéa ? La question reste controversée. *Bulletin de la SEHNC* n° 22, pp. 53-54.
- POWELL (J. M.), BONNEMAISON (J.) -1988- L'expérience de la frontière ; la nature et la société en Australie, in : *Australie 88, bicentenaire de la naissance*, G. Ordonnaud et A. Serieyx éd., France-Empire ; Paris, pp. 25-48.
- PRESTON (M.-H.) -1994- Aménagement du littoral du Grand Nouméa. Rapport sur la pêche traditionnelle et de subsistance et les modes d'utilisation du littoral par la population kanake, manuscrit, sans pagination.
- PROVINCE SUD (1994) - La parole tenue, juillet 1989-juillet 1995. Assemblée de la Province Sud ; Nouméa, 57 p.
- RAGON (M.) -1986- Histoire de l'architecture et de l'urbanisme modernes. Trois tomes : t.1. Idéologies et pionniers 1800-1910 ; t.2. Naissance de la cité moderne 1900-1940 ; t.3. De Brasilia au post-modernisme 1940-1991. Points essais. Seuil ; Paris, 374 + 348 + 402p.
- RALLU (J.-L.) -1990- La Nouvelle-Calédonie et les îles Loyauté, in : *Les populations Océaniques au XIX^e et XX^e siècles*, DMED, PUF ; Paris, pp. 271-280.
- REPS (J.W.) -1965- The making of urban America. A history of city planning in the United States. Princeton university press ; New Jersey, 574 p.
- REUILLARD (M.) -1995- Les Saint-Simoniens et la tentation coloniale : les explorations africaines et le gouvernement néo-calédonien de Charles Guillaud (1808-1875). IHPOM-ACOI, collection "peuples et pays de l'Océan indien" n° 11, L'harmattan ; paris, 580 p.
- REUILLARD (M.) -1996- Les origines des concessions urbaines de Nouméa (1855-1875). in : "*Les bâtisseurs, architecture à Nouméa, 1853-1940*", Ville de Nouméa, musée, archives, exposition juin 1996, juin 1997 ; Nouméa, pp. 12-27.
- REVEL (J.) -1995- L'institution et le social, in : "*Les formes de l'expérience ; une autre histoire du social*",

- Albin Michel, collection l'évolution de l'humanité ; Paris, pp. 63-84.
- REVEL (J.) éd. -1996- Jeux d'échelles ; la micro-analyse à l'expérience. Hautes études, Gallimard Le Seuil ; Paris, 243 p.
- RICHARDSON (A.) -1876- Hygéia. Morris ; London.
- RIDEL (R.) -1964- Projets d'urbanisme pour les villes du Pacifique. Bulletin du Pacifique Sud vol 4, n°1, pp. 29-32 et 42.
- RIMBERT (S.) -1973- Les paysages urbains. Colin ; Paris, 240 p.
- RIVEERRE (J.-C.) -1973- Phonologie comparée des dialectes de l'extrême-sud de la Nouvelle-Calédonie. Langues et civilisations à tradition orale n° 5, SELAF ; Paris, 214 p.
- RODGER (R.) -1993- L'interventionnisme municipal en Ecosse, 1860-1914. Genèses n°10, pp. 6-30.
- RONCAYOLO (M.) -1990- La ville et ses territoires. Folio essais ; Paris, 278 p.
- ROOSEN (S.) -1995- Réserve autochtone et centre urbain : exemple d'une cohabitation, Koumac, en Nouvelle-Calédonie. Mémoire de Maîtrise de géographie de l'université de Paris IV-Sorbonne, 104 p.
- ROSS (R.), TELKAMP (G.J.) éd. -1985- Colonial cities. Essays on urbanism in colonial context. Martinus Nijhoff ; Dordrecht, 250 p.
- ROSSI (A.) -1990- L'architecture de la ville. Livre & Communication ; Paris, 295 p.
- ROUSSEAU (G.), ROMERA (A.-M.) -1992- La ville dans les TOM. Cahiers de l'habitat n°16 pp 12-16.
- ROUX (J.-C.) -1975 - Le dernier boom du nickel et ses répercussions humaines et spatiales sur la société de la Nouvelle-Calédonie. ORSTOM, Nouméa, 7 p.
- ROUX (J.-C.) -1979- La première colonisation de la Nouvelle-Calédonie, 1853-1872 Bulletin de la S.E.H.N.C. n°41, 4ème trimestre.
- ROUX (J.-C.) -1981- Nouméa, faits de population. Atlas de la Nouvelle-Calédonie et dépendances. ORSTOM, planche n° 50.
- ROUX (J.-C.) -1984- Les Indiens de Nouvelle-Calédonie, ethnie disparue par assimilation Bulletin de la SEHNC n° 58, pp. 3-10.
- ROUX (J.-C.) -1985- Un exemple de migration-enracinement dans le Pacifique sud : la communauté wallisienne et futunienne de Nouvelle-Calédonie. ORSTOM, Cahiers des Sciences Humaines vol XXI, n° 4, pp. 461-480.
- ROUX (J.-C.) -1991- Espaces coloniaux et sociétés polynésiennes de Wallis et Futuna (Pacifique central). Thèse de doctorat d'Etat de l'Université Paris I, 2 tomes, 971 p.
- SAHLINS (M.) -1963- Poor man, rich man, Big man, chief : political types in Melanesia and Polynesia. Comparative Studies in Society and History vol. 5, n° 3, pp. 285-303.
- SALOMON (Ch.) -2000- Hommes et femmes : harmonie d'ensemble ou antagonisme sourd ? in : *En pays Kanak*. A. Bensa et I. Leblic éd. Collection Ethnologie de la France, cahier 14, Mission du Patrimoine ethnologique et éditions de la Maison des sciences de l'homme ; Paris, pp.311-338.
- SAMAT (G.) -1980- Processus d'urbanisation et formes d'habitat en Nouvelle-Calédonie : le cas de Nouméa. Diplôme de fin d'étude de l'Ecole d'Architecture de Nancy, 147 p.
- SAND (C.) -1994- La préhistoire de la Nouvelle-Calédonie ; contribution à l'étude des modalités d'adaptation et d'évolution des sociétés océaniques dans un archipel du sud de la Mélanésie. Thèse de préhistoire, ethnologie et anthropologie de l'université de Paris 1 (Sorbonne). 584 p. + 384 p.
- SAUSSOL (A.) -1979- L'héritage ; essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie. Musée de l'homme, publication de la Société des Océanistes n°40 ; Paris, 493 p.
- SAUSSOL (A.) -1979- Une expérience fouriériste en Nouvelle-Calédonie : le Phalanstère de Yaté. Bulletin de la SEHNC n° 38, pp. 25-31.
- SAUSSOL (A.) -1985- Trente mille "Caldoches" en Nouvelle-Calédonie. Revue de géographie et géopolitique n°37-38, pp. 129-143.
- SCET COOP -1971a- Aménagement touristique de la Riviera de Nouméa, Anse Vata, Baie des Citrons ; Paris, 110 p.
- SCET COOP -1971b- Baie de la Moselle, aménagement et port de plaisance. Note préliminaire, plan et programme ; Paris, 2 vol. 11 + 34 p.
- SCET COOP -1971c- Etude d'un plan directeur du port de Nouméa ; Paris, 8 p.
- SCET COOP 1971d- Ville de Nouméa, aménagement du quartier de la Baie Tina. Rapport explicatif et dossiers de plans, 51p.
- SEMAH (A.-M.), FORESTIER (H.), SEMAH (F.) -1993- Fouilles de sauvetage 1992 ; site SNA 019 de la pointe Magnin. ORSTOM, rapport d'activité sciences sociales-archéologie n° 6 ; Nouméa, 32 p.
- SENES (J.) -1985- La vie quotidienne en Nouvelle-Calédonie de 1850 à nos jours. Hachette littérature ; Paris, 363 p.
- SHINEBERG (D.) -1983- Un nouveau regard sur la démographie historique de la Nouvelle-Calédonie. Journal

- de la Société des Océanistes n° 76, juin 1983 t. XXXDC, pp. 33-43.
- SHINEBERG (D.) -1994- La main d'oeuvre néo-hébridaise en Nouvelle-Calédonie : 1865-1929. in : "*Le peuplement du Pacifique et de la Nouvelle-Calédonie au XIXème siècle, condamnés, colons, convicts, coolies, chàn dang*", P. de Deckker éd.. Actes du colloque universitaire international. L'harmattan, Université française du Pacifique et Pac 93 ; Paris, pp. 192-207.
- SINOUE (A.) -1981- Voyage dans des architectures coloniales. Diplôme d'architecture, ENSBA UP 6 ; Paris, 285 p.
- SINOUE (A.) -1985- Idéologies et pratiques de l'urbanisme dans le Sénégal colonial. Thèse de 3ème cycle, EHESS ; Paris, 300 p.
- SINOUE (A.) -1993- Comptoirs et villes coloniales du Sénégal ; Saint-Louis, Gorée, Dakar. Karthala, ORSTOM; Paris, 364 p.
- SPECQ (H.) -1995- Evolution et perspectives de l'agriculture dans la commune de Koumac (Province nord, Nouvelle-Calédonie). ORSTOM, Documents scientifiques et techniques VI ; Nouméa, 62 p.
- STAHL (P.-J.) -1994-1942-1945, Les Américains en Nouvelle-Calédonie. Editions du Santal ; Nouméa, 139p.
- TAYLOR (B.) -1982- Discontinuité planifiée, villes coloniales modernes au Maroc. Cahiers de la Recherche Architecturale, n°9, janv., pp. 45-64.
- TECLES (S.) -1997- Modifications de l'espace, in : "*Villes en dess(e)in ; plans, cartes et espaces à Nouméa*", Ville de Nouméa, musée et archives, exposition juin 1997-avril 1998 ; Nouméa, pp. 39-50.
- THAMAN (R. R.) -1985- Mixed home gardening in the Pacific island : Present status and future prospect. in : "*Tropical Home Gardens*", K. Landauer & M. Brazil eds., United Nations University Press, pp. 41-65.
- THAMAN (R. R.) -1987- The Pacific island and beyond "Urban agroforestry". Unasyuva 155, vol. 39, 1987-1, pp. 2-13.
- TJIBAOU (J.-M.) -1996- La présence kanak. Textes recueillis et présentés par Alban Bensa et Eric Wittersheim, Odile Jacob ; Paris, 338 p.
- VAN ZUYLEN (G.) -1994- The garden, visions of Paradise. Gallimard, Thames and Hudson/ New Horizons ; Trieste, 175 p.
- VANMAI (J.) -1980- Les Tonkinois de Calédonie au temps colonial. S.E.H.N.C. ; Nouméa, 391 p.
- VENNETIER (P.) -1982- Paysages urbains en Afrique tropicale francophone. URBI n°6, pp. 6-15.
- VENNETIER (P.) -1991- Les villes d'Afrique tropicale. Masson, 2ème éd. ; Cahors, 244 p.
- VOLDMAN (D.) -1984- Heurs et malheurs du "modèle corbuséen" dans la politique urbaine française depuis 1945. in : "*Les politiques urbaines françaises depuis 1945*", Bulletin de l'Institut d'histoire du temps présent, supplément n° 5, CNRS, table ronde 17-18 juin 1982 ; Paris, pp. 109-119.
- WACQUANT (L. J. D.) - 1988 - Un mythe savant : la "modernisation" de la Nouvelle-Calédonie. Actes de la Recherche en Sciences Sociales n° 73, p. 79.
- WALSH (A.C.) -1964- L'urbanisation à Nuku'Alofa, au royaume de Tonga. Bulletin du Pacifique Sud vol. 4, n°2, pp. 11-13.
- WALSH (A.C.) -1978- The urban squatter question : squatting, housing and urbanization in Suva (Fiji). Ph. D. in Geography ; Massey University, 485 p.
- WEBER (F.) -1996a- Les apports sociologiques des jardins familiaux. Colloque du 27 février 1996, 4 p.
- WEBER (F.) -1996b- Réduire ses dépenses, ne pas compter son temps. Comment mesurer l'économie domestique ? Genèse n° 25, décembre, pp. 5-28.
- WEBER (M.) -1952 - La ville. Aubier-Montaigne, Paris, 218 p.
- WEIGHTMAN (B.) -1989- Agriculture in Vanuatu, a historical review. British friends of Vanuatu. 320 p.
- WRIGHT (G.) -1987- Tradition in the service of modernity : architecture and urbanism in french colonial policy, 1900-1930. Journal of Modern History, vol. 59, n°2, pp. 291-316.
- WURSTER (W.W.) -1982- L'urbanisme colonial en Amérique ibérique. Urbi VI, pp. 82-89.
- YOUNG (E.) -1988- Auto-détermination aborigène ? Situation socio-économique et politique contemporaine des Aborigènes d'Australie, in : "*Australie 88, bicentenaire de la naissance*", G. Ordonnaud et A. Serieux éd., France-Empire ; Paris, pp. 68-81.
- ZELDINE (G.) -1966- Enquête sur l'urbanisation en milieu mélanésien à Nouméa. Nouméa, 40 p.

II) Archives et divers

- Archives Nationales d'Outre-Mer (Aix-en-Provence)

1) Fichier série géographique : Nouvelle-Calédonie

- carton 2 : création de bourgs-villages ; limites de la ville de Nouméa en 1874 ; contient aussi des arrêtés sur l'administration générale et municipale.
- carton 16 : arrêtés et concessions dans le cimetière de Nouméa, 1877.
- carton 18 : constitution du domaine communal de Nouméa.
- carton 24 : organisation municipale ; procès-verbaux des séances du conseil municipal ; projet d'emprunt de la municipalité pour construire un quai 1905 ; budget des dépenses et des recettes de la ville de Nouméa ; commissions électorales et municipales de Nouméa, 1880-1888.
- carton 60, dossier XII : routes et chemins 1863 ; plan et projet d'une conduite d'eau pour Nouméa, plan d'ensemble 1/2 000è de la distribution d'eau en ville le 20/11/1876 ; projet de construction d'un bassin de radoub dans la baie de Nouméa, plan 1/5 000è, 12/9/1882 ; projet de construction d'un bâtiment pour la gendarmerie, d'un bâtiment pour les ponts-et-chaussées ; plans, projets et cahiers des charges d'autres petits bâtiments pour Nouméa.
- carton 61 : administration 1868-1874 ; demande de matériel pour le service des ponts et chaussées, cadastre de Nouméa ; demande d'une scierie à vapeur pour le service forestier 1868.
- carton 62, dossier V : casernements, édifices, plans de routes, de quais, de côtes ; projet de construction d'un phare, 1864-1869.
- carton 65, dossier XV : travail, main d'oeuvre 1859-1867 ; plan d'un projet de Port-de-France 1863-1865 ; divers documents sur la construction, les travaux topographiques, demandes d'embauche de maçons pour le fort.
- carton 157 : outillage économique 1861-1884 ; plan projeté de la ville de Nouméa, 1867 ; rapports d'officiers militaires du génie civil sur le site de Port-de-France.
- carton 207 : annexe à l'arrêté du 17 juin 1868 ; plan d'ensemble dressé d'après le plan général du service topographique, 10 février 1868, Nouméa 1/20 000.
- carton 209 : situation des gouverneurs et des commandants de stations navales 1864 ; organisation politique et administrative 1874 (concerne les travailleurs asiatiques et les salaires non-payés des fonctionnaires de Nouméa).
- carton 229, dossier IX : 1878, finances, cadastre de la ville de Nouméa.
- carton 230 : extrait du plan de la ville de Nouméa, 1909 ; procès-verbaux d'estimations des immeubles bâtis et non-bâtis, à vendre ou à louer à Nouméa, 1921 ; cession à monsieur Ballande, fils aîné, des terres de la batterie de Doniambo à Nouméa pour la construction d'une usine, 1908-1909.

2) Fichier agence France d'outre-mer

- carton 324, dossier 5 : Nouvelle-Calédonie, commerce, industries 1930-1947, annuaire des entreprises de Nouméa et liste des activités.

3) Fichier affaires politiques

- carton 280 : Nouvelle-Calédonie, culte catholique, nomination de prêtres, vicaires apostoliques ; séparation de l'Eglise et de l'Etat ; missions maristes.
- carton 743 : Nouvelle-Calédonie, programmes des grands travaux 1924-1940.

4) Fichier travaux publics

a- première série

- carton 320 : concerne les emprunts faits par la ville de Nouméa.
- carton 325 : plans et cartes des différents arrondissements de Nouméa.
- carton 626 : rapports de situation des travaux exécutés à Nouméa à l'aide des fonds d'emprunts.
- carton 627 : travaux sur fonds d'emprunts, répertoires de la situation financière et de la correspondance à l'arrivée, 1931-1942, de la mairie de Nouméa.
- carton 695 : dossier 10, Nouméa, assainissement général 1928 ; dossier 11, amélioration et entretien du port,

assainissement de la ville et amélioration du service des eaux.

- carton 750 : dossier 17, situation financière de la colonie et de Nouméa, exécution des budgets d'emprunt, programmes des grands travaux, 22/1/1936 ; dossiers 18-19, rapport de la commission Barthes concernant la situation financière de Nouméa 1935.
- carton 957 : dossiers 6-7, remblaiement de la Baie de la Moselle 1905 ; dossier 11, port de Nouméa 1927 ; dossier 12, plan de protection de la santé publique dans la ville ; dossier 13, Baie de la Moselle, 1927.
- carton 1164 : dossier 1, conduite d'eau, correspondances et notes ; dossier 7, projet d'étude de distribution d'énergie électrique ; dossiers 8-9, avancement des travaux sur fonds d'emprunts.

b- deuxième série

- carton 175 : comité d'urbanisme et d'habitat aux colonies, présentation des projets d'urbanisme pour Nouméa ; décrets sur les lotissements en Nouvelle-Calédonie, 9/1951.
- carton 229 : Programmes et plans d'équipements 1949-1953 ; commissariat général au plan, urbanisation et habitat en 1953, procès verbaux des séances relatives à l'industrie à Nouméa, 1953, rapport de la sous-commission urbanisme et habitat, 1953.
- carton 325 : correspondances relatives aux dossiers techniques, centre universitaire de Nouméa ; dossier Pascalon, urbanisme 1948-1952 ; léproserie de Ducos à Nouméa, 1950-1952 ; concours d'architectes pour l'hôtel de ville à Nouméa.
- carton 386 : commission de modernisation et d'équipement des TOM 1949-1953 ; correspondance avec des entreprises de matériel de chantier 1948-1951.

5) Fichier Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC)

- DFC 116, carton 109, portefeuille 40 : pièce 26, état général indiquant toutes les bâtisses de la ville en 1858 ; pièce 29B, plan parcellaire de la presqu'île de Port-de-France en 1859 ; pièce 174, mémoire militaire annexé au projet de ville de Port-de-France, 1863 ; pièce 177, communication du plan et mémoire ci-avant ; pièce 226A, avant-projet de délimitation et de distribution de la ville de Port-de-France, en 1864.
- carton 131 : 1854-1910 ; pièce 10, carte de Port-de-France, Dumbéa, par Bouquet de la Grye (1857-1862) ; pièce 11, idem avec corrections ; pièce 13, carte de la Nouvelle-Calédonie levée par Bouquet de la Grye (1855-1863) ; pièces 14 à 17, idem ; pièce 32, plan terrier de Port-de-France (adjudications des 11 mai 1856 et 3 août 1857).
- carton 176 : pièces 213 à 224, cartes de Port-de-France, Dumbéa.

6) Cartothèque S.O.M.

- Océanie 27 Plan des baies de Nouméa et Moraré, 1854.
- Océanie 52 Port de Nouméa et de Dumbéa, 1857.
- Océanie 64 Port de France et Dumbéa, 1857.
- Océanie 34 Plan du Port-de-France, du Port Laguère et de la baie de Nouméa, 1854.

- Archives Nationales, Séries Marine BB/4 (CARAN)

- carton 723 : lettre du Ministre de la Marine à du Bouzet, commandant la subdivision navale de l'Océanie.
- carton 724 : dossier sur les établissements d'Océanie ; rapport sur le naufrage de l'Aventure, rapport de l'expédition entreprise autour de la Grande-Terre, 1855.
- carton 739 : bureau des mouvements, stations pour 1856 ; lettre du Ministre de la Marine à du Bouzet,

commandant la subdivision navale de l'Océanie, commissaire impérial aux îles de la Sociétés.

- carton 747 : chemise Océanie ; correspondance du Commandant du Bouzet, de Port-de-France, en 1857.
- cartons 773 et 774 : correspondance du Gouverneur Saisset à son arrivée à Port-de-France. Les impressions du Gouverneur sur le chef-lieu sont absentes du dossier.

- Archives Territoriales de Nouvelle-Calédonie

1) Archives de l'archevêché de Nouméa

- correspondances des Pères Maristes, des années 1840 à la fin du XIX^{ème} siècle, sous les côtes AAN 1 à AAN 16, recotées en microfilm sous les côtes OMPA 179 à 193.
 - Lettre à Monsieur Jorre, inspecteur général des colonies, 19/4/1874 - OMPA 189
 - Lettre de Fraysse au procureur des missions, 19/2/1880 - PMB 179
 - Lettre de Rougeyron à Forestier, 3/1/1868 - OMPA 181
 - Lettre de Rougeyron à Poupinel, 20/10/1856 - OMPA 180
 - Lettre de Rougeyron à Poupinel, 24/10/1856 - OMPA 180
 - Lettre de Vitte au Ministre de la Marine et des Colonies - OMPA 189
 - Lettre de Vitte, 18/12/1874 - OMPA 294
- OMPA 219 (AAN 38) : archives de la paroisse de la Conception.
- OMPA 241 et 242 (AAN 56) : archives de la paroisse de Saint-Louis.
 - Lettre de Vigouroux à Forestier, 12/2/1869 - OMPA 241
 - Lettre de Vigouroux à Poupinel, 3/3/1871 - OMPA 241
 - Lettre de Vigouroux à Yardin, 12/2/1869 - OMPA 241
- OMPA 256-257 (AAN 65) : archives de la paroisse de Nouméa.
 - AAN 65,1 et 66 ; construction de la cathédrale
 - AAN 65,4 ; clergé au provicaire et évêque (1863-1957).
- OMPA 294 à 296 (AAN 95 à 97) : archives de la Société Civile de Saint-Louis.
 - Lettre n° 965 du Ministère de la Marine et des Colonies au Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, 20/10/1882 - OMPA 295
 - Projet d'un plan de campagne agricole - OMPA 294
- OMPA 332 et 333 (AAN 127) : vicariat et administration générale.
 - 127,1 ; 1846-1873, 20 lettres
 - 127,3 ; vicariat et Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, 21 lettres, 1847-1859

2) Série 44W : Procès verbaux du Conseil privé du Gouverneur, puis, du Haut-Commissaire (consultés de 1854 jusqu'à 1900)

3) Série 56 W : Service Territorial d'Administration Générale

- carton 7 : municipalité de Nouméa.
- carton 8 : textes législatifs (dont pouvoirs du maire de Nouméa).
- carton 9 : principes, à propos des commissions municipales.

4) Série 107 W XII : service de l'hygiène

- carton 4 : dossier hygiène publique à Nouméa.
- carton 5 : dossier d'hygiène publique dans la colonie.

5) Série 135 W : services de l'urbanisme, et DITTT

- carton 1186 : rapport de février 1965, signé Langouet, chef du service de l'habitat
- carton 1187 : rapports sur l'urbanisme dans les TOM.

6) Série 145 W : archives de la Chambre de Commerce et d'Industrie

- cartons 178 à 199 : dossiers thématiques classés par ordre alphabétique (par exemple, un dossier concerne l'introduction du coton dans la colonie, etc.) - consultés intégralement.

7) Usuels

- Les délibérations, arrêtés et lois diverses cités dans la thèse, extraits du Journal Officiel ou du Bulletin Officiel sont tous consultables sur microfiches.
- Les collections complètes du "Moniteur de la Nouvelle-Calédonie", du journal "La France Australe", et du "Bulletin du Commerce" sont disponibles sur microfilms aux archives territoriales.

- Archives municipales de Nouméa

1) Série 10 W : service des travaux

- carton 1 : correspondance du service (3/1/1877 au 28/12/1878), les lettres sont recopiées sur un registre.
- cartons 517 à 521 : plan communal joint au décret constitutif du 18/1/1890 ; plans des lots sur le domaine communal, correspondance et décrets de 1890 ; copies des listes de lots restant disponibles en 1902 et 1905, plan de la conduite d'eau de Dumbéa.
- carton 430: 5 dossiers divers, relatifs aux lots (1870-1898).
- carton 431 : déclassement des rues.
- carton 544-2 : Plan terrier de la ville de Nouméa, approuvé par le Gouverneur en conseil dans la séance du 16/8/1875 ; copie du plan le 24/11/1877 par le service des Ponts et Chaussées (ajout d'un lotissement Vallée du Tir).
- carton 545 et 546 (1 à 6) : extraits des plans cadastraux de la commune ; profils de rues et de bâtiments.
- carton 547 : calques et plans de la Place des Cocotiers ; calques de lots de ville.
- carton 560 : dossier tourisme ; correspondance et séances du conseil municipal.
- carton 567 : dossier du contentieux avec la Société des Hauts-Fourneaux.
- carton 573 : logements sociaux (1941-1944), séances du conseil municipal relatives aux discussions des logements sociaux.
- carton 576 : demande de location d'une carrière pour la cathédrale.

2) Sans côte

Registres des décisions et délibérations du conseil municipal, 3 volumes (1878-1930).